

Automne 2014

# LE POINT

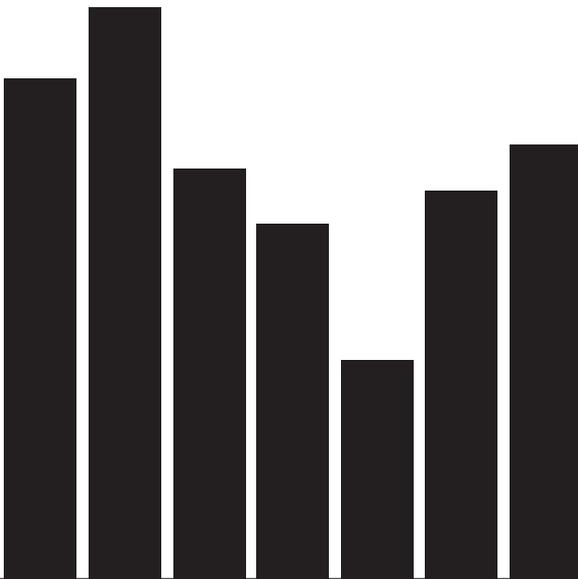
## SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC



Automne 2014

# LE POINT

## SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC





**NOTE**

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Le point sur la situation économique et financière du Québec  
Automne 2014

Dépôt légal – 2 décembre 2014  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISSN 1917-3555 (Imprimé)  
ISSN 2368-6960 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

# LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

## Faits saillants

### Section A

Les orientations économiques et financières du gouvernement

### Section B

L'économie du Québec :  
évolution récente et perspectives pour 2014 et 2015

### Section C

Plan pour la relance économique

### Section D

Les mesures affectant les dépenses et les revenus

### Section E

Le cadre financier détaillé du gouvernement

### Section F

La dette du gouvernement du Québec

### Section G

Bulletin d'information 2014-11

Mesures fiscales annoncées à l'occasion du point sur la situation  
économique et financière du Québec



# FAITS SAILLANTS

<b>Faits saillants .....</b>	<b>3</b>
Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 .....	4
L'économie du Québec s'accélère .....	5
Les mesures pour retourner à l'équilibre budgétaire.....	6
La relance de l'économie.....	7



## FAITS SAILLANTS

La mise à jour économique et financière du Québec de décembre 2014 fait le point sur la mise en œuvre des orientations du budget 2014-2015 déposé en juin dernier. De plus, elle permet d'apporter les révisions au cadre financier du budget 2014-2015, afin de tenir compte des plus récentes informations sur la situation économique ainsi que sur le suivi des revenus et des dépenses du gouvernement<sup>1</sup>.

La présente mise à jour maintient les objectifs budgétaires prévus au budget 2014-2015, soit :

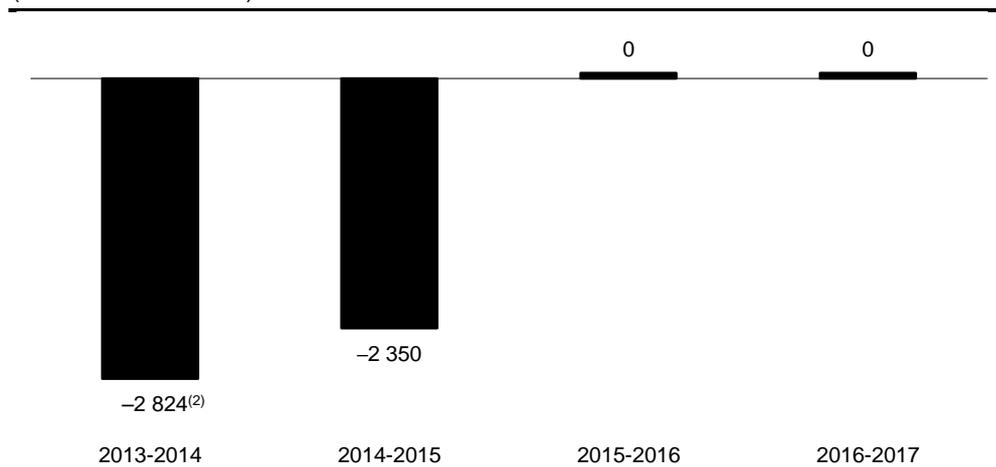
- la réduction du déficit pour 2014-2015 à 2 350 millions de dollars;
- le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et son maintien par la suite;
- le maintien d'une croissance des dépenses inférieure à celle des revenus d'ici le retour à l'équilibre budgétaire;
- le maintien des objectifs de réduction de la dette.

La mise à jour d'automne est également l'occasion pour le gouvernement de faire le point sur :

- les gestes posés pour retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;
- la relance de l'économie et les mesures mises en place pour la soutenir.

### GRAPHIQUE 1

#### Solde budgétaire<sup>(1)</sup> de 2013-2014 à 2016-2017 (en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Résultats réels.

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 11 novembre 2014.

## LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2015-2016

Le cadre financier de la présente mise à jour confirme l'équilibre budgétaire en 2015-2016<sup>2</sup>.

Le rythme de croissance des revenus s'accélère.

- Les revenus consolidés progresseront de 2,9 % en 2014-2015 et de 4,0 % en 2015-2016.

La croissance des dépenses est sous contrôle.

- La croissance des dépenses consolidées de 2,2 % en 2014-2015 et de 1,2 % en 2015-2016 permet de redresser les finances publiques tout en protégeant les priorités de l'État, soit la santé, l'éducation et l'accès aux services pour les personnes les plus vulnérables.

TABLEAU 1

### Cadre financier sommaire consolidé – Décembre 2014

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus autonomes	77 108	80 501	83 223
<i>Variation en %</i>	3,2	4,4	3,4
Transferts fédéraux	18 805	19 249	19 717
<i>Variation en %</i>	1,4	2,4	2,4
<b>Revenus consolidés</b>	<b>95 913</b>	<b>99 750</b>	<b>102 940</b>
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>2,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>
Dépenses	-86 332	-87 058	-88 658
<i>Variation en %</i>	2,4	0,8	1,8
Service de la dette	-10 646	-11 075	-11 594
<i>Variation en %</i>	0,5	4,0	4,7
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>-96 978</b>	<b>-98 133</b>	<b>-100 252</b>
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>
Provision pour éventualités	—	—	-400
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 065</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 285	-1 617	-2 288
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

<sup>2</sup> Le cadre financier quinquennal du gouvernement est présenté dans la section A à la p. A.26.

## L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC S'ACCÉLÈRE

L'accélération de la croissance économique du Québec prévue au budget 2014-2015 est en cours. Les exportations s'accroissent, la consommation demeure soutenue et les investissements des gouvernements se maintiennent à des niveaux élevés.

- Ainsi, après une faible progression de 1,0 % du produit intérieur brut (PIB) réel en 2013, la croissance économique au Québec devrait s'établir à 1,6 % en 2014 et à 1,9 % en 2015.
  - La croissance sera principalement soutenue par les exportations, qui poursuivront leur lancée amorcée en 2014.
- Par ailleurs, la croissance économique se renforce également chez les principaux partenaires économiques du Québec.
  - L'économie américaine bénéficie de perspectives favorables pour les prochaines années. L'accélération de la croissance aux États-Unis profitera aux économies québécoise et canadienne.

TABLEAU 2

### Perspectives de croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2013	2014	2015
Québec	1,0	1,6	1,9
Canada	2,0	2,2	2,5
États-Unis	2,2	2,2	2,7
Zone euro	-0,5	0,7	0,9
Économies avancées	1,4	1,7	2,1
Économies émergentes	4,7	4,1	4,4
<b>Monde</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

## LES MESURES POUR RETOURNER À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre budgétaire sera atteint en 2015-2016 en raison principalement de la gestion rigoureuse des dépenses.

À cet égard, pour 2015-2016 :

- les gestes identifiés représentent près de 85 % de l'effort global à réaliser prévu au budget 2014-2015. Parmi ces efforts, l'essentiel des mesures de réduction des dépenses fiscales a été identifié;
- le solde des mesures à réaliser, de l'ordre de 1 milliard de dollars, sera précisé d'ici le budget 2015-2016.

TABLEAU 3

### Les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2015-2016	Part de l'effort identifié
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT MESURES – BUDGET 2014-2015<sup>(1)</sup></b>	<b>-7 274</b>	
<b>MESURES – BUDGET 2014-2015</b>		
Contrôle des dépenses du gouvernement	3 078	
Réduction des dépenses fiscales	348	
Utilisation de la provision pour éventualités	200	
<b>Sous-total</b>	<b>3 626</b>	<b>50 %</b>
<b>MESURES IDENTIFIÉES – DÉCEMBRE 2014</b>		
<b>Contrôle des dépenses du gouvernement</b>		
Réduction du coût des services publics	1 125	84 %
Mesures portant sur la révision des programmes	736	
<b>Sous-total</b>	<b>1 861</b>	
Réduction des dépenses fiscales	600	
<b>Total des mesures identifiées – Décembre 2014</b>	<b>2 461</b>	<b>34 %</b>
<b>SOLDE DES MESURES À IDENTIFIER D'ICI LE BUDGET 2015-2016</b>	<b>1 187</b>	<b>16 %</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – DÉCEMBRE 2014</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>

(1) En excluant l'impact de 49 M\$ des mesures sur les revenus et du plan de relance annoncées au budget de juin 2014, ainsi que la réévaluation à la baisse des coûts de reconduction de 285 M\$, le solde budgétaire avant mesures s'élèverait à -7 608 M\$ pour 2015-2016, soit le même solde que celui présenté au budget 2014-2015 (*Plan budgétaire – Budget 2014-2015*, p. A.21).

## LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Avec la mise à jour économique et financière de décembre 2014, le gouvernement annonce des initiatives afin de bonifier les actions qu'il a déployées pour soutenir la relance économique dans le cadre du budget 2014-2015.

- Ces initiatives, qui auront un impact financier de 195 millions de dollars sur trois ans, permettront d'accroître les investissements privés, de favoriser la transition du Québec vers une économie verte et d'encourager la relève agricole.

Ces mesures s'ajoutent à celles annoncées au budget 2014-2015, qui représentent 816 millions de dollars pour les mêmes trois années, et s'articulent autour de trois axes importants, soit la stratégie maritime, la relance du Plan Nord et le développement de l'industrie du gaz et du pétrole.

Par ailleurs, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise proposera sous peu une révision du régime fiscal permettant de favoriser la croissance économique au Québec.

Enfin, les investissements publics en infrastructures demeurent à des niveaux élevés, ce qui contribue à soutenir l'économie.

- Des investissements totalisant 11,5 milliards de dollars sont prévus au Plan québécois des infrastructures pour 2014-2015.



# Section A

## LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

<b>Introduction</b> .....	<b>A.3</b>
<b>1. Les orientations budgétaires du gouvernement</b> .....	<b>A.5</b>
1.1 L'évolution de la situation budgétaire .....	A.5
1.1.1 Le sommaire des révisions au cadre financier .....	A.7
1.2 Les mesures pour retourner à l'équilibre budgétaire .....	A.9
1.3 Les perspectives économiques et budgétaires .....	A.11
1.3.1 La croissance économique s'accélère .....	A.12
1.3.2 L'accélération de la croissance des revenus .....	A.18
1.3.3 Le ralentissement de la croissance des dépenses .....	A.21
1.3.4 Le cadre financier quinquennal du gouvernement .....	A.25
1.4 La réduction de la dette .....	A.29
<b>2. Le redressement des finances publiques</b> .....	<b>A.31</b>
2.1 Les mesures identifiées au <i>Point</i> de décembre 2014 .....	A.33
2.1.1 Réduire le coût des services publics .....	A.35
2.1.2 Revoir les programmes .....	A.36
2.1.3 Réviser le régime fiscal .....	A.38
2.2 Améliorer la gestion des finances publiques .....	A.39
<b>3. Le soutien à la relance de l'économie</b> .....	<b>A.45</b>
3.1 Des initiatives additionnelles pour la relance économique .....	A.46
3.2 La poursuite du plan pour la relance économique du budget 2014-2015 .....	A.47
3.3 Les investissements publics en immobilisations .....	A.48
<b>Conclusion</b> .....	<b>A.51</b>



## INTRODUCTION

Cette section donne une vue d'ensemble des orientations économiques et financières du gouvernement. Elle présente :

- l'évolution récente de la situation budgétaire;
  - La reprise graduelle de l'économie et la gestion rigoureuse des dépenses permettent de confirmer le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.
- l'action du gouvernement pour redresser les finances publiques;
  - Le gouvernement maintient le retour à l'équilibre budgétaire et prévoit à cette fin la mise en œuvre de mesures pour dégager des économies ainsi que d'autres initiatives pour améliorer la gestion des finances publiques.
  - Avec les mesures annoncées au *Point*, près de 85 % des gestes nécessaires au retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 sont maintenant identifiés. Parmi ces efforts, l'essentiel des mesures de réduction de dépenses fiscales à mettre en place pour respecter les cibles budgétaires a été identifié.
- les actions pour la relance de l'économie.
  - Le gouvernement poursuit le plan pour la relance économique avec la mise en œuvre d'initiatives pour favoriser l'investissement privé.



# 1. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

## 1.1 L'évolution de la situation budgétaire

Le cadre financier du gouvernement, mis à jour depuis le budget 2014-2015, confirme le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

— Le déficit pour 2014-2015 est maintenu à 2 350 millions de dollars.

Les dépenses continueront de croître, mais à un taux inférieur à celui des revenus, cette année et l'an prochain.

— La croissance des dépenses consolidées s'établira à 2,2 % en 2014-2015 et à 1,2 % en 2015-2016, tandis que celle des revenus s'établira à 2,9 % et à 4,0 % respectivement pour ces deux années.

Ces objectifs budgétaires seront atteints tout en maintenant les versements au Fonds des générations, qui totaliseront 1 285 millions de dollars en 2014-2015 et 1 617 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU A.1

### Cadre financier sommaire consolidé – Décembre 2014 (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus autonomes	77 108	80 501	83 223
<i>Variation en %</i>	3,2	4,4	3,4
Transferts fédéraux	18 805	19 249	19 717
<i>Variation en %</i>	1,4	2,4	2,4
<b>Revenus consolidés</b>	<b>95 913</b>	<b>99 750</b>	<b>102 940</b>
<i>Variation en %</i>	<b>2,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>
Dépenses	-86 332	-87 058	-88 658
<i>Variation en %</i>	2,4	0,8	1,8
Service de la dette	-10 646	-11 075	-11 594
<i>Variation en %</i>	0,5	4,0	4,7
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>-96 978</b>	<b>-98 133</b>	<b>-100 252</b>
<i>Variation en %</i>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>
Provision pour éventualités	—	—	-400
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 065</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 285	-1 617	-2 288
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

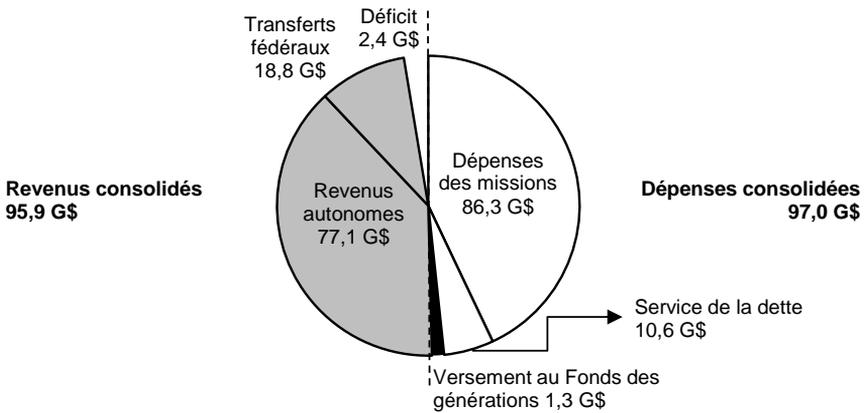
## La répartition des revenus et des dépenses consolidés du gouvernement

En 2014-2015, les revenus consolidés de l'État s'établiront à 95,9 milliards de dollars, alors que les dépenses consolidées s'établiront à 97,0 milliards de dollars. De ce montant, 86,3 milliards de dollars serviront à financer les différentes missions<sup>1</sup> de l'État.

Le service de la dette s'établira à 10,6 milliards de dollars. En incluant le versement de 1,3 milliard de dollars au Fonds des générations, le déficit s'établira à 2,4 milliards de dollars.

### Répartition des revenus et des dépenses consolidés du gouvernement pour 2014-2015

(en milliards de dollars)



1 Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement. Les cinq missions retenues par le gouvernement du Québec sont : Santé et Services sociaux, Éducation et Culture, Économie et Environnement, Soutien aux personnes et aux familles et Gouverne et Justice.

### 1.1.1 Le sommaire des révisions au cadre financier

Globalement, les révisions constatées au cadre financier depuis le budget 2014-2015 permettent toujours le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

L'évolution de l'économie entraîne des révisions à la baisse des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement de 215 millions de dollars en 2014-2015 et de 206 millions de dollars en 2015-2016, principalement à l'impôt sur le revenu des particuliers. Par ailleurs, les impôts des sociétés sont révisés à la hausse.

Ces révisions sont compensées par :

- des transferts fédéraux plus élevés de 121 millions de dollars en 2014-2015 et de 131 millions de dollars en 2015-2016, notamment attribuables à une révision à la hausse des revenus attendus de la péréquation;
- une révision à la baisse du service de la dette de 153 millions de dollars en 2014-2015, en raison de taux d'intérêt moins élevés que prévu;
- d'autres révisions totalisant 114 millions de dollars en 2015-2016, qui reflètent notamment la planification révisée des dépenses des entités consolidées.

TABLEAU A.2

#### Révisions au cadre financier depuis le budget 2014-2015

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – BUDGET 2014-2015</b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Révisions liées à l'économie</b>			
Revenus autonomes	-215	-206	-304
Entreprises du gouvernement	-28	-45	-84
Transferts fédéraux	121	131	229
Service de la dette	153	6	3
<b>Sous-total</b>	<b>31</b>	<b>-114</b>	<b>-156</b>
<b>Autres révisions</b>			
Dépenses de programmes	—	—	—
Résultats des entités consolidées et autres <sup>(1)</sup>	-31	114	156
<b>Sous-total</b>	<b>-31</b>	<b>114</b>	<b>156</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – DÉCEMBRE 2014</b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) Comprend les révisions aux résultats des entités consolidées, les mesures nécessaires au maintien de la cible de déficit pour 2014-2015 et l'impact financier des nouvelles initiatives pour la relance économique. La section E présente les révisions détaillées.

## Résultats réels pour 2013-2014

Selon les résultats publiés dans les *Comptes publics 2013-2014*, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire a été déficitaire de 2 824 millions de dollars pour l'année financière 2013-2014.

- Il s'agit d'une révision à la baisse de 276 millions de dollars du solde budgétaire par rapport à l'évaluation faite au budget 2014-2015 en juin 2014.

Les résultats des revenus consolidés ont été révisés à la baisse de 436 millions de dollars, principalement en raison d'une révision à la baisse de 270 millions de dollars des transferts fédéraux et d'une réduction de 152 millions de dollars des revenus autonomes.

Ces révisions ont toutefois été compensées par une réduction des dépenses de programmes de 196 millions de dollars. De plus, les autres dépenses consolidées, qui incluent entre autres les dépenses des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux et des réseaux, ont été réduites de 506 millions de dollars, en raison notamment d'un niveau de dépenses moins élevé dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### Révisions du solde budgétaire pour 2013-2014 par rapport au budget 2014-2015 (en millions de dollars)

	2013-2014		
	Budget 2014-2015	Révisions	Résultats réels <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>			
Revenus autonomes	69 403	-152	69 251
Entreprises du gouvernement	5 444	-14	5 430
Transferts fédéraux	18 820	-270	18 550
<b>Revenus consolidés<sup>(2)</sup></b>	<b>93 667</b>	<b>-436</b>	<b>93 231</b>
<b>Variation en %</b>	<b>4,2</b>		<b>3,9</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses de programmes	-64 518	196	-64 322
Autres dépenses consolidées <sup>(3)</sup>	-20 520	506	-20 014
Service de la dette	-10 608	10	-10 598
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>-95 646</b>	<b>712</b>	<b>-94 934</b>
<b>Variation en %</b>	<b>5,7</b>		<b>5,1</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 979</b>	<b>276</b>	<b>-1 703</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 121	—	-1 121
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(4)</sup></b>	<b>-3 100</b>	<b>276</b>	<b>-2 824</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>-0,8</b>	<b>—</b>	<b>-0,8</b>

(1) *Comptes publics 2013-2014*.

(2) Pour 2012-2013, les revenus consolidés excluent la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, entraînant une croissance de 3,9 % pour 2013-2014. En incluant la perte exceptionnelle, conformément à la présentation des *Comptes publics 2013-2014*, la croissance des revenus aurait été de 6,1 %.

(3) Inclut les ajustements de consolidation.

(4) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 1.2 Les mesures pour retourner à l'équilibre budgétaire

Au budget de juin 2014, le gouvernement a évalué l'ampleur des mesures nécessaires pour retourner à l'équilibre budgétaire.

Pour 2015-2016, avec les mesures annoncées dans la présente mise à jour, le gouvernement a identifié près de 85 % des efforts nécessaires à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

- En l'absence de mesures pour retourner à l'équilibre budgétaire, le déficit aurait atteint 7 274 millions de dollars. Au budget 2014-2015, le gouvernement avait identifié 50 % des mesures pour résorber ce déficit, soit un montant de 3 626 millions de dollars.
- La présente mise à jour identifie 2 461 millions de dollars additionnels, soit 34 % de l'effort.

Le solde des mesures, de l'ordre de 1 milliard de dollars, sera identifié d'ici le budget 2015-2016.

TABLEAU A.3

### Les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2015-2016	Part de l'effort identifié
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT MESURES – BUDGET 2014-2015<sup>(1)</sup></b>	<b>-7 274</b>	
<b>MESURES – BUDGET 2014-2015</b>		
Contrôle des dépenses du gouvernement	3 078	
Réduction des dépenses fiscales	348	
Utilisation de la provision pour éventualités	200	
<b>Sous-total</b>	<b>3 626</b>	<b>50 %</b>
<b>MESURES IDENTIFIÉES – DÉCEMBRE 2014</b>		
<b>Contrôle des dépenses du gouvernement</b>		
Réduction du coût des services publics	1 125	
Mesures portant sur la révision des programmes	736	
<b>Sous-total</b>	<b>1 861</b>	
Réduction des dépenses fiscales	600	
<b>Total des mesures identifiées – Décembre 2014</b>	<b>2 461</b>	<b>34 %</b>
<b>SOLDE DES MESURES À IDENTIFIER D'ICI LE BUDGET 2015-2016</b>	<b>1 187</b>	<b>16 %</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – DÉCEMBRE 2014</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>

(1) En excluant l'impact de 49 M\$ des mesures sur les revenus et du plan de relance annoncées au budget de juin 2014, ainsi que la réévaluation à la baisse des coûts de reconduction de 285 M\$, le solde budgétaire avant mesures s'élèverait à -7 608 M\$ pour 2015-2016, soit le même solde que celui présenté au budget 2014-2015 (*Plan budgétaire – Budget 2014-2015*, p. A.21).

## Rappel du budget 2014-2015 – Les premières mesures mises en place –

Le budget 2014-2015 a présenté les premières mesures à mettre en place pour retourner à l'équilibre budgétaire et redresser les finances publiques.

Afin de contrôler l'ensemble des dépenses de l'État, plusieurs mesures ont été mises en œuvre, notamment :

- des mesures de contrôle des dépenses au sein des ministères, des organismes et des sociétés d'État;
- un contrôle de la rémunération, dont le gel global de l'enveloppe des effectifs des secteurs public et parapublic en 2014-2015 et en 2015-2016 afin de ralentir la croissance de la rémunération;
- un resserrement immédiat de dépenses fiscales.

### Mesures annoncées au budget 2014-2015

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016
<b>Contrôle des dépenses du gouvernement</b>		
Contribution des ministères et organismes	2 728	2 406
Contribution des fonds spéciaux et des organismes non subventionnés	261	70
Contribution des sociétés d'État	177	102
Contrôle de la rémunération par le gel global des effectifs	100	500
<b>Sous-total</b>	<b>3 266</b>	<b>3 078</b>
<b>Réduction des dépenses fiscales</b>		
Abolition ou suspension de certaines mesures fiscales annoncées depuis septembre 2012	41	56
Réduction de 20 % des taux de crédits d'impôt	36	270
Limitations apportées à des mesures fiscales visant la capitalisation des entreprises	27	22
<b>Sous-total</b>	<b>104</b>	<b>348</b>
Utilisation de la provision pour éventualités	—	200
<b>MESURES IDENTIFIÉES AU BUDGET 2014-2015</b>	<b>3 370</b>	<b>3 626</b>

Source : Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire – Budget 2014-2015*, p. A.21.

### 1.3 Les perspectives économiques et budgétaires

Le cadre financier de la mise à jour confirme le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Six mois après le dépôt du budget 2014-2015, il est constaté que :

- le rythme de croissance des revenus augmente, avec l'accélération de la croissance économique;
- le ralentissement dans la croissance des dépenses se concrétise, grâce à une gestion rigoureuse de celles-ci;
- pour la première fois en trois ans, les cinq premiers mois de l'année 2014-2015 montrent que les revenus augmentent plus rapidement que les dépenses.

Ainsi, les perspectives budgétaires permettent le maintien de l'équilibre pour les prochaines années.

### 1.3.1 La croissance économique s'accélère

Le renforcement de la croissance économique du Québec prévu au budget 2014-2015 est en cours. Les exportations s'accroissent, la consommation demeure soutenue et les investissements des gouvernements se maintiennent à des niveaux élevés.

- Ainsi, après une faible progression de 1,0 % du produit intérieur brut (PIB) réel en 2013, la croissance économique au Québec devrait s'établir à 1,6 % en 2014 et à 1,9 % en 2015.
  - Ce renforcement de l'économie s'observe déjà. Pour les sept premiers mois de 2014, le PIB réel a progressé de 1,5 % par rapport à la même période en 2013.

Par ailleurs, la situation économique s'améliore également chez les principaux partenaires économiques du Québec.

- Au Canada, la croissance économique prévue s'élève à 2,2 % en 2014 et à 2,5 % en 2015. L'accélération de l'économie est soutenue par les dépenses de consommation des ménages ainsi que par le renforcement de l'économie américaine, qui est bénéfique pour les exportations canadiennes.
- Aux États-Unis, les perspectives économiques sont particulièrement favorables. La croissance devrait s'établir à 2,2 % en 2014 et à 2,7 % en 2015. L'économie américaine sera soutenue par les dépenses de consommation et les investissements des entreprises, ainsi que par le fait qu'une bonne partie du redressement budgétaire a déjà été effectuée.
- Dans le monde, la croissance devrait se raffermir en 2015, après une année 2014 marquée par une décélération de la croissance, notamment dans les économies émergentes.

TABLEAU A.4

#### Perspectives de croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2013	2014	2015
Québec	1,0	1,6	1,9
Canada	2,0	2,2	2,5
États-Unis	2,2	2,2	2,7
Zone euro	-0,5	0,7	0,9
Économies avancées	1,4	1,7	2,1
Économies émergentes	4,7	4,1	4,4
<b>Monde</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Le niveau de vie des Québécois reprend sa progression

Depuis 2007, le Québec a connu une amélioration importante du niveau de vie de la population, mesuré par le PIB réel par habitant. Cette amélioration a suivi une évolution semblable à celle de la croissance économique.

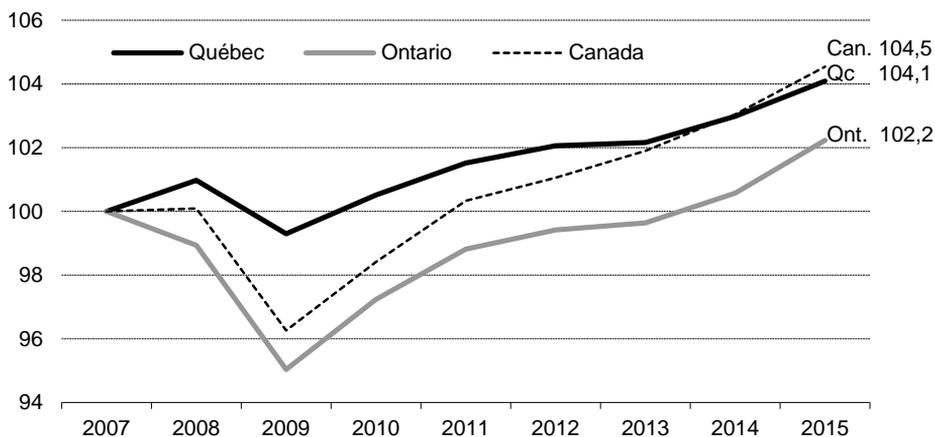
- Ainsi, la dernière récession a été beaucoup moins forte au Québec. En 2009, le PIB réel du Québec a reculé de 0,6 %, alors qu'il a chuté de 3,1 % en Ontario et de 2,7 % au Canada.
  - Cette situation a permis de limiter à 1,7 % la baisse du niveau de vie en 2009 au Québec, alors que celui-ci s'est fortement détérioré au Canada (-3,8 %) et en Ontario (-3,9 %).
- Depuis 2010, le Québec, l'Ontario et le Canada ont amorcé un rattrapage graduel du niveau de vie d'avant la récession. Au Québec, la croissance économique a permis au niveau de vie de la population de continuer de progresser, dépassant rapidement celui de 2007.
- Cette évolution a connu une interruption en 2013, alors que le PIB réel par habitant n'a progressé que de 0,1 % au Québec. En comparaison, la même année, le niveau de vie a progressé de 0,8 % au Canada.

Après cette stagnation en 2013, l'évolution favorable du PIB réel en 2014 et en 2015 permettra au niveau de vie de la population du Québec de renouer avec la croissance, à des rythmes comparables à ceux prévus en Ontario et au Canada.

GRAPHIQUE A.1

### PIB réel par habitant

(indice, 2007=100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances du Québec pour les données de prévision du Québec et du Canada et Conference Board du Canada pour les données de prévision de l'Ontario.

## ☐ L'économie du Québec prend de la vigueur

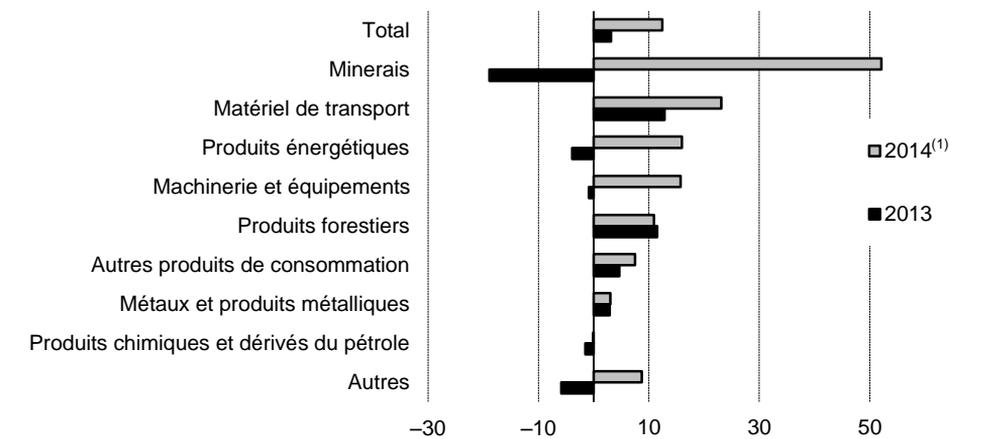
Au Québec, les conditions économiques se sont améliorées au cours des derniers mois. Plusieurs indicateurs récents montrent que l'économie du Québec gagne en vigueur.

- Les dépenses de consommation continuent de progresser à un rythme soutenu. En 2014, après huit mois, les ventes au détail en termes nominaux affichent une croissance de 3,0 %, après avoir crû de 2,5 % en 2013 et de 1,2 % en 2012.
- Les exportations s'accroissent, soutenues par le renforcement de la croissance économique aux États-Unis et par le dollar canadien qui se situe à des niveaux plus avantageux pour les exportateurs.
  - Les exportations de marchandises vers les États-Unis ont augmenté de 11,0 % pour les huit premiers mois de l'année 2014 par rapport à la période correspondante en 2013.
  - La grande majorité des secteurs d'exportation a contribué à cette reprise, notamment les minerais, le matériel de transport, les produits énergétiques ainsi que la machinerie et les équipements.
- La croissance des prix se rétablit. L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1,3 % au cours des neuf premiers mois de l'année. En 2013, la croissance de l'IPC avait fortement ralenti, à 0,7 %, reflétant entre autres la faiblesse de la demande intérieure.

GRAPHIQUE A.2

### Exportations internationales de biens du Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



(1) Données observées pour les huit premiers mois de l'année 2014, par rapport à la même période en 2013, sur la base douanière.

Source : Institut de la statistique du Québec.

## ❑ Un redressement attendu de l'investissement et de l'emploi

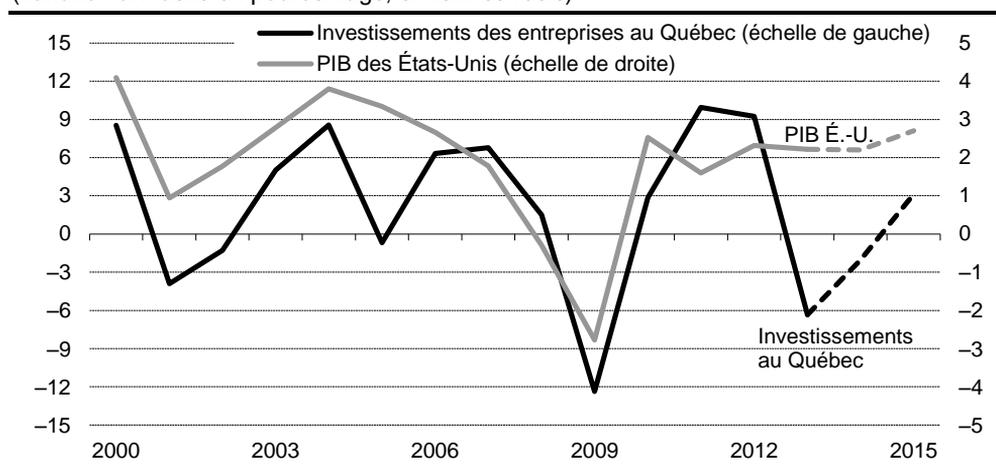
Bien qu'il mette plus de temps que prévu à se matérialiser, le rebond de l'investissement et de l'emploi est attendu au cours des prochains trimestres. Plusieurs éléments précurseurs annoncent ce rebond, notamment :

- le renforcement de l'économie américaine, qui se traduit par une demande accrue pour les produits québécois. Cette demande se reflète déjà dans la croissance des exportations;
- la hausse observée des bénéfices des sociétés, qui incitera les entreprises à investir pour faire face à la demande accrue;
- la progression soutenue des dépenses de consommation des ménages. De plus, ceux-ci profiteront des mesures annoncées récemment par le gouvernement fédéral et d'un allègement de leurs dépenses en carburants à la suite de la récente baisse des prix du pétrole.

GRAPHIQUE A.3

### Investissements non résidentiels des entreprises au Québec et PIB des États-Unis

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une révision de la croissance dans plusieurs régions du monde par rapport à la prévision de juin

La croissance prévue du PIB réel au Québec, de 1,6 % en 2014 et de 1,9 % en 2015, reflète des perspectives de croissance favorables au Québec et chez ses principaux partenaires commerciaux.

Par ailleurs, la croissance économique au Québec a été révisée à la baisse de 0,2 point de pourcentage en 2014 et de 0,1 point en 2015 par rapport à la prévision du budget 2014-2015. Ces révisions s'expliquent essentiellement par des perspectives de croissance mondiale plus modérées qu'estimé en juin 2014.

- En Ontario, selon l'exposé économique de l'automne 2014, la croissance du PIB réel devrait se situer à 1,9 % en 2014 et à 2,4 % en 2015, une diminution de 0,2 point de pourcentage et de 0,1 point de pourcentage respectivement par rapport à la prévision du budget 2014 de l'Ontario.
- Aux États-Unis, après une hausse de 2,2 % en 2013, le PIB réel devrait croître à nouveau de 2,2 % en 2014 et cette croissance devrait s'accroître à 2,7 % en 2015. Il s'agit de révisions à la baisse de 0,3 point de pourcentage en 2014 et de 0,2 point pour 2015.
- Au Canada, la croissance du PIB réel devrait passer de 2,0 % en 2013, à 2,2 % en 2014 et à 2,5 % en 2015. Il s'agit de perspectives de croissance inchangées par rapport à celles du budget de juin.

De plus, les prévisions de croissance ont été revues à la baisse par rapport au budget 2014-2015 dans plusieurs pays et régions du monde.

- En effet, plusieurs régions importantes du monde, dont le Japon et la zone euro, sont aux prises avec une croissance faible qui risque de perdurer. De plus, la croissance des économies émergentes, dont la Chine, ralentit.

TABLEAU A.5

### Produit intérieur brut réel

(variation en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2013	2014	2015
Québec	1,0	1,6	1,9
<i>Écart par rapport au budget 2014-2015</i>	-0,1	-0,2	-0,1
Ontario	1,3	1,9	2,4
<i>Écart par rapport au budget 2014 de l'Ontario</i>	0,0	-0,2	-0,1
Canada	2,0	2,2	2,5
<i>Écart par rapport au budget 2014-2015</i>	0,0	0,0	0,0
États-Unis	2,2	2,2	2,7
<i>Écart par rapport au budget 2014-2015</i>	0,3	-0,3	-0,2
Monde	3,3	3,0	3,4
<i>Écart par rapport au budget 2014-2015</i>	0,2	-0,4	-0,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight, Fonds monétaire international, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

## **L'assainissement des finances publiques est compatible avec l'objectif de croissance économique<sup>1</sup>**

### **La poursuite de l'assainissement des finances publiques demeure de mise**

Dans son *Moniteur des finances publiques*, publié en octobre 2014, le Fonds monétaire international (FMI) a réitéré l'importance pour les économies avancées de poursuivre l'assainissement de leurs finances publiques, afin de ramener la dette à des niveaux plus soutenables. De plus, il s'agit d'un objectif compatible avec celui de promouvoir la croissance économique.

- En effet, selon le FMI, devant une reprise hésitante, la politique budgétaire doit judicieusement concilier l'objectif de viabilité des finances publiques avec le soutien à la croissance économique et à la création d'emplois.
- La politique budgétaire doit ainsi s'intégrer dans la vision globale des mesures structurelles visant à stimuler la croissance.

Par ailleurs, des plans détaillés sont essentiels pour une politique budgétaire crédible de rééquilibrage des finances publiques. Ces recommandations visent surtout les pays qui connaissent des niveaux d'endettement élevés, confrontés à d'importantes augmentations à venir dans les dépenses de soins de santé et les pensions de vieillesse.

### **L'assainissement des finances publiques est compatible avec l'objectif de stimuler la croissance économique**

Le FMI recommande aux économies avancées d'ajuster le rythme et la composition de l'assainissement budgétaire de façon à concilier les efforts de rééquilibrage budgétaire avec la nécessité de promouvoir la croissance économique.

- Le FMI considère que, dans un contexte général de contrôle budgétaire, les politiques publiques devraient continuer d'inclure des mesures de soutien à la croissance économique et à l'emploi.
- La politique budgétaire peut ainsi soutenir le marché de l'emploi à court et à plus long terme, en renforçant les effets des réformes structurelles.

Le FMI souligne que ces mesures peuvent cibler des groupes spécifiques, par exemple les personnes plus âgées, pour les encourager à demeurer sur le marché du travail, ou bien les travailleurs faiblement qualifiés ou les jeunes, qui sont davantage exposés au risque du chômage.

### **Les investissements en infrastructures, une opportunité à saisir**

Le FMI indique que des politiques visant à soutenir les investissements en infrastructures favorisent la croissance économique, notamment dans les économies avancées. L'organisation internationale considère que le moment d'investir est propice, en raison des faibles taux d'intérêt et que plusieurs pays avancés ont un retard à ce chapitre.

- Les investissements publics en infrastructures contribuent à augmenter la production à court et à long terme. Ces dépenses devraient cibler les investissements les plus efficaces.

Par exemple, le FMI estime que, sur un échantillon de pays avancés, une hausse des dépenses d'investissement en infrastructures équivalente à 1 point de pourcentage du PIB augmente le niveau de la production d'environ 0,4 % la même année et de 1,5 % après quatre ans.

<sup>1</sup> Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques – Emploi : en quoi la politique budgétaire peut aider*, octobre 2014, et Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2014.

### 1.3.2 L'accélération de la croissance des revenus

#### □ Des résultats au 31 août qui confirment les attentes pour 2014-2015

Les résultats mensuels observés depuis le début de l'année confirment l'accélération de la croissance des revenus autonomes prévue pour l'ensemble de l'année 2014-2015. En effet, les revenus autonomes du fonds général excluant les entreprises du gouvernement ont progressé de façon plus soutenue par rapport à la croissance constatée pour la même période au cours de l'année précédente.

— Au 31 août 2014, l'augmentation cumulative des revenus autonomes du fonds général excluant les entreprises du gouvernement, reflétant l'essentiel des revenus fiscaux, s'élève à 3,7 %, comparativement à 1,4 % pour la même période en 2013-2014.

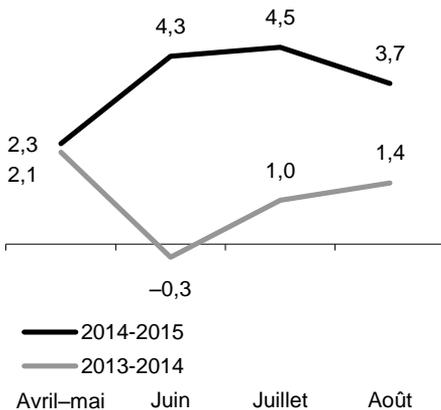
Cette accélération est notamment attribuable à la croissance importante des revenus provenant des impôts des sociétés en début d'année. Depuis le début de l'année 2014-2015, l'augmentation cumulative de ces revenus est soutenue et a atteint 8,7 % au 31 août 2014. Cette évolution contraste de façon importante avec celle de l'année précédente.

— En effet, en 2013-2014, après cinq mois, les revenus provenant des impôts des sociétés avaient diminué de 16,8 %, témoignant d'une conjoncture économique moins favorable.

GRAPHIQUE A.4

#### Croissance cumulative des revenus autonomes<sup>(1)</sup>

(en pourcentage)



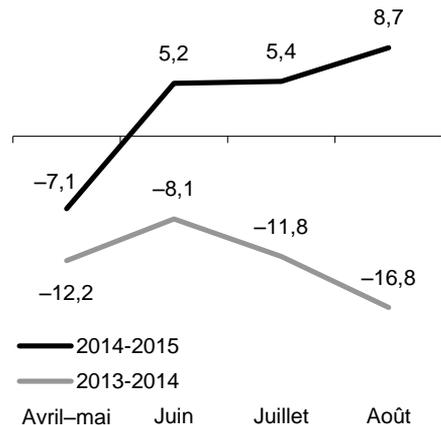
(1) Revenus autonomes du fonds général excluant les entreprises du gouvernement.

Sources : Ministère des Finances du Québec, rapports mensuels des opérations financières.

GRAPHIQUE A.5

#### Croissance cumulative des revenus provenant des impôts des sociétés<sup>(1)</sup>

(en pourcentage)



(1) Fonds général.

Sources : Ministère des Finances du Québec, rapports mensuels des opérations financières.

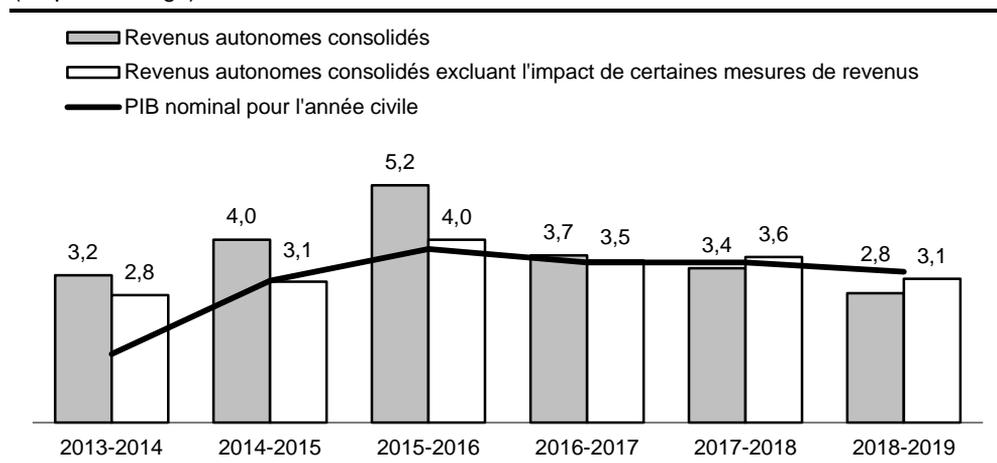
## □ La croissance des revenus reflète l'évolution de l'activité économique et celle des mesures de revenus

La croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement poursuivra son accélération au cours des deux prochaines années, passant de 3,2 % en 2013-2014 à 4,0 % en 2014-2015 et à 5,2 % en 2015-2016 en raison de la relance de l'économie et de la mise en place de mesures pour accroître les revenus. Les revenus augmenteront par la suite à un rythme correspondant à la progression de l'économie.

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement, qui sont principalement constitués de revenus fiscaux, reflètent à la fois l'évolution de l'activité économique et de celle des mesures de revenus mises en place, qui peuvent faire en sorte que la croissance des revenus soit plus soutenue ou plus faible, selon le cas.

GRAPHIQUE A.6

### Croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement – 2013-2014 à 2018-2019 (en pourcentage)



## Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

### Croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement – 2013-2014 à 2018-2019

(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
<b>Revenus autonomes<sup>(1)</sup></b>	<b>74 681</b>	<b>77 108</b>	<b>80 501</b>	<b>83 223</b>	<b>85 859</b>	<b>88 153</b>
Entreprises du gouvernement	5 430	5 077	4 750	4 701	4 685	4 685
<b>Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement</b>	<b>69 251</b>	<b>72 031</b>	<b>75 751</b>	<b>78 522</b>	<b>81 174</b>	<b>83 468</b>
<i>Variation en %</i>	<b>3,2</b>	<b>4,0</b>	<b>5,2</b>	<b>3,7</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>
<b>Mesures de revenus<sup>(2)</sup></b>						
<i>Le point de décembre 2014</i>	—	120	626	685	563	569
Budget 2014-2015	—	333	304	278	259	247
Budget 2013-2014	378	435	497	528	524	524
Budget 2012-2013	-8	141	483	572	672	777
Abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises	—	—	—	—	-75	-370
<b>Sous-total</b>	<b>370</b>	<b>1 029</b>	<b>1 910</b>	<b>2 063</b>	<b>1 943</b>	<b>1 747</b>
<b>Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement après redressement des mesures de revenus</b>	<b>68 881</b>	<b>71 002</b>	<b>73 841</b>	<b>76 459</b>	<b>79 231</b>	<b>81 721</b>
<i>Variation en %</i>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,1</b>
<b>Croissance du PIB nominal</b>	<b>1,5</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>

(1) Pour 2012-2013, les revenus consolidés excluent la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

(2) Principales mesures ayant un impact sur la croissance des revenus consolidés.

### 1.3.3 Le ralentissement de la croissance des dépenses

Au budget 2014-2015, la croissance des dépenses a été ramenée à des taux inférieurs à ceux connus au cours des dernières années et davantage compatibles avec la capacité de payer des contribuables.

La croissance des dépenses, inférieure à celle des revenus, permettra de retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

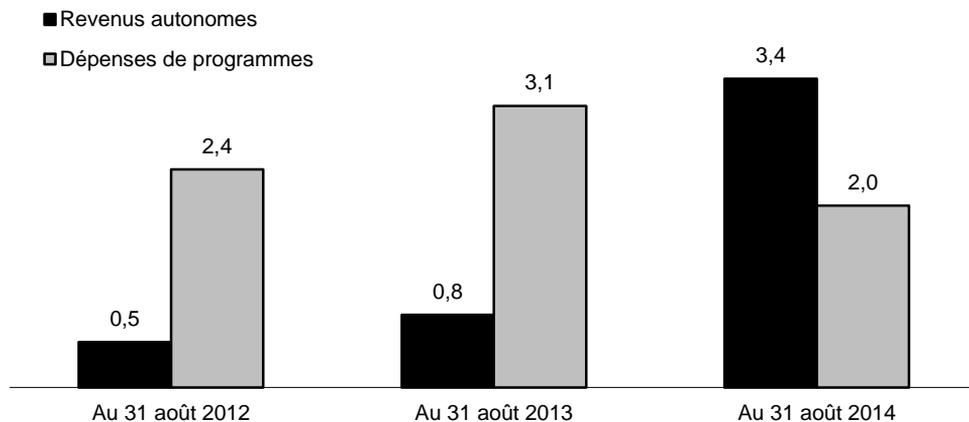
#### □ Un renversement de tendance en 2014-2015

Pour la période d'avril à août 2014, les revenus autonomes ont évolué à un rythme plus soutenu que les dépenses de programmes, ce qui n'avait pas été observé au cours des deux années précédentes. En 2012-2013 et en 2013-2014, les dépenses de programmes avaient crû de façon nettement plus importante que les revenus autonomes. Les résultats au 31 août 2014 s'expliquent par :

- une accélération de la croissance économique en 2014-2015, qui se reflète dans la croissance des revenus autonomes;
- un contrôle rigoureux des dépenses par le gouvernement.

GRAPHIQUE A.7

#### Fonds général Croissance cumulative après cinq mois des revenus autonomes et des dépenses de programmes (en pourcentage)



Sources : Ministère des Finances du Québec, rapports mensuels des opérations financières publiés au 31 août de chaque année.

## ▣ Les dépenses consolidées

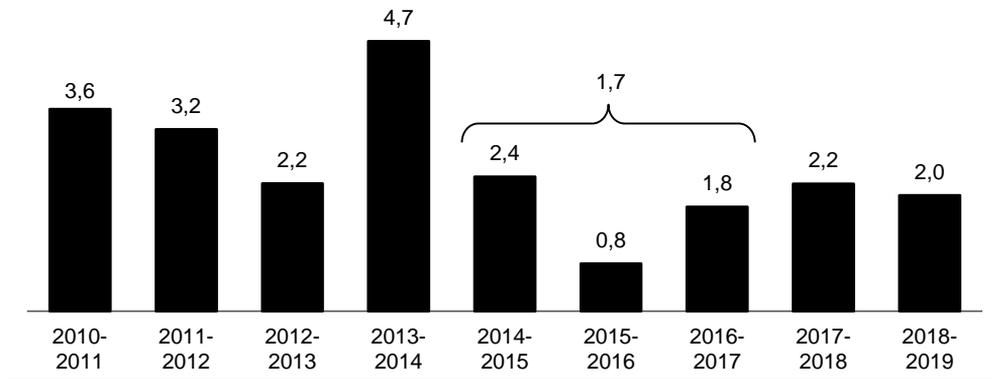
Les dépenses consolidées comprennent notamment les dépenses de programmes des ministères, les dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que le service de la dette.

Pour 2013-2014, la croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette s'est établie à 4,7 %. De 2014-2015 à 2016-2017, la croissance sera de 1,7 % en moyenne par année, soit :

- de 2,4 % en 2014-2015;
- de 0,8 % en 2015-2016;
- de 1,8 % en 2016-2017.

GRAPHIQUE A.8

### **Croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette de 2010-2011 à 2018-2019** (en pourcentage)



## ❑ Ramener le poids des dépenses dans l'économie à un niveau soutenable pour les contribuables

Afin de retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le gouvernement a adopté une gestion rigoureuse de ses dépenses.

Cette gestion rigoureuse permettra notamment :

- d'arrimer les dépenses à la capacité de payer des contribuables;
- de rétablir progressivement le poids des dépenses dans l'économie à un niveau soutenable sans compromettre la reprise économique.

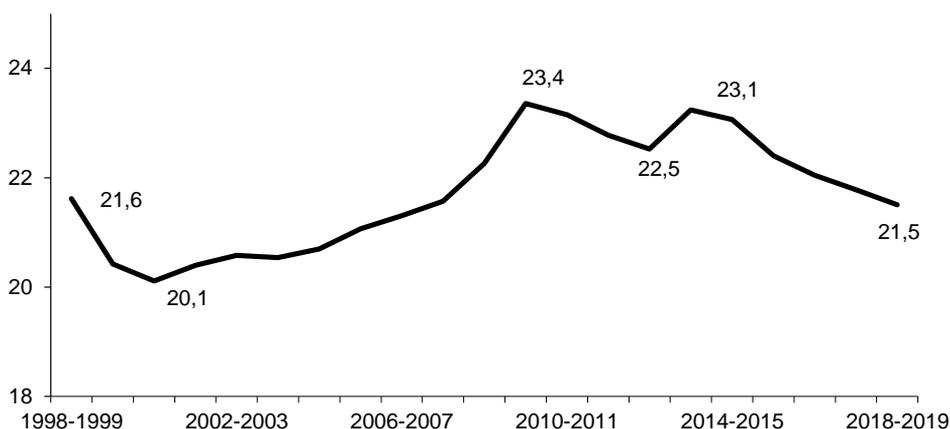
Il importe de rétablir le poids des dépenses dans l'économie pour :

- éviter que des dépenses trop élevées exigent un fardeau fiscal trop lourd par rapport aux autres provinces canadiennes, ce qui pourrait nuire à la compétitivité fiscale et limiter la croissance économique au Québec;
- que le gouvernement, lors d'une conjoncture économique difficile, ait la capacité de financer la hausse des dépenses qui pourrait être requise pour soutenir l'économie;
- favoriser la relance de l'économie et le développement économique et social du Québec avec une gestion responsable des finances publiques.

D'ici 2018-2019, cette gestion rigoureuse fera en sorte de ramener la part des dépenses consolidées excluant le service de la dette en pourcentage du PIB à 21,5 %, soit une part se rapprochant de celle qui prévalait avant la récession de 2009.

GRAPHIQUE A.9

### Évolution de la part des dépenses consolidées<sup>(1)</sup> dans l'économie (en pourcentage du PIB)



(1) Excluant le service de la dette.

Source : Ministère des Finances du Québec.

## Évolution comparée des dépenses

Les choix du Québec en matière d'objectif de croissance des dépenses se comparent à ceux prévus ailleurs au Canada.

Pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le Québec ralentit graduellement la croissance de ses dépenses consolidées excluant le service de la dette, laquelle s'établira à 2,4 % pour l'année 2014-2015 et à 0,8 % pour 2015-2016.

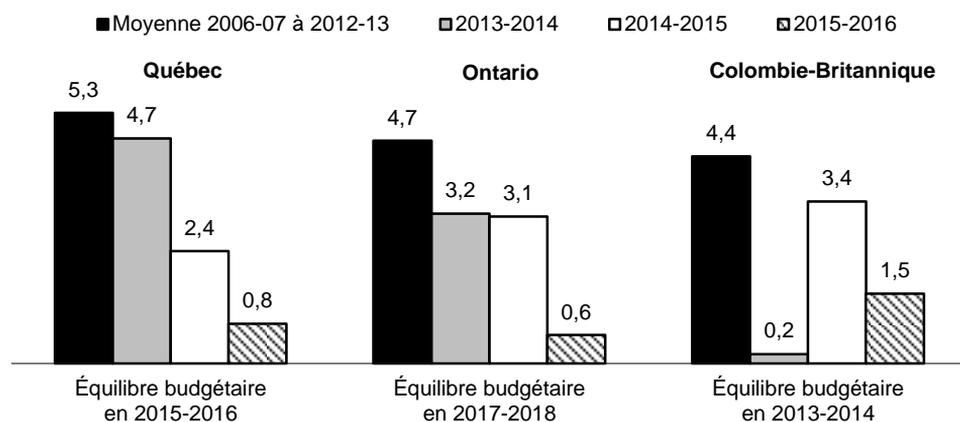
L'Ontario, qui prévoit atteindre l'équilibre budgétaire en 2017-2018 a aussi choisi de réduire la croissance de ses dépenses. Elle devrait s'établir à 3,1 % en 2014-2015 et à 0,6 % en 2015-2016.

La Colombie-Britannique, quant à elle, a déjà rétabli l'équilibre budgétaire. En 2013-2014, soit l'année du retour à l'équilibre budgétaire, la croissance de ses dépenses atteignait seulement 0,2 %.

- La croissance des dépenses de cette province devrait s'établir à 3,4 % en 2014-2015 et à 1,5 % en 2015-2016. Cette croissance est inférieure à celle observée lors des années précédant le retour à l'équilibre budgétaire.

### Croissance des dépenses consolidées des provinces

(en pourcentage)



Note : Dépenses consolidées excluant le service de la dette.

Sources : Ministère des Finances du Québec et ministère des Finances du Canada.

### 1.3.4 Le cadre financier quinquennal du gouvernement

Cette partie présente les perspectives budgétaires quinquennales du gouvernement, soit le cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2018-2019.

Les perspectives budgétaires du gouvernement prévoient un retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et son maintien par la suite. Un déficit de 2 350 millions de dollars est prévu en 2014-2015.

- La croissance prévue des revenus consolidés s'élève à 2,9 % en 2014-2015 et à 4,0 % en 2015-2016.
- Pour ces mêmes années, la croissance des dépenses consolidées est prévue à 2,2 % et à 1,2 % respectivement, ce qui permet de retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Le cadre financier prévoit des provisions pour éventualités de 400 millions de dollars à compter de 2016-2017.

Les versements au Fonds des générations pour le remboursement de la dette atteindront 1 285 millions de dollars en 2014-2015 et 1 617 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU A.6

**Cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2018-2019**

(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
<b>Revenus consolidés</b>						
Impôt des particuliers	26 203	27 152	28 404	29 725	30 891	32 075
Cotisations pour les services de santé	6 251	6 420	6 547	6 714	6 907	7 106
Impôts des sociétés	5 625	5 901	6 388	6 633	6 758	6 921
Impôt foncier scolaire	1 786	1 906	2 043	2 135	2 197	2 256
Taxes à la consommation	17 135	17 597	18 463	18 436	18 802	18 972
Droits et permis	2 198	2 528	2 663	2 714	2 678	2 617
Revenus divers	8 932	9 242	9 626	9 877	10 115	10 359
Entreprises du gouvernement	5 430	5 077	4 750	4 701	4 685	4 685
Revenus du Fonds des générations	1 121	1 285	1 617	2 288	2 826	3 162
<b>Revenus autonomes<sup>(1)</sup></b>	<b>74 681</b>	<b>77 108</b>	<b>80 501</b>	<b>83 223</b>	<b>85 859</b>	<b>88 153</b>
<i>Variation en %</i>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>4,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>2,7</b>
Transferts fédéraux	18 550	18 805	19 249	19 717	20 357	20 873
<i>Variation en %</i>	5,9	1,4	2,4	2,4	3,2	2,5
<b>Total des revenus consolidés<sup>(1)</sup></b>	<b>93 231</b>	<b>95 913</b>	<b>99 750</b>	<b>102 940</b>	<b>106 216</b>	<b>109 026</b>
<i>Variation en %</i>	<b>3,9</b>	<b>2,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>
<b>Dépenses consolidées</b>						
Dépenses	-84 336	-86 332	-87 058	-88 658	-90 647	-92 494
<i>Variation en %</i>	4,7	2,4	0,8	1,8	2,2	2,0
Service de la dette	-10 598	-10 646	-11 075	-11 594	-11 893	-12 295
<b>Total des dépenses consolidées</b>	<b>-94 934</b>	<b>-96 978</b>	<b>-98 133</b>	<b>-100 252</b>	<b>-102 540</b>	<b>-104 789</b>
<i>Variation en %</i>	<b>5,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>
Provision pour éventualités	—	—	—	-400	-400	-400
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 703</b>	<b>-1 065</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>	<b>3 276</b>	<b>3 837</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 121	-1 285	-1 617	-2 288	-2 826	-3 162
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(2)</sup></b>	<b>-2 824</b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>450</b>	<b>675</b>

(1) Pour 2012-2013, les revenus consolidés excluent la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, entraînant une croissance de 3,4 % des revenus autonomes et de 3,9 % des revenus consolidés pour 2013-2014. En incluant la perte exceptionnelle, conformément à la présentation des *Comptes publics 2013-2014*, la croissance des revenus autonomes aurait plutôt été de 6,2 % et celle des revenus consolidés de 6,1 %.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

**Cadre financier du fonds général et des entités consolidées****Cadre financier du fonds général et des entités consolidées  
de 2013-2014 à 2018-2019**  
(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>						
<b>Revenus budgétaires</b>						
Revenus autonomes <sup>(1)</sup>	53 242	54 413	56 990	58 899	60 625	62 226
<i>Variation en %</i>	2,7	2,2	4,7	3,3	2,9	2,6
Transferts fédéraux	16 528	16 812	17 321	17 992	18 570	19 152
<i>Variation en %</i>	5,2	1,7	3,0	3,9	3,2	3,1
<b>Total des revenus budgétaires<sup>(1)</sup></b>	<b>69 770</b>	<b>71 225</b>	<b>74 311</b>	<b>76 891</b>	<b>79 195</b>	<b>81 378</b>
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>3,3</b>	<b>2,1</b>	<b>4,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>						
Dépenses de programmes	-64 322	-65 704	-66 141	-67 631	-69 530	-71 465
<i>Variation en %</i>	3,3	2,1	0,7	2,3	2,8	2,8
Service de la dette	-8 434	-8 430	-8 671	-8 910	-8 903	-8 925
<i>Variation en %</i>	8,6	-0,0	2,9	2,8	-0,1	0,2
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>-72 756</b>	<b>-74 134</b>	<b>-74 812</b>	<b>-76 541</b>	<b>-78 433</b>	<b>-80 390</b>
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>3,9</b>	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux <sup>(2)</sup>	223	639	532	50	88	87
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-61	-80	-31	—	—	—
Fonds des générations	1 121	1 285	1 617	2 288	2 826	3 162
<b>Total des entités consolidées</b>	<b>1 283</b>	<b>1 844</b>	<b>2 118</b>	<b>2 338</b>	<b>2 914</b>	<b>3 249</b>
Provision pour éventualités	—	—	—	-400	-400	-400
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 703</b>	<b>-1 065</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>	<b>3 276</b>	<b>3 837</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 121	-1 285	-1 617	-2 288	-2 826	-3 162
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(3)</sup></b>	<b>-2 824</b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>450</b>	<b>675</b>

(1) Pour 2012-2013, les revenus autonomes excluent la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, entraînant une croissance de 2,7 % des revenus autonomes et de 3,3 % des revenus budgétaires pour 2013-2014. En incluant la perte exceptionnelle, conformément à la présentation des *Comptes publics 2013-2014*, la croissance des revenus autonomes aurait plutôt été de 6,5 % et celle des revenus budgétaires de 6,2 %.

(2) Incluant les ajustements de consolidation.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## Dépenses de programmes des ministères

Les dépenses de programmes regroupent les dépenses des ministères financées principalement par les impôts et taxes généraux.

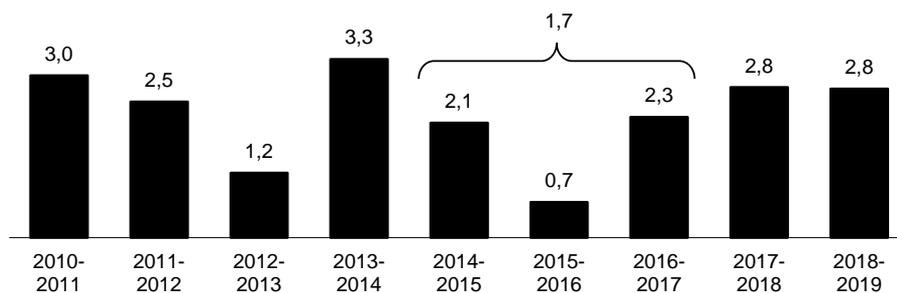
Les cibles de dépenses ne sont pas révisées par rapport à celles présentées au budget 2014-2015.

Ainsi, au cours des trois prochaines années, les dépenses de programmes des ministères progresseront à un rythme annuel de 1,7 % en moyenne, soit moins que celui ayant prévalu entre 2010-2011 et 2013-2014.

- La croissance des dépenses sera de 2,1 %<sup>1</sup> en 2014-2015, de 0,7 % en 2015-2016 et de 2,3 % en 2016-2017.

### Croissance des dépenses de programmes de 2010-2011 à 2018-2019

(en pourcentage)



À compter de 2017-2018, la croissance des dépenses sera rétablie à 2,8 %, soit un niveau de croissance compatible avec l'évolution des clientèles et des prix des services publics.

La croissance des dépenses de programmes devra alors être inférieure à celle des revenus, pour dégager des sommes additionnelles pour la réduction de la dette et l'allègement du fardeau fiscal des contribuables.

<sup>1</sup> Le niveau de dépenses pour 2013-2014 est inférieur de 196 M\$ par rapport à celui prévu au budget 2014-2015. Ainsi, même en laissant inchangé à 65,7 G\$ le niveau des dépenses de programmes en 2014-2015, le taux de croissance est révisé à 2,1 % comparativement au taux de 1,8 % publié en juin 2014.

## 1.4 La réduction de la dette

Au 31 mars 2014, la dette brute représentait 54,3 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés, 33,0 % du PIB. La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit les objectifs suivants de réduction de la dette pour 2025-2026 :

- 45 % du PIB pour la dette brute;
- 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés.

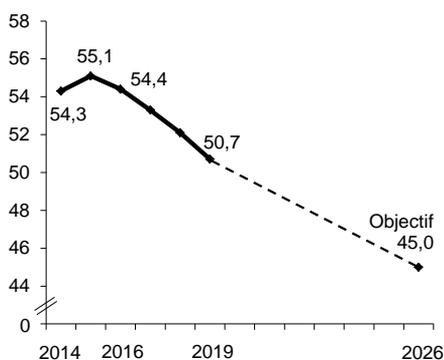
Pour le gouvernement, la réduction du poids de la dette est une priorité. Les versements au Fonds des générations pour le remboursement de la dette proviennent de diverses sources de revenus, notamment :

- l'indexation annuelle du prix de l'électricité patrimoniale, à l'instar des autres tarifs gouvernementaux, à compter de 2014;
- un montant de 100 millions de dollars pour 2014-2015 et 2015-2016 et de 500 millions de dollars à compter de 2016-2017 provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- la totalité des revenus miniers à compter de 2015-2016.

GRAPHIQUE A.10

### Dette brute au 31 mars

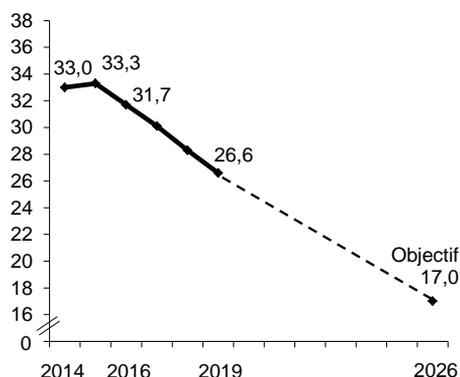
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE A.11

### Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.



## 2. LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et l'assainissement des finances de l'État sont des conditions essentielles au développement économique et social du Québec.

À cet égard, les orientations suivantes guideront la conduite de la politique budgétaire du gouvernement au cours des prochaines années :

- le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016;
- l'établissement de la croissance des dépenses en fonction de la capacité de payer des contribuables;
- la mise en œuvre de mesures pour soutenir la relance économique;
- la poursuite de la réduction de la dette, un engagement envers les générations futures.

Les principales actions mises en œuvre par le gouvernement à l'égard de ces deux premières orientations sont présentées dans ce chapitre.

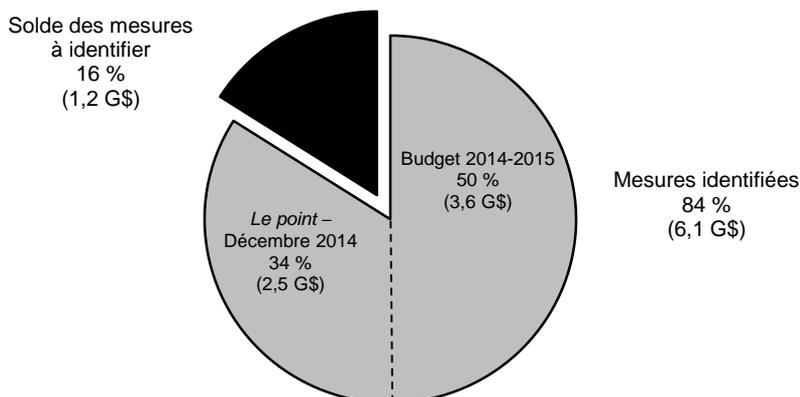
Pour 2015-2016 :

- les gestes identifiés représentent maintenant près de 85 % de l'effort global à réaliser prévu au budget 2014-2015. Parmi ces efforts, l'essentiel des mesures de réduction de dépenses fiscales à mettre en place pour respecter les cibles a été identifié;
- le solde des mesures à réaliser, de l'ordre de 1 milliard de dollars, soit 16 % de l'effort global, sera précisé d'ici le budget 2015-2016.

GRAPHIQUE A.12

### Sommaire des efforts – 2015-2016

(en pourcentage)



## Pourquoi rétablir l'équilibre budgétaire?

### Des pressions importantes sur les dépenses publiques

Bien que le Québec soit moins riche que plusieurs provinces canadiennes, il offre un panier de services étendu. À cet égard, les dépenses ont augmenté chaque année en raison de l'accroissement des clientèles bénéficiant des services, de la variation des prix dans la prestation des services publics ainsi que de la bonification et de l'amélioration des services.

### Une progression plus modérée des revenus de l'État

Le gouvernement finance les services publics principalement par des revenus fiscaux. Or, au cours des dernières années, leur progression a été moins importante que prévu, notamment en raison d'une conjoncture moins favorable.

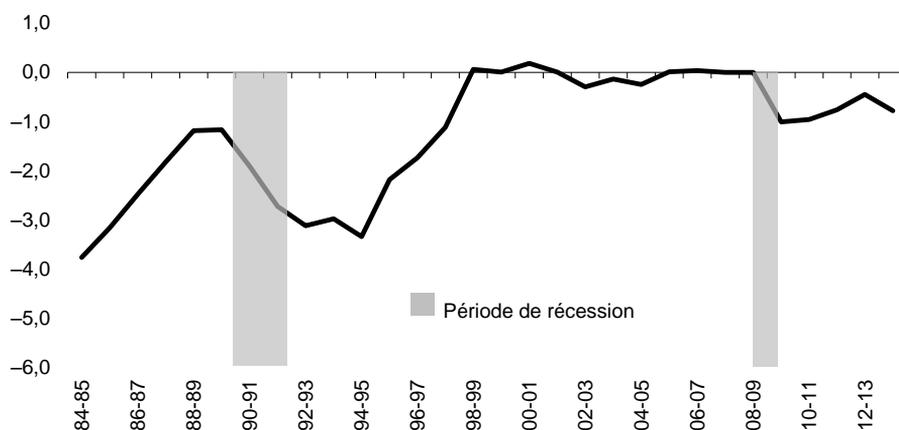
Pour les années à venir, les changements démographiques et la croissance potentielle plus faible chez les principaux partenaires commerciaux du Québec diminueront le potentiel de croissance économique du Québec et limiteront la croissance de ses revenus.

### Un déficit budgétaire persistant qui alourdit le fardeau de la dette

Le Québec est aux prises avec un déficit budgétaire se prolongeant depuis la récession de 2009. Cette problématique n'est pas récente puisque le gouvernement a enregistré des déficits durant un peu plus des deux tiers des trois dernières décennies.

Ce déficit budgétaire persistant contribue à l'alourdissement de la dette, limitant la capacité du Québec à financer les services publics.

### Évolution du solde budgétaire<sup>(1)</sup> de 1984-1985 à 2013-2014 (en pourcentage du PIB)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Source : Ministère des Finances du Québec, *Budget 2014-2015 – Le défi des finances publiques du Québec*, [Fascicule], juin 2014.

## 2.1 Les mesures identifiées au *Point* de décembre 2014

Le *point sur la situation économique et financière du Québec* est l'occasion pour le gouvernement de confirmer le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et de faire état des actions mises en œuvre pour respecter cet objectif.

Des mesures totalisant 122 millions de dollars en 2014-2015 et 2 461 millions de dollars en 2015-2016 sont présentées dans cette mise à jour.

Les sommes résultant de ces mesures découlent de la réduction du coût des services publics, de la révision des programmes ou de mesures affectant les dépenses fiscales.

Pour 2015-2016 :

- les économies relatives aux programmes budgétaires totalisent 1 861 millions de dollars, soit 1 125 millions de dollars provenant d'une réduction du coût des services publics et 736 millions de dollars en révision des programmes;
- l'essentiel des mesures affectant les dépenses fiscales a été identifié et totalise 600 millions de dollars.

Le détail des mesures identifiées dans la présente mise à jour économique et financière est présenté à la section D.

TABLEAU A.7

### Mesures identifiées – Décembre 2014 (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016
<b>Contrôle des dépenses du gouvernement</b>		
Réduction du coût des services publics	—	1 125
Mesures portant sur la révision des programmes	—	736
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>1 861</b>
<b>Réduction des dépenses fiscales</b>	<b>122</b>	<b>600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>2 461</b>

**Rappel du budget 2014-2015**  
**– Les mesures de contrôle des dépenses déjà mises en œuvre**  
**par les ministères et organismes –**

Dans le budget de juin 2014, des efforts ont été demandés aux ministères et organismes afin d'identifier des mesures de contrôle des dépenses spécifiques, principalement pour 2014-2015.

- Ces efforts contribuent à compenser les dépassements anticipés aux dépenses relativement aux coûts de reconduction des programmes.

Plusieurs mesures ont été réalisées sans que les programmes existants soient touchés, notamment :

- des mesures administratives annoncées le 24 avril 2014, soit des gains de productivité représentant 2 % de la masse salariale, des efforts représentant 3 % des dépenses de fonctionnement des ministères et organismes, ainsi que des resserrements dans les subventions octroyées;
- des mesures administratives spécifiques additionnelles demandées à certains ministères;
- la remise en question de certaines initiatives de dépenses, prises essentiellement par le gouvernement précédent;
- d'autres mesures spécifiques, identifiées par chacun des ministères.

**Contribution des ministères et des organismes pour résorber l'écart entre les coûts de reconduction des programmes et les dépenses allouées**  
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016
Mesures administratives annoncées le 24 avril 2014	305	305
Mesures administratives spécifiques	415	586
Remise en question de certaines initiatives de dépenses	576	513
Autres mesures spécifiques	1 053	816
<b>Sous-total</b>	<b>2 349</b>	<b>2 220</b>
Mise à jour des coûts de reconduction des programmes	379	186
<b>TOTAL</b>	<b>2 728</b>	<b>2 406</b>

### 2.1.1 Réduire le coût des services publics

Des mesures totalisant 1 125 millions de dollars ont été identifiées pour 2015-2016 et visent à réduire le coût des services publics.

- En vertu des conventions collectives 2010-2015, le gouvernement devrait avoir à majorer de 1 % la rémunération des employés de l'État au 31 mars 2015. Afin notamment de réaliser cet engagement, le gouvernement limitera les autres facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération de manière à dégager des économies de 689 millions de dollars en 2015-2016.
- L'entente de principe conclue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, visant l'étalement de certains paramètres de rémunération de l'entente actuelle sur une plus longue période, représente des économies additionnelles de 194 millions de dollars en 2015-2016.
- Les bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères et des organismes gouvernementaux, incluant ceux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et des cabinets ministériels, seront de nouveau suspendus, pour une économie de 42 millions de dollars.
  - Des efforts au moins comparables seront demandés aux sociétés d'État.
- Le gouvernement a également réduit de 300 millions de dollars à 100 millions de dollars l'enveloppe généralement réservée au financement des besoins additionnels ou en fonction des priorités gouvernementales.
  - Une économie de 200 millions de dollars est ainsi dégagée.
  - L'enveloppe restante de 100 millions de dollars sera réservée à des fins de développement économique.

TABLEAU A.8

#### Réduction du coût des services publics

(en millions de dollars)

	2015-2016
Limiter les facteurs liés aux dépenses de rémunération en 2015-2016	689
Étalement de la rémunération des médecins <sup>(1)</sup>	194
Suspension des bonis au personnel de direction et d'encadrement des ministères et des organismes gouvernementaux	42
Réduction de 300 M\$ à 100 M\$ de la réserve pour besoins additionnels	200
<b>TOTAL</b>	<b>1 125</b>

(1) En tenant compte des économies déjà réalisées de 305 M\$ en 2014-2015 et prévues au budget 2014-2015, l'économie totale pour 2015-2016 est de 499 M\$.

## 2.1.2 Revoir les programmes

Des mesures portant sur la révision des programmes ont également été identifiées. Les économies ainsi dégagées totalisent 736 millions de dollars en 2015-2016.

- Le gouvernement a conclu un pacte fiscal transitoire avec les municipalités, permettant ainsi d'identifier des réductions à apporter à certaines mesures d'aide gouvernementale, pour un total de 300 millions de dollars.
- La révision du financement des services de garde a été entreprise, entraînant une réduction des dépenses de 193 millions de dollars.
- En santé, il est prévu :
  - de revoir l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, pour des économies de 55 millions de dollars;
  - d'évaluer plusieurs programmes, en prenant appui sur les meilleures pratiques reconnues, afin d'assurer la qualité des soins et de favoriser une meilleure utilisation des ressources. Les économies ainsi dégagées s'élèvent à 150 millions de dollars.

TABLEAU A.9

### Révision des programmes (en millions de dollars)

	<b>2015-2016</b>
Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015	300
Révision au financement des services de garde	193
Modifications à l'organisation et à la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux	55
Adoption des meilleures pratiques pour améliorer la pertinence des soins de santé et de services sociaux	150
Révision des exemptions tarifaires accordées aux étudiants universitaires internationaux	12
Révision de la contribution pénale liée à une amende	21
Financement des opérations liées à l'administration des biens non réclamés	5
Révision de l'aide fiscale visant à soutenir la procréation assistée	—
<b>TOTAL</b>	<b>736</b>

## **Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015**

Le gouvernement a procédé à un examen des programmes de transferts financiers aux organismes municipaux.

À la suite de cette analyse, le gouvernement a conclu le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale identifiant des réductions à apporter à certaines mesures d'aide gouvernementale à compter de l'exercice financier municipal 2015.

### **Révision des transferts financiers aux organismes municipaux**

Avec cette entente, le gouvernement s'engage à poursuivre la révision du cadre législatif municipal de façon à redéfinir sa relation avec les municipalités. Il reconnaît ainsi l'importance de son partenariat avec le milieu municipal afin d'offrir des services essentiels à la qualité de vie des citoyens.

D'ici à ce que cet exercice soit complété, les transferts financiers aux organismes municipaux devraient être définis en prenant en considération la situation budgétaire du gouvernement et le fardeau fiscal des contribuables. Les municipalités sont donc appelées à participer à l'effort collectif de retour à l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte, les maires ont accepté que des réductions de 300 millions de dollars, représentant 1,2 % de leurs revenus, soient appliquées aux transferts financiers qui leur seront versés en 2015. L'importance de cette réduction reste modérée comparativement aux revenus des municipalités et aux transferts de 3,2 milliards de dollars qui continueront à leur être versés.

Le choix des mesures de réduction des transferts financiers a été guidé selon les principes suivants, soit :

- de répartir équitablement les efforts entre les municipalités, en tenant compte de la situation financière des petites municipalités;
- de réduire ou d'abolir les programmes d'aide constituant des mesures de transition;
- de laisser le plus d'autonomie possible et de flexibilité aux municipalités dans le choix des moyens à prendre pour absorber la réduction de l'aide financière.

### 2.1.3 Réviser le régime fiscal

Les mesures annoncées à l'occasion de la présente mise à jour économique et financière concernant la réduction des dépenses fiscales totalisent 122 millions de dollars en 2014-2015 et 600 millions de dollars en 2015-2016.

Pour 2015-2016, les mesures à l'égard des sociétés totalisent 338 millions de dollars. Elles comprennent entre autres :

- l'introduction de seuils de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt à la R-D et au crédit d'impôt à l'investissement;
- l'abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes;
- l'augmentation de la contribution temporaire des institutions financières.

Les mesures à l'égard des particuliers totalisent 262 millions de dollars pour 2015-2016. Ce sont notamment :

- la réduction de 20 % à 10 % du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles;
- l'harmonisation des critères d'admissibilité de la prime au travail à ceux de la Prestation fiscale pour le revenu de travail fédérale;
- l'abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance automobile<sup>1</sup>.

TABLEAU A.10

#### Mesures portant sur les dépenses fiscales (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016
Mesures relatives aux sociétés	93	338
Mesures relatives aux particuliers	29	262
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>600</b>

<sup>1</sup> Cette mesure touche également, mais dans une moindre mesure, les sociétés.

## 2.2 Améliorer la gestion des finances publiques

Pour atteindre ses objectifs budgétaires, le gouvernement s'appuie sur des mécanismes de contrôle et de gestion. En particulier, le gouvernement entend s'appuyer sur les outils suivants :

- le contrôle des effectifs;
- l'application du cran d'arrêt aux nouvelles dépenses;
- la planification pluriannuelle des dépenses par portefeuilles ministériels;
- la publication d'un rapport préélectoral.

## ❑ **Le contrôle des effectifs**

### ■ **Projet de loi n° 15**

Le gouvernement a déposé le projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, qui établit des règles de gestion et de contrôle visant principalement à suivre et à encadrer l'évolution des effectifs.

Ce projet de loi prévoit notamment la mise en place de mesures de contrôle du niveau des effectifs des organismes publics, applicables à l'égard de chaque période déterminée par le Conseil du trésor.

Il confère également au Conseil du trésor et au ministre responsable de chaque organisme public le pouvoir d'obtenir des renseignements concernant les effectifs, par exemple, par des mécanismes de dénombrement, notamment auprès :

- des ministères;
- des organismes budgétaires et autres que budgétaires;
- des agences et des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux;
- des commissions scolaires et des collèges d'enseignement général et professionnel;
- des entreprises du gouvernement.

Ce dénombrement permettra au Conseil du trésor et aux ministres responsables de planifier et de suivre adéquatement l'évolution des effectifs dans un délai raisonnable dans les secteurs public, parapublic et les organismes gouvernementaux, permettant ainsi une meilleure planification des services offerts aux citoyens.

### ■ **Gel global de l'enveloppe des effectifs**

L'autre mesure annoncée par le gouvernement au budget 2014-2015 et reprise dans le projet de loi n° 15 réfère au gel global de l'enveloppe des effectifs des secteurs public et parapublic en 2014-2015 et en 2015-2016.

- Cette mesure permettra notamment d'utiliser la marge de manœuvre constituée par les départs à la retraite de près de 15 000 employés par année pour réaffecter stratégiquement les postes disponibles en fonction des services prioritaires à la population.

Pour l'année 2015-2016, le gel global de l'enveloppe des effectifs dans les secteurs public et parapublic permettra de dégager des économies de 500 millions de dollars.

## ❑ L'application du cran d'arrêt

Le contexte budgétaire actuel exige une gestion rigoureuse des dépenses et que toute nouvelle initiative soit financée adéquatement. À cet effet, le gouvernement privilégie des mesures de réduction équivalente des dépenses. Le gouvernement a imposé un cran d'arrêt aux dépenses.

- Ce mécanisme implique qu'aucune nouvelle initiative ne peut être autorisée sans qu'une économie équivalente à son coût soit réalisée ailleurs dans l'appareil gouvernemental.

L'application du cran d'arrêt nécessite une gestion budgétaire particulière liée aux orientations budgétaires du gouvernement.

En effet, le cran d'arrêt s'applique spécifiquement aux initiatives et aux majorations non prévues au cadre budgétaire et ayant un impact financier.

- Pour celles-ci, les ministères doivent préciser quelles mesures permettent de dégager les sommes nécessaires à leur financement, en privilégiant des mesures de réduction de dépenses.

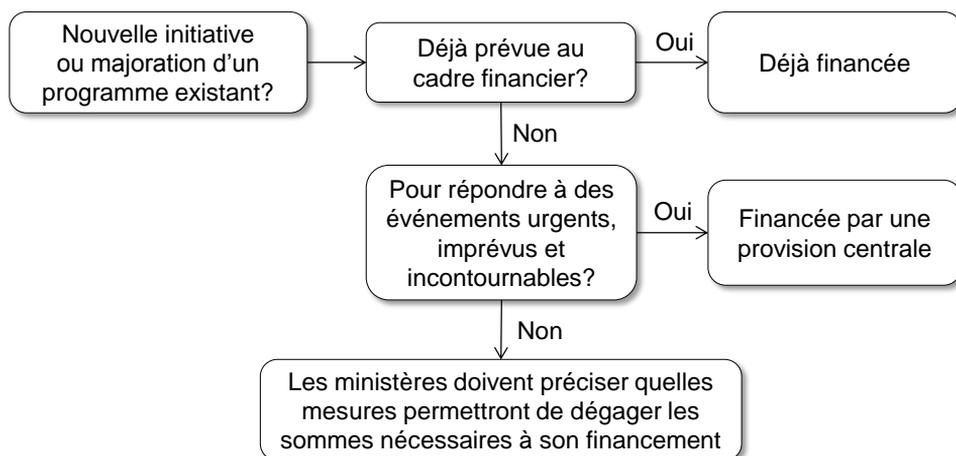
Le cran d'arrêt s'appliquera également aux nouvelles initiatives qui seront annoncées au budget, le cas échéant.

Les initiatives permettant de répondre à des événements urgents et imprévus, telles les catastrophes naturelles, ne sont pas visées par le cran d'arrêt compte tenu de leur nature imprévisible, urgente et généralement incontournable.

- Elles sont plutôt financées à même les montants provisionnés en début d'année à cette fin dans le budget de dépenses.

ILLUSTRATION A.1

### Gestion budgétaire des mesures avec l'application du cran d'arrêt



## □ **La planification pluriannuelle des dépenses par portefeuilles ministériels**

Les orientations du gouvernement en matière de planification des dépenses visent à assurer une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité dans l'atteinte des objectifs fixés.

Actuellement, la responsabilisation des ministères et organismes est limitée à la réalisation des cibles de dépenses de l'année en cours.

- Pour renforcer leur capacité de planification des dépenses, le gouvernement a présenté au budget 2014-2015 une planification des dépenses par grands portefeuilles sur trois ans afin d'orienter les ministères dans l'utilisation de leurs ressources.

À compter du budget 2015-2016, les dépenses de programmes seront planifiées sur un horizon de trois ans pour chaque portefeuille.

- Pour la première année, il s'agira d'un objectif ferme, alors que pour les années subséquentes, les enveloppes budgétaires allouées seront indicatives et pourront être révisées.
- Cette planification pluriannuelle ne se substituera toutefois pas à la préparation d'un budget annuel.

## ❑ Le rapport préélectoral

Dans un souci de transparence, le gouvernement s'est engagé au budget 2014-2015 à rendre public, avant chaque élection provinciale à date fixe, un rapport préélectoral présentant une mise à jour de la situation économique et financière du Québec.

Ce faisant, le gouvernement a pour objectif de :

- permettre à la population de juger du caractère raisonnable des prévisions et de disposer des informations financières les plus à jour;
- constituer une base commune pour que les partis politiques puissent proposer leur propre plan budgétaire.

Il est de bonne pratique en matière de gestion budgétaire que le rapport préélectoral soit vérifié par une personne indépendante. Cette démarche donne une plus grande transparence et une plus grande crédibilité aux données pour le public.

Ainsi, il incombera :

- au ministère des Finances de produire et de rendre public un rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois d'août précédant le jour du scrutin (1<sup>er</sup> lundi d'octobre) des élections générales à date fixe<sup>2</sup>;
- au Vérificateur général de préparer un rapport qui présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral. Il pourra aussi y inclure les commentaires qu'il juge appropriés et qui découlent de ses travaux.

L'information présentée dans le rapport préélectoral comprendra :

- les prévisions sur cinq ans et les hypothèses économiques apparaissant au plan budgétaire présenté à l'occasion du dernier discours sur le budget;
- les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement qui figurent dans ce plan;
- les prévisions de dépenses ventilées selon les champs d'activité de l'État;
- les rapports prévus à l'article 15 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et à l'article 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

---

<sup>2</sup> Le dépôt du rapport préélectoral n'est pas prévu lors d'élections déclenchées avant la fin d'un mandat, par exemple dans le contexte d'un gouvernement minoritaire.



### **3. LE SOUTIEN À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE**

L'action gouvernementale pour la relance de l'économie et le soutien à la création d'emplois vise à rétablir la confiance par des actions structurantes.

Le gouvernement entend poursuivre ses efforts afin que la relance de l'économie s'accélère.

Cette partie présente :

- des initiatives additionnelles pour la relance économique;
- la poursuite du plan pour la relance économique du budget 2014-2015;
- les investissements publics en immobilisations.

### 3.1 Des initiatives additionnelles pour la relance économique

Avec la présente mise à jour économique et financière, le gouvernement annonce des initiatives afin de bonifier les actions qu'il a déployées pour soutenir la relance économique dans le cadre du budget 2014-2015. Ces nouvelles initiatives, qui auront un impact financier de 195 millions de dollars sur trois ans, permettront :

- d'accroître les investissements privés;
- de favoriser la transition du Québec vers une économie verte;
- d'encourager la relève agricole.

Afin de poursuivre ses actions visant à stimuler les investissements privés et à accroître la capacité d'innovation des entreprises, le gouvernement annonce notamment une réduction de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les PME des secteurs primaire et manufacturier.

De plus, le gouvernement poursuit ses efforts en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment en encourageant les PME à innover et à investir dans l'utilisation et le développement des technologies vertes.

Enfin, deux gestes pour encourager le transfert d'une entreprise agricole sont annoncés, le transfert des biens agricoles à la relève constituant un enjeu de première importance dans les régions rurales du Québec dans le contexte du vieillissement de la population.

Ces nouvelles initiatives devraient soutenir à moyen terme des investissements privés de 735 millions de dollars, pour un impact total de près de 8 milliards de dollars, en incluant l'impact des gestes prévus dans le plan pour la relance économique du budget 2014-2015.

Par ailleurs, le gouvernement a amorcé une révision en profondeur de ses moyens d'intervention pour améliorer la compétitivité du régime fiscal et pour stimuler les investissements privés. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise proposera sous peu une révision du régime fiscal permettant de favoriser la croissance économique au Québec.

TABLEAU A.11

#### Impact financier des initiatives additionnelles pour la relance économique (en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total
Accroître l'appui aux investissements privés	-17,5	-76,1	-80,5	-174,1
Favoriser la transition du Québec vers une économie verte	-27,0	-91,5	-105,8	-224,3
Encourager la relève agricole	—	-10,1	-10,4	-20,5
<b>TOTAL</b>	<b>-44,5</b>	<b>-177,7</b>	<b>-196,7</b>	<b>-418,9</b>
<b>Financement à même les revenus du Fonds vert<sup>(1)</sup></b>	<b>27,0</b>	<b>91,5</b>	<b>105,8</b>	<b>224,3</b>
<b>Impact financier</b>	<b>-17,5</b>	<b>-86,2</b>	<b>-90,9</b>	<b>-194,6</b>

(1) Finance les mesures visant à favoriser la transition du Québec vers une économie verte.

### **3.2 La poursuite du plan pour la relance économique du budget 2014-2015**

Les nouvelles initiatives prévues dans le cadre de cette mise à jour économique et financière bonifient les actions mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre du budget 2014-2015 pour soutenir la relance économique du Québec.

— Les actions pour la relance annoncées au budget 2014-2015 totalisent 816 millions de dollars sur trois ans.

Le plan pour la relance économique comporte trois axes principaux, dont les retombées potentielles importantes bénéficieront à l'ensemble des Québécois, soit :

- la stratégie maritime;
- la relance du Plan Nord;
- le développement de l'industrie du gaz et du pétrole.

Le gouvernement vise ainsi à développer l'économie du Québec en se basant sur ses atouts.

En plus de miser sur des projets d'envergure, le gouvernement entend aussi soutenir les entreprises dans leurs efforts pour innover, exporter et créer des emplois à haute valeur ajoutée.

— Le budget 2014-2015 a été l'occasion d'annoncer des mesures en ce sens, notamment des mesures générales d'allègement fiscal en faveur des PME.

Le gouvernement effectue un bilan des premiers mois d'application du plan pour la relance à la section C de la présente mise à jour économique et financière.

### 3.3 Les investissements publics en immobilisations

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques de qualité, le gouvernement a annoncé, au budget 2014-2015, le maintien des investissements à des niveaux élevés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) ainsi que la priorisation du remplacement des infrastructures vétustes et des projets qui favorisent le développement économique.

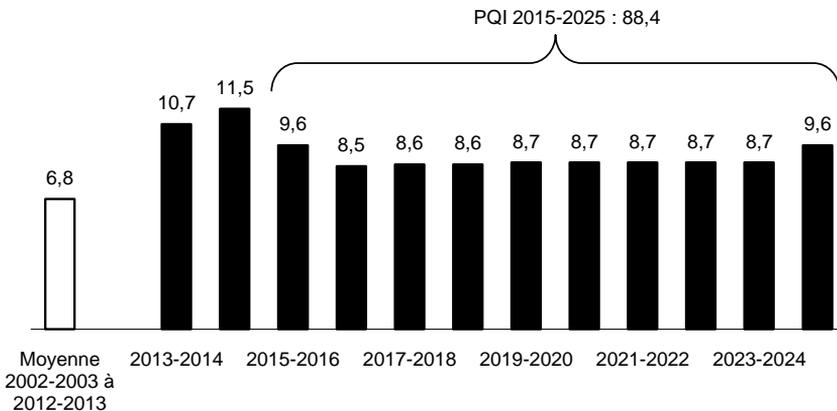
Dans ce contexte, le PQI 2015-2025 s'établira à 88,4 milliards de dollars. Ce plan décennal s'inscrit dans une gestion à long terme des enveloppes de maintien et de développement des infrastructures, tout en respectant la capacité de payer du gouvernement et les objectifs de réduction de la dette.

- Les sommes allouées par le gouvernement du Québec pour les investissements en infrastructures publiques sont importantes. À titre illustratif, le gouvernement fédéral dispose d'un plan de 47,5 milliards de dollars sur 10 ans pour l'ensemble du Canada.

Le gouvernement confirme que les niveaux d'investissement en immobilisations demeureront élevés, pour répondre aux besoins du Québec.

GRAPHIQUE A.13

#### Investissements du Plan québécois des infrastructures 2015-2025 (en milliards de dollars)



De plus, au-delà des investissements du gouvernement dans le cadre du PQI, les entreprises du gouvernement réalisent aussi des investissements importants en immobilisations.

Pour l'année 2014-2015, les investissements des entreprises du gouvernement, par exemple Hydro-Québec, sont de l'ordre de 4,3 milliards de dollars.

Avec les 11,5 milliards de dollars prévus pour cette année dans le cadre du PQI, ce sont plus de 15,8 milliards de dollars d'investissements en immobilisations qui sont prévus en 2014-2015.

## Les impacts économiques des investissements publics en immobilisations au Québec

Des sommes importantes sont prévues pour les investissements publics en immobilisations. Ces investissements constitueront un puissant moteur de stimulation de l'activité économique dans toutes les régions du Québec.

Les investissements en immobilisations dans l'ensemble des secteurs de l'économie contribueront à la prospérité économique à moyen et à long terme, notamment par des investissements dans les infrastructures de transport qui faciliteront les échanges commerciaux, et par des investissements en éducation qui contribueront à la formation des travailleurs, à la recherche et à l'innovation, des déterminants importants de la productivité.

Les investissements en immobilisations de 15,8 milliards de dollars réalisés en 2014-2015 dans le cadre du PQI et par les entreprises du gouvernement :

- généreront des retombées qui représentent l'équivalent de 2,8 % du PIB réel;
- permettront de créer ou de maintenir près de 91 000 emplois, dont 53 500 emplois directs.

### **Impact des investissements en immobilisations**

	<b>2014-2015</b>
Investissements du PQI 2014-2024	11,5 G\$
Investissements des entreprises du gouvernement	4,3 G\$
<b>Total des investissements</b>	<b>15,8 G\$</b>
Nombre d'emplois créés ou soutenus	91 000
Impact sur le PIB	2,8 %



## CONCLUSION

L'action gouvernementale permettra de poursuivre le redressement des finances publiques. La présente mise à jour économique et financière confirme les grandes orientations budgétaires du budget 2014-2015, soit :

- le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016;
  - À cet égard, près de 85 % des mesures nécessaires pour atteindre cet objectif sont identifiées. Le solde sera précisé d'ici le dépôt du budget 2015-2016.
- l'établissement de la croissance des dépenses en fonction de la capacité de payer des contribuables;
- la mise en œuvre de mesures pour soutenir la relance de l'économie;
- la poursuite de la réduction de la dette par des versements des revenus dédiés au Fonds des générations.



# Section B

## L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2014 ET 2015

<b>1. Les perspectives économiques au Québec .....</b>	<b>B.3</b>
1.1 L'accélération de l'économie est en cours .....	B.3
1.2 La lancée des exportations se poursuivra.....	B.9
1.3 Un redressement attendu des investissements non résidentiels .....	B.13
1.4 Une progression soutenue de la consommation des ménages.....	B.18
1.5 Le marché résidentiel près de l'équilibre.....	B.19
1.6 L'évolution de l'emploi en 2014.....	B.20
1.7 Des changements démographiques qui commencent à se faire ressentir.....	B.22
1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé.....	B.27
1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période 2014-2018 .....	B.29
<b>2. Un nouveau scénario démographique.....</b>	<b>B.31</b>
2.1 Des tendances démographiques plus favorables .....	B.31
2.2 L'accroissement naturel et les mouvements migratoires se sont améliorés .....	B.32
2.3 Un scénario démographique plus positif, mais des défis qui persistent.....	B.34
2.4 Le défi du vieillissement de la population demeure entier .....	B.39
<b>3. La situation des principaux partenaires économiques du Québec .....</b>	<b>B.41</b>
3.1 La situation économique au Canada.....	B.42
3.2 La situation économique aux États-Unis.....	B.50
<b>4. Le contexte économique mondial .....</b>	<b>B.61</b>
4.1 La croissance des économies avancées soutenue principalement par les États-Unis .....	B.64
4.2 Une croissance modérée des économies émergentes.....	B.67

- 5. **Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision ..... B.71**
- 6. **Évolution des prix des principaux métaux du Québec ..... B.75**

# 1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

## 1.1 L'accélération de l'économie est en cours

Après une année 2013 décevante, l'accélération de l'économie prévue au budget 2014-2015 se concrétise. Les exportations s'accroissent, la consommation demeure soutenue et les investissements des gouvernements demeurent élevés.

Ainsi, la croissance économique au Québec devrait atteindre 1,6 % en 2014 et 1,9 % en 2015, alors que le produit intérieur brut (PIB) réel avait crû de 1,0 % en 2013.

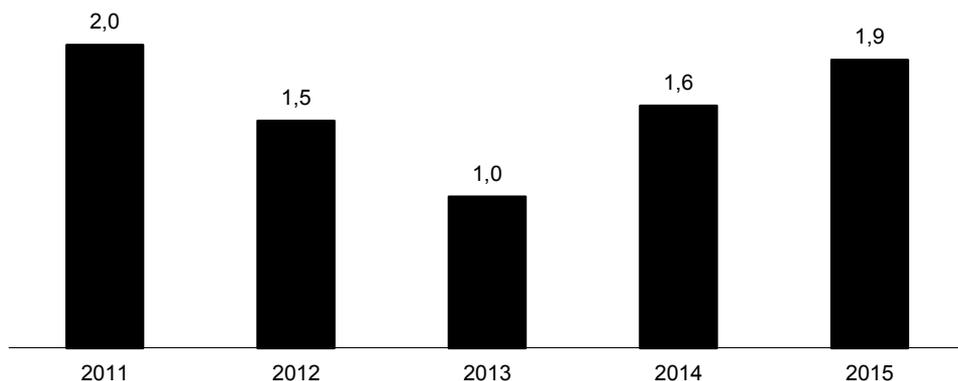
Par ailleurs, les résultats des deux premiers trimestres de 2014 montrent que certains des éléments qui ont contribué aux faibles résultats économiques en 2013 se dissipent plus graduellement que prévu au budget.

- Après une augmentation de 1,1 % au premier trimestre de 2014 par rapport au trimestre correspondant de 2013, la croissance du PIB réel s'est accélérée à 1,6 % au deuxième trimestre.
- La diminution des investissements des entreprises s'est poursuivie au premier trimestre de 2014, suivie par une stabilisation au deuxième trimestre. L'emploi tarde à se redresser, mais l'amélioration de l'économie laisse présager un rebond.

Ainsi, après avoir ralenti en 2013, l'économie du Québec retrouve une croissance plus soutenue. Le rebond des exportations et la bonne tenue de la consommation inciteront les entreprises à accroître leurs investissements et leur embauche au cours des prochains trimestres.

GRAPHIQUE B.1

### Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Note : Sauf indication contraire, les informations concernant le Québec et le Canada contenues dans cette section reflètent les données historiques des comptes économiques provinciaux de Statistique Canada, publiés le 5 novembre 2014. Les données de prévision sont basées sur les comptes économiques trimestriels publiés précédemment par l'Institut de la statistique du Québec et par Statistique Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Le niveau de vie des Québécois reprend sa progression

Depuis 2007, le Québec a connu une amélioration importante du niveau de vie de la population, mesuré par le PIB réel par habitant. Cette amélioration du niveau de vie a suivi une évolution semblable à celle de la croissance économique.

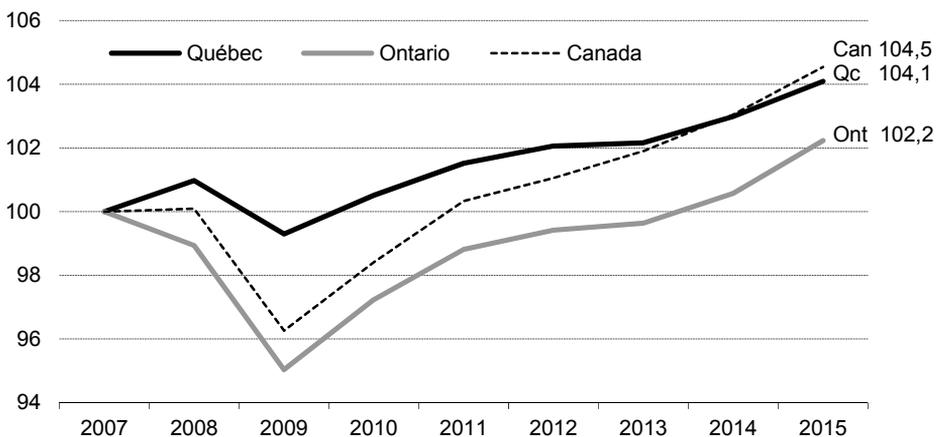
- Ainsi, la dernière récession a été beaucoup moins forte au Québec. En 2009, le PIB réel du Québec a reculé de 0,6 %, alors qu'il a chuté de 3,1 % en Ontario et de 2,7 % au Canada.
  - Cette évolution a permis aux Québécois de connaître une légère baisse de 1,7 % de leur niveau de vie en 2009, alors que celui-ci s'est fortement détérioré au Canada (-3,8 %) et en Ontario (-3,9 %).
- Depuis 2010, le Québec, l'Ontario et le Canada ont amorcé un rattrapage graduel de leur niveau de vie d'avant la récession. Au Québec, la croissance économique a permis au niveau de vie de la population de continuer de progresser, dépassant rapidement celui de 2007.
- Cette évolution favorable a connu une interruption en 2013, alors que le PIB réel par habitant n'a augmenté que de 0,1 % au Québec. En comparaison, en 2013, le niveau de vie a progressé de 0,8 % au Canada.

Après cette stagnation en 2013, l'évolution favorable du PIB réel en 2014 et en 2015 permettra au niveau de vie de la population au Québec de renouer avec la croissance, à des rythmes comparables à ceux prévus en Ontario et au Canada.

GRAPHIQUE B.2

### PIB réel par habitant

(indice, 2007 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances du Québec pour les données de prévision du Québec et du Canada, Conference Board du Canada pour les données de prévision de l'Ontario.

## ❑ Les exportations, principal moteur de la croissance économique

La progression attendue du PIB réel de 1,6 % en 2014 et de 1,9 % en 2015 sera soutenue par les exportations, qui se dessinent comme principal moteur de la croissance économique lors des deux prochaines années.

- La vigueur des exportations est un élément clé qui stimulera la croissance de la demande intérieure.
- Les exportations poursuivront leur lancée amorcée en 2014. Leur vigueur, combinée à une hausse modérée des importations, donnera lieu à une contribution positive du secteur extérieur à la croissance économique.
  - En particulier, les exportations internationales ont enregistré une forte croissance en 2014. Cette vitalité devrait se poursuivre en 2015.
  - La bonne tenue de l'économie américaine et la dépréciation du dollar canadien, qui passera de la parité en 2012 à 90,5 cents américains en moyenne en 2014 et à 86,2 cents en 2015, sont des facteurs favorables aux exportations du Québec. Ces éléments continueront de soutenir les exportations en 2015.
- De plus, les dépenses de consommation des ménages connaîtront une bonne progression en 2014 et continueront de soutenir la croissance économique en 2015.

TABLEAU B.1

### PIB réel et ses principales composantes

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2013	2014	2015
<b>Contribution de la demande intérieure</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>
Consommation des ménages	2,0	2,1	2,0
Investissements résidentiels	-3,7	-1,2	0,5
Investissements non résidentiels des entreprises	-6,3	-2,0	3,1
Dépenses et investissements des gouvernements	0,7	0,5	0,0
<b>Contribution du commerce extérieur</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>
Exportations totales	0,4	3,1	3,5
– Exportations internationales	0,6	5,7	4,7
Importations totales	-1,0	1,5	1,6
<b>Contribution des stocks</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>1,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>

Note : Les chiffres du tableau ont été arrondis.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

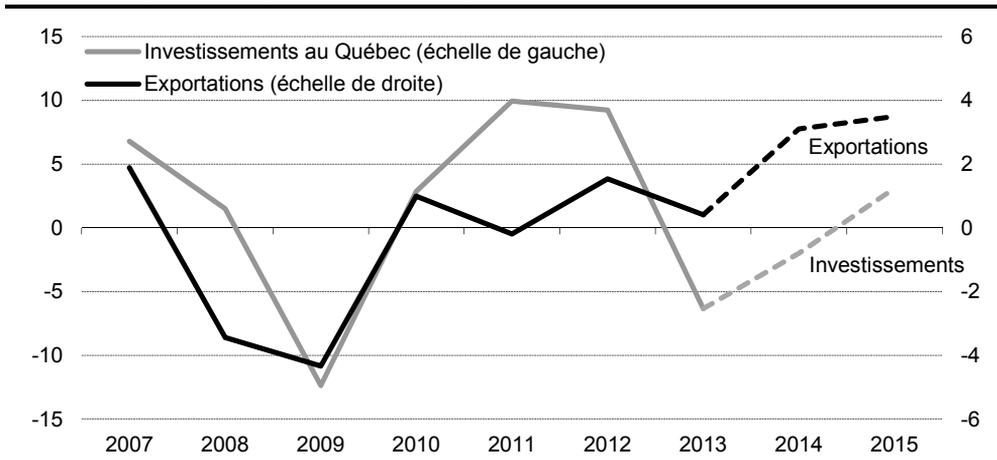
## ❑ Des perspectives positives pour les investissements

Malgré l'évolution favorable de la production, de la consommation et des exportations, certaines composantes de la demande intérieure ont pris plus de temps à s'accélérer.

- Les investissements non résidentiels des entreprises ont connu un recul de 6,3 % en 2013. Cette baisse s'est poursuivie au premier trimestre de 2014, avec une diminution de 1,8 %, suivie par une stabilisation au deuxième trimestre avec une faible progression de 0,3 %.
- La forte progression des exportations devrait néanmoins entraîner une reprise des investissements en deuxième moitié de 2014 et en 2015.
  - En 2014, les investissements non résidentiels des entreprises diminueront de 2,0 %. Ils progresseront de 3,1 % en 2015.

GRAPHIQUE B.3

### Exportations et investissements non résidentiels des entreprises au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Un redressement de la croissance des prix

L'inflation a augmenté graduellement en 2014. En variation annuelle, l'indice des prix à la consommation (IPC) est passé d'un creux de 0,4 % en février 2014, à 1,6 % en septembre 2014.

- L'IPC excluant les aliments et l'énergie, deux composantes plus volatiles, a progressé de façon équivalente, passant, en variation annuelle, de 0,4 % en février 2014 à 1,5 % en septembre.

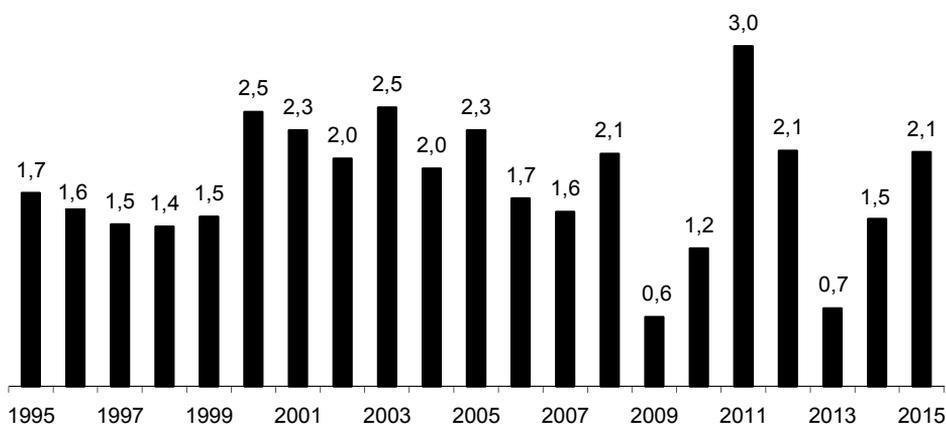
Cette hausse de l'inflation témoigne du renforcement de l'économie québécoise. Ainsi, certains facteurs exercent une pression accrue sur les prix en 2014 :

- le renforcement de la demande intérieure et des exportations entraîne une hausse du taux d'utilisation des capacités de production;
- la dépréciation du dollar canadien se traduit par une pression à la hausse sur les prix de certains biens et services, par l'intermédiaire des importations.

L'inflation devrait se renforcer et s'élever à 1,5 % en 2014. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015, avec une hausse prévue de l'IPC de 2,1 %.

GRAPHIQUE B.4

### Évolution de l'indice des prix à la consommation au Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ☐ Une accélération de la croissance du PIB nominal

Le raffermissement de l'économie réelle ainsi que l'accélération des prix devraient soutenir davantage la croissance du PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en incorporant l'effet des prix.

- La progression du PIB réel de 1,6 % en 2014 et de 1,9 % en 2015, combinée à une augmentation prévue du déflateur du PIB de 1,6 % en 2014 et de 1,9 % en 2015, devrait se traduire par une croissance du PIB nominal de 3,1 % en 2014 et de 3,8 % en 2015.

Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice des prix qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par deux principaux éléments :

- les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'indice des prix à la consommation (IPC);
- le ratio entre les prix des exportations et ceux des importations, qui constitue les termes de l'échange.

TABLEAU B.2

### Croissance économique au Québec (variation en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015
PIB réel	1,5	1,0	1,6	1,9
Prix – Déflateur du PIB	1,8	0,5	1,6	1,9
PIB nominal	3,4	1,5	3,1	3,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.2 La lancée des exportations se poursuivra

Après avoir faiblement augmenté de 0,4 % en 2013, les exportations totales du Québec en termes réels devraient croître de 3,1 % en 2014 et de 3,5 % en 2015. Ce rebond en 2014 est favorisé par le renforcement économique aux États-Unis, le principal partenaire commercial international du Québec, ainsi que par un dollar canadien plus faible.

— Les exportations internationales de biens du Québec sont particulièrement dynamiques, et progresseront de 6,6 % en 2014 et de 5,0 % en 2015.

La vigueur des exportations est un élément clé pour la croissance de l'ensemble de l'économie québécoise, stimulant notamment l'investissement des entreprises et la création d'emplois.

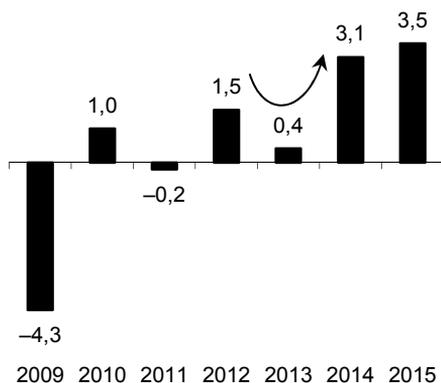
Après avoir connu un recul de 1,0 % en 2013, les importations du Québec devraient s'accélérer graduellement. Leur croissance en termes réels devrait s'établir à 1,5 % en 2014 et à 1,6 % en 2015.

Cette progression modérée reflète notamment la reprise graduelle de l'investissement ainsi que la dépréciation du dollar canadien, qui constitue un frein à la croissance des importations.

— Par ailleurs, le Québec est un importateur net de pétrole. Il devrait ainsi bénéficier de la récente baisse des cours pétroliers avec, notamment, un allègement de la charge des dépenses en essence pour les consommateurs et les entreprises.

GRAPHIQUE B.5

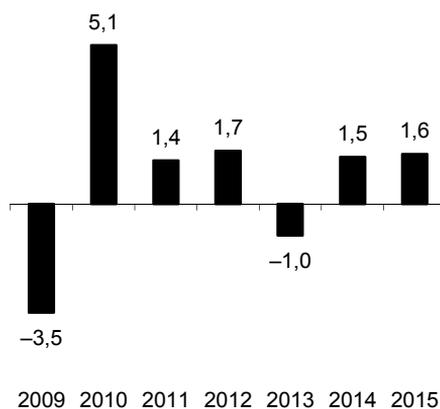
### Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.6

### Importations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Forte croissance des exportations internationales du Québec

Les exportations internationales de biens du Québec se sont renforcées depuis le début de l'année, avec une progression de leur valeur de 12,4 % pour les huit premiers mois de l'année 2014 par rapport à la période correspondante en 2013.

- En particulier, les exportations de biens du Québec vers les États-Unis, de loin le plus important partenaire économique international du Québec, ont crû de 11,0 % sur la même période.

### Nette amélioration constatée dans la plupart des secteurs exportateurs

La grande majorité des secteurs ont contribué à cette reprise, notamment le matériel de transport (+23,1 %), les produits énergétiques (+16,0 %), la machinerie et les équipements (+15,7 %) ainsi que les produits forestiers (+10,9 %).

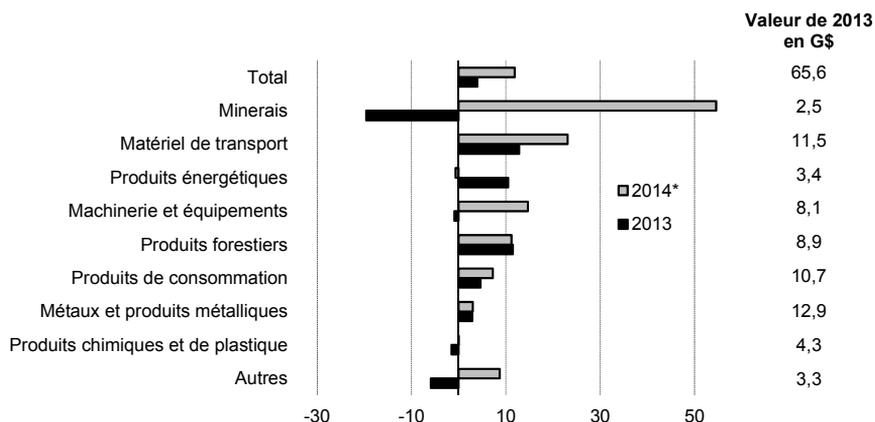
- De plus, la valeur des exportations de minerais s'est accrue de 52,1 % au cumulatif des huit premiers mois de 2014, en dépit de la diminution des prix des matières premières.

La progression des exportations internationales du Québec devrait se poursuivre en 2015, en raison notamment :

- du renforcement économique aux États-Unis, le principal partenaire commercial international du Québec;
- du dollar canadien, qui devrait continuer de se déprécier au cours des prochains trimestres;
- de la hausse des commandes en carnet pour les produits aérospatiaux et leurs pièces. Au Canada, ces commandes ont augmenté de 20,7 % pour les huit premiers mois de 2014 par rapport à la même période en 2013, ce qui indique de bonnes perspectives pour les exportations de ce secteur.

### Exportations internationales de biens du Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



\* Données observées pour les huit premiers mois de l'année 2014, par rapport à la même période en 2013, sur la base douanière.

Source : Institut de la statistique du Québec.

## Un renforcement de la demande étrangère pour les produits québécois

L'indice de la demande étrangère pour les produits québécois (IDEPQ<sup>1</sup>) permet d'évaluer le potentiel de croissance des exportations internationales de biens du Québec, compte tenu de l'activité économique mondiale.

Malgré le ralentissement de la croissance mondiale en 2014, la demande étrangère pour les produits québécois devrait s'accroître, soutenue principalement par une plus forte progression des investissements des entreprises américaines.

- Après avoir augmenté de 1,0 % en 2013, la demande étrangère pour les produits québécois devrait s'accroître et croître de 2,3 % en 2014 et de 2,6 % en 2015.

### Un rattrapage amorcé depuis 2011

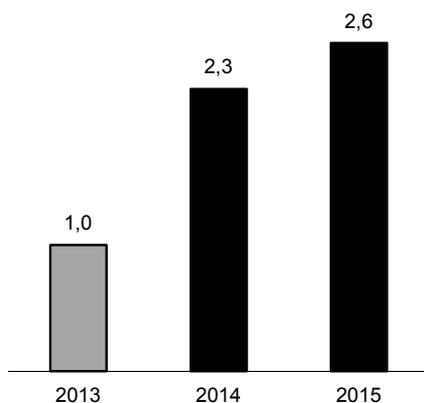
De 2009 à 2011, les exportations internationales de biens du Québec, en termes réels, ont évolué à des niveaux en deçà de ceux suggérés par l'évolution de la demande étrangère.

- L'expansion des exportations a été limitée par la tendance à la hausse du dollar canadien, notamment par rapport à la devise américaine.

Plus récemment, les exportations internationales de biens du Québec ont amorcé un rattrapage vers des niveaux plus proches de ceux indiqués par la demande étrangère.

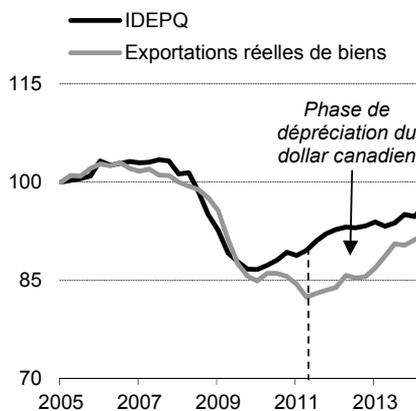
- Ce rattrapage a eu lieu alors que le dollar canadien a suivi une tendance à la baisse par rapport au dollar américain.

### Évolution de l'indice de la demande étrangère pour les produits québécois (variation annuelle en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight, Banque du Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

### Exportations internationales du Québec<sup>(1)</sup> et IDEPQ (indice, 2005 T1 = 100, en termes réels)



(1) Moyenne mobile de quatre trimestres.  
Sources : IHS Global Insight, Banque du Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1 L'IDEPQ est une version améliorée de l'indice de la demande américaine pour les produits québécois (IDAPQ), publié antérieurement. Il est inspiré des travaux de la Banque du Canada et permet d'évaluer l'effet de l'activité économique mondiale sur les exportations internationales de biens du Québec. L'indice est estimé sur la base des comptes économiques.

## ❑ **Une contribution positive du secteur extérieur à la croissance économique**

Les exportations nettes, qui comprennent à la fois l'évolution des exportations et celle des importations, devraient contribuer à hauteur de 0,7 point de pourcentage (pp) à la croissance économique en 2014 et de 0,8 pp en 2015.

- En 2013, la contribution positive du secteur extérieur s'explique par le recul des importations, en lien avec la faiblesse de la demande intérieure.
- En 2014, cette contribution positive résulte notamment de la croissance marquée des exportations.

### 1.3 Un redressement attendu des investissements non résidentiels

En 2014, les investissements non résidentiels totaux, incluant ceux des gouvernements et des entreprises, devraient diminuer de 2,0 % au Québec en termes réels, après avoir connu un recul de 3,9 % en 2013.

- En 2013, les conditions économiques n'ont pas été favorables aux investissements.
  - Selon les comptes économiques trimestriels de l'Institut de la statistique du Québec, la faiblesse des investissements non résidentiels s'est poursuivie au début de 2014. Ceux-ci ont connu une baisse de 1,5 % au premier trimestre. La tendance s'est inversée au deuxième trimestre, avec une progression de 0,6 %.
- Une reprise est attendue en 2015, alors que les investissements non résidentiels totaux devraient augmenter de 1,4 %. Leur valeur, en termes nominaux, devrait s'élever à 55 milliards de dollars en 2015.

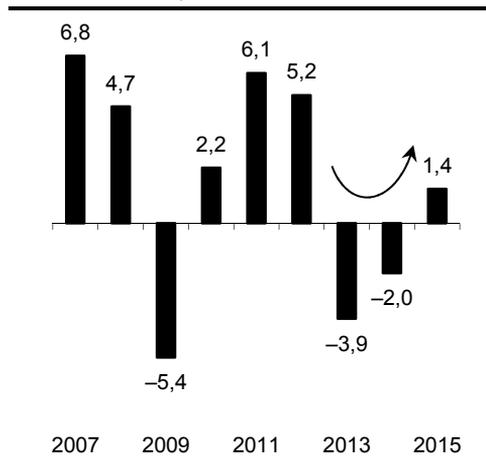
Les investissements non résidentiels des entreprises seront à l'origine de cette reprise des investissements non résidentiels totaux.

- En effet, la croissance des exportations ainsi que la hausse déjà observée des bénéfices des sociétés devraient amener les entreprises à investir davantage pour faire face à la demande accrue.

GRAPHIQUE B.7

#### Investissements non résidentiels totaux au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

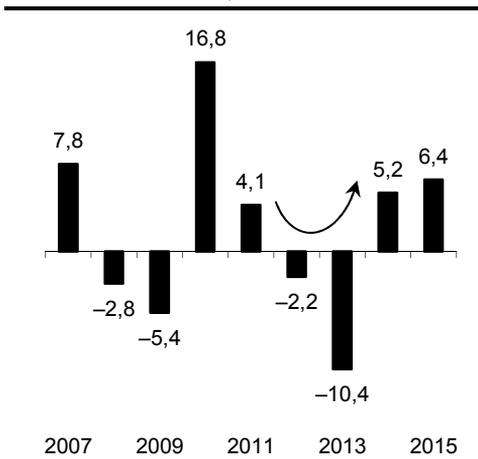


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.8

#### Excédent d'exploitation net des sociétés au Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Des conditions favorables aux investissements des entreprises

Après une forte croissance en 2012, les investissements des entreprises ont diminué en 2013. Les entreprises sont demeurées prudentes, attendant une confirmation de la demande avant de poursuivre leurs investissements.

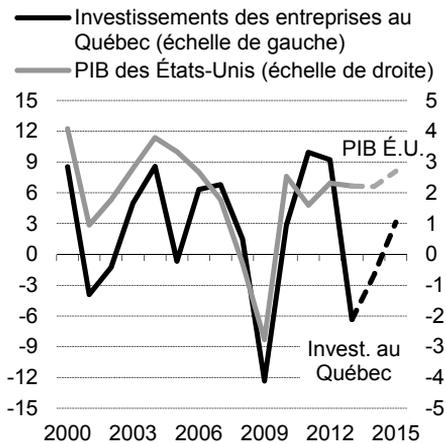
Plusieurs éléments fondamentaux montrent qu'un redémarrage des investissements des entreprises devrait survenir au cours des prochains trimestres.

- D'une part, le renforcement de l'économie américaine soutient une demande accrue pour les produits québécois. Cette demande stimule déjà les exportations et se traduira par une création d'emplois plus soutenue et par une reprise des investissements au Québec.
- D'autre part, le taux d'utilisation de la capacité industrielle du secteur manufacturier au Canada affiche une hausse depuis 2009. Cette hausse indique notamment une accélération de la production manufacturière au pays.
  - À 82,0 % au deuxième trimestre de 2014, le taux d'utilisation demeure encore légèrement sous les niveaux d'avant la récession.
- La production industrielle au Québec, qui comprend notamment la fabrication, la production minière et les services publics, affiche également une hausse, de 3,6 %, pour les sept premiers mois de 2014.

GRAPHIQUE B.9

### Investissements non résidentiels des entreprises au Québec et PIB des États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

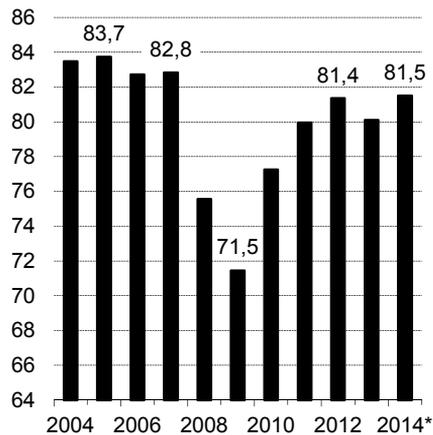


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.10

### Taux d'utilisation de la capacité industrielle du secteur manufacturier au Canada

(en pourcentage)



\* Cumulatif des trimestres disponibles.  
Source : Statistique Canada.

## ■ Redémarrage graduel des investissements non résidentiels des entreprises

Après une hausse de 9,2 % en 2012, les investissements non résidentiels des entreprises en termes réels ont chuté de 6,3 % en 2013.

- Le recul des investissements s'est poursuivi au premier trimestre de 2014, alors qu'ils ont enregistré une contraction de 1,8 %. Une légère hausse de 0,3 % a été observée au deuxième trimestre.
- Une accélération des investissements non résidentiels des entreprises est attendue à partir du deuxième semestre de 2014, soutenue par le rebond des exportations et par la hausse des bénéfices des entreprises.

Ainsi, après un recul de 2,0 % en 2014, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises en termes réels devrait s'élever à 3,1 % en 2015. Leur valeur, en termes nominaux, devrait s'établir à plus de 36 milliards de dollars en 2015.

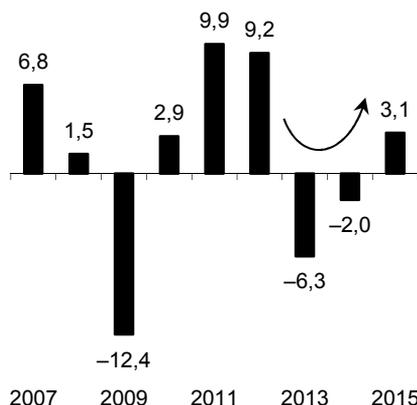
En particulier, la sous-catégorie des investissements en machines et matériel devrait connaître une reprise plus soutenue.

- Au deuxième trimestre de 2014, les investissements en machines et matériel ont enregistré une hausse de 1,2 %. Les entreprises ont déjà recommencé à investir en machines et matériel afin d'accroître leur productivité et leur capacité de production.
- Sur l'ensemble de l'année 2014, les investissements en machines et matériel devraient diminuer de 1,0 %, pour ensuite progresser de 3,8 % en 2015.

GRAPHIQUE B.11

### Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

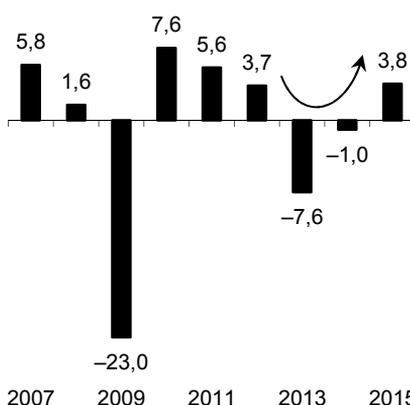


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.12

### Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les investissements des gouvernements se maintiennent à des sommets

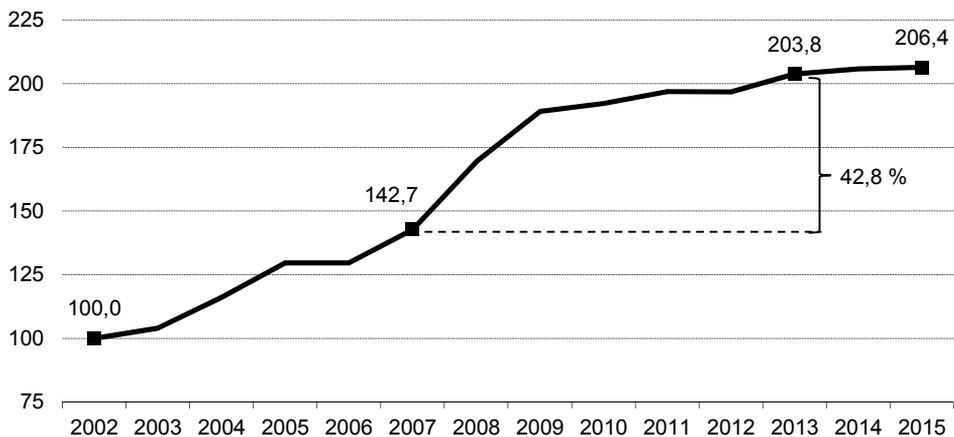
Tout en poursuivant les efforts de retour à l'équilibre budgétaire, l'ensemble des administrations publiques au Québec continuera de maintenir les investissements en infrastructures à des niveaux inégalés. Plus spécifiquement, le gouvernement du Québec fait des efforts importants en investissements publics depuis 2007.

- Ainsi, les investissements des gouvernements, notamment ceux en infrastructures, ont enregistré une progression de plus de 40 % entre 2007 et 2013.
- La valeur des investissements de l'ensemble des ordres de gouvernement, soit fédéral, provincial et local, s'est stabilisée à des niveaux élevés. Les investissements des gouvernements se maintiendront à ces niveaux au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE B.13

### Investissements des gouvernements au Québec

(indice, 2002 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## **L'assainissement des finances publiques est compatible avec l'objectif de croissance économique<sup>1</sup>**

### **La poursuite de l'assainissement des finances publiques demeure de mise**

Dans son *Moniteur des finances publiques*, publié en octobre 2014, le Fonds monétaire international (FMI) a réitéré l'importance pour les économies avancées de poursuivre l'assainissement de leurs finances publiques, afin de ramener la dette à des niveaux plus prudents. De plus, cet objectif n'est pas incompatible avec celui de promouvoir la croissance économique.

- En effet, selon le FMI, devant une reprise hésitante, la politique budgétaire doit judicieusement concilier l'objectif de viabilité des finances publiques avec le soutien à la croissance économique et à la création d'emplois.
- La politique budgétaire doit ainsi s'intégrer dans la vision globale des mesures structurelles visant à stimuler la croissance.

Par ailleurs, des plans détaillés sont essentiels pour une politique budgétaire crédible de rééquilibrage des finances publiques. Ces recommandations visent surtout les pays qui connaissent des niveaux d'endettement élevés, confrontés à d'importantes augmentations à venir dans les dépenses de soins de santé et les pensions de vieillesse.

### **L'assainissement des finances publiques est compatible avec l'objectif de stimuler la croissance économique**

Le FMI recommande aux économies avancées d'ajuster le rythme et la composition de l'assainissement budgétaire de façon à concilier les efforts de rééquilibrage budgétaire avec la nécessité de promouvoir la croissance économique.

- Le FMI considère que, dans un contexte général de contrôle budgétaire, les politiques publiques devraient continuer d'inclure des mesures de soutien à la croissance économique et à l'emploi.
- La politique budgétaire peut ainsi soutenir le marché de l'emploi à court et à plus long terme, en renforçant les effets des réformes structurelles.

Le FMI souligne que ces mesures peuvent cibler des groupes spécifiques, par exemple les personnes âgées, pour les encourager à demeurer sur le marché du travail, ou bien les travailleurs faiblement qualifiés ou les jeunes, qui sont davantage exposés au risque du chômage.

### **Les investissements en infrastructures, une opportunité à saisir**

En outre, le FMI indique que des politiques visant à soutenir les investissements en infrastructures favorisent la croissance économique, notamment dans les économies avancées. L'organisation internationale considère que le moment d'investir est propice, en raison des faibles taux d'intérêt, et que plusieurs pays avancés ont un retard à ce chapitre.

- Les investissements publics en infrastructures contribuent à augmenter la production à court et à long terme. Ces dépenses devraient cibler les investissements les plus efficaces.

Par exemple, le FMI estime que, sur un échantillon de pays avancés, une hausse équivalente à 1 point de pourcentage du PIB des dépenses d'investissement en infrastructures augmente le niveau de la production d'environ 0,4 % la même année et de 1,5 % quatre ans après.

<sup>1</sup> Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques – Emploi : en quoi la politique budgétaire peut aider*, octobre 2014, et Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2014.

## 1.4 Une progression soutenue de la consommation des ménages

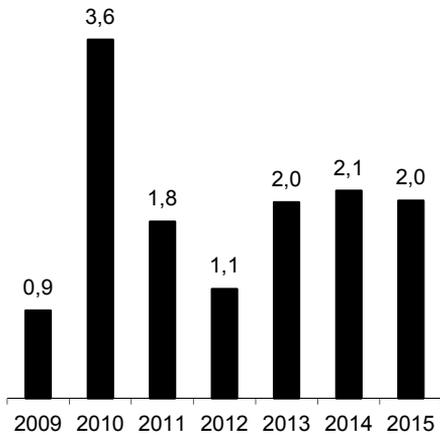
La croissance des dépenses de consommation des ménages suit généralement une trajectoire semblable à celle du revenu disponible. Cependant, des divergences temporaires peuvent survenir à court terme en raison de changements dans la propension des ménages à consommer ou à épargner.

- En termes réels, l'augmentation du revenu disponible des ménages devrait s'élever à 1,5 % en 2014 et à 2,1 % en 2015.
- Malgré une progression plus lente du revenu disponible en 2013, la consommation des ménages s'est maintenue. Elle devrait enregistrer une croissance de 2,1 % en 2014 et de 2,0 % en 2015, revenant ainsi au même rythme de progression que le revenu disponible.

En 2014 et en 2015, les dépenses de consommation des ménages profiteront de la baisse des cours pétroliers ainsi que des mesures récemment annoncées par le gouvernement fédéral<sup>1</sup>.

GRAPHIQUE B.14

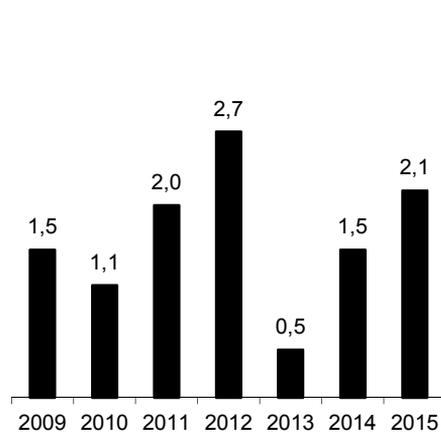
**Dépenses de consommation des ménages au Québec**  
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.15

**Revenu disponible des ménages au Québec**  
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

<sup>1</sup> Il s'agit des mesures annoncées le 30 octobre 2014, notamment le fractionnement du revenu pour les familles, la majoration de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et la hausse des montants qui peuvent être réclamés comme déduction pour frais de garde d'enfants.

## 1.5 Le marché résidentiel près de l'équilibre

Après plusieurs années durant lesquelles le nombre de mises en chantier avait dépassé le rythme de formation des ménages, l'évolution récente du secteur résidentiel au Québec montre que ce marché est maintenant près de l'équilibre.

- À la suite d'une légère croissance de 1,5 % en 2014, les mises en chantier devraient reculer de 5,4 % en 2015. Elles devraient ainsi se situer à 36 200 unités en 2015, un niveau compatible avec le rythme de formation des ménages au Québec, qui est d'environ 40 000 par année.

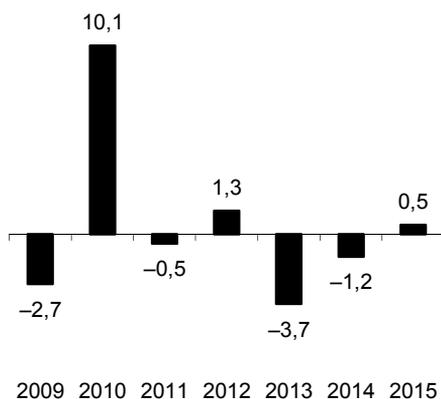
Les investissements résidentiels devraient, quant à eux, afficher un recul de 1,2 % en 2014, avant d'augmenter de 0,5 % en 2015.

- D'une part, les dépenses de rénovation devraient augmenter de 2,9 % en 2014, stimulées par le crédit d'impôt LogiRénov mis en place par le gouvernement du Québec au printemps dernier. Elles devraient poursuivre leur croissance en 2015, avec une hausse de 3,8 %.
- D'autre part, les investissements en construction résidentielle neuve devraient diminuer de 6,4 % en 2014 et de 4,0 % en 2015.

L'équilibre observé actuellement entre l'offre et les besoins de logements suggère que le marché de l'immobilier au Québec devrait se stabiliser au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE B.16

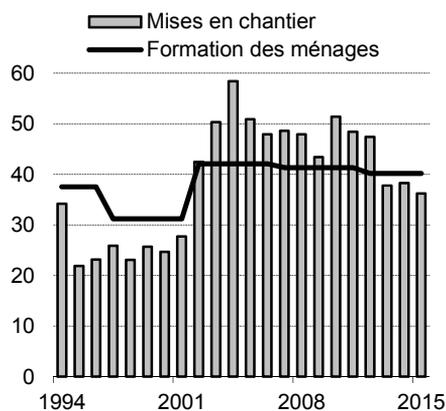
### Investissements résidentiels au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.17

### Mises en chantier et formation des ménages au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

## 1.6 L'évolution de l'emploi en 2014

Les données de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada montrent que l'amélioration des statistiques économiques observée depuis le deuxième trimestre tarde à se refléter dans les données sur l'emploi.

— Ainsi, le niveau moyen de l'emploi en 2014 sera inférieur de 1 600 emplois à celui de 2013. Le taux de chômage en 2014 devrait se situer en moyenne à 7,8 %.

Par ailleurs, l'évolution de l'emploi au Québec en 2014 contraste avec la progression des autres indicateurs économiques, qui montrent une accélération de la croissance.

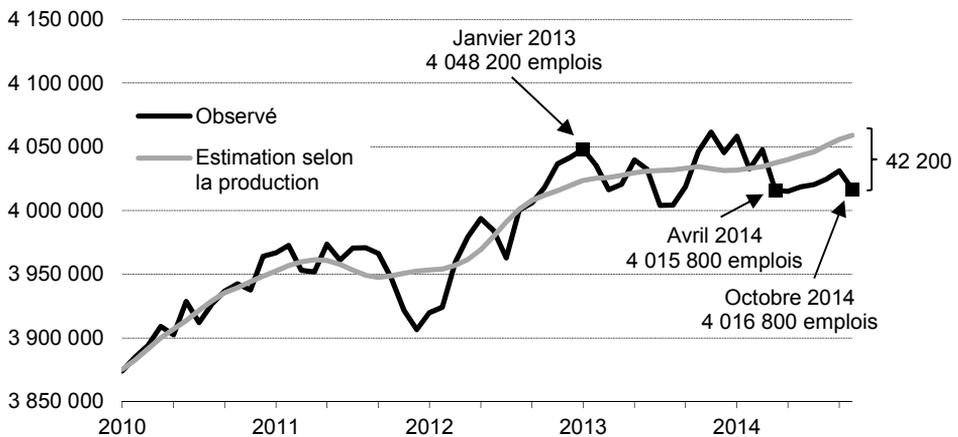
— Par exemple, l'estimation de l'emploi selon la production est supérieure de 42 200 emplois à l'estimation de l'emploi par l'EPA.

Cette divergence suggère que la création d'emplois devrait retrouver une dynamique plus soutenue en 2015, avec l'évolution favorable des exportations et la bonne tenue de la consommation, qui amèneront les entreprises à embaucher davantage.

— En 2015, la création d'emplois devrait atteindre 31 800 emplois, soit une hausse de 0,8 %. Le taux de chômage devrait diminuer à 7,7 %.

GRAPHIQUE B.18

### Évolution de l'emploi au Québec (nombre total d'emplois)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une forte amélioration de la productivité

L'évolution des statistiques sur l'emploi et la production montre une forte amélioration de la productivité en 2014.

- En effet, la production par emploi devrait enregistrer une hausse de 1,6 % en 2014, ce qui traduit la volonté des entreprises d'utiliser pleinement leurs ressources avant d'accélérer l'embauche de nouveaux travailleurs.

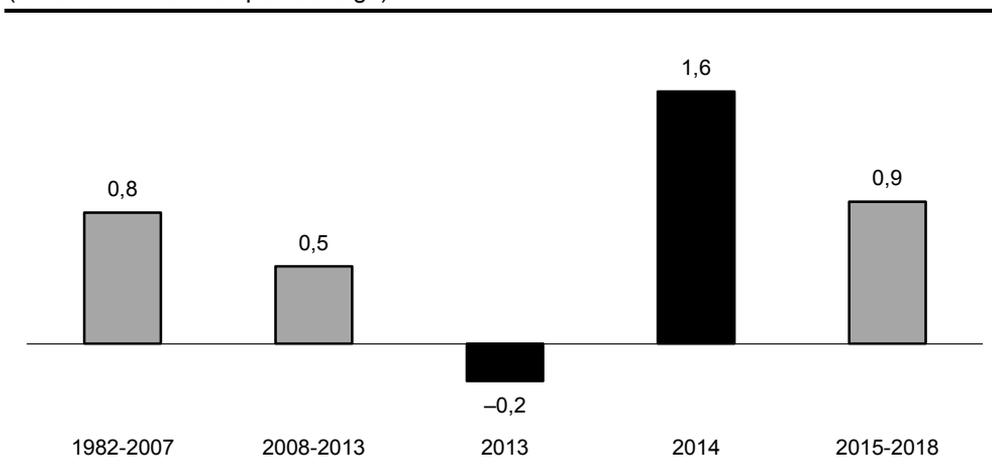
Même si, au cours des prochaines années, le bassin de main-d'œuvre augmentera moins rapidement que par le passé, la croissance économique au Québec se poursuivra grâce à l'amélioration de la productivité.

- De 2015 à 2018, la productivité devrait progresser en moyenne de 0,9 % par année.
- De cette façon, l'économie du Québec et le marché du travail s'ajusteront au vieillissement de la population.

GRAPHIQUE B.19

### PIB réel par emploi

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.7 Des changements démographiques qui commencent à se faire ressentir

Selon le dernier scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec<sup>2</sup>, le vieillissement de la population au Québec, déjà amorcé, se poursuivra et s'amplifiera au cours des prochaines décennies.

- Bien que le nouveau scénario fasse état d'une évolution démographique légèrement plus favorable, en raison notamment d'une immigration plus soutenue et d'un accroissement naturel plus élevé, les défis démographiques du Québec demeurent très importants.

### □ Une stagnation du nombre de travailleurs potentiels

Le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur pour l'économie du Québec, notamment en raison de ses effets sur le bassin de main-d'œuvre. En effet, la population de 15 à 64 ans, qui représente le principal bassin de travailleurs potentiels, a déjà commencé à décroître.

- En raison de ce déclin, le poids relatif de la population de 15 à 64 ans dans la population totale devrait passer de 68,0 % en 2013 à 63,3 % en 2021. Le sommet précédent avait été atteint en 1986, à 69,9 %.

La diminution du bassin de travailleurs potentiels aura des effets sur la croissance économique du Québec au cours des prochaines décennies.

TABLEAU B.3

### Évolution de la population au Québec

(population en milliers, variation annuelle en pourcentage et répartition dans la population totale en pourcentage)

	Population 15 à 64 ans			Population totale	
	Niveau	Variation	Part dans la population totale	Niveau	Variation
2013	5 544,1	0,1	68,0	8 154,0	0,9
2014	5 541,3	-0,1	67,5	8 214,7	0,7
2015	5 542,0	0,0	66,9	8 282,1	0,8
2016	5 538,3	-0,1	66,3	8 348,3	0,8
2017	5 533,7	-0,1	65,8	8 413,8	0,8
2018	5 526,1	-0,1	65,2	8 478,7	0,8
2019	5 514,9	-0,2	64,6	8 542,8	0,8
2020	5 500,5	-0,3	63,9	8 606,1	0,7
2021	5 489,9	-0,2	63,3	8 668,4	0,7

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

<sup>2</sup> Il s'agit du scénario démographique de référence publié le 8 septembre 2014. Pour plus de détails, voir la section « Un nouveau scénario démographique ».

## Évolution de l'emploi à temps partiel au Québec et au Canada

L'augmentation de la part des personnes âgées dans la population totale entraîne une augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel. En effet, les personnes âgées sont plus susceptibles de choisir de travailler à temps partiel que la moyenne des travailleurs.

- Par exemple, en 2013, 45,1 % des travailleurs âgés de 65 ans et plus occupaient un emploi à temps partiel, comparativement à 19,2 % pour l'ensemble des travailleurs.

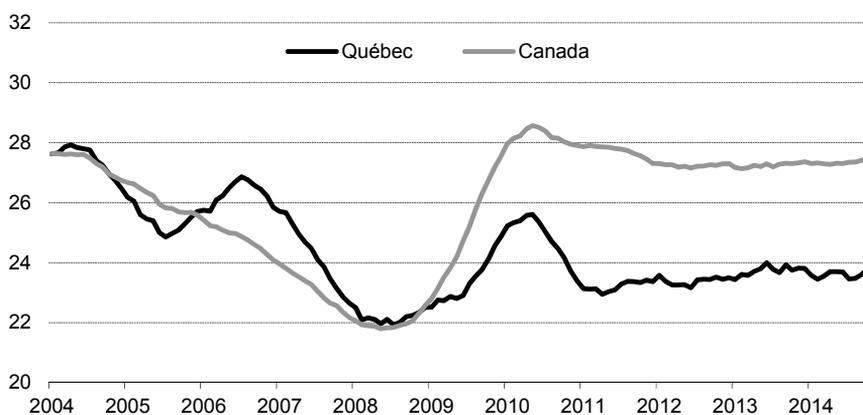
Au Québec, ces nouveaux emplois à temps partiel sont occupés par des personnes ayant choisi ce type de travail sur une base volontaire.

Ainsi, la part des travailleurs à temps partiel involontaire au Québec n'a pas augmenté de façon significative au cours des derniers mois, malgré une augmentation observée de ce type d'emploi.

- En 2013, la part des travailleurs à temps partiel involontaire au Québec était de 23,7 %. En moyenne, au cours des douze derniers mois, cette proportion était de 23,8 %, alors que l'emploi à temps partiel a progressé durant cette période.
- Le niveau actuel de l'emploi à temps partiel involontaire est similaire à celui observé avant la récession, ce qui contraste avec la situation canadienne où le niveau demeure significativement plus élevé.

### Emploi à temps partiel involontaire

(en pourcentage de l'emploi à temps partiel total, moyenne mobile de douze mois)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Note : Les données concernant les raisons du travail à temps partiel ne sont pas désaisonnalisées par Statistique Canada, il est donc nécessaire d'utiliser une moyenne mobile de douze mois pour analyser les données mensuelles.

## ❑ Des changements pour s'ajuster à la nouvelle réalité démographique

### ■ Le marché du travail au Québec a rattrapé celui du Canada

Au cours des dernières années, le marché du travail au Québec a réussi à s'adapter aux changements démographiques. Le dynamisme du marché du travail a permis de réduire substantiellement et même d'éliminer les écarts entre le Québec et le Canada, notamment en ce qui concerne le taux d'activité et le taux d'emploi.

- En 2000, au Québec, le **taux d'activité** chez la population de 15 à 64 ans, c'est-à-dire la proportion de personnes en emploi ou à la recherche active d'un emploi dans cette tranche de population, était inférieur de 2,8 points de pourcentage (pp) à celui du Canada. En 2013, il dépassait de 0,1 pp celui du Canada.
- Le **taux d'emploi** chez la population de 15 à 64 ans, soit la proportion de personnes disposant d'un emploi dans cette tranche de population, était en 2000 inférieur de 3,8 pp à celui du Canada. En 2013, cet écart avait pratiquement disparu.

La hausse du taux d'activité et du taux d'emploi chez la population de 15 à 64 ans au Québec représente une évolution positive. Toutefois, elle signifie également que les gains futurs en matière de taux d'activité et de taux d'emploi chez ce segment de la population seront dorénavant plus limités.

- La croissance économique et la prospérité des Québécois reposeront davantage sur l'utilisation optimale des ressources existantes en capital et en travail.

TABLEAU B.4

### Évolution du marché du travail – Population de 15 à 64 ans (taux en pourcentage)

	Taux de chômage		Taux d'emploi		Taux d'activité	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1980	10,1	7,6	60,8	66,1	67,7	71,6
1990	10,5	8,2	65,3	70,3	72,9	76,6
2000	8,5	6,9	67,1	70,9	73,4	76,2
2011	7,8	7,5	71,4	72,0	77,4	77,8
2012	7,8	7,3	71,6	72,2	77,7	77,9
2013	7,7	7,2	72,2	72,5	78,2	78,1

Source : Statistique Canada.

## ■ Des gains sont encore possibles, notamment pour les travailleurs d'expérience

Dans une perspective de long terme, la tranche de population de 65 ans et plus évoluera à un rythme plus rapide que celle âgée de 15 à 64 ans.

Or, en dépit de la diminution du bassin de travailleurs potentiels, des progrès au chapitre du marché du travail sont encore possibles au cours des prochaines années, notamment dans la catégorie des travailleurs d'expérience qui sont actuellement sous-représentés sur le marché du travail.

Par exemple, en 2013, les taux d'emploi de la population de 55 ans et plus au Québec étaient encore inférieurs à ceux du Canada :

- le taux d'emploi de la population de 55 à 59 ans était de 67,9 % au Québec, comparativement à 69,5 % au Canada;
- le taux d'emploi de la population de 60 à 64 ans était de 41,8 % au Québec, comparativement à 50,0 % au Canada;
- le taux d'emploi de la population de 65 à 69 ans était de 17,8 % au Québec, comparativement à 24,4 % au Canada.

À court terme, l'amélioration de ces taux d'emploi pourrait atténuer l'effet négatif du vieillissement de la population sur la croissance économique, en augmentant l'offre de travail et en bonifiant le bassin de travailleurs potentiels.

Toutefois, les caractéristiques de ces groupes d'âge font en sorte que les effets économiques du déclin de la population de 15 à 64 ans ne pourront être compensés qu'en partie.

- Par exemple, les cohortes plus âgées sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, réduisant ainsi l'offre potentielle d'heures de travail.
- De plus, les travailleurs âgés sont peu susceptibles de demeurer dans la population active lorsqu'ils se retrouvent sans emploi.

TABLEAU B.5

### Taux d'emploi par groupe d'âge en 2013

(taux en pourcentage, écart en points de pourcentage)

	Québec	Canada	Écart
15 à 24 ans	58,1	55,1	+3,0
25 à 54 ans	81,7	81,5	+0,2
55 à 59 ans	67,9	69,5	-1,6
60 à 64 ans	41,8	50,0	-8,2
65 à 69 ans	17,8	24,4	-6,6

Source : Statistique Canada.

## ■ La productivité deviendra le principal facteur de croissance économique au Québec

Entre 2008 et 2013, la croissance économique a été soutenue à la fois par la progression du bassin de travailleurs potentiels, l'augmentation du taux d'emploi ainsi que la hausse de la productivité. Or, cette tendance est appelée à changer.

- En 2014 et en 2015, la croissance de la population de 15 à 64 ans devrait stagner, n'apportant pas de contribution à la croissance économique. Ce sont les gains de productivité et l'amélioration du taux d'emploi qui soutiendront la croissance du PIB réel.
- À partir de 2016, le bassin de travailleurs potentiels devrait diminuer légèrement selon le scénario démographique, réduisant ainsi la croissance économique. Des gains additionnels de taux d'emploi deviendront également plus difficiles, une fois les gains potentiels réalisés.
- À plus long terme, la croissance du PIB réel sera soutenue principalement par des gains de productivité.

## ■ L'investissement en capital, un élément essentiel

Les effets des changements attendus sur le marché du travail pourront être compensés par un rôle plus important accordé à l'investissement et au stock de capital. Il s'agit de déterminants essentiels de la productivité.

Cette transition peut être favorisée par des politiques publiques visant à améliorer l'attraction du capital et à encourager l'investissement.

- Des finances publiques saines, une fiscalité concurrentielle et une dotation adéquate en infrastructures et en capital public représentent de tels instruments. Les politiques publiques devraient également favoriser une meilleure utilisation du capital et de la main-d'œuvre disponibles.

TABLEAU B.6

### Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	1982-2007	2008-2013	2014-2015	2016-2020
PIB réel (variation)	2,1	1,3	1,7	1,6
Facteurs de croissance (contributions) :				
– Bassin de travailleurs potentiels <sup>(1)</sup>	0,6	0,6	0,0	-0,1
– Taux d'emploi <sup>(2)</sup>	0,6	0,3	0,4	0,9
– Productivité <sup>(3)</sup>	0,8	0,5	1,3	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) PIB réel par emploi.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

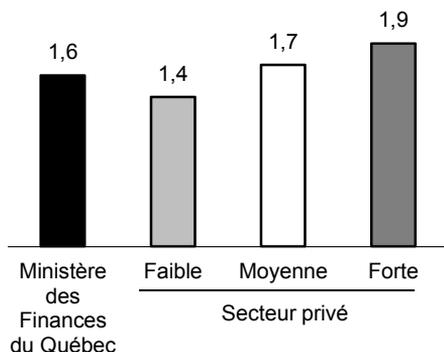
## 1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour 2014 et 2015 est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé. Elle se situe légèrement en deçà de la moyenne du secteur privé, ce qui constitue une mesure de prudence.

- Pour 2014, la croissance prévue de 1,6 % du PIB réel est inférieure de 0,1 point de pourcentage à la moyenne prévue par le secteur privé, qui se situe à 1,7 %.
- Pour 2015, la croissance prévue du PIB réel est de 1,9 %. Il s'agit également d'une croissance légèrement inférieure à la prévision moyenne de 2,0 % du secteur privé.

GRAPHIQUE B.20

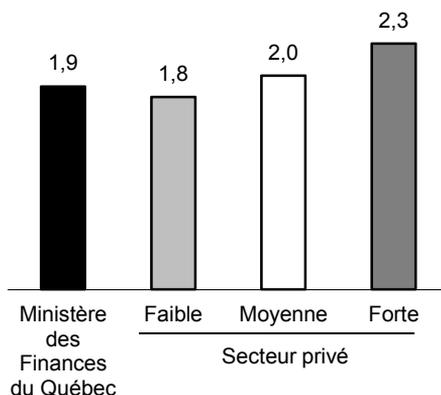
### Croissance économique en 2014 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 7 novembre 2014.

GRAPHIQUE B.21

### Croissance économique en 2015 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 7 novembre 2014.

TABLEAU B.7

**Perspectives économiques du Québec**  
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015
<b>Production</b>			
Produit intérieur brut réel	1,0	1,6	1,9
– <i>Budget 2014-2015</i>	1,1	1,8	2,0
Produit intérieur brut nominal	1,5	3,1	3,8
– <i>Budget 2014-2015</i>	1,9	3,4	3,9
<b>Composantes du PIB (en termes réels)</b>			
Consommation des ménages	2,0	2,1	2,0
– <i>Budget 2014-2015</i>	2,1	2,2	2,0
Dépenses et investissements des gouvernements	0,7	0,5	0,0
– <i>Budget 2014-2015</i>	1,1	0,2	0,1
Investissements résidentiels	-3,7	-1,2	0,5
– <i>Budget 2014-2015</i>	-5,1	-0,5	-0,4
Investissements non résidentiels des entreprises	-6,3	-2,0	3,1
– <i>Budget 2014-2015</i>	-6,0	1,3	5,3
Exportations	0,4	3,1	3,5
– <i>Budget 2014-2015</i>	3,8	3,0	3,8
Importations	-1,0	1,5	1,6
– <i>Budget 2014-2015</i>	0,5	1,9	2,1
<b>Marché du travail</b>			
Création d'emplois (en milliers)	47,8	-1,6	31,8
– <i>Budget 2014-2015</i>	47,8	31,3	46,3
Taux de chômage (en %)	7,6	7,8	7,7
– <i>Budget 2014-2015</i>	7,6	7,5	7,2
<b>Autres indicateurs économiques</b>			
Consommation nominale des ménages (excluant aliments et loyers)	3,3	3,4	3,6
– <i>Budget 2014-2015</i>	2,9	3,3	3,7
Salaires et traitements	2,3	2,2	3,5
– <i>Budget 2014-2015</i>	2,2	2,7	3,6
Revenu des ménages	2,3	2,8	3,7
– <i>Budget 2014-2015</i>	2,4	2,8	3,5
Excédent d'exploitation net des sociétés <sup>(1)</sup>	-10,4	5,2	6,4
– <i>Budget 2014-2015</i>	-7,1	4,4	5,4

(1) Selon la nouvelle nomenclature utilisée par Statistique Canada, l'excédent d'exploitation net des sociétés comprend notamment les bénéfices et les revenus de placements des entreprises.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période 2014-2018

Sur un horizon de cinq ans, la prévision du ministère des Finances du Québec est comparable à celle du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celle des prix et du PIB nominal.

- Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2014 à 2018 s'élève à 1,7 %, comparativement à 1,8 % selon le secteur privé.
- Pour le PIB nominal, la progression moyenne attendue de 2014 à 2018 est de 3,5 %, comparativement à une hausse de 3,6 % prévue par le secteur privé.

TABLEAU B.8

### Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
<b>PIB réel</b>							
Ministère des Finances du Québec	1,0	1,6	1,9	1,8	1,7	1,6	1,7
Moyenne du secteur privé		1,7	2,0	1,9	1,7	1,6	1,8
<b>Hausse des prix<sup>(1)</sup></b>							
Ministère des Finances du Québec	0,5	1,6	1,9	1,7	1,7	1,7	1,7
Moyenne du secteur privé		1,7	1,7	1,9	1,9	1,9	1,8
<b>PIB nominal</b>							
Ministère des Finances du Québec	1,5	3,1	3,8	3,5	3,5	3,3	3,5
Moyenne du secteur privé		3,4	3,7	3,7	3,7	3,6	3,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

(1) Déflateur du PIB.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 7 novembre 2014.



## 2. UN NOUVEAU SCÉNARIO DÉMOGRAPHIQUE

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a rendu publiques le 8 septembre 2014 de nouvelles perspectives démographiques pour le Québec<sup>3</sup> qui couvrent la période 2011-2061. La précédente version, sur l'horizon 2056, datait de 2009.

Le ministère des Finances du Québec s'appuie sur le scénario démographique de référence de l'ISQ pour établir ses prévisions économiques et budgétaires. Ce scénario est appelé « scénario de référence » car il est basé sur les hypothèses jugées les plus plausibles.

### 2.1 Des tendances démographiques plus favorables

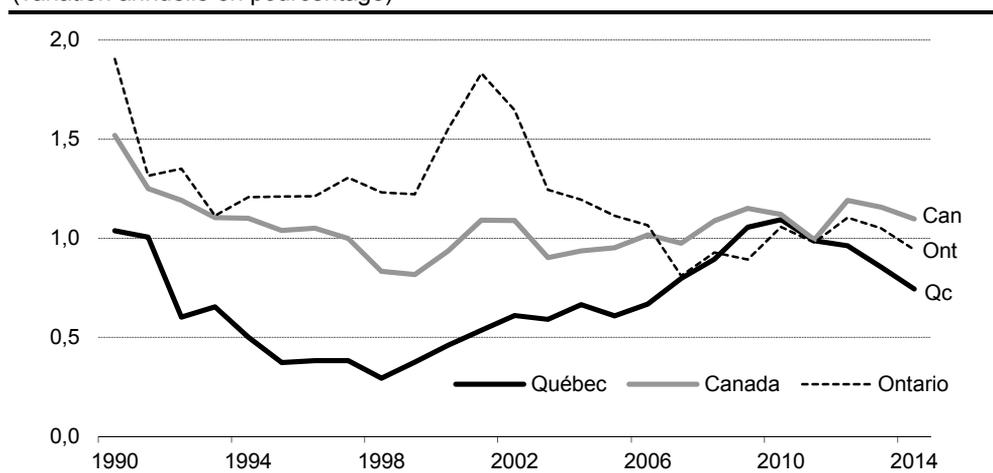
Depuis le milieu des années 2000, les écarts défavorables observés auparavant avec le reste du Canada en ce qui concerne la croissance de la population se sont amoindris.

- Au cours des cinq dernières années, la croissance moyenne de la population a été de 0,9 % par année au Québec, de 1,0 % en Ontario et de 1,1 % au Canada.
- On assiste ainsi à une convergence des taux de croissance démographique, alors qu'un écart plus élevé prévalait auparavant. En 2000, la croissance de la population québécoise était inférieure de 0,5 point de pourcentage (pp) à celle du Canada et de 1,1 pp à celle de l'Ontario.

L'accroissement naturel et le solde migratoire sont les deux principales composantes de l'accroissement de la population responsables de ce rattrapage.

GRAPHIQUE B.22

**Croissance de la population au Québec, au Canada et en Ontario**  
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

<sup>3</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061 – Édition 2014*, septembre 2014.

## 2.2 L'accroissement naturel et les mouvements migratoires se sont améliorés

Le Québec présente, depuis 2006, un **indice synthétique de fécondité**<sup>4</sup> plus élevé que la moyenne canadienne et que l'Ontario.

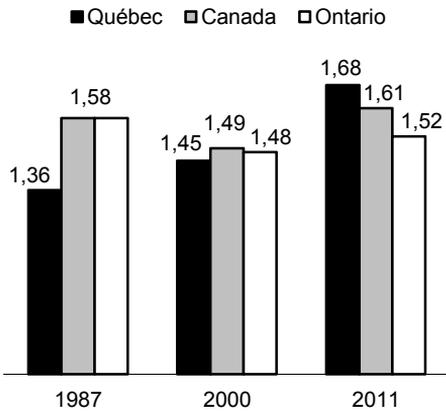
- En 1987, alors que l'indice synthétique atteignait un creux à 1,36 au Québec, il se situait à 1,58 au Canada et en Ontario.
- En 2011, le nombre d'enfants par femme était de 1,68 au Québec, comparativement à 1,61 au Canada et à 1,52 en Ontario.

Le **flux d'immigrants internationaux** au Québec correspond, depuis 5 ans, à un peu plus de 53 000 personnes par année, soit environ 0,7 % de la population totale, ce qui est proche de la moyenne canadienne et ontarienne (0,8 %).

- En 2000, l'immigration internationale au Québec représentait 0,5 % de sa population totale. Il s'agissait d'une proportion sensiblement inférieure à celles du Canada et de l'Ontario, qui étaient de 0,8 % et de 1,3 % respectivement.

GRAPHIQUE B.23

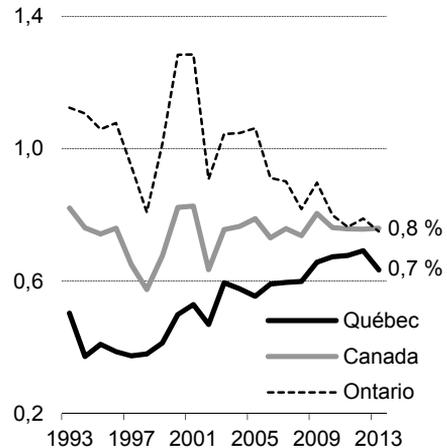
**Indice synthétique de fécondité**  
(nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.24

**Flux d'immigration**  
(flux annuel d'immigrants internationaux, en pourcentage de la population totale)



Source : Statistique Canada.

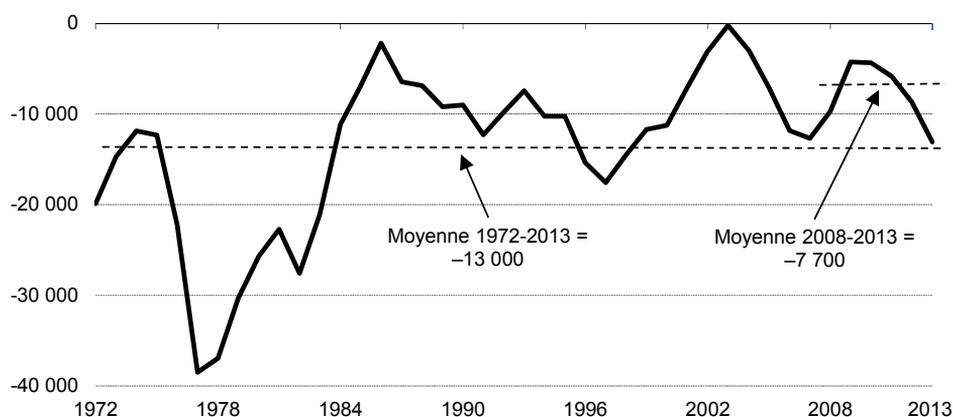
<sup>4</sup> Cet indice correspond au nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme durant sa vie reproductive.

Enfin, le **solde migratoire interprovincial** du Québec s'est maintenu, en moyenne, à près de **-7 700** personnes entre 2008 et 2013.

- Cela signifie que le Québec perd encore une partie de sa population au bénéfice des autres provinces.
- Toutefois, cette perte représente la moitié de la moyenne de long terme observée depuis 1972, qui était de **-13 000** personnes.

GRAPHIQUE B.25

### Solde migratoire interprovincial du Québec (en nombre de personnes)



Source : Institut de la statistique du Québec.

## 2.3 Un scénario démographique plus positif, mais des défis qui persistent

### □ Des hypothèses plus optimistes

Le nouveau scénario de référence de l'ISQ reflète ces tendances, s'appuyant sur des hypothèses plus optimistes par rapport au scénario de référence de 2009, notamment :

- un indice synthétique de fécondité qui s'établirait à 1,70 à partir de 2021;
- un solde migratoire plus élevé reposant sur un volume d'immigration internationale annuelle de 50 000 personnes et un solde migratoire interprovincial de -7 500 personnes par année à partir de 2016;
- une espérance de vie en amélioration continue d'ici 2061.

TABLEAU B.9

#### Principales hypothèses – Scénarios démographiques de référence

	Scénario de 2014	Scénario de 2009	Écart (en %)
Population totale :			
– En 2025	8 912 825	8 640 445	3,2
– En 2056	9 972 853	9 212 825	8,2
Indice synthétique de fertilité	1,70	1,65	0,05 <sup>(1)</sup>
Espérance de vie (hommes/femmes) en 2060-2061	87,8/90,1	85,5/89,0	2,3/1,1 <sup>(1)</sup>
Solde migratoire annuel total <sup>(2)</sup>	36 500	30 000	21,7
Solde migratoire annuel international	44 000	40 000	10,0
▪ Immigration internationale annuelle	50 000	47 500	5,3
Solde migratoire interprovincial annuel	-7 500	-10 000	25,0

(1) Écart en points de pourcentage.

(2) Exclut le solde migratoire des résidents non permanents.

Source : Institut de la statistique du Québec.

## ❑ Une population qui dépassera le cap des 10 millions d'habitants en 2057

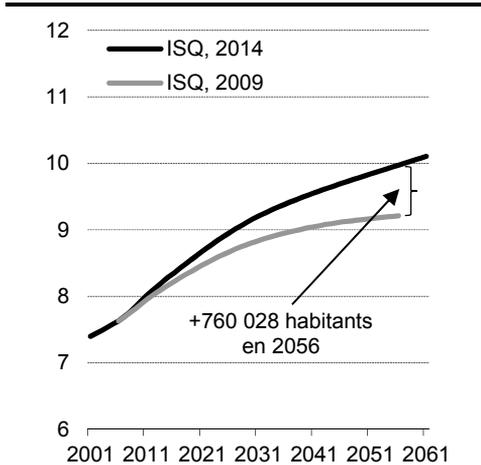
À la suite de ces hypothèses, la croissance de la population du Québec ralentira à long terme, mais à un rythme plus modéré qu'anticipé dans le scénario démographique précédent, soit celui de 2009.

- La croissance de la population a été, en moyenne, de 0,8 % par année entre 2000 et 2013. Elle s'établirait à 0,6 % en 2025 et à 0,3 % en 2061.
- Sur la période 2013-2056, la croissance de la population serait d'environ 0,2 point de pourcentage (pp) supérieure au scénario précédent.

Par conséquent, selon le nouveau scénario démographique, la population du Québec passerait le cap des 10 millions d'habitants en 2057.

GRAPHIQUE B.26

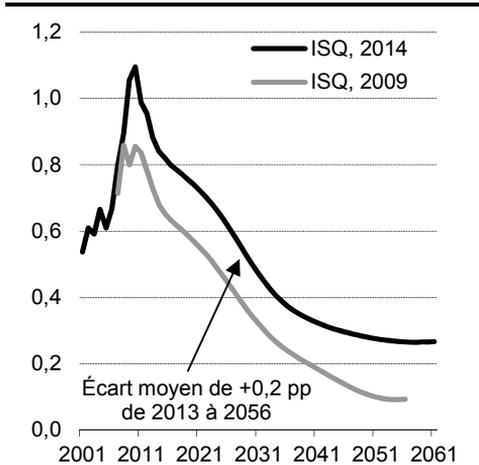
### Projections de la population totale (en millions de personnes)



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE B.27

### Croissance de la population totale (variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

## ❑ Une diminution du bassin de main-d'œuvre potentielle moins prononcée

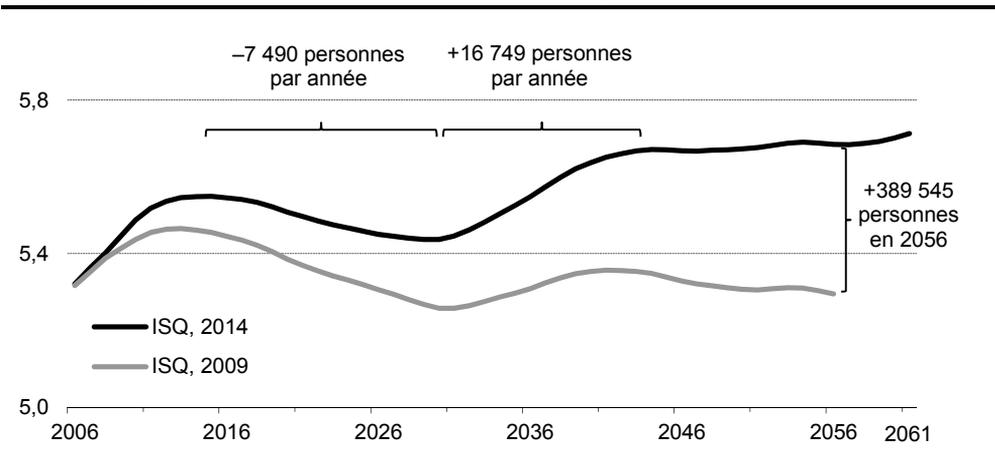
Selon le nouveau scénario démographique de l'ISQ, le bassin de main-d'œuvre potentielle, soit la population âgée de 15 à 64 ans, connaîtrait entre 2015 et 2030 une baisse moins forte que ce qui était prévu par le scénario de 2009.

Ce segment de la population devrait ensuite progresser, pour enfin plafonner à partir de 2044.

- Entre 2015 et 2030, soit respectivement le sommet et le creux pour cette cohorte, le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans passerait de 5 548 802 à 5 436 445, soit une baisse moyenne de 7 490 personnes par année.
- Après 2030, la population âgée de 15 à 64 ans devrait augmenter à nouveau, jusqu'en 2044, enregistrant en moyenne une hausse de 16 749 individus annuellement. Ces progressions seront toutefois plus faibles que celles connues entre 2000 et 2013, qui étaient de l'ordre de 34 657 personnes par année.
- Après 2044, la population âgée de 15 à 64 ans va se stabiliser.
- En 2056, le bassin de main-d'œuvre potentielle atteindrait ainsi 5 684 393 individus, soit 389 545 personnes de plus que prévu par l'ancien scénario démographique.

GRAPHIQUE B.28

### Projections de la main-d'œuvre potentielle (population âgée de 15 à 64 ans, en millions d'individus)



Source : Institut de la statistique du Québec.

## ❑ L'immigration deviendra la principale source d'accroissement de la population

Bien que le scénario de référence de l'ISQ projette une hausse annuelle des naissances, l'augmentation du nombre de décès conduira à un tarissement progressif de l'accroissement naturel de la population québécoise d'ici 2034.

— Depuis 2001, l'accroissement naturel, soit la différence entre les naissances et les décès, n'est plus la source principale d'accroissement de la population au Québec.

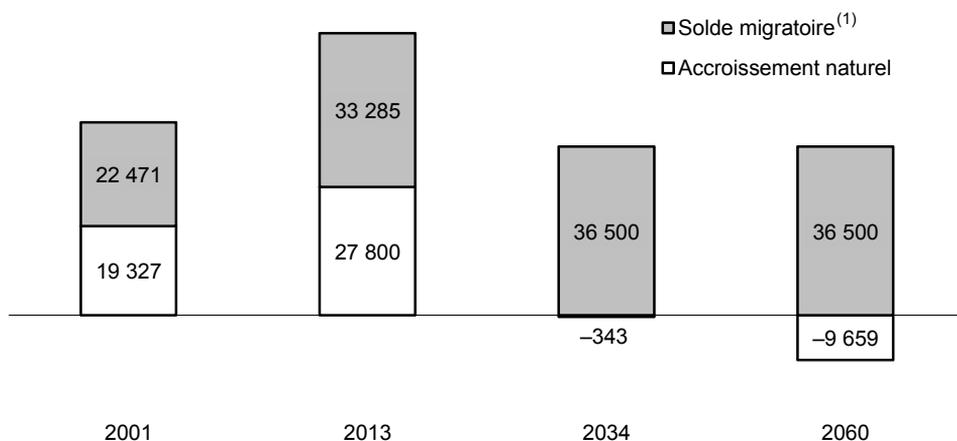
Ce rôle est désormais joué par l'immigration, dont l'importance comme source de croissance de la population s'intensifiera.

— Le nouveau scénario démographique prévoit un solde net des migrations (internationales et interprovinciales) de 36 500 individus par année, à partir de 2016.

— L'hypothèse d'une immigration internationale annuelle de 50 000 personnes, qui permet d'assurer la croissance de la population du Québec, est l'élément primordial du maintien de ce solde migratoire total.

GRAPHIQUE B.29

### Les sources d'accroissement de la population du Québec (en nombre de personnes)



(1) Les projections n'incluent pas le solde migratoire des résidents non permanents.

Source : Institut de la statistique du Québec.

## L'apport des immigrants au marché du travail québécois

Les données de Statistique Canada permettent d'analyser la composition du segment des personnes âgées de 25 à 54 ans sur le marché du travail québécois entre les personnes nées au Canada et les immigrants reçus.

Cette analyse conduit au constat qu'entre 2006 et 2013 les personnes immigrantes ont constitué la principale source de croissance de ce segment, essentiel pour la vitalité du marché du travail et la création de richesse, alors que la population née au Canada est en recul.

- Plus spécifiquement, entre 2006 et 2013, les personnes de 25 à 54 ans, qui constituent près de la moitié de la main-d'œuvre québécoise, ont vu leur nombre diminuer de 17 100.
- Cette tendance baissière est attribuable à une diminution du nombre de personnes nées au Canada à mesure que la génération nombreuse des bébé-boumeurs vieillit et quitte cette cohorte. Leur nombre a baissé de 179 400 entre 2006 et 2013.
- La baisse constatée a été cependant compensée, en large partie, par une hausse du nombre d'immigrants reçus, de 147 800, au cours de la même période.

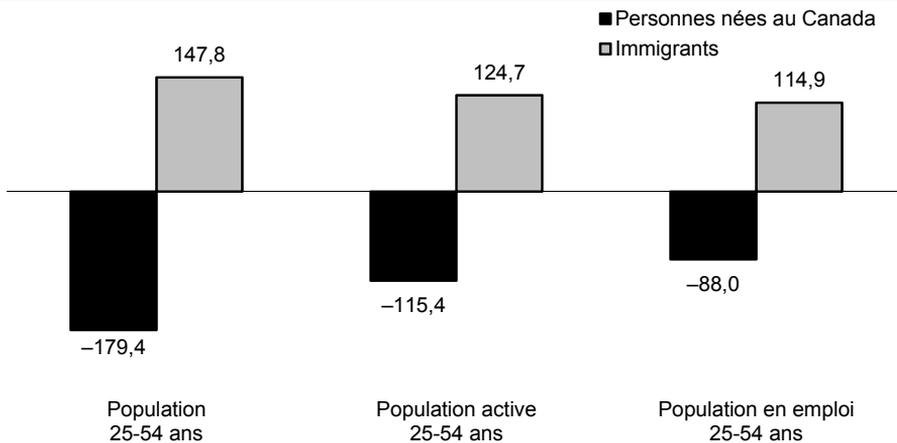
Des constats semblables se dégagent si on compare l'évolution des personnes de 25 à 54 ans immigrantes et nées au Canada dans la population active (c.-à-d. les personnes qui détiennent ou qui cherchent activement un emploi) et dans la population en emploi.

- La population immigrante a ainsi joué un rôle primordial pour combler les besoins de main-d'œuvre, occupant près de 114 900 nouveaux emplois entre 2006 et 2013.

Par ailleurs, malgré une amélioration, des efforts restent à faire en ce qui concerne l'intégration des immigrants au marché du travail. Les statistiques montrent que les taux d'emploi des personnes immigrantes au Québec sont inférieurs à ceux des personnes immigrantes dans les autres provinces.

### Population née au Canada et immigrants reçus âgés de 25 à 54 ans

(variation en milliers entre 2006 et 2013)



Source : Statistique Canada.

## 2.4 Le défi du vieillissement de la population demeure entier

Malgré des hypothèses plus favorables, le nouveau scénario démographique de l'ISQ montre que le rythme du vieillissement de la population du Québec demeurerait tout aussi rapide.

- En effet, la croissance de la population de 65 ans et plus s'accroîtra pour atteindre, en moyenne, 3,1 % par année entre 2013 et 2030. Il s'agit d'une croissance nettement supérieure à celle des autres segments de la population.
- La population des 65 ans et plus atteindrait ainsi près du quart de la population québécoise d'ici 2030. À partir de cette date, ce ratio continuerait d'augmenter, mais plus lentement, pour atteindre 28,5 % en 2061.

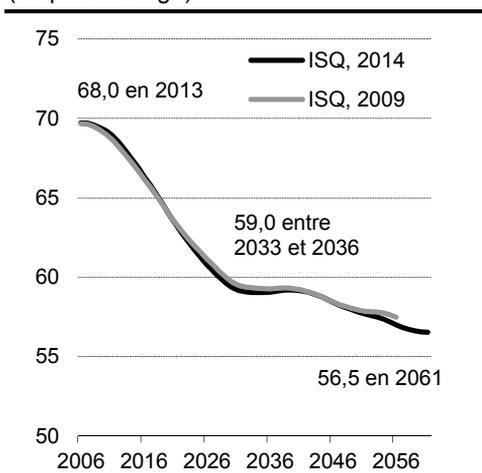
Non seulement la population de 65 ans et plus augmentera, mais ce processus aura lieu en parallèle avec une baisse de la population de 15 à 64 ans d'ici 2030. Ceci entraînera un rehaussement significatif du rapport de dépendance démographique<sup>5</sup>.

- Le rapport atteindrait 85,4 personnes dites « dépendantes » pour 100 personnes de 20 à 64 ans en 2030, comparativement à un rapport de 60,5 en 2013.
- Cette augmentation du ratio total s'explique notamment par la progression du rapport de dépendance démographique des aînés, qui passera de 26,7 aînés pour 100 personnes de 20 à 64 ans en 2013 à 46,2 aînés en 2030.

GRAPHIQUE B.30

### Population de 15 à 64 ans dans la population totale

(en pourcentage)

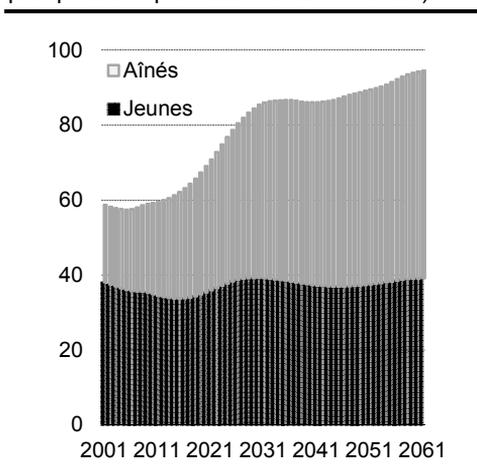


Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE B.31

### Rapport de dépendance démographique

(jeunes de 0 à 19 ans et aînés de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans)



Source : Institut de la statistique du Québec.

<sup>5</sup> Le rapport de dépendance démographique représente les personnes dites « dépendantes », soit les jeunes de 0 à 19 ans et les aînés de 65 ans et plus, par rapport à la population âgée de 20 à 64 ans.

## La population des 75 ans et plus et ses défis

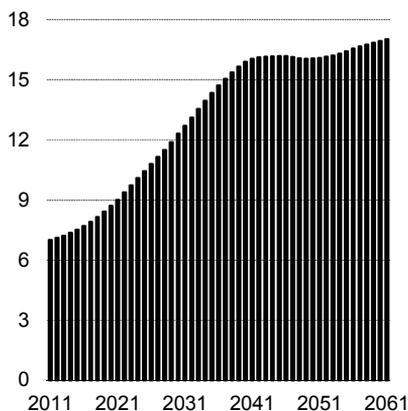
L'amélioration de l'espérance de vie donne lieu à un autre phénomène démographique : la hausse du nombre de personnes d'âge très avancé. En effet, les projections pour le groupe de personnes de 75 ans et plus montrent une forte progression de leur nombre et de leur poids dans la population québécoise :

- selon le nouveau scénario de référence de l'ISQ, le nombre de personnes de 75 ans et plus doublera presque d'ici 2030, pour atteindre 1,1 million, comparativement à 587 921 en 2013;
- les personnes de 75 ans et plus constitueront 12,3 % de la population totale en 2030, alors qu'en 2013 elles représentaient seulement 7,2 % de la population du Québec.

Cette progression n'est pas sans conséquence pour les dépenses engendrées par cette catégorie de population et la capacité des gouvernements de les assumer. Des politiques publiques devraient être considérées afin de faire face à ce défi de taille.

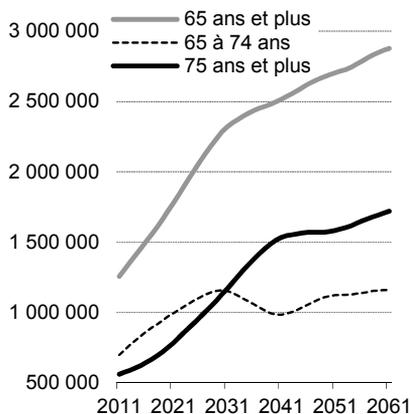
- L'augmentation de l'espérance de vie se traduit par d'importantes pressions sur les régimes de retraite. Ainsi, le marché du travail devrait tirer davantage profit du potentiel des travailleurs d'expérience.
- La participation au marché du travail devrait être encouragée. À l'heure actuelle, les personnes âgées de 65 à 69 ans au Québec ont le plus faible taux d'activité (18,8 % en 2013) sur le marché du travail de toutes les provinces canadiennes (moyenne canadienne de 25,5 % en 2013).
- La fourniture de services pour ces groupes d'âge constitue un défi. Les dépenses publiques en santé par habitant s'accroissent à partir de 75 ans<sup>1</sup>.

**Population de 75 ans et plus**  
(en proportion de la population totale)



Source : Institut de la statistique du Québec.

**Populations âgées**  
(en nombre d'individus)



Source : Institut de la statistique du Québec.

<sup>1</sup> Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, en 2012, les dépenses en santé du gouvernement du Québec par habitant étaient en moyenne de 10 650 \$ pour les personnes de 65 ans et plus, comparativement à 2 090 \$ pour les moins de 65 ans. Elles se chiffraient à 5 484 \$ pour les 65-69 ans, à 10 519 \$ pour les 75-79 ans, à 14 987 \$ pour les 80-84 ans et à 25 600 \$ pour les 85 ans et plus. Les données des dépenses en santé sont ajustées selon les provinces. Par conséquent, elles ne correspondent pas aux informations présentées dans les documents budgétaires des provinces canadiennes.

### 3. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec est une économie ouverte sur le monde et fortement intégrée à l'économie nord-américaine. Bien que le Québec ait diversifié ses échanges commerciaux au cours des dernières années, le Canada et les États-Unis demeurent ses principaux partenaires commerciaux.

- En 2013, les exportations vers ces deux destinations représentaient 37,6 % du PIB du Québec.

#### ☐ Renforcement de la croissance économique au Canada et aux États-Unis

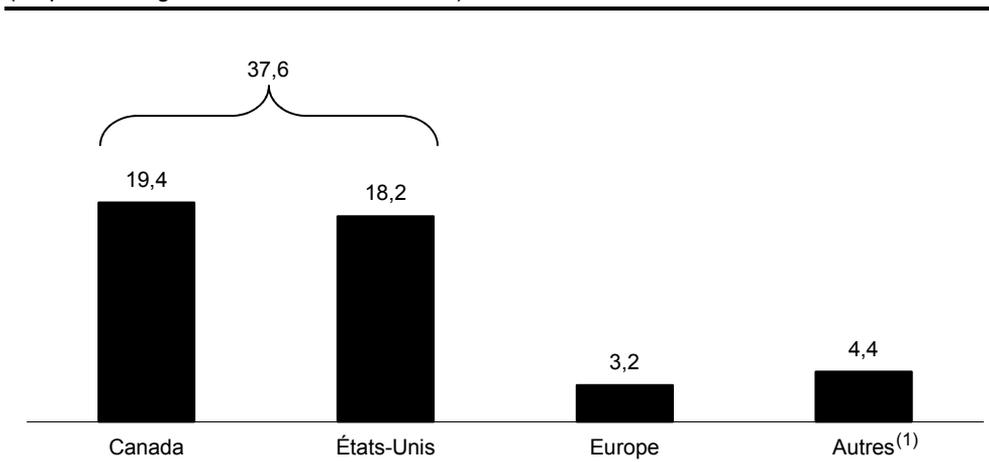
Après un premier trimestre difficile en raison d'un hiver particulièrement rude, la croissance a rebondi au printemps 2014 au Canada et aux États-Unis.

- Aux **États-Unis**, la croissance économique devrait s'élever à 2,2 % en 2014 et à 2,7 % en 2015. L'économie américaine sera notamment soutenue par les dépenses de consommation et les investissements des entreprises, ainsi que par le fait qu'une bonne partie du resserrement budgétaire a déjà été effectuée.
- Au **Canada**, le PIB réel devrait augmenter de 2,2 % en 2014 et de 2,5 % en 2015. L'accélération de l'économie sera soutenue par la hausse des dépenses de consommation des ménages ainsi que par le renforcement de l'économie américaine, qui stimulera les exportations canadiennes. Toutefois, la récente baisse des prix du pétrole constitue un risque pour certaines provinces canadiennes productrices de pétrole.

GRAPHIQUE B.32

#### Poids des exportations dans le PIB selon les partenaires commerciaux du Québec

(en pourcentage du PIB nominal, en 2013)



(1) Sont notamment compris la Chine, le Mexique, le Japon, le Brésil, l'Inde et la Corée du Sud.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

### 3.1 La situation économique au Canada

Après une croissance du PIB réel de 1,9 % en 2012 et de 2,0 % en 2013, la croissance économique au Canada devrait s'accélérer et passer à 2,2 % en 2014 et à 2,5 % en 2015. Ces prévisions demeurent inchangées par rapport à celles publiées en juin, au budget 2014-2015.

- Le renforcement de l'économie américaine et la dépréciation du dollar canadien devraient soutenir les exportations canadiennes, qui demeureront un moteur important de la croissance.
- L'économie canadienne sera également soutenue par la vigueur des dépenses de consommation des ménages, qui bénéficieront de la persistance des taux d'intérêt faibles et des mesures annoncées par le gouvernement fédéral.
- En contrepartie, les investissements non résidentiels des entreprises ont connu un début d'année 2014 difficile. Ils devraient reprendre au cours des prochains trimestres, soutenus par l'accélération des exportations et par l'amélioration de l'excédent d'exploitation net des sociétés.

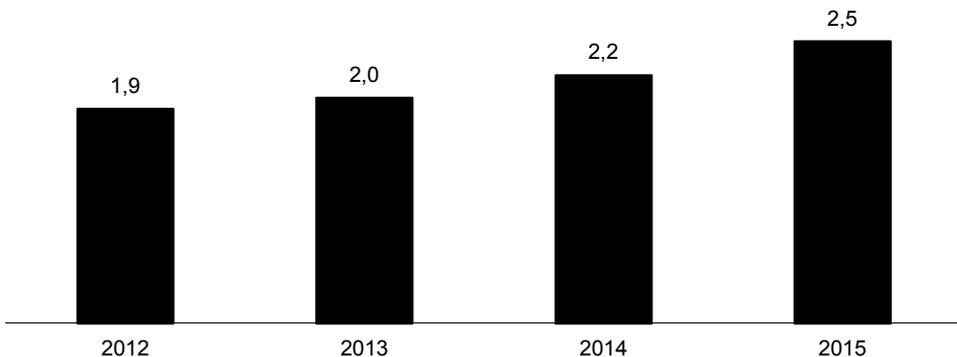
En termes nominaux, la progression du PIB canadien devrait également s'accélérer, passant de 3,4 % en 2013 à 4,3 % en 2014 et à 4,0 % en 2015.

- Le renforcement de la croissance de l'économie réelle ainsi que le retour durable de l'inflation vers des valeurs proches de la cible de la Banque du Canada devraient favoriser la croissance du PIB nominal.

Cependant, la récente baisse des prix du pétrole constitue un risque pour le pays, qui est un exportateur net de pétrole. Ce recul, s'il devait se prolonger, aurait pour conséquence d'affaiblir l'investissement dans le secteur énergétique. Par contre, les ménages canadiens pourraient tirer profit de prix à la pompe moins élevés.

GRAPHIQUE B.33

#### Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une demande intérieure modérée

Au cours des derniers trimestres, les ménages canadiens ont consommé de façon soutenue. Toutefois, les entreprises se sont montrées réticentes à investir, en raison des incertitudes économiques mondiales, alors que les administrations publiques ont limité leurs dépenses en raison des contraintes budgétaires.

- Ainsi, la contribution de la demande intérieure finale réelle à la croissance économique est restée modeste en 2013 et en 2014.

En 2015, une reprise de la demande intérieure est attendue.

- Le retour de la confiance quant à la durabilité de la reprise économique mondiale devrait stimuler les investissements non résidentiels des entreprises. Les dépenses de consommation des ménages, quant à elles, devraient demeurer soutenues.

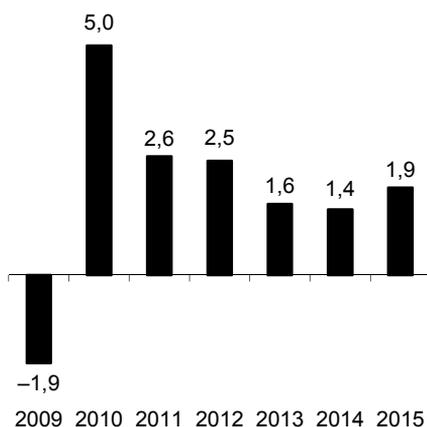
## ❑ Un marché du travail qui a ralenti en 2014

Le manque de vigueur de l'économie intérieure s'est manifesté principalement par un certain ralentissement du marché de l'emploi au pays au cours de l'année.

- Après une croissance de 1,3 % en 2013, la création d'emplois devrait afficher une hausse de 0,8 % en 2014, soit environ 134 000 nouveaux emplois.
- En 2015, l'accélération de l'économie canadienne devrait stimuler le marché du travail et faire progresser l'emploi de 226 000 nouveaux postes, soit une croissance de 1,3 %.

GRAPHIQUE B.34

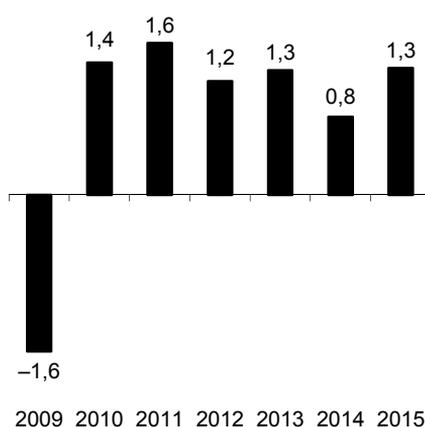
**Contribution de la demande intérieure finale à la croissance du PIB réel du Canada**  
(en points de pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.35

**Création d'emplois au Canada**  
(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## □ La consommation des ménages demeure soutenue

La progression des dépenses de consommation des ménages se poursuit. En effet, après une hausse de 2,5 % en 2013, les dépenses de consommation, en termes réels, devraient croître de 2,6 % en 2014. En 2015, la croissance des dépenses de consommation des ménages devrait se maintenir à 2,4 %.

- Le regain de confiance des consommateurs ainsi que la faiblesse des taux d'intérêt devraient continuer de soutenir les dépenses des ménages.
- De plus, en 2015, la consommation sera soutenue par l'accélération de la création d'emplois, ce qui devrait se traduire par une plus forte progression des salaires.

Ce renforcement de la consommation favorisera le retour de l'inflation vers la cible visée par la Banque du Canada.

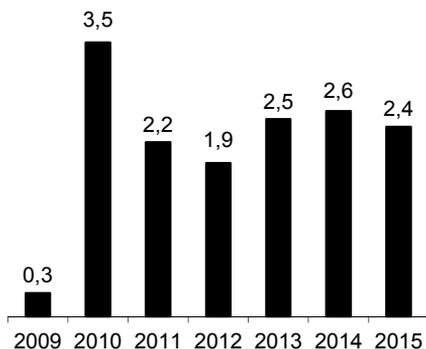
## □ Un regain temporaire des investissements résidentiels

Le marché de l'habitation au Canada a surpris par sa résilience en 2014. Après une baisse de 0,4 % en 2013, les investissements résidentiels devraient croître de 1,2 % en 2014, pour ensuite fléchir de 2,4 % en 2015.

- En 2014, le faible niveau des taux hypothécaires a stimulé le marché de la revente et la construction d'habitations. Ce regain sera toutefois temporaire.
- En 2015, le nombre de mises en chantier devrait revenir à un niveau conforme au rythme de formation des ménages. De plus, la hausse graduelle des taux d'intérêt devrait ralentir l'activité sur le marché de l'habitation.

GRAPHIQUE B.36

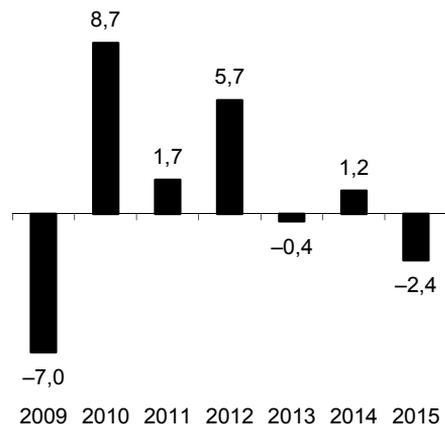
**Dépenses de consommation au Canada**  
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.37

**Investissements résidentiels au Canada**  
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une reprise graduelle de l'investissement non résidentiel des entreprises

Après une croissance de 1,1 % en termes réels en 2013, les investissements non résidentiels des entreprises devraient fléchir de 1,1 % en 2014.

- Cette faiblesse de l'investissement des entreprises s'explique notamment par la présence de capacités excédentaires de production dans l'économie et par la confiance des entreprises, qui demeure chancelante.

Cette situation devrait changer en 2015, alors que les investissements non résidentiels des entreprises devraient connaître une croissance de 2,2 %.

- La confiance accrue quant à la persistance de la reprise économique mondiale, les conditions de crédit avantageuses ainsi que l'amélioration de l'excédent d'exploitation net devraient inciter les entreprises canadiennes à investir davantage. Par contre, la baisse des prix du pétrole, si elle persiste, constitue un frein pour l'investissement dans le secteur de l'énergie.

## ❑ Les investissements des gouvernements se maintiennent à des niveaux élevés

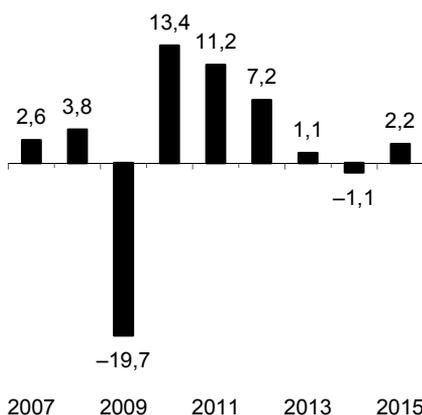
Les investissements publics au Canada connaîtront une hausse modérée, mais resteront à des niveaux élevés au cours des prochaines années, surtout grâce aux investissements des gouvernements provinciaux.

- La valeur des investissements des gouvernements devrait augmenter de 0,2 % en 2014 et progresser de 3,2 % en 2015 pour atteindre 80,7 milliards de dollars.

GRAPHIQUE B.38

### Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

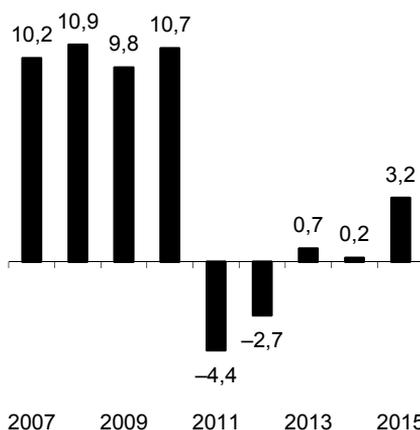


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.39

### Investissements des gouvernements au Canada

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les exportations se renforcent

La progression des exportations canadiennes devrait se poursuivre en 2014 et en 2015 en raison notamment du renforcement de l'économie des États-Unis, principal partenaire commercial du Canada, et d'un dollar canadien plus faible.

— Après avoir progressé de 2,0 % en termes réels en 2013, la croissance des exportations canadiennes devrait s'accroître à 5,0 % en 2014 et à 4,6 % en 2015.

Par ailleurs, la reprise graduelle prévue de la demande intérieure finale devrait stimuler les importations, qui croîtront de 1,5 % en 2014 et de 1,9 % en 2015.

L'activité commerciale devrait ainsi prendre de la vigueur. Les exportations nettes apporteront une contribution positive plus importante à la croissance économique canadienne en 2014 et en 2015.

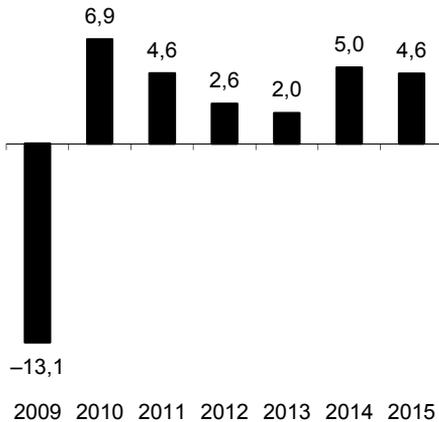
— Ce revirement de situation depuis 2013 constitue une importante amélioration par rapport à ce qui était observé depuis 2002.

— Entre 2002 et 2012, les importations ont enregistré une croissance plus rapide que les exportations. Le secteur extérieur avait ainsi contribué de façon négative à la croissance économique canadienne.

GRAPHIQUE B.40

### Exportations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

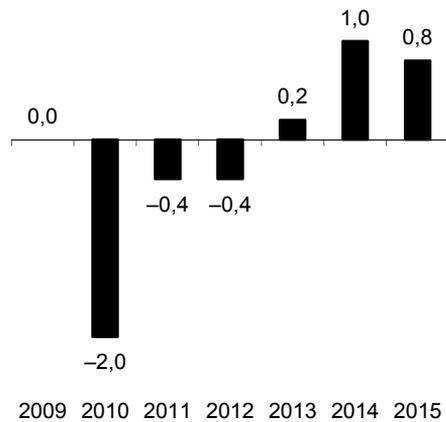


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.41

### Contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel du Canada

(en points de pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ L'abondance de l'offre entraîne un recul des prix du pétrole

La persistance des tensions géopolitiques n'a pas empêché les cours pétroliers de diminuer d'environ 20 % en octobre par rapport à leur sommet atteint en juin dernier.

- En effet, le prix du pétrole de type Brent a diminué d'environ 24 \$ US depuis juin, pour s'établir à près de 88 \$ US en octobre. Le prix du pétrole nord-américain WTI a perdu plus de 20 \$ US sur la même période, pour se situer à 84 \$ US le baril.

Ce recul a été alimenté par une combinaison de facteurs. L'abondance de l'offre par rapport à la demande mondiale de pétrole, les incertitudes qui pèsent sur la croissance de l'économie mondiale, notamment en Chine et en zone euro, ainsi que l'appréciation du dollar américain ont contribué au repli des cours pétroliers.

Les récents changements au niveau du marché mondial du pétrole pourraient signaler un nouvel équilibre, caractérisé par une offre plus abondante reliée à la forte croissance de la production américaine.

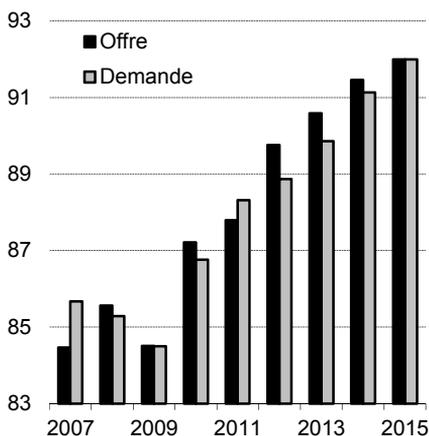
- Selon la U.S. Energy Information Administration, la production américaine de pétrole devrait se situer à 8,5 millions de barils par jour (Mb/j) en 2014 et atteindre 9,5 Mb/j en 2015, soit son niveau le plus élevé depuis 1970.

Le prix du Brent devrait ainsi se situer en moyenne à 102 \$ US en 2014 et baisser à 90 \$ US en 2015. Quant au prix du WTI, il devrait s'établir en moyenne à 96 \$ US en 2014 et à 86 \$ US en 2015.

GRAPHIQUE B.42

### Offre et demande mondiales de pétrole

(en millions de barils par jour)

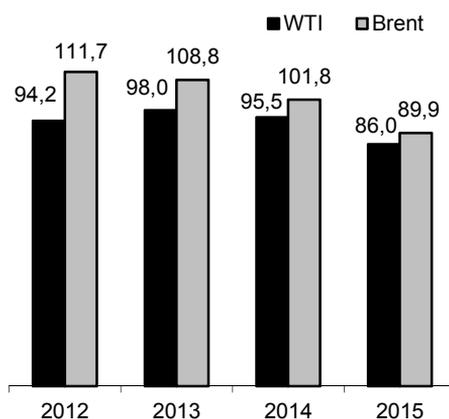


Source : U.S. Energy Information Administration.

GRAPHIQUE B.43

### Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains par baril)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Le dollar canadien devrait poursuivre sa dépréciation

Le dollar canadien devrait continuer de se déprécier au cours des prochains trimestres. Il devrait ainsi s'établir à 90,5 cents américains en moyenne en 2014 et à 86,2 cents américains en 2015.

Le huard est sur une pente descendante depuis le début du mois de juillet, s'établissant sous les 89 cents américains à la fin octobre, soit son plus bas niveau en plus de cinq ans. La baisse du dollar canadien s'explique notamment par :

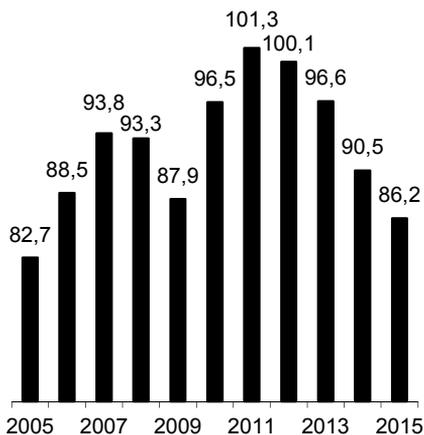
- la diminution marquée des prix des matières premières, dont les cours du pétrole;
- l'appréciation importante du dollar américain par rapport aux principales devises au cours des derniers mois. En effet, la valeur du billet vert a gagné 10 % par rapport à l'euro depuis le début du mois de mai et 11 % par rapport au yen depuis la mi-juillet.

Au cours des prochains trimestres, le dollar canadien devrait poursuivre sa dépréciation par rapport au dollar américain.

- Le resserrement monétaire plus tardif au Canada qu'aux États-Unis devrait se traduire par des anticipations d'écart plus faibles de taux d'intérêt de court terme entre les deux pays, ce qui pèsera sur le huard.
- De plus, le renforcement de la reprise aux États-Unis, alors que les perspectives économiques demeurent plutôt modestes ailleurs dans les économies avancées, devrait favoriser la poursuite de l'appréciation du dollar américain par rapport aux principales devises.

GRAPHIQUE B.44

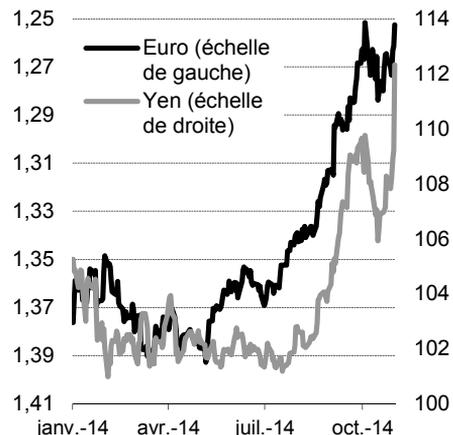
### Cours du dollar canadien (en cents américains, moyennes annuelles)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.45

### Cours du dollar américain (\$ US/euro<sup>(1)</sup> et yen/\$ US, données quotidiennes)



(1) L'euro est présenté en échelle inversée.  
Source : Bloomberg.

## ❑ Les conditions financières continuent d'être avantageuses

Les incertitudes au niveau mondial, la persistance d'un écart de production au Canada et la pression à la baisse qu'exercera sur l'inflation la diminution des cours pétroliers devraient inciter la Banque du Canada à maintenir sa politique monétaire accommodante pour une période prolongée.

- Par conséquent, la Banque du Canada ne devrait pas procéder à une hausse de son taux directeur avant la fin de 2015.

Par ailleurs, depuis le budget 2014-2015, on a observé une diminution des taux obligataires dans les principales économies avancées, entre autres au Canada.

- Ainsi, alors que le taux de rendement sur les obligations fédérales à échéance de 10 ans était de 2,3 % en juin, il a diminué à 2,1 % en octobre.

La baisse des taux de rendement des obligations gouvernementales de long terme s'explique par plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- les discours accommodants des principales banques centrales, la baisse des anticipations d'inflation et la réévaluation des taux neutres à des niveaux plus faibles;
- la demande soutenue pour des actifs financiers sûrs, alimentée par la présence de tensions géopolitiques dans certaines régions.

Le raffermissement attendu de la croissance économique canadienne et la normalisation éventuelle de la politique monétaire devraient se traduire par une hausse graduelle des taux obligataires lors des prochains trimestres.

- Le taux de rendement des obligations du Canada à échéance de 10 ans devrait ainsi se situer en moyenne à 2,3 % en 2014 et à 2,8 % en 2015.

TABLEAU B.10

### Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015
Taux cible du financement à 1 jour	1,0	1,0	1,0
— <i>Budget 2014-2015</i>		1,0	1,4
Bons du Trésor – 3 mois	1,0	0,9	1,1
— <i>Budget 2014-2015</i>		0,9	1,4
Obligations – 10 ans	2,3	2,3	2,8
— <i>Budget 2014-2015</i>		2,9	3,8
Dollar canadien (en cents américains)	96,6	90,5	86,2
— <i>Budget 2014-2015</i>		89,5	87,9

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## 3.2 La situation économique aux États-Unis

### ☐ L'économie américaine bénéficie de perspectives favorables

Après s'être établie à 2,2 % en 2013, la croissance du PIB réel américain devrait demeurer à 2,2 % en 2014, pour s'accroître graduellement à 2,7 % en 2015.

L'économie américaine bénéficie de perspectives favorables pour les deux prochaines années. L'expansion de l'économie sera soutenue par la croissance de la demande intérieure, sous l'influence notamment :

- des dépenses de consommation, qui seront favorisées entre autres par l'amélioration du marché du travail;
- des investissements des entreprises, alors qu'elles devront éventuellement accroître leurs capacités de production;
- du secteur public, qui contribuera positivement à la croissance en 2015, alors que la majeure partie du resserrement budgétaire a déjà été effectuée.

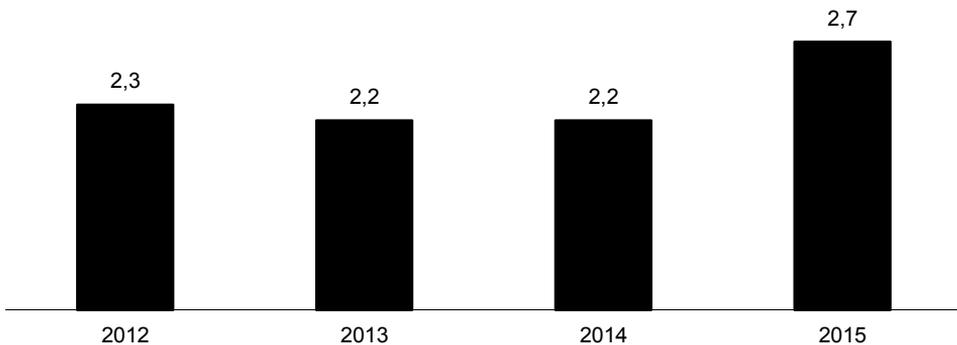
La croissance économique américaine a toutefois été révisée à la baisse de 0,3 point de pourcentage (pp) pour 2014 et de 0,2 pp pour 2015 par rapport aux prévisions du budget 2014-2015.

- Les ajustements en 2014 découlent des révisions historiques apportées au PIB réel au premier trimestre de 2014. Ceux de 2015 sont attribuables à une croissance économique plus faible que prévu chez d'importants partenaires commerciaux des États-Unis, qui limitera notamment la progression des exportations.

GRAPHIQUE B.46

### Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## La croissance économique américaine soutenue par la demande intérieure

### Des révisions apportées à la croissance du PIB réel au premier trimestre

Au début de l'année 2014, certaines dispositions de la réforme de l'assurance santé sont entrées en vigueur aux États-Unis.

Lors de la publication de la première estimation de la croissance du PIB réel au premier trimestre de 2014, le Bureau of Economic Analysis (BEA) a formulé des hypothèses sur l'effet de cette réforme sur les dépenses en santé. Or, ces hypothèses se sont avérées trop optimistes.

- En particulier, les dépenses de consommation en services de santé ont vu leur contribution à la croissance économique au premier trimestre passer de +1,1 point de pourcentage (pp) à -0,2 pp entre la première et la dernière estimation.

Ces ajustements ont contribué à la révision à la baisse de la croissance du PIB réel au premier trimestre de 2014, qui est passée de +0,1 % lors de la première estimation à -2,1 % lors de l'estimation finale.

### Un renforcement de la demande intérieure

L'accélération de la croissance économique américaine au cours des prochaines années s'appuie sur le renforcement de la demande intérieure.

En 2013, la demande intérieure a crû de 1,9 %, limitée par la mise en place de mesures d'assainissement budgétaire, qui ont affecté la consommation.

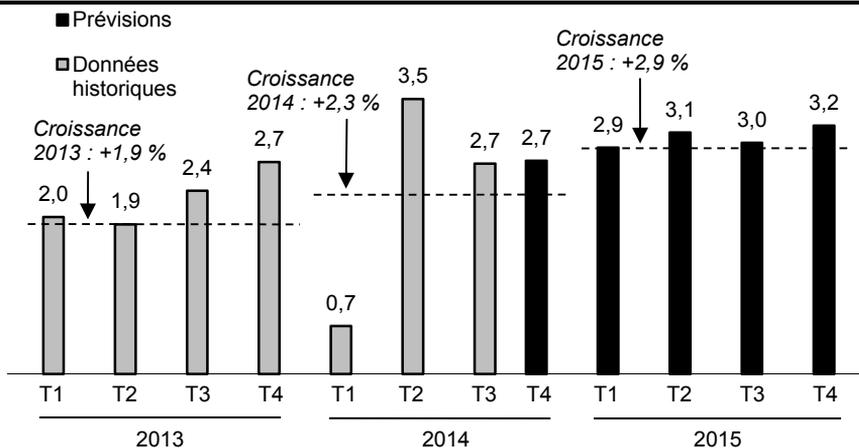
En 2014, malgré une faible progression au premier trimestre, sous l'impact d'un hiver particulièrement rigoureux, la croissance de la demande intérieure devrait s'accélérer à 2,3 % en moyenne pour l'ensemble de l'année.

- Après s'être établi à 0,7 % à taux annualisé au premier trimestre de 2014, le rythme d'expansion de la demande intérieure a rebondi à 3,5 % au deuxième trimestre. Il devrait rester soutenu lors des prochains trimestres.

En 2015, le renforcement de la demande intérieure devrait se poursuivre, sa croissance s'établissant en moyenne à 2,9 %.

### Évolution de la demande intérieure aux États-Unis

(en pourcentage, données trimestrielles à rythme annualisé)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une croissance soutenue de la consommation

Après une augmentation de 2,4 % en 2013, la consommation devrait progresser de 2,3 % en 2014 et de 2,5 % en 2015.

- Les dépenses de consommation seront favorisées par l'accroissement du revenu personnel disponible, sous l'effet de l'amélioration du marché du travail.

La poursuite de l'amélioration de la situation financière des ménages et de leur confiance devrait également avoir un effet positif sur la croissance des dépenses de consommation.

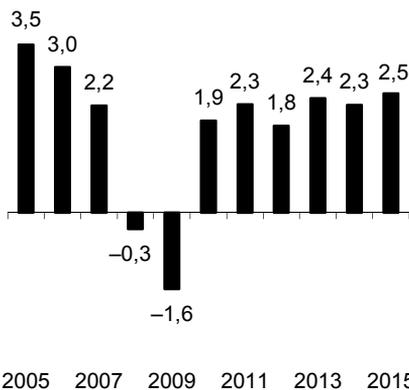
- L'indice de confiance des ménages a atteint 90,9 points en moyenne au troisième trimestre de 2014, son plus haut niveau depuis 2007.
- La richesse nette des ménages a, quant à elle, poursuivi sa consolidation en 2014 et s'approche de son sommet de 2006, s'établissant à 6,3 fois le revenu personnel disponible.

Ainsi, la croissance de la consommation devrait avoisiner 2,5 % au cours des prochaines années.

- Ce rythme de croissance est supérieur à la croissance moyenne de 2,1 % observée depuis la fin de la récession.

GRAPHIQUE B.47

**Consommation réelle aux États-Unis**  
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.48

**Évolution de la confiance des consommateurs aux États-Unis**  
(indice, 1985 = 100, données trimestrielles)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Le renforcement graduel du marché du travail se poursuit

Depuis 2011, le marché du travail américain connaît une constante amélioration. Ce renforcement s'est poursuivi en 2014.

- Après s'être établie à un rythme de 194 000 emplois en moyenne en 2013, la création mensuelle d'emplois a atteint en moyenne 229 000 emplois de janvier à octobre 2014.
- En octobre, le taux de chômage a diminué à 5,8 %, une première depuis 2008.

L'accélération prévue des investissements des entreprises et de la consommation soutiendra davantage l'embauche au cours des prochaines années.

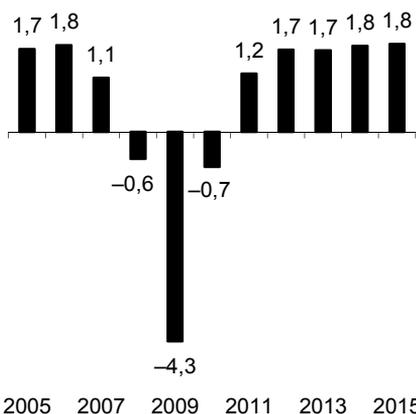
- L'emploi devrait ainsi croître à un rythme de 1,8 % annuellement en 2014 et en 2015. Le taux de chômage continuera de diminuer, pour s'établir en moyenne à 6,3 % en 2014 et à 5,9 % en 2015.

Par ailleurs, la consolidation du marché du travail s'est traduite par des améliorations structurelles.

- Les emplois sont de meilleure qualité. De janvier à octobre 2014, le nombre de travailleurs à temps partiel involontaire a diminué de 8,3 % par rapport à la même période de l'année précédente.
- Le taux d'emploi, soit la part de la population en âge de travailler qui se trouve en emploi, a également amorcé une progression. Il s'est établi à 58,9 % depuis le début de l'année 2014, mais demeure encore faible par rapport aux niveaux historiques.

GRAPHIQUE B.49

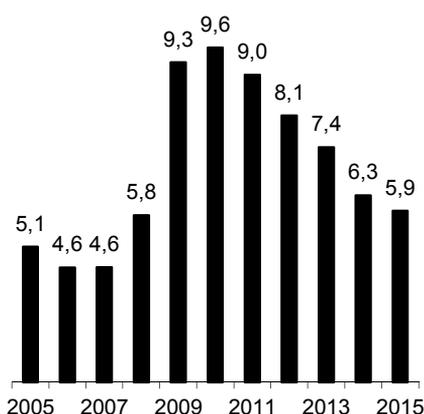
### Évolution de l'emploi aux États-Unis (variation annuelle, en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.50

### Taux de chômage aux États-Unis (en pourcentage, données annuelles)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## Des perspectives plus encourageantes pour la classe moyenne américaine, durement éprouvée par la récession

La situation financière de la classe moyenne<sup>1</sup> est un déterminant important de l'évolution de la demande intérieure aux États-Unis. Or, cette catégorie socioéconomique, durement éprouvée depuis la récession, a commencé à tirer profit récemment du renforcement du marché du travail.

### De 2010 à 2013, la classe moyenne n'a pas bénéficié de l'essor de l'emploi

Après avoir affiché un recul pour l'ensemble des classes socioéconomiques entre 2007 et 2010, les revenus réels de la classe moyenne et des autres classes socioéconomiques ont évolué de façon divergente entre 2010 et 2013.

- En effet, le revenu des quintiles moyens a diminué de 3,2 % sur cette période, alors que celui des autres classes socioéconomiques a progressé de 0,6 %.

### Une accélération de la création d'emplois pour la classe moyenne en 2014

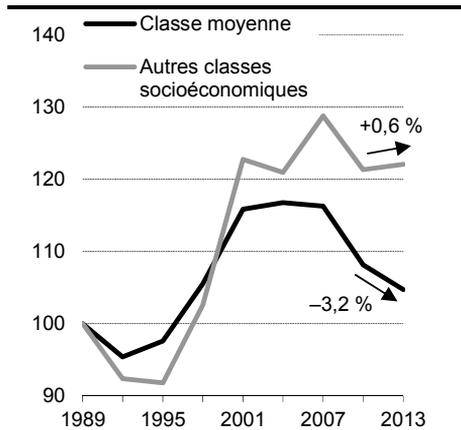
Depuis le début de l'année 2014, la croissance des emplois pour les postes historiquement occupés par la classe moyenne s'est accélérée.

- En effet, la croissance des emplois de la classe moyenne a atteint 2,1 % au cours des trois premiers trimestres de 2014, après s'être établie à 0,5 % annuellement en moyenne entre 2010 et 2013.

Le renforcement constant du marché du travail aux États-Unis semble donc se traduire récemment par un plus grand nombre d'emplois créés pour la classe moyenne. L'amélioration de la situation financière de cette catégorie de ménages devrait ainsi soutenir davantage la croissance de la consommation, des investissements des entreprises et du secteur résidentiel au cours des prochains trimestres.

### Évolution du revenu par catégorie socioéconomique

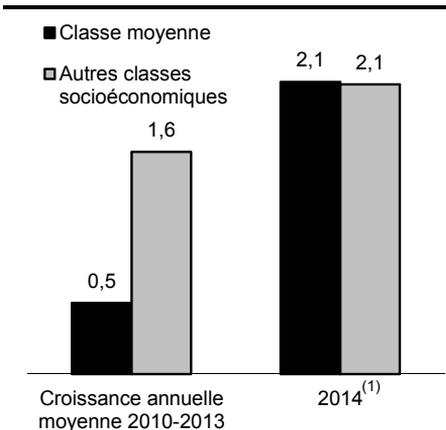
(revenu réel moyen, indice, 1989 = 100)



Sources : Réserve fédérale américaine et ministère des Finances du Québec.

### Croissance de l'emploi selon les classes socioéconomiques

(en pourcentage)



(1) Trois premiers trimestres de 2014.  
Sources : Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances du Québec.

<sup>1</sup> Il n'existe pas de définition unanime de la classe moyenne. Aux fins de l'emploi aux États-Unis, les emplois dans les secteurs de la maintenance, de l'installation, de la construction, des ventes, de l'administration, de la production de biens et du transport ont été utilisés. Pour les revenus, les ménages ayant un revenu se situant dans les quintiles moyens, soit les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quintiles, ont été retenus, représentant 60 % des ménages.

## ❑ Des conditions favorables aux investissements des entreprises

Après s'être établie à 3,0 % en 2013, la croissance des investissements réels des entreprises devrait s'élever à 5,6 % en 2014 et à 6,0 % en 2015.

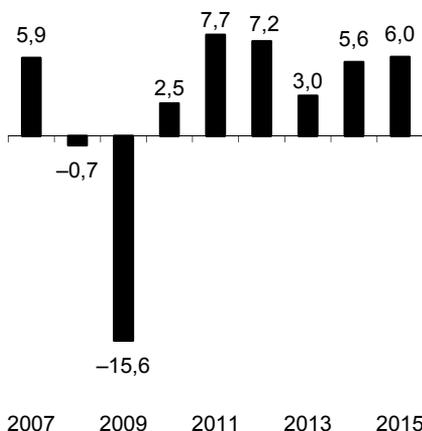
Plusieurs facteurs soutiendront en effet la croissance des investissements.

- Le taux relativement élevé d'utilisation des capacités de production des entreprises, qui s'est établi à près de 79 % en moyenne depuis le début de l'année, devrait inciter les firmes à accroître leurs capacités de production.
- L'accroissement de l'âge moyen des équipements et des structures au cours des dernières années obligera les entreprises à remplacer leurs moyens de production devenus désuets.
- Le renforcement graduel de la consommation aux États-Unis soutiendra davantage la demande.

Finalement, les marges bénéficiaires des entreprises, toujours élevées à la suite des restructurations entraînées par la récession, ainsi que les coûts de production et de financement toujours avantageux, favoriseront également la progression des investissements.

GRAPHIQUE B.51

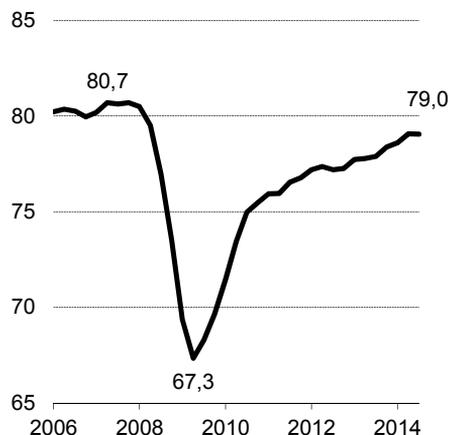
### Investissements des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.52

### Utilisation des capacités de production aux États-Unis (en pourcentage, données trimestrielles)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## □ Une poursuite du redressement du secteur résidentiel

Après s'être chiffrée à 11,9 % en 2013, la croissance des investissements résidentiels devrait s'établir à 3,7 % en 2014 et s'accélérer à 12,8 % en 2015.

- En 2014, la croissance des investissements résidentiels réels a été modérée par l'impact négatif des conditions climatiques rigoureuses en début d'année ainsi que par un ralentissement du rythme de formation des ménages.
- En outre, l'augmentation des prix des propriétés résidentielles ainsi que le resserrement des conditions d'octroi du crédit ont également limité la progression du secteur immobilier américain et ont incité plusieurs nouveaux ménages à se diriger vers le marché locatif.

Malgré ces facteurs, dont certains sont temporaires, les mises en chantier devraient poursuivre leur accélération et s'établir à 1,0 million d'unités en 2014 et à 1,3 million d'unités en 2015. Cette progression sera favorisée par :

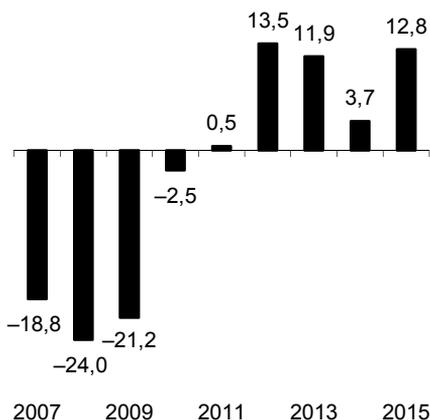
- la poursuite de l'amélioration du marché du travail pour les jeunes ménages, alors que les premiers acheteurs représentent environ 16 % des achats de nouvelles résidences;
- des facteurs démographiques, alors que la population âgée entre 25 et 34 ans devrait croître en moyenne de 1,3 % en 2014 et en 2015, un rythme supérieur à celui observé depuis le début des années 2000, qui était en moyenne de 0,9 %.

Les niveaux des mises en chantier prévus lors des prochaines années demeurent toutefois bien inférieurs au sommet de 2,1 millions d'unités observé en 2005.

GRAPHIQUE B.53

### Investissements résidentiels aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

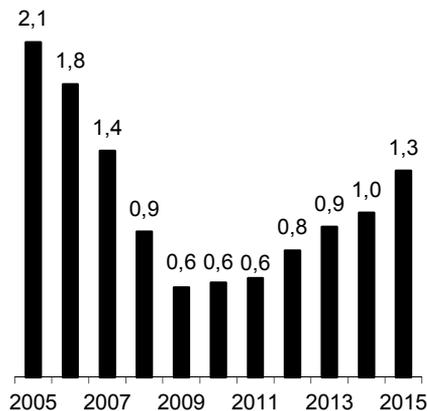


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.54

### Mises en chantier aux États-Unis

(en millions d'unités)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## Un marché immobilier en mutation aux États-Unis

### Une forte progression du segment des résidences multifamiliales

Depuis la fin de la récession, la reprise dans le secteur de la construction résidentielle s'est principalement concentrée dans le segment des résidences multifamiliales (condos, duplex et multiplex).

- En effet, les mises en chantier de propriétés multifamiliales sont en voie de retrouver leur sommet précédent, atteint en 2005. Par contre, les mises en chantier des propriétés unifamiliales demeurent inférieures à leur sommet précédent.

Cette situation reflète des changements qui ont affecté le marché immobilier américain, se traduisant par une plus forte demande de logements à louer et par un recul du taux de propriété à des niveaux plus proches de ceux observés vers la fin des années 1990.

### La construction des résidences unifamiliales devrait se redresser

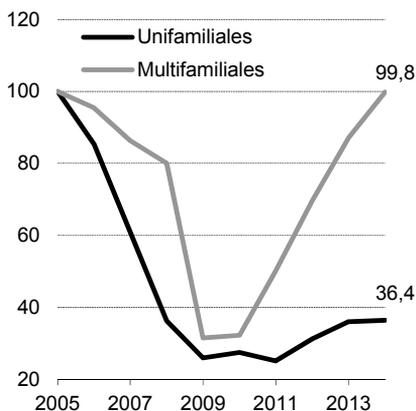
Les jeunes ménages, qui ont connu une baisse de leurs revenus durant et après la récession de 2008-2009, se sont orientés davantage vers le logement locatif, au détriment des propriétés unifamiliales.

- Ce changement de comportement influence la croissance des investissements résidentiels, car les coûts unitaires de construction d'une unité unifamiliale sont plus de deux fois supérieurs aux coûts de construction d'un logement multifamilial.

L'amélioration des conditions sur le marché du travail devrait entraîner un renforcement de la demande pour des résidences unifamiliales. Toutefois, la préférence des jeunes pour des logements multifamiliaux représente une tendance qui pourrait perdurer.

### Mises en chantier<sup>(1)</sup>

(indice, 2005 = 100)

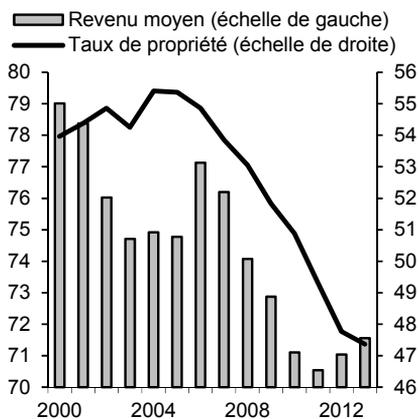


(1) L'année 2014 correspond à la moyenne de janvier à septembre.

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

### Revenu moyen et taux de propriété des jeunes ménages<sup>(1)</sup>

(en milliers de dollars et en pourcentage)



(1) Ménages dont le chef de famille a 44 ans et moins et revenu moyen en dollars de 2013.

Sources : U.S. Census Bureau et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Le secteur gouvernemental ne constitue plus un frein à la croissance

Après avoir baissé en moyenne de 2,2 % par année entre 2011 et 2013, les dépenses de l'ensemble des gouvernements américains devraient diminuer de 0,4 % en termes réels en 2014. Elles devraient augmenter par la suite de 0,4 % en 2015.

Ainsi, le secteur gouvernemental devrait contribuer positivement à la croissance économique à partir de 2015, principalement sous l'effet :

- d'une hausse graduelle des revenus de taxation des États et des gouvernements locaux, qui leur permettra d'accroître leurs dépenses, notamment dans le secteur de l'éducation;
- des dépenses militaires, en raison notamment de l'intervention militaire américaine en Irak et en Syrie.

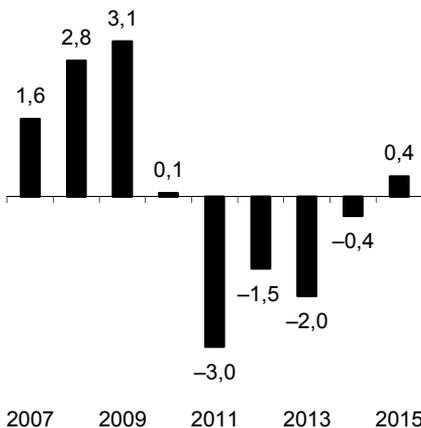
Le gouvernement fédéral américain devrait toutefois poursuivre ses efforts de consolidation budgétaire au cours des deux prochaines années, mais à un rythme inférieur à celui des années précédentes.

- Dans l'ensemble, les dépenses du gouvernement fédéral devraient diminuer en termes réels de 2,4 % en 2014 et de 0,4 % en 2015.
- Selon le Congressional Budget Office, agence fédérale non partisane associée au Congrès, le déficit du gouvernement fédéral américain devrait ainsi passer de 4,1 % du PIB en 2013 à 2,8 % en 2014 et à 2,6 % en 2015.

GRAPHIQUE B.55

### Dépenses du secteur gouvernemental aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

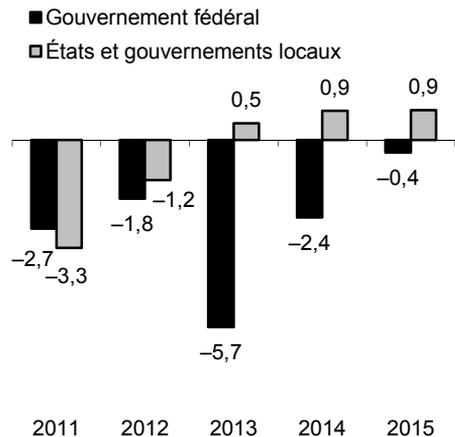


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.56

### Dépenses du gouvernement fédéral, des États et des gouvernements locaux aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les exportations ralenties par le contexte international incertain

Après s'être établi à 3,0 % en 2013, le rythme d'expansion des exportations devrait se situer à 2,9 % en 2014 et à 3,1 % en 2015. Les exportations américaines poursuivront ainsi leur croissance à un rythme modéré, en raison notamment :

- d'une croissance économique plus faible chez plusieurs partenaires commerciaux importants des États-Unis, notamment en Chine et en zone euro, qui aura un impact négatif sur la demande pour les produits américains;
- de la poursuite des tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, qui auront un effet négatif sur le commerce mondial.

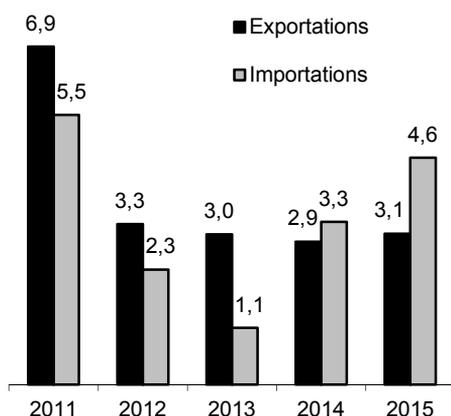
Parallèlement, après une croissance de 1,1 % en 2013, les importations devraient progresser de 3,3 % en 2014 et de 4,6 % en 2015. Elles seront soutenues principalement par :

- le renforcement de la demande intérieure américaine, résultant d'une accélération de la croissance de la consommation et des investissements;
- une appréciation du dollar américain, qui aura pour effet de réduire le coût des produits importés.

Par ailleurs, le déficit commercial des États-Unis sera partiellement atténué par l'essor du secteur énergétique, qui entraînera une réduction de la dépendance au pétrole étranger, ainsi que par la compétitivité accrue du secteur manufacturier américain.

GRAPHIQUE B.57

### Évolution des exportations et des importations aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)

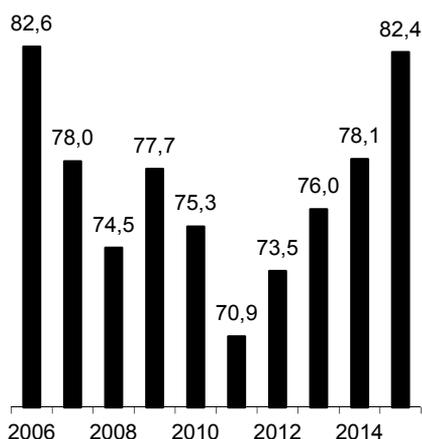


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.58

### Cours du dollar américain<sup>(1)</sup>

(indice, mars 1973 = 100)



(1) Taux de change du dollar américain pondéré par les échanges avec les sept principaux partenaires commerciaux des États-Unis, moyennes annuelles.  
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ La Réserve fédérale américaine met fin à son programme d'achats d'actifs

À la fin du mois d'octobre 2014, la Réserve fédérale américaine (Fed) a annoncé que la réduction du rythme de ses achats d'actifs, amorcée en début d'année 2014, était arrivée à terme.

- Malgré la fin de ce programme, la taille du bilan de la Fed devrait demeurer constante au moins jusqu'à la première hausse du taux directeur.
- La Fed continuera ainsi d'exercer une influence sur les marchés, en poursuivant le réinvestissement des sommes provenant des titres échus dans de nouveaux titres de même nature.

Dans le contexte de la poursuite attendue de l'amélioration du marché de l'emploi, ainsi que de la remontée graduelle de l'inflation, la Fed devrait commencer à resserrer sa politique monétaire à un rythme contenu à partir du troisième trimestre de 2015.

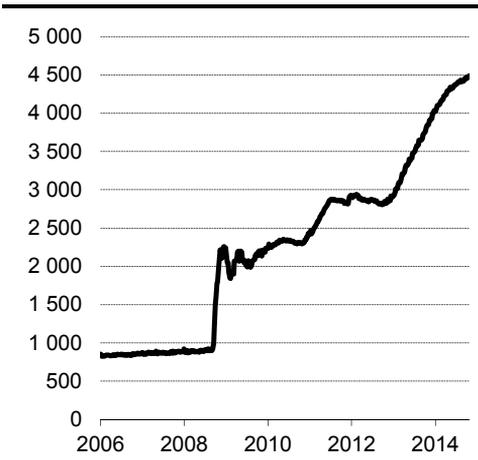
- Les marchés attendent cette première hausse du taux directeur avec attention. La Fed devra s'assurer de bien communiquer ses intentions afin de prévenir la volatilité sur les marchés financiers.

Ainsi, dans l'établissement de sa politique monétaire, la Fed évaluera avec soin la progression de l'économie vers ses objectifs de plein emploi et d'inflation de 2 %, à la lumière de plusieurs indicateurs économiques.

GRAPHIQUE B.59

### Taille du bilan de la Réserve fédérale américaine

(en milliards de dollars américains)

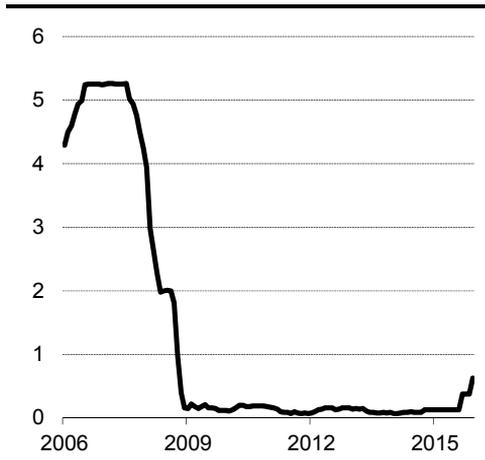


Source : Réserve fédérale américaine.

GRAPHIQUE B.60

### Taux directeur aux États-Unis

(taux cible sur les fonds fédéraux, en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## 4. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Après s'être établie à 3,3 % en 2013, la croissance de l'économie mondiale devrait se modérer à 3,0 % en 2014, pour ensuite se raffermir à 3,4 % en 2015.

- Le ralentissement en 2014 s'explique notamment par la décélération de la croissance des économies émergentes. Le rythme d'expansion des économies avancées a quant à lui augmenté par rapport à 2013, mais de façon inégale entre les pays.

La croissance des économies avancées devrait se renforcer en 2015, alors que la performance économique inégale entre les pays se poursuivra.

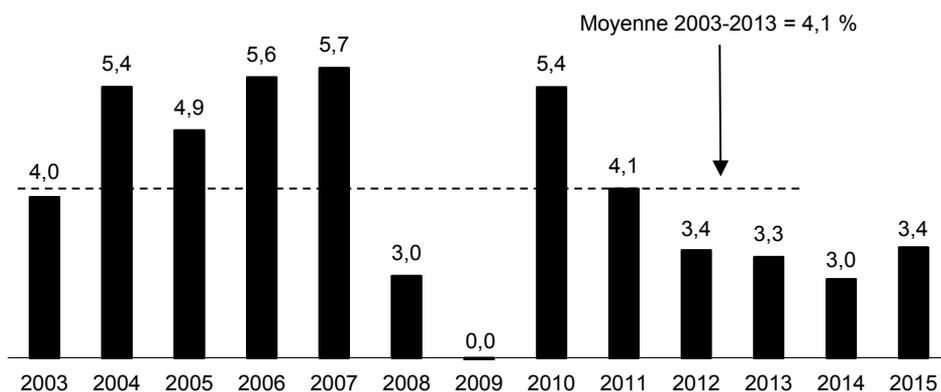
- Les **États-Unis** renouent avec leur rôle de moteur de la croissance économique mondiale. Après une progression du PIB réel de 2,2 % en 2014, la croissance économique devrait s'accélérer en 2015, soutenue par le renforcement de la demande intérieure.
- La **zone euro** enregistrera une faible reprise de l'activité économique en 2014 et en 2015, après un déclin en 2013.
- Au **Japon**, la hausse de la taxe à la consommation en avril a entraîné l'économie nipponne en récession au cours de l'année 2014. La progression du PIB réel devrait demeurer modeste en 2015.

En outre, la croissance mondiale en 2015 continuera d'être soutenue par les économies émergentes, qui connaîtront des rythmes de croissance plus élevés que ceux des économies avancées, malgré un ralentissement attendu en Chine.

GRAPHIQUE B.61

### Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Note : Les taux de croissance de l'économie mondiale présentés lors du budget 2014-2015 ont dû être recalculés à la suite d'une mise à jour des poids en parité des pouvoirs d'achat du Fonds monétaire international. Pour plus de détails, voir l'encadré de la page B.70.

Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une lente progression du commerce mondial

Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la progression des échanges commerciaux de marchandises à l'échelle du globe devrait se situer à 3,1 % en 2014 et à 4,0 % en 2015.

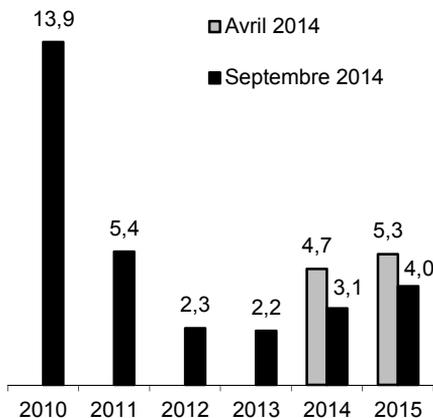
Cette expansion graduelle du commerce mondial sera principalement attribuable au renforcement de la demande provenant des économies avancées, découlant de l'accélération graduelle de leur croissance économique.

La prévision de croissance du commerce mondial de l'OMC est toutefois abaissée de 1,6 point de pourcentage (pp) en 2014 et de 1,3 pp en 2015 par rapport aux prévisions d'avril 2014.

- Les perspectives du commerce mondial se sont en effet assombries en raison du ralentissement des économies émergentes, notamment de la Chine, et des difficultés de la zone euro.
- De plus, la présence d'importantes tensions géopolitiques mondiales, de même que les inquiétudes liées à la propagation du virus Ebola, maintiendront l'expansion du commerce mondial en deçà de ce qui était attendu.

GRAPHIQUE B.62

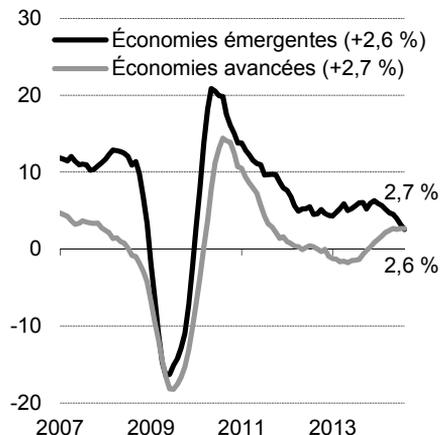
### Commerce mondial de marchandises (variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Organisation mondiale du commerce.

GRAPHIQUE B.63

### Importations de marchandises des économies avancées et émergentes (données mensuelles, en termes réels)



Note : Moyenne des variations annuelles des six derniers mois.

Sources : Bureau central du plan (CPB) des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

## Un regain des incertitudes depuis juin

Depuis la publication du budget, en juin 2014, les incertitudes se sont accrues dans plusieurs régions du monde, restreignant la croissance économique mondiale. Ce contexte incertain devrait continuer de limiter la croissance mondiale en 2015.

### De multiples sources d'incertitudes

Les incertitudes proviennent de plusieurs sources, notamment du conflit en Ukraine, qui a donné lieu à l'instauration de sanctions économiques et de mesures de représailles entre les pays concernés, de l'aggravation du conflit au Moyen-Orient, particulièrement en Syrie et en Irak, de la propagation du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, ainsi que du ralentissement du secteur immobilier chinois.

### Les perspectives de croissance en Europe et en Asie sont affectées

Ces incertitudes ont pesé sur la confiance des entrepreneurs et des consommateurs, en particulier en Allemagne et en Russie.

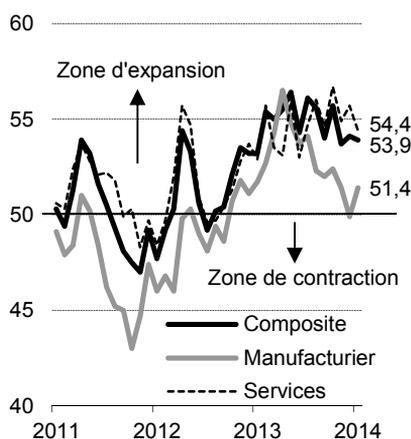
- Les enquêtes publiées en octobre ont révélé une détérioration de la confiance des entrepreneurs allemands quant aux conditions économiques présentes et futures du pays. Ils ont évoqué les tensions géopolitiques comme principale cause de leur pessimisme, en raison des liens économiques importants de l'Allemagne avec la Russie et avec plusieurs pays d'Europe de l'Est.

Par ailleurs, le ralentissement du secteur immobilier entraîne une modération de la croissance économique de la Chine, et ce, malgré l'instauration par les autorités gouvernementales de mesures de soutien à la croissance.

- En raison de leurs liens économiques avec la Chine, plusieurs autres économies asiatiques et émergentes sont affectées.

### Indice des directeurs d'achats de l'Allemagne<sup>(1)</sup>

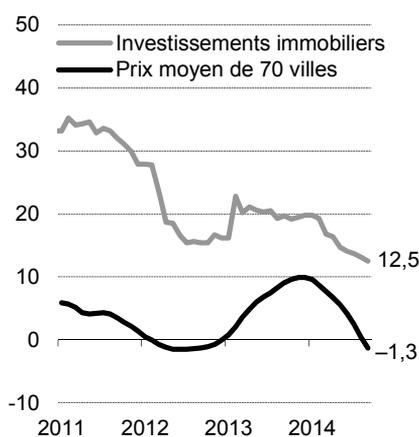
(indice de diffusion)



(1) Indice des directeurs d'achats (PMI) de Markit.  
Source : Bloomberg.

### Prix et investissements immobiliers<sup>(1)</sup> en Chine

(variation annuelle en pourcentage)



(1) Variation annuelle cumulée depuis le début de l'année.  
Sources : Bloomberg et Datastream.

## 4.1 La croissance des économies avancées soutenue principalement par les États-Unis

Les économies avancées devraient croître de 1,7 % en 2014 et de 2,1 % en 2015, après une croissance de 1,4 % en 2013. Leur demande intérieure devrait se raffermir graduellement en raison de la diminution des impacts des mesures d'ajustement budgétaire et de l'effet positif de la baisse des prix du pétrole.

— Les politiques monétaires des banques centrales, dont celles de la Banque centrale européenne, de la Banque du Japon et de la Réserve fédérale américaine (Fed), demeureront accommodantes, et ce, malgré la fin des achats d'actifs par la Fed.

La performance des économies avancées demeurera toutefois inégale, alors que la faiblesse des grandes économies de la zone euro fera contreponds à l'élan donné par l'économie américaine.

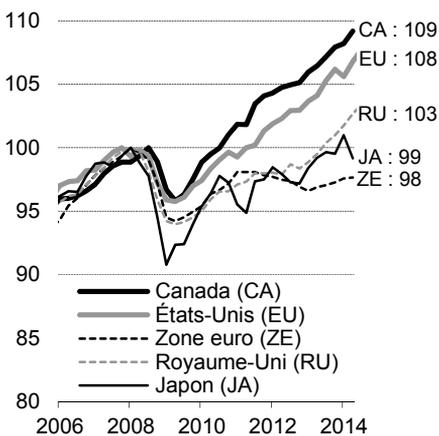
— Aux **États-Unis**, la croissance devrait se renforcer, alors que la demande intérieure repose sur des fondements économiques favorables. L'amélioration du marché du travail sera bénéfique pour la consommation des ménages et pour le secteur résidentiel, qui à leur tour stimuleront les investissements.

— En **zone euro**, les perspectives économiques de l'Allemagne, principale économie de la région, se sont temporairement assombries. La reprise graduelle se poursuivra en zone euro, mais la persistance d'une faible inflation et le chômage élevé continueront de peser sur la consommation et les investissements.

GRAPHIQUE B.64

### PIB réel des économies avancées

(en indice, données trimestrielles, niveau maximum avant la crise = 100)

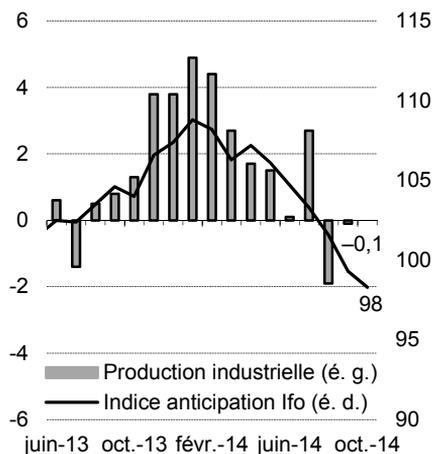


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.65

### Production industrielle et indice du climat des affaires Ifo<sup>(1)</sup> en Allemagne

(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)



(1) Indice Ifo, base 100 = 2005.  
Source : Bloomberg.

## Le vieillissement de la population : un enjeu à l'échelle mondiale

Le vieillissement de la population est un phénomène qui n'est pas unique à l'Amérique du Nord. En effet, la croissance de plusieurs économies du monde, qui a été soutenue ces dernières décennies par des tendances démographiques favorables, sera dorénavant affectée négativement par le vieillissement de la population.

- Cet enjeu touchera simultanément, à des rythmes différents, les économies émergentes et les économies avancées.

Selon l'agence de notation Moody's et le Conference Board, le vieillissement de la population aurait déjà commencé à faire sentir ses effets sur la croissance économique mondiale.

- Le Conference Board a estimé que la croissance agrégée d'un échantillon de 55 économies avancées et émergentes sera réduite de 0,4 point de pourcentage (pp) annuellement de 2014 à 2019 et de 0,9 pp de 2020 à 2025, par rapport à la croissance annuelle moyenne de 2,9 % observée de 1990 à 2005 dans ce groupe de pays.

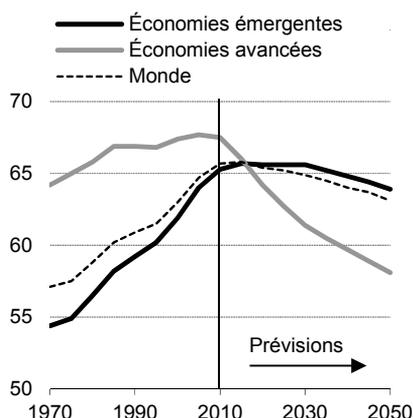
### Une diminution de la part de la population en âge de travailler

Le vieillissement de la population se traduit par un déclin de la part des personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans) dans la population totale. Selon Moody's, de 2015 à 2030, la population mondiale en âge de travailler devrait croître de 13,6 %, un rythme près de deux fois moins rapide que celui de 24,8 % observé de 2000 à 2015.

Selon les projections quinquennales des Nations Unies, à l'échelle mondiale, la part de la population en âge de travailler dans la population totale atteindra un sommet de 65,8 % en 2015, pour ensuite diminuer progressivement.

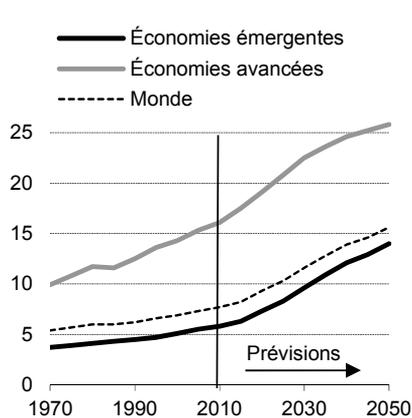
- Dans les économies avancées, le déclin de la part de ce segment de population s'est amorcé à partir de 2005 et il s'accroîtra à partir de 2015. Dans les économies émergentes, cette part devrait également décroître à partir de 2015, mais le déclin sera plus graduel que dans les économies avancées.

**Population âgée de 15 à 64 ans**  
(en pourcentage de la population totale)



Note : Données quinquennales.  
Sources : Organisation des Nations Unies et ministère des Finances du Québec.

**Population âgée de 65 ans et plus**  
(en pourcentage de la population totale)



Note : Données quinquennales.  
Sources : Organisation des Nations Unies et ministère des Finances du Québec.

## Le vieillissement de la population : un enjeu à l'échelle mondiale (suite)

### Une augmentation de la part des personnes âgées de 65 ans et plus

Une autre facette du vieillissement de la population mondiale est la croissance soutenue de la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale.

- Cette part est passée de 5,4 % en 1970 à 7,7 % en 2010 et devrait plus que doubler d'ici 2050, s'établissant alors à 15,6 %.
- En 2050, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 25,8 % de la population des économies avancées et 14,0 % de celle des économies émergentes.

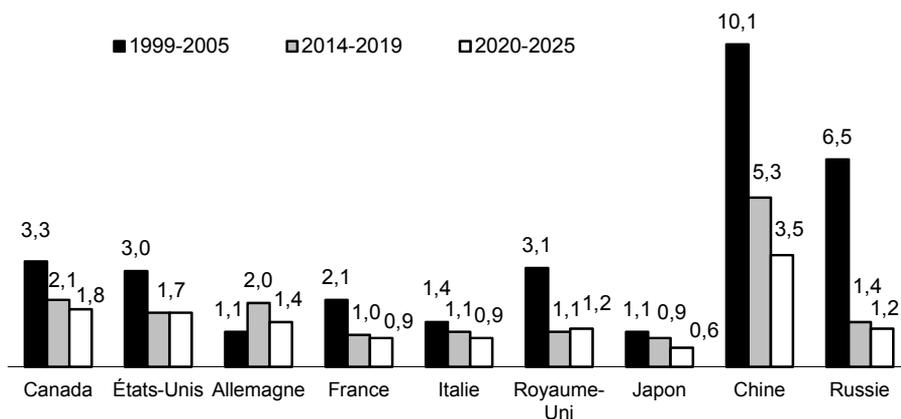
### Le vieillissement a des effets sur la croissance économique

L'impact du vieillissement de la population sur la croissance économique se transmet par plusieurs canaux :

- la baisse de la croissance de la population en âge de travailler, qui contribue le plus à la création de richesse;
- le marché du travail, en entraînant une pénurie de travailleurs dans certains secteurs et une augmentation des emplois volontaires à temps partiel;
- les habitudes d'épargne et de consommation, orientant davantage la demande vers le secteur des services, notamment des services de santé;
- les finances publiques, alors que le vieillissement limite la croissance des recettes des gouvernements tout en augmentant leurs dépenses, en raison notamment des pressions sur les dépenses publiques en santé et sur les régimes de retraite.

Les effets de ces facteurs diffèrent d'un pays à l'autre, en raison notamment des caractéristiques de chaque pays et de la rapidité du processus de vieillissement. Néanmoins, selon le Conference Board, plusieurs économies importantes du monde verront leur croissance tendancielle ralentir au cours des prochaines décennies.

### Projection de la croissance tendancielle du PIB réel par le Conference Board<sup>(1)</sup> (croissance annuelle moyenne, en pourcentage)



(1) Croissance annuelle moyenne, telle que publiée par le Conference Board en novembre 2013.  
Source : Conference Board.

## 4.2 Une croissance modérée des économies émergentes

Après s'être établie à 4,7 % en 2013, la croissance des économies émergentes a ralenti à 4,1 % en 2014, poursuivant ainsi une tendance amorcée en 2010.

- Ce ralentissement en 2014 a été important dans plusieurs économies émergentes, dont en Chine, en Russie et au Brésil, ce dernier pays ayant subi une récession au premier semestre.

En 2015, la croissance des économies émergentes devrait se raffermir graduellement, s'établissant à 4,4 %. Leurs exportations profiteront du renforcement de la croissance des économies avancées, alors que leur demande intérieure devrait bénéficier des mesures gouvernementales de soutien à la croissance.

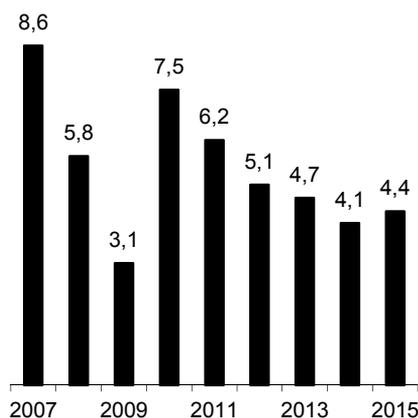
- Afin de soutenir le secteur immobilier, les autorités chinoises ont récemment assoupli les restrictions imposées à ce secteur, qui étaient en vigueur depuis 2010, et ont injecté des liquidités dans le secteur bancaire.
- En Inde, le gouvernement a également introduit des réformes visant à relancer les investissements et à soutenir la croissance.

Les tensions géopolitiques et le recul des prix des matières premières constituent toutefois une source de difficultés économiques pour plusieurs économies émergentes. De plus, la croissance des économies émergentes pourrait être limitée par les effets de la normalisation de la politique monétaire américaine, qui pourrait entraîner un retrait de capitaux de certains pays.

GRAPHIQUE B.66

### Croissance des économies émergentes

(PIB réel, en parité des pouvoirs d'achat, variation annuelle en pourcentage)

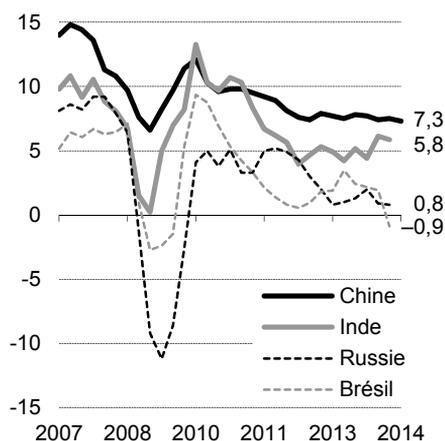


Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.67

### Croissance des économies émergentes

(PIB réel trimestriel, variation annuelle en pourcentage)



Sources : Bloomberg et Datastream.

## ❑ Les perspectives par pays

Au **Canada**, la croissance économique devrait passer de 2,0 % en 2013 à 2,2 % en 2014 et à 2,5 % en 2015. Elle sera soutenue par les dépenses de consommation des ménages ainsi que par l'accélération de l'économie américaine, qui stimulera les exportations canadiennes. La baisse des prix du pétrole constitue néanmoins un risque pour le secteur énergétique canadien.

Aux **États-Unis**, la croissance économique bénéficie de perspectives favorables. Elle devrait s'établir à 2,2 % en 2014, pour s'accélérer à 2,7 % en 2015. L'expansion de l'économie américaine sera favorisée par la demande intérieure, soutenue par les dépenses de consommation et par les investissements des entreprises.

TABLEAU B.11

### Perspectives de croissance économique dans le monde<sup>(1)</sup> (PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids <sup>(2)</sup>	2013	2014	2015
<b>Monde<sup>(2),(3)</sup></b>	<b>100,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>
– Budget 2014-2015		3,1	3,4	3,8
<b>Économies avancées<sup>(2),(3)</sup></b>	<b>43,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>
– Budget 2014-2015		1,3	2,0	2,4
Canada	1,5	2,0	2,2	2,5
– Budget 2014-2015		2,0	2,2	2,5
États-Unis	16,6	2,2	2,2	2,7
– Budget 2014-2015		1,9	2,5	2,9
Zone euro <sup>(2)</sup>	12,7	-0,5	0,7	0,9
– Budget 2014-2015		-0,4	0,9	1,4
Royaume-Uni	2,3	1,7	2,8	2,4
– Budget 2014-2015		1,7	2,6	2,5
Japon	4,7	1,5	0,6	0,9
– Budget 2014-2015		1,6	1,3	1,1
<b>Économies émergentes<sup>(2),(3)</sup></b>	<b>50,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>
– Budget 2014-2015		4,5	4,5	4,9
Chine	15,2	7,7	7,3	7,0
– Budget 2014-2015		7,7	7,3	7,2
Inde	6,5	5,0	5,2	5,9
– Budget 2014-2015		4,5	5,3	6,0

(1) Les taux de croissance de l'économie mondiale présentés lors du budget de juin 2014 ont dû être recalculés à la suite d'une mise à jour des poids en parité des pouvoirs d'achat du Fonds monétaire international. Pour plus de détails, voir l'encadré à la page B.70.

(2) Les croissances sont exprimées en parité des pouvoirs d'achat. Les poids correspondent à ceux de l'année 2012.

(3) Le total des poids des économies avancées et émergentes n'est pas égal à 100, car les statistiques concernant les économies en voie de développement ne sont pas incluses dans ce tableau.

Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international, Datastream, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

En **zone euro**, après deux années de déclin, l'activité économique devrait rester modeste, progressant de 0,7 % en 2014 et de 0,9 % en 2015. Cette évolution s'explique par les séquelles des crises financière et de la dette souveraine, qui se sont traduites par un niveau élevé du chômage et de l'endettement. Toutefois, les actions de la Banque centrale européenne devraient permettre à la zone euro d'éviter la déflation, notamment en raison d'un euro plus faible.

Au **Royaume-Uni**, la croissance économique devrait se renforcer, passant de 1,7 % en 2013 à 2,8 % en 2014 et à 2,4 % en 2015. Le pays devrait ainsi enregistrer la progression du PIB réel la plus élevée parmi les pays du G7 en 2014. Les appuis à la croissance sont la vigueur de la consommation des ménages et les investissements privés. Par contre, les exportations demeurent limitées par la faiblesse de la croissance en zone euro, principal partenaire économique du Royaume-Uni.

Au **Japon**, après une forte croissance au premier trimestre, le pays a connu une récession technique au cours de l'année 2014, principalement attribuable à la hausse de la taxe de vente, qui est passée de 5 % à 8 % en avril et qui a fortement limité la consommation des ménages. Une reprise graduelle est attendue ces prochains trimestres, alors que la diminution des prix de l'énergie devrait aider à accroître le pouvoir d'achat des consommateurs. Ainsi, après une hausse de 1,5 % en 2013, le PIB réel progressera de 0,6 % en 2014 et de 0,9 % en 2015.

En **Chine**, l'économie poursuit sa modération graduelle. Après avoir atteint 7,7 % en 2013, l'expansion économique devrait ralentir à 7,3 % en 2014 et à 7,0 % en 2015. Les mesures de relance adoptées par les autorités gouvernementales en 2014, qui incluent l'augmentation des dépenses en infrastructures et l'assouplissement des restrictions imposées au marché immobilier, devraient aider à soutenir la demande intérieure, qui sera toutefois affaiblie par un repli du secteur immobilier.

En **Inde**, la croissance du PIB réel devrait s'accroître, passant de 5,0 % en 2013 à 5,2 % en 2014 et à 5,9 % en 2015. Elle bénéficiera de la reprise des investissements des entreprises, qui devraient profiter des réformes adoptées par le nouveau gouvernement pour alléger les contraintes administratives. Par ailleurs, la bonne tenue des économies des États-Unis et du Royaume-Uni, deux partenaires commerciaux importants pour l'Inde, devrait favoriser la croissance des exportations.

## Révision des poids des économies du monde selon la parité des pouvoirs d'achat

Le calcul de la croissance économique mondiale nécessite d'attribuer des facteurs de pondération à la croissance des différents pays.

- Ces facteurs de pondération sont construits à partir des résultats du Programme de comparaison internationale (PCI), une opération statistique de grande envergure chapeautéée par l'Organisation des Nations Unies, qui vise à comparer le pouvoir d'achat en monnaie locale dans différents pays.

En juin 2014, les résultats du PCI pour l'année 2011 ont été publiés, bénéficiant d'importantes améliorations méthodologiques. Précédemment, les poids économiques des pays étaient extrapolés à partir des résultats du PCI pour l'année 2005.

- À la suite de cette mise à jour, l'importance attribuée aux économies émergentes et en développement a augmenté significativement, passant de 50,2 % à 56,1 %, au détriment des économies avancées, dont le poids a reculé de 49,8 % à 43,9 %.
- La croissance des économies émergentes et en développement étant supérieure à celle des économies avancées, cet ajustement s'est traduit par une révision à la hausse d'environ 0,1 point de pourcentage de la croissance mondiale en 2013.

### Poids des principales économies avancées, émergentes et en voie de développement dans l'économie mondiale

(en pourcentage, selon la parité des pouvoirs d'achat de 2012)

	Budget 2014-2015 <sup>(1)</sup>	Mise à jour 2014 <sup>(1)</sup>
<b>Économies avancées</b>	<b>49,8</b>	<b>43,9</b>
États-Unis	19,5	16,6
Japon	5,5	4,7
Zone euro	13,4	12,7
- Allemagne	3,8	3,5
- France	2,7	2,6
Royaume-Uni	2,8	2,3
Canada	1,8	1,5
Autres	6,9	6,1
<b>Économies émergentes</b>	<b>45,2</b>	<b>50,4</b>
Chine	14,7	15,2
Inde	5,7	6,5
Russie	3,0	3,5
Brésil	2,8	3,0
Mexique	2,2	2,1
Autres	16,9	20,2
<b>Économies en voie de développement</b>	<b>5,0</b>	<b>5,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.  
Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

## 5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

La prévision économique et financière de la présente mise à jour économique repose sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer l'évolution prévue de l'économie du Québec, qui est ouverte sur le monde.

- Plusieurs de ces risques sont externes. Des tensions géopolitiques dans différentes régions du monde, ou encore une évolution des économies de nos principaux partenaires commerciaux différente de celle prévue, représentent deux des exemples les plus fréquents.
- D'autres risques sont internes. Ils pourraient se traduire par une évolution de certaines variables économiques du Québec différente de celle prévue.

### **Un délai dans le rebond des investissements et de l'emploi au Québec**

Le scénario économique prévoit une accélération de la croissance au Québec en 2014 et en 2015. Cette croissance devrait être soutenue notamment par la vigueur observée des exportations, qui devrait entraîner une reprise des investissements des entreprises et de l'emploi.

- Toutefois, la reprise attendue des investissements des entreprises et de l'emploi pourrait être plus tardive que prévu.

Si elle advenait, cette situation pourrait se traduire par une accélération moins rapide de l'activité économique au Québec.

Par contre, la récente chute des prix du pétrole, surtout si elle devait persister, représente un risque positif. Elle pourrait être bénéfique pour le Québec, qui est un importateur de pétrole brut.

- La baisse des prix à la pompe se traduirait par une hausse du pouvoir d'achat des ménages, entraînant une amélioration de leur situation financière.

### **Une persistance des incertitudes mondiales**

#### **Tensions et conflits géopolitiques**

Le contexte mondial est présentement caractérisé par la présence d'un certain nombre d'incertitudes qui ont pour effet de limiter les perspectives de croissance dans plusieurs régions du monde. Ces sources d'incertitude sont, entre autres :

- le conflit en Ukraine, qui a donné lieu à des sanctions économiques et des mesures de représailles entre les pays concernés, ce qui a amoindri les perspectives de croissance en Russie et dans plusieurs pays européens;
- la situation au Moyen-Orient, qui entrave l'activité économique de plusieurs pays de cette région et génère de l'instabilité au niveau mondial;

- la propagation du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, qui a des effets néfastes sur l'activité économique des pays concernés, suscitant des craintes au niveau mondial.

Le scénario économique et financier repose sur la prémisse que ces incertitudes s'atténueront graduellement lors des prochains trimestres, permettant à la croissance économique mondiale de se redresser en 2015.

Par contre, dans l'éventualité où ces incertitudes s'avéraient être plus persistantes que prévu ou encore si les tensions géopolitiques s'aggravaient davantage, l'économie mondiale pourrait en être affectée de manière importante.

### ■ **Un prolongement des difficultés en zone euro**

Depuis l'été 2012, les interventions successives des autorités gouvernementales de la zone euro et de la Banque centrale européenne ont notamment réussi à stabiliser le système bancaire de la zone euro et à réduire les écarts entre les taux des obligations souveraines des pays membres.

Cependant, la zone euro demeure fragile, alors que les taux de chômage de plusieurs pays se maintiennent proches de leurs niveaux records, que l'inflation est très faible et que la croissance économique de l'ensemble de la zone reste atone.

- De plus, le récent conflit en Ukraine a eu pour effet de réduire les perspectives de croissance de l'Allemagne, principal moteur économique de cette union monétaire.

Une aggravation des difficultés économiques de la zone euro comporte le risque d'un épisode de déflation et d'un retour des turbulences financières, qui pourraient affecter certains des pays membres, posant un risque négatif sur la croissance mondiale.

### ■ **Un ralentissement plus important de l'économie chinoise**

La Chine poursuit sa transition lui permettant de mieux équilibrer ses sources de croissance, passant d'un modèle soutenu par l'expansion des exportations et des investissements à un modèle davantage orienté vers la consommation des ménages.

Cette transition graduelle de l'économie chinoise, bénéfique à long terme, pose toutefois le risque d'un ralentissement économique plus sévère que ce qui est prévu. Dans ce contexte, la présence de déséquilibres constitue un enjeu additionnel.

- En particulier, l'endettement élevé des secteurs public et privé, la persistance de surcapacités de production dans certains secteurs et les déséquilibres du secteur résidentiel pourraient entraîner un ralentissement plus important que prévu de la croissance économique chinoise.

Une telle évolution aurait des impacts négatifs sur l'économie mondiale.

- En effet, la Chine constitue un pôle important de la croissance économique mondiale, en raison notamment de sa demande de matières premières, de sa position centrale dans les chaînes de production et de son rôle dans les flux d'investissements directs étrangers.

## ❑ Une croissance plus forte que prévu de l'économie américaine

L'expansion de l'économie américaine se poursuit depuis plusieurs années à un rythme modéré. La croissance de la demande intérieure est encore limitée par la présence de facteurs structurels qui ont pour effet de modérer la consommation et les investissements.

Malgré ces facteurs, l'économie américaine bénéficie de fondements économiques solides et sa performance pourrait surprendre lors des prochaines années. Certaines composantes pourraient connaître une évolution plus favorable que prévu, en particulier :

- la consommation, favorisée par l'amélioration du marché du travail et le redressement de la confiance;
- les investissements et l'emploi, stimulés par la production de pétrole et de gaz naturel, qui permet aux États-Unis d'alléger la facture de ses importations et de bénéficier d'un avantage concurrentiel en raison des faibles coûts de l'énergie.

En outre, les prix des carburants ont fortement diminué ces dernières semaines, augmentant de façon tangible le pouvoir d'achat des ménages.

- Si cette période de faibles prix des produits pétroliers était plus persistante que prévu, cela aurait un impact positif important en 2015 sur la croissance économique américaine, ainsi que sur la croissance mondiale.



## 6. ÉVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX MÉTAUX DU QUÉBEC

Les prix des métaux extraits ou transformés au Québec, en particulier l'aluminium, le minerai de fer, l'or, le nickel et le cuivre, sont déterminés sur les marchés internationaux. L'industrie minière et celle de la première transformation sont donc assujetties aux cycles économiques mondiaux.

Depuis plusieurs années, les prix des métaux ont été influencés par la croissance économique chinoise, une économie dont la demande a constitué une part importante de la demande mondiale pour les ressources naturelles.

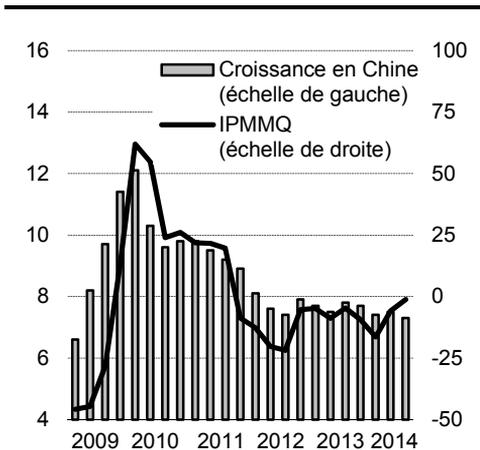
- Après avoir atteint 12,1 % au premier trimestre de 2010, la croissance économique chinoise a décéléré graduellement, pour s'établir à 7,3 % en variation annuelle au troisième trimestre de 2014.
- L'indice des prix mondiaux des métaux du Québec (IPMMQ) a évolué de façon similaire, passant d'une croissance annuelle de 62,0 % à -1,2 % au cours de la même période.

Par ailleurs, l'appréciation du dollar américain, amorcée en 2011, a également eu un effet à la baisse sur les prix des métaux, alors que ces derniers sont généralement négociés dans cette devise.

GRAPHIQUE B.68

### Évolution de la croissance économique chinoise<sup>(1),(2)</sup> et de l'IPMMQ<sup>(2)</sup>

(en pourcentage, données trimestrielles)



(1) Avant 2011, les données sur la croissance chinoise proviennent des estimations de Datastream.

(2) Variation annuelle.

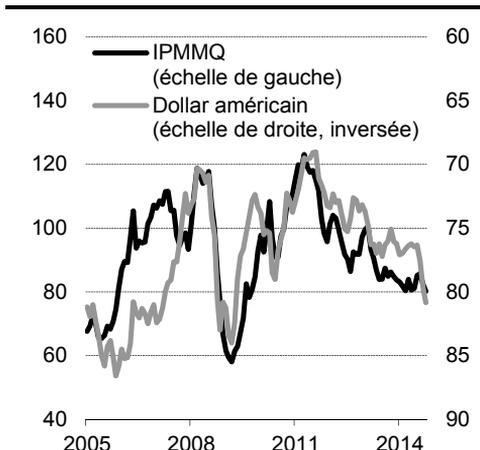
Sources : Datastream, Institut de la statistique du Québec, Bloomberg, Banque mondiale et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.69

### Indice des prix mondiaux des métaux du Québec et taux de change du dollar américain<sup>(1)</sup>

(IPMMQ : 2010 = 100,

dollar américain : mars 1973 = 100)



(1) Taux de change du dollar américain pondéré par les échanges avec ses sept principaux partenaires commerciaux, données mensuelles.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Bloomberg, Banque mondiale et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Des perspectives favorables pour les prix des métaux au cours des prochaines années

L'indice des prix mondiaux des métaux du Québec a connu une baisse entre son sommet d'avril 2011 et octobre 2014, passant de 123 à 80 points.

Malgré ces fluctuations, les prix des métaux continuent de se situer à des niveaux nettement supérieurs à ceux observés au début des années 2000. Selon les prévisionnistes du secteur privé, les perspectives des prix de plusieurs métaux sont favorables à moyen terme.

- En effet, bien que plus modérée, la croissance des économies émergentes continue de soutenir la demande mondiale pour les métaux.
- En outre, l'accélération de la croissance économique aux États-Unis devrait également soutenir la demande pour certains métaux qui entrent dans la fabrication de plusieurs biens de consommation.

L'IPMMQ devrait ainsi croître de 1,2 % en 2015. Cette croissance devrait se poursuivre lors des prochaines années, pour atteindre 4,5 % en 2016 et 3,6 % en 2017.

- Par ailleurs, les perspectives des prix seront différentes d'un métal à l'autre, selon les particularités de chacun des marchés. Ainsi, les prix de l'aluminium, du nickel et du zinc devraient augmenter à moyen terme, celui du minerai de fer devrait diminuer, alors que ceux du cuivre et de l'or devraient se stabiliser.

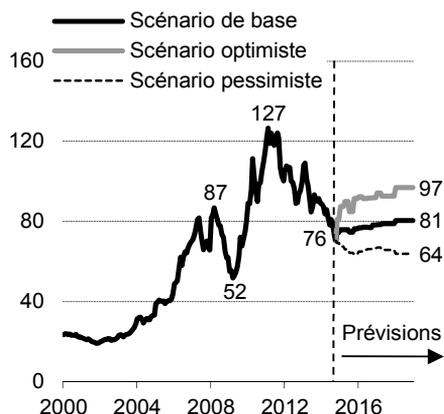
GRAPHIQUE B.70

**Indice des prix mondiaux des métaux du Québec<sup>(1),(2)</sup>**  
(indice, 2010 = 100, données mensuelles)



GRAPHIQUE B.71

**Indice des prix mondiaux des métaux du Québec (excluant l'aluminium)<sup>(1),(2)</sup>**  
(indice, 2010 = 100, données mensuelles)



(1) Les prix mondiaux des métaux sont exprimés en dollars américains. Les données prévisionnelles sont de fréquence trimestrielle pour les dix premiers trimestres et de fréquence annuelle par la suite.

(2) Afin de tenir compte de l'industrie de la transformation de l'aluminium au Québec, l'IPMMQ inclut maintenant le prix de ce métal. L'indice excluant l'aluminium est comparable à celui présenté au budget 2014-2015.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Bloomberg, Banque mondiale et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Des perspectives positives pour le prix de l'aluminium

Au cours des dernières années, l'accroissement important de la production dans certaines régions du monde a entraîné une baisse du prix de l'aluminium.

- En Chine et au Moyen-Orient, des alumineries modernes, qui ont accès à de l'électricité à faible coût, produisent de l'aluminium à prix concurrentiel et alimentent l'accroissement de l'offre mondiale depuis 2007.
- Depuis avril 2014, la production d'aluminium en provenance des pays du golfe Persique dépasse celle de l'Amérique du Nord.

Toutefois, depuis le début de l'année 2014, la tendance à la baisse du prix de l'aluminium s'est inversée alors que le prix du métal blanc a crû de 12,5 % entre janvier et octobre, s'établissant à 1 954 \$ US la tonne.

- D'une part, le faible prix de l'aluminium depuis 2012 a contribué à modérer l'offre mondiale, poussant plusieurs alumineries à cesser leurs activités, notamment en Europe, au Brésil et en Inde.
- D'autre part, le prix de la bauxite a augmenté depuis janvier, alors que l'Indonésie a cessé ses exportations de cette matière première vers la Chine.

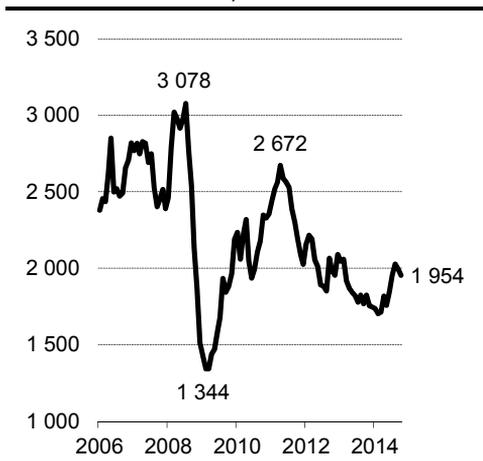
La croissance de la demande mondiale pour ce métal demeure robuste, soutenue notamment par son usage croissant dans plusieurs domaines, dont l'industrie automobile.

- Le prix de l'aluminium devrait donc augmenter au cours des prochains trimestres, pour se situer en moyenne à près de 2 000 \$ US la tonne en 2015.

GRAPHIQUE B.72

### Prix de l'aluminium

(en dollars américains la tonne, données mensuelles)

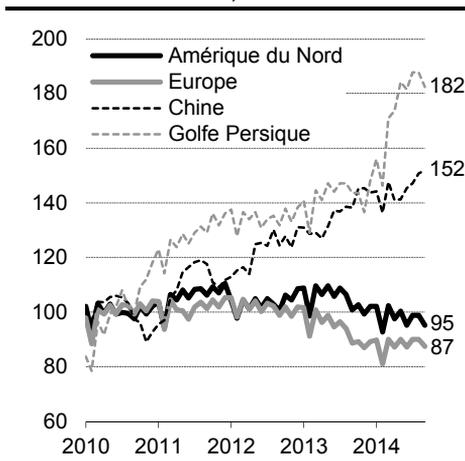


Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE B.73

### Production d'aluminium dans certaines régions du monde

(en indice, 2010 = 100, données mensuelles)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Baisse prévue du prix du minéral de fer et croissance des prix d'autres métaux extraits au Québec

Le prix du **minéral de fer** a diminué de près de 40 % depuis le début de l'année 2014, en raison principalement d'un afflux important de minéral sur le marché international, notamment en provenance d'Australie.

— En octobre, le cours du fer s'est établi à 81 \$ US la tonne, un creux depuis septembre 2009. Le prix du minéral de fer devrait remonter légèrement pour se stabiliser à près de 85 \$ US en moyenne en 2015.

La croissance rapide de l'offre mondiale de minéral de fer devrait se poursuivre au cours des prochaines années, faisant ainsi pression à la baisse sur son prix.

Par contre, les perspectives sont favorables pour les prix du nickel et du zinc, alors que celui du cuivre devrait se maintenir autour des niveaux actuels.

— En effet, le prix du **nickel** a atteint en mai dernier un sommet en plus de deux ans, à 19 400 \$ US la tonne, alors que l'arrêt des exportations de cette ressource par l'Indonésie a fait craindre une pénurie pour les producteurs chinois. Il a diminué depuis lors, mais devrait poursuivre sa progression en 2015.

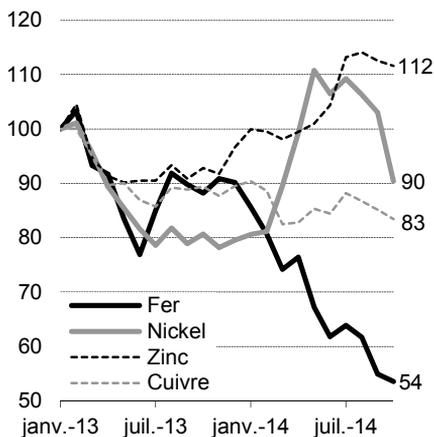
— Le cours du **zinc** s'est également accru en 2014, soutenu notamment par une baisse de l'offre qui devrait se poursuivre en 2015. Son prix devrait ainsi monter, pour atteindre près de 2 300 \$ US la tonne en moyenne en 2015.

— Le prix du **cuivre** est demeuré stable ces derniers mois, se situant à près de 6 900 \$ US la tonne. Le marché mondial étant relativement équilibré entre l'offre et la demande, le prix du cuivre continuera de fluctuer autour des niveaux actuels lors des prochaines années.

GRAPHIQUE B.74

### Prix des principaux métaux industriels

(indice, janvier 2013 = 100)

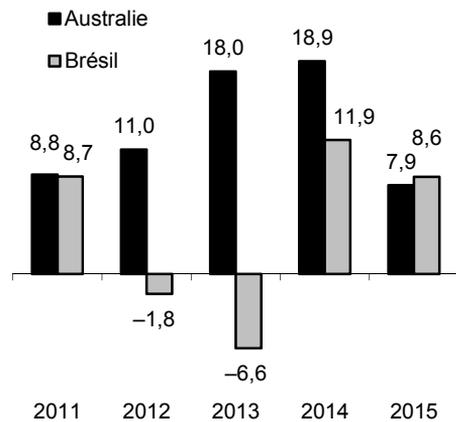


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.75

### Croissance de la production de fer en Australie et au Brésil

(en pourcentage)



Source : Morgan Stanley.

## ❑ Une stabilisation du prix de l'or

Durant la première moitié de 2013, le prix de l'or a diminué, en raison principalement d'une réduction de la demande pour le métal jaune. Cette baisse reflète notamment la diminution des craintes d'inflation, qui orientaient les investisseurs vers cet actif financier perçu comme valeur refuge.

Au cours des derniers trimestres, le prix de l'or s'est stabilisé, se maintenant dans une fourchette comprise entre 1 223 \$ US et 1 353 \$ US l'once. Deux principaux facteurs ont contribué à cette stabilisation.

D'une part, au premier semestre de 2014 la demande mondiale d'or s'est accrue, augmentant de 10,7 % par rapport au semestre précédent.

— La demande d'or en provenance d'Asie a été robuste, la Chine étant devenue en 2013 le premier consommateur mondial.

— La demande chinoise a plus que doublé depuis 2009 et représente maintenant environ le tiers de la demande mondiale.

D'autre part, l'appréciation du dollar américain et la baisse des anticipations d'inflation, notamment aux États-Unis, ont fait pression à la baisse sur le prix de l'or.

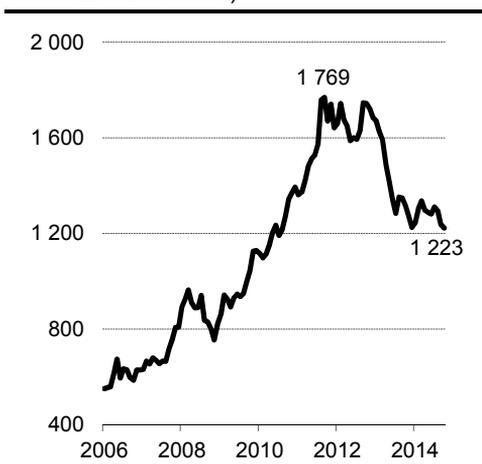
Ce relatif équilibre entre l'offre et la demande devrait se maintenir. Le prix de l'or devrait ainsi demeurer relativement stable au cours des prochains trimestres, pour s'établir en moyenne à près de 1 235 \$ US l'once en 2015.

— Toutefois, le rôle d'actif refuge que joue le métal jaune le rend sensible aux turbulences sur les marchés financiers.

GRAPHIQUE B.76

### Prix de l'or

(en dollars américains l'once, données mensuelles)

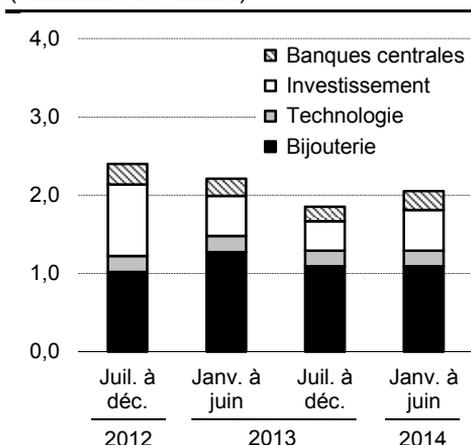


Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE B.77

### Demande mondiale d'or

(en milliers de tonnes)



Source : World Gold Council.



# Section C

## PLAN POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

<b>1. Des initiatives pour soutenir la croissance économique .....</b>	<b>C.3</b>
1.1 Accroître l'appui aux investissements privés .....	C.7
1.1.1 Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé pour les PME des secteurs primaire et manufacturier .....	C.8
1.1.2 Bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières .....	C.10
1.1.3 30 millions de dollars pour favoriser l'émergence du capital de risque d'entreprise au Québec .....	C.15
1.2 Favoriser la transition du Québec vers une économie verte.....	C.18
1.2.1 145 millions de dollars pour soutenir l'efficacité énergétique des PME .....	C.21
1.2.2 198,3 millions de dollars pour développer l'électrification et les technologies vertes.....	C.22
1.2.3 6,7 millions de dollars pour sensibiliser la société et renforcer les partenariats dans la lutte contre les changements climatiques .....	C.24
1.3 Encourager la relève agricole .....	C.25
1.3.1 Hausse de l'exonération cumulative du gain en capital de 800 000 \$ à 1 million de dollars lors de la vente d'une entreprise agricole ou de pêche.....	C.25
1.3.2 Nouveau crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec.....	C.27
<b>2. Poursuite du plan pour la relance économique du budget 2014-2015 .....</b>	<b>C.29</b>
2.1 Les piliers du plan pour la relance économique du Québec .....	C.30
2.1.1 La mise en valeur du potentiel maritime du Québec .....	C.31
2.1.2 La relance du Plan Nord .....	C.33
2.1.3 Le développement de l'industrie du gaz et du pétrole .....	C.34
2.2 Un plan pour favoriser les investissements privés et la création d'emplois .....	C.36



## **1. DES INITIATIVES POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

Au budget 2014-2015 de juin dernier, le gouvernement a déployé des mesures concrètes pour donner un nouvel essor à l'économie du Québec. Ces actions représentent plus de 270 millions de dollars en moyenne par année d'ici 2016-2017, pour un total de 816 millions de dollars sur trois ans.

Avec la présente mise à jour économique et financière du Québec, le gouvernement annonce des initiatives, dans la continuité du budget de juin dernier, afin de renforcer la relance économique du Québec. Ces nouvelles initiatives, qui représentent près de 140 millions de dollars en moyenne par année d'ici 2016-2017, permettront :

- d'accroître les investissements privés;
- de favoriser la transition du Québec vers une économie verte;
- d'encourager la relève agricole.

De plus, le gouvernement du Québec a amorcé une révision en profondeur de ses moyens d'intervention. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise proposera sous peu une révision du régime fiscal permettant de soutenir la croissance économique au Québec en favorisant les investissements privés.

TABLEAU C.1

## Côût des initiatives additionnelles pour soutenir la croissance économique (en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total
<b>Accroître l'appui aux investissements privés</b>				
Réduction de la cotisation au FSS <sup>(1)</sup> pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	17,4	71,4	73,6	<b>162,4</b>
Bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières	0,1	4,7	6,9	<b>11,7</b>
30 millions de dollars pour favoriser l'émergence du capital de risque d'entreprise au Québec	—	—	—	<b>—</b>
<b>Favoriser la transition du Québec vers une économie verte</b>				
Soutenir l'efficacité énergétique des PME <sup>(2)</sup>	25,0	52,0	49,0	<b>126,0</b>
Développer l'électrification et les technologies vertes <sup>(2)</sup>	2,0	37,0	54,3	<b>93,3</b>
Sensibiliser la société et renforcer les partenariats dans la lutte contre les changements climatiques <sup>(2)</sup>	—	2,5	2,5	<b>5,0</b>
<b>Encourager la relève agricole</b>				
Hausse de l'exonération cumulative du gain en capital de 800 000 \$ à 1 million de dollars lors de la vente d'une entreprise agricole ou de pêche	—	10,0	10,0	<b>20,0</b>
Nouveau crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec	—	0,1	0,4	<b>0,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44,5</b>	<b>177,7</b>	<b>196,7</b>	<b>418,9</b>

(1) Fonds des services de santé (FSS).

(2) Ces mesures seront financées à même les revenus du Fonds vert.

## ❑ Près de 8 milliards de dollars d'investissements privés

Globalement, les actions prévues dans le plan pour la relance économique du budget 2014-2015 vont permettre de soutenir à moyen terme des investissements privés de près de 7,2 milliards de dollars dans l'économie du Québec.

Les initiatives annoncées dans le cadre du présent *Point sur la situation économique et financière du Québec* vont quant à elles soutenir des investissements privés additionnels de 735 millions de dollars, pour un impact total de près de 8 milliards de dollars dans l'ensemble des régions du Québec.

TABLEAU C.2

### Impact financier du plan pour la relance économique du Québec (en millions de dollars)

	Impact financier				Investissements soutenus
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total	
<b>Budget 2014-2015</b>					
Accélérer les investissements privés, dont ceux des PME	-235,4	-211,6	-97,8	-544,8	5 245
Alléger le fardeau administratif des entreprises	—	—	—	—	—
Mise en œuvre de la stratégie maritime	-0,8	-2,8	-3,8	-7,4	82
Relance du Plan Nord	—	—	—	—	1 126
Appuyer l'industrie forestière	—	—	—	—	40
Mise en valeur de toutes les ressources naturelles	-5,4	-2,0	—	-7,4	38
Favoriser la vie active des aînés	-8,3	-22,6	-23,0	-53,9	54
Maintenir l'appui aux municipalités et aux régions	-13,8	-27,5	-33,7	-75,0	193
Renforcer le tissu social et développer le secteur culturel québécois	-12,0	-14,0	-14,0	-40,0	390
Améliorer l'efficacité des actions gouvernementales et lutter contre l'évasion fiscale	-17,5	-35,0	-35,0	-87,5	—
<b>Sous-total</b>	<b>-293,2</b>	<b>-315,5</b>	<b>-207,3</b>	<b>-816,0</b>	<b>7 169</b>
<b>Le point sur la situation économique et financière du Québec</b>					
Accroître l'appui aux investissements privés	-17,5	-76,1	-80,5	-174,1	270
Favoriser la transition du Québec vers une économie verte <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	410
Encourager la relève agricole	—	-10,1	-10,4	-20,5	55
<b>Sous-total</b>	<b>-17,5</b>	<b>-86,2</b>	<b>-90,9</b>	<b>-194,6</b>	<b>735</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-310,7</b>	<b>-401,7</b>	<b>-298,2</b>	<b>-1 010,6</b>	<b>7 904</b>

(1) Ces mesures seront financées à même les revenus du Fonds vert.

## **Principales initiatives mises en œuvre dans le cadre du plan pour la relance économique du Québec**

Dans le cadre du budget 2014-2015 de juin dernier, le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives afin de relancer l'économie et l'emploi de façon durable. Déjà plusieurs de ces initiatives ont été mises en œuvre et contribuent à stimuler les investissements privés.

### **Des actions pour accélérer les investissements privés**

- Mise en œuvre du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire – LogiRénov.
- Création du fonds Teralys Capital Fonds d'Innovation doté de 279 millions de dollars afin d'investir dans les entreprises technologiques en croissance.
- Capitalisation du fonds Anges Québec Capital afin de soutenir l'entrepreneuriat québécois.
- Réductions du taux d'imposition sur le revenu des PME manufacturières de 8 % à 6 % depuis le 5 juin 2014 et à 4 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- Déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières.
- Instauration du programme Créativité Québec, doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars, afin de soutenir les projets d'innovation des entreprises.
- Nouveau congé de cotisation au Fonds des services de santé pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés.

### **Relance du Plan Nord**

- Dépôt du projet de loi sur la Société du Plan Nord, une nouvelle société d'État pour coordonner la relance du Plan Nord.
- Investissement de près 29,5 millions de dollars pour la formation des populations autochtones.
- Début de l'étude relative à l'implantation d'un nouveau lien ferroviaire pour améliorer l'accès à la fosse du Labrador.

### **Stratégie maritime**

- Instauration d'une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires au Québec.
- Création d'une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois, pour financer leurs travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires réalisés dans un chantier maritime au Québec.

### **Développement du secteur gazier**

- Prise de participation dans Gaz Métro GNL afin d'accroître la capacité de liquéfaction de l'usine de l'est de Montréal et ainsi d'approvisionner, à coût compétitif, les entreprises du Nord québécois.

## 1.1 Accroître l'appui aux investissements privés

Afin de poursuivre ses actions visant à stimuler les investissements privés et à accroître la capacité d'innovation des entreprises, lesquels alimentent la croissance économique, le gouvernement annonce :

- une réduction de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les PME des secteurs primaire et manufacturier;
- une bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières;
- une nouvelle dotation de 30 millions de dollars pour favoriser l'émergence du capital de risque d'entreprise au Québec et soutenir les secteurs innovants et porteurs.

### 1.1.1 Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé pour les PME des secteurs primaire et manufacturier

Dans le but de favoriser la création d'emplois et de stimuler les investissements des PME québécoises, notamment pour favoriser l'adoption de modes de production plus verts et à plus faible intensité carbone, le gouvernement annonce une réduction du taux de cotisation au FSS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les PME œuvrant dans le secteur primaire ou manufacturier et dont la masse salariale est inférieure à 5 millions de dollars.

- Les PME dont la masse salariale totale est de 1 million de dollars ou moins verront leur taux de cotisation diminuer de 2,7 % à 1,6 %.
- Les PME dont la masse salariale totale est supérieure à 1 million de dollars mais inférieure à 5 millions de dollars seront assujetties à un taux de cotisation croissant linéairement entre 1,6 % et 4,26 %.

Cette mesure permettra d'alléger le fardeau fiscal d'environ 23 000 entreprises du Québec, soit 10 000 entreprises du secteur primaire et 13 000 entreprises du secteur manufacturier.

#### Illustration de la réduction du taux de la cotisation au FSS pour les PME des secteurs primaire et manufacturier

À titre illustratif, une entreprise admissible dont la masse salariale est de 1 million de dollars bénéficiera d'une économie de 11 000 \$ sur sa cotisation, soit une diminution de plus de 40 % sur le total de sa cotisation au FSS.

- Selon la masse salariale de l'entreprise, la réduction du taux de cotisation permettra un allègement de la cotisation au FSS pouvant atteindre environ 17 000 \$.

#### Illustration de l'impact de la réduction du taux de la cotisation au FSS pour les PME des secteurs primaire et manufacturier

Masse salariale de l'entreprise	Taux de cotisation		Cotisation au FSS		Gain
	Avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2015	À compter du 1 <sup>er</sup> janv. 2015	Avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2015	À compter du 1 <sup>er</sup> janv. 2015	
1 000 000 \$	2,70 %	1,60 %	27 000 \$	16 000 \$	11 000 \$
2 000 000 \$	3,09 %	2,27 %	61 800 \$	45 300 \$	16 500 \$
3 000 000 \$	3,48 %	2,93 %	104 400 \$	87 900 \$	16 500 \$
4 000 000 \$	3,87 %	3,60 %	154 800 \$	143 800 \$	11 000 \$
5 000 000 \$	4,26 %	4,26 %	213 000 \$	213 000 \$	0 \$

## ❑ Un régime fiscal québécois plus compétitif pour les PME manufacturières

Avec la réduction à 4 % du taux d'imposition sur le revenu des PME manufacturières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, la réduction de 2,7 % à 1,6 % du taux de cotisation au FSS permettra de rendre le régime fiscal québécois plus compétitif pour les PME manufacturières, notamment par rapport à celui de l'Ontario.

Cette réduction additionnelle du fardeau fiscal favorisera la croissance des PME manufacturières en les rendant plus compétitives sur les marchés extérieurs, ce qui leur permettra de saisir des occasions d'affaires sur de nouveaux marchés.

### Un régime fiscal québécois plus compétitif

Combinée à la réduction générale de 8 % à 4 % du taux d'imposition, la réduction de 2,7 % à 1,6 % du taux de cotisation au FSS permettra aux PME manufacturières du Québec de bénéficier d'un régime fiscal plus compétitif.

À titre illustratif, une petite entreprise du secteur manufacturier dont le revenu imposable est de 500 000 \$ et dont la masse salariale est de 1 million de dollars bénéficiera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 d'une économie d'impôt de plus de 30 000 \$ par rapport à la situation qui prévalait avant le discours sur le budget 2014-2015, soit une diminution de 45 % de son fardeau fiscal.

- Ces deux mesures font en sorte de diminuer le fardeau fiscal total de l'entreprise à un niveau similaire à celui de l'Ontario.

#### **Illustration de l'impact de la réduction des taux d'imposition et de la cotisation au FSS pour les PME manufacturières par rapport au régime fiscal de l'Ontario**

	Fardeau fiscal au Québec		
	Fardeau fiscal en Ontario	Avant les mesures du budget 2014-2015	Au 1 <sup>er</sup> avril 2015
<b>Impôt sur le revenu des sociétés</b>			
Revenu imposable	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Taux d'imposition	4,5 %	8,0 %	4,0 %
<b>Impôt à payer</b>	<b>22 500 \$</b>	<b>40 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>
<b>Cotisation au FSS</b>			
Masse salariale de l'entreprise	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Taux de cotisation	1,95 %	2,7 %	1,6 %
Seuil d'exemption	450 000 \$	—	—
<b>Cotisation au FSS<sup>(1)</sup></b>	<b>10 725 \$</b>	<b>27 000 \$</b>	<b>16 000 \$</b>
<b>FARDEAU FISCAL TOTAL</b>	<b>33 225 \$</b>	<b>67 000 \$</b>	<b>36 000 \$</b>
Écart par rapport à l'Ontario	—	+33 775 \$	+2 775 \$

(1) Excluant l'effet de la déductibilité à l'impôt des sociétés.

## ❑ Plus de 300 millions de dollars pour les PME

La réduction portant à 1,6 % le taux de cotisation au FSS pour les PME des secteurs primaire et manufacturier représentera un allègement fiscal totalisant près de 317 millions de dollars d'ici 2018-2019.

TABLEAU C.3

### Impact financier de la réduction du taux de cotisation au FSS pour les PME des secteurs primaire et manufacturier (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Réduction du taux de cotisation au FSS	-17,4	-71,4	-73,6	-76,0	-78,5	-316,9

#### 1.1.2 Bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières

L'application du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) aux distributeurs de carburants et de combustibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 aura pour effet d'augmenter les coûts de transport des PME manufacturières de toutes les régions du Québec.

Afin d'atténuer l'impact sur la compétitivité des PME manufacturières québécoises de la hausse des coûts de transport découlant de la mise en œuvre du SPEDE, le gouvernement annonce une bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières, comprenant :

- l'admissibilité des PME manufacturières situées dans les grands centres urbains;
- la hausse de 1 point de pourcentage du taux de la mesure et une majoration du plafond par société pour les zones déjà admissibles ou concernées.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les PME manufacturières de toutes les régions du Québec pourront bénéficier d'une bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport. Selon la zone visée, ce geste portera la déduction à :

- 1 % du revenu brut, avec un plafond de 50 000 \$ par société, pour les PME manufacturières situées dans les grands centres urbains;
- 3 % du revenu brut, avec un plafond de 150 000 \$ par société, pour les PME manufacturières situées dans la zone intermédiaire;
- 5 % du revenu brut, avec un plafond de 350 000 \$ par société, pour les PME manufacturières situées dans la zone éloignée;
- 7 % du revenu brut, sans plafond par société, pour les PME manufacturières situées dans la zone éloignée particulière.

**Budget 2014-2015 : mise en place de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières éloignées**

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une déduction additionnelle pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées des grands centres urbains.

La déduction additionnelle est modulée selon la distance par rapport aux grands centres urbains afin de compenser les coûts de transport plus élevés liés à l'éloignement.

- Les entreprises manufacturières œuvrant dans les grands centres urbains de Montréal, de Québec et de Gatineau ont des coûts de transport qui représentent en moyenne 7 % de leurs revenus.
- Les PME manufacturières œuvrant dans des territoires situés à l'extérieur des grands centres urbains sont confrontées à des coûts de transport plus élevés d'environ 30 %, pouvant atteindre jusqu'à 50 % dans certaines régions plus éloignées.

## Taux de la déduction additionnelle selon la zone visée – À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

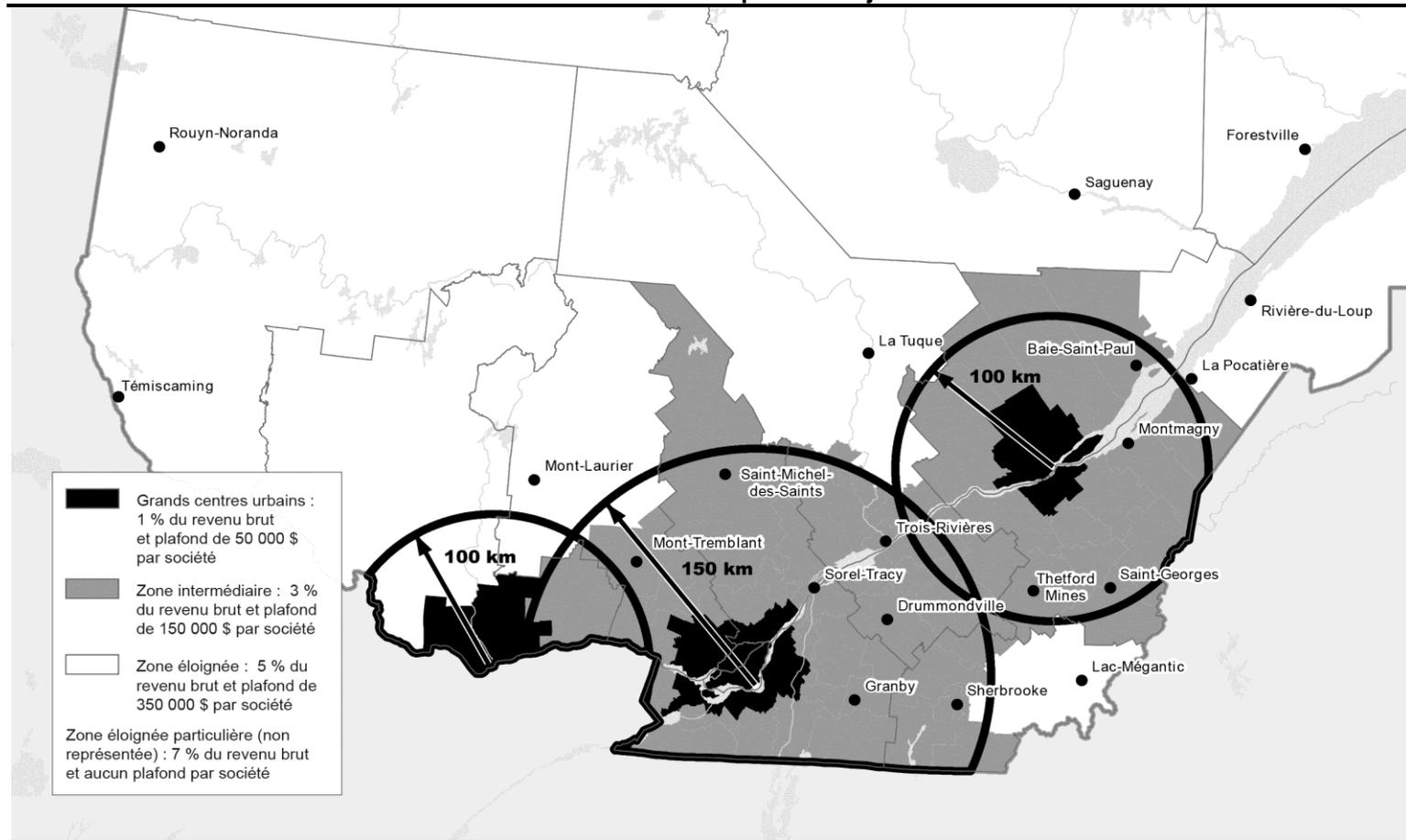


TABLEAU C.4

### Principaux paramètres de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières<sup>(1)</sup> – après *Le point* de décembre 2014

Territoires	Modalités de calcul selon la zone		
	Taux	Plafond par société	
<b>Grands centres urbains</b>			
– Région métropolitaine de recensement de Montréal	1 % du revenu brut de la société	Maximum de 50 000 \$	
– Région métropolitaine de recensement de Québec			
– Région métropolitaine de Gatineau <sup>(2)</sup>			
<b>Zone intermédiaire</b>			
– Capitale-Nationale <sup>(3),(4)</sup>	– Chaudière-Appalaches <sup>(4)</sup>	3 % du revenu brut de la société	Maximum de 150 000 \$
– Lanaudière <sup>(4)</sup>	– Laurentides <sup>(4)</sup>		
– Montérégie <sup>(4)</sup>	– Centre-du-Québec		
– Partie ouest de l'Estrie <sup>(5)</sup>	– Partie sud de la Mauricie <sup>(6)</sup>		
– MRC de Papineau (Outaouais)			
<b>Zone éloignée</b>			
– Bas-Saint-Laurent	– Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 % du revenu brut de la société	Maximum de 350 000 \$
– Abitibi-Témiscamingue	– Côte-Nord <sup>(7)</sup>		
– Nord-du-Québec <sup>(8)</sup>	– Gaspésie <sup>(9)</sup>		
– Partie est de l'Estrie <sup>(10)</sup>	– MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides)		
– Agglomération de La Tuque et MRC de Mékinac (Mauricie)	– MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau (Outaouais)		
– MRC de Charlevoix-Est (Capitale-Nationale)			
<b>Zone éloignée particulière</b>			
– Municipalité de L'Île-d'Anticosti	– Agglomération des Îles-de-la-Madeleine	7 % du revenu brut de la société	Aucun plafond
– MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (Côte-Nord)	– Administration régionale Kativik (Nord-du-Québec)		

(1) Une PME manufacturière bénéficiera pleinement de la déduction additionnelle lorsqu'au moins 50 % de ses activités consisteront en des activités de fabrication ou de transformation et que son capital versé, sur une base consolidée, sera de 10 M\$ ou moins.

(2) Correspondant à la partie québécoise de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau.

(3) Excluant la MRC de Charlevoix-Est, qui se trouve dans la zone éloignée.

(4) Excluant les municipalités faisant partie des régions métropolitaines de recensement de Montréal, de Québec ou de Gatineau.

(5) Comprenant la ville de Sherbrooke ainsi que les MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François, des Sources et de Coaticook.

(6) Comprenant les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux et de Maskinongé.

(7) Excluant la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et la municipalité de L'Île-d'Anticosti.

(8) Excluant l'Administration régionale Kativik.

(9) Comprenant les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de la Côte-de-Gaspé, de la Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé.

(10) Comprenant les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

## ❑ Plus de 8 000 entreprises bénéficieront de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières

Avec la bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport, plus de 8 000 PME manufacturières bénéficieront d'une économie d'impôt. Ceci leur permettra de profiter de liquidités additionnelles favorisant notamment la transition vers une économie à faible intensité carbone.

TABLEAU C.5

### Impact de la bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières, selon les territoires (en dollars, sauf indication contraire)

	Grands centres urbains	Zone intermédiaire	Zone éloignée	Zone éloignée particulière
<b>Avant Le point de décembre 2014</b>				
Taux applicable selon le revenu brut	—	2 %	4 %	6 %
Montant du plafond par société	—	100 000	250 000	aucun
Économie d'impôt maximale <sup>(1)</sup>	—	11 900	29 750	6 % du revenu brut
<b>Après Le point de décembre 2014</b>				
Taux applicable selon le revenu brut	1 %	3 %	5 %	7 %
Montant du plafond par société	50 000	150 000	350 000	aucun
Économie d'impôt maximale <sup>(1)</sup>	5 950	17 850	41 650	7 % du revenu brut
<b>ÉCONOMIE D'IMPÔT ADDITIONNELLE</b>	<b>5 950</b>	<b>5 950</b>	<b>11 900</b>	<b>1 % du revenu brut</b>

(1) Considérant que la déduction additionnelle s'applique à des revenus excédentaires à 500 000 \$, imposés au taux général de 11,9 %.

La déduction additionnelle pour les coûts de transport représentera un allègement fiscal d'environ 19 millions de dollars en 2018-2019, incluant plus de 8 millions de dollars attribuables à la bonification annoncée dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2014.

TABLEAU C.6

### Impact financier de la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières de toutes les régions du Québec (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Mise en œuvre de la mesure au budget 2014-2015	-2,3	-8,2	-9,0	-9,7	-10,2	<b>-39,4</b>
Bonification annoncée dans le cadre du <i>Point</i> de décembre 2014	-0,1	-4,7	-6,9	-7,7	-8,3	<b>-27,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-2,4</b>	<b>-12,9</b>	<b>-15,9</b>	<b>-17,4</b>	<b>-18,5</b>	<b>-67,1</b>

### 1.1.3 30 millions de dollars pour favoriser l'émergence du capital de risque d'entreprise au Québec

Le développement d'un écosystème d'innovation performant est l'une des clés permettant aux entreprises québécoises de se distinguer de la concurrence internationale. Il est donc primordial que les grandes entreprises du Québec participent au développement de l'écosystème d'innovation dans lequel elles évoluent.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce une dotation de 30 millions de dollars afin d'investir en capital de risque conjointement avec des entreprises souhaitant investir au Québec. Les projets sélectionnés viseront le financement d'innovations technologiques québécoises et la création d'emplois au Québec dans des secteurs tels que les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie et les technologies vertes.

Les investissements du gouvernement se feront sous forme d'appariement avec ceux des entreprises privées, notamment dans :

- des fonds de capital de risque technologiques performants;
- des initiatives favorisant le développement de technologies répondant aux besoins spécifiques des entreprises, tels que des accélérateurs technologiques;
- des consortiums privés réunissant des entreprises implantées au Québec dans le but de développer ici des projets d'innovation à fort potentiel de rendement.

Les conditions varieront selon les modèles d'affaires proposés et les secteurs d'activité. Investissement Québec agira à titre de mandataire du gouvernement.

TABLEAU C.7

#### Impact de l'initiative sur l'investissement en capital de risque au Québec (en millions de dollars)

	Investissements
Investissements privés	30 à 60
Appariement des investissements privés par le gouvernement	30
<b>TOTAL</b>	<b>60 à 90</b>

## ❑ Importance de l'implication des grandes entreprises à l'écosystème du capital de risque

Depuis quelques années, les États-Unis, Israël, l'Allemagne et le Royaume-Uni financent une partie plus importante de leurs investissements en capital de risque par le capital de risque d'entreprise.

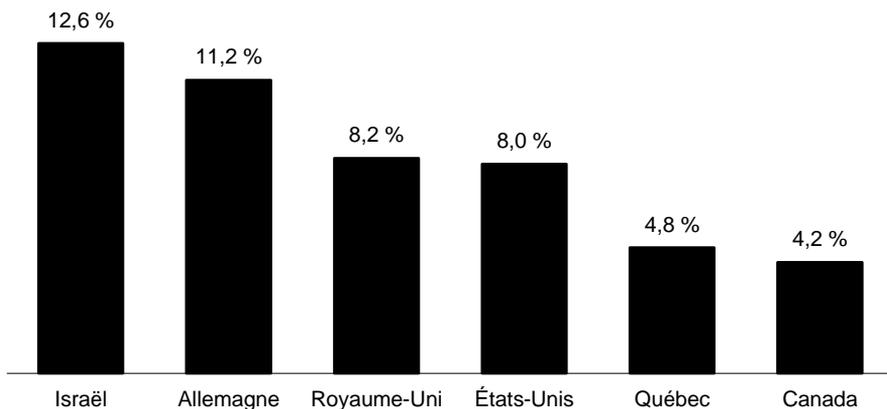
Au Québec, la proportion du capital de risque d'entreprise sur le total des investissements en capital de risque est plus élevée que dans le reste du Canada, mais demeure plus faible que celle d'autres juridictions à l'international. La moyenne annuelle des quatre dernières années est de 4,8 % au Québec.

Cette nouvelle initiative permettra d'assurer la participation des entreprises dans l'écosystème du capital de risque québécois. Pour les grandes entreprises, cette initiative facilitera notamment l'intégration de nouvelles technologies dans leur processus d'affaires. De plus, en adoptant des technologies québécoises, elles contribueront au succès de ces entreprises en démarrage et à leur maintien au Québec. En ce sens, cette nouvelle initiative est complémentaire aux investissements des fonds de capital de risque, tels que Teralys Capital Fonds d'Innovation et le fonds Angés Québec Capital, car elle permettra d'augmenter les débouchés commerciaux des technologies financées par ceux-ci.

Le gouvernement visera également à favoriser la concertation entre les hauts dirigeants d'entreprises et les personnes engagées dans le financement de l'innovation, dont les membres fondateurs d'entreprises en démarrage, les gestionnaires de fonds de capital de risque et les dirigeants d'accélérateurs technologiques. Ainsi, le développement de partenariats entre les différents acteurs œuvrant dans certains secteurs d'activité prioritaires sera favorisé.

GRAPHIQUE C.1

### Capital de risque d'entreprise en proportion des investissements totaux de capital de risque – De 2011 à 2014



Source : Thomson Reuters, 10 novembre 2014.

## Le capital de risque d'entreprise à l'échelle mondiale

Plusieurs grandes entreprises actives à l'échelle mondiale, œuvrant dans divers secteurs d'activité, se dotent d'outils d'investissement en capital de risque à des fins stratégiques et financières. Parmi celles-ci figurent notamment des entreprises telles que Google, Intel, Samsung, GlaxoSmithKline, General Electric et General Motors.

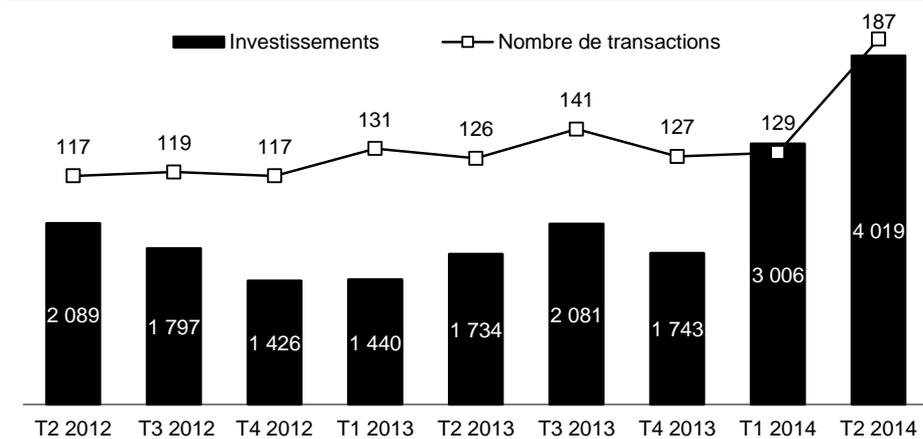
### La croissance du capital de risque d'entreprise

Le capital de risque d'entreprise est en plein essor à l'échelle mondiale. Plusieurs grandes entreprises, pour obtenir le privilège d'avoir accès à de nouvelles technologies avant leurs concurrents, investissent dans les projets d'entreprises en démarrage qui sont les plus porteurs à travers le monde.

- La croissance du capital de risque d'entreprise sur le marché américain est particulièrement importante. Les investissements au deuxième trimestre de 2014 ont connu une augmentation de 132 % par rapport au même trimestre de l'année précédente pour atteindre 4 milliards de dollars.

### Évolution du capital de risque d'entreprise par trimestre aux États-Unis, du deuxième trimestre de 2012 au deuxième trimestre de 2014

(en millions de dollars américains et en nombre de transactions)



Source : CB Insights.

## 1.2 Favoriser la transition du Québec vers une économie verte

L'atteinte des objectifs de développement durable nécessite une transition vers une économie verte.

Il importe donc d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de réduction des gaz à effet de serre (GES) afin qu'elles renforcent leur compétitivité, et ce, au bénéfice de toutes les régions du Québec.

### ❑ Le Québec, un leader en matière de lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les changements climatiques constitue l'un des plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, pour assurer un développement durable, les nations doivent être plus innovantes et moins dépendantes aux énergies fossiles.

À cet égard, le Québec a franchi plusieurs étapes, notamment par :

- la mise en œuvre d'un premier plan d'action sur les changements climatiques couvrant la période allant de 2006 à 2012;
- l'adoption, en 2009, d'une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES d'ici 2020;
- l'adoption de la réglementation sur le marché du carbone en décembre 2011;
- le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques dévoilé en juin 2012.

En fixant, pour 2020, une cible de réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990, le gouvernement du Québec s'est démarqué par rapport aux autres gouvernements en Amérique du Nord.

Pour y arriver, le Québec a posé plusieurs gestes concrets, dont la mise en œuvre, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) en collaboration avec la Californie.

#### Un marché du carbone déjà en opération

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) est en opération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a tenu quatre ventes aux enchères visant uniquement les unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) mises en circulation au Québec.

Lors de ces enchères tenues en décembre 2013 ainsi qu'en mars, mai et août 2014, ce sont plus de 9,5 millions d'unités d'émission qui ont trouvé preneurs.

Par ailleurs, le 25 novembre dernier, a eu lieu la première vente aux enchères conjointe entre le Québec et la Californie dont les résultats seront connus le 3 décembre 2014.

Avec le SPEDE, un plafond d'émission de GES pour l'ensemble des émetteurs visés a été fixé au départ. Ce plafond s'abaissera progressivement au fil des ans, générant ainsi des réductions absolues des émissions de GES.

De plus, le SPEDE est un mécanisme de marché flexible servant à induire un coût carbone tout en favorisant la mise en place de technologies propres. Ainsi :

- les entreprises les plus performantes qui auront réduit leurs émissions de GES au-delà des exigences pourront vendre leur excédent d'unités, ce qui permettra de récupérer en tout ou en partie le coût de leurs investissements;
- les entreprises qui émettront plus de GES que leur seuil pourront choisir entre investir dans des technologies vertes ou acheter des droits.

Depuis la mise en œuvre du SPEDE, seuls les grands émetteurs industriels et le secteur de l'électricité y sont assujettis. Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les émissions de GES associées aux secteurs des transports et des bâtiments seront couvertes par l'assujettissement des distributeurs de carburants et de combustibles fossiles.

Les entreprises seront ainsi appelées à réduire leur impact environnemental, comme c'est déjà le cas pour les grands émetteurs depuis l'entrée en vigueur du marché du carbone en 2013.

Les revenus tirés de la vente des unités d'émission du SPEDE entre 2013 et 2020 sont estimés à plus de 2,7 milliards de dollars et ils sont versés au Fonds vert.

En ajoutant les revenus de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles versés au Fonds vert jusqu'en décembre 2014 pour le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, c'est près de 3,3 milliards de dollars qui seront entièrement réinvestis pour accompagner la société québécoise dans la transition vers une économie sans carbone.

Par ailleurs, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, dont le financement provient du Fonds vert, prévoit des incitatifs afin d'encourager les citoyens et les entreprises à réduire leurs émissions de GES.

- Rappelons que plus du deux tiers des revenus du SPEDE qui sont versés au Fonds vert sont affectés au financement de mesures qui permettront de réduire les émissions de GES dans le secteur des transports, notamment par des investissements de plus de 1,6 milliard de dollars en transport collectif et alternatif.
- L'augmentation de l'offre en transport collectif a permis une hausse de 15,4 % de l'achalandage entre 2006 et 2013.

## □ Un appui financier de 350 millions de dollars

Le gouvernement poursuit ses efforts dans sa lutte contre les changements climatiques en accompagnant les PME pour acquérir et développer des technologies vertes.

Ainsi, dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le gouvernement annonce un appui financier de 350 millions de dollars pour des mesures qui permettront notamment aux PME québécoises de diminuer leurs coûts énergétiques tout en participant au développement des technologies de réduction des GES ainsi qu'au rayonnement de la filière de l'électrification.

Ces mesures seront financées à même les revenus du SPEDE versés au Fonds vert.

De plus, avec la réduction de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) et la bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport, les PME bénéficieront d'une marge de manœuvre supplémentaire pour investir dans ces technologies.

TABLEAU C.8

### Appui financier additionnel pour favoriser la transition du Québec vers une économie verte

(en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	Total
Soutenir l'efficacité énergétique des PME	25,0	52,0	49,0	19,0	—	—	145,0
Développer l'électrification et les technologies vertes	2,0	37,0	54,3	50,0	30,0	25,0	198,3
Sensibiliser la société et renforcer les partenariats dans la lutte contre les changements climatiques	—	2,5	2,5	1,7	—	—	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>27,0</b>	<b>91,5</b>	<b>105,8</b>	<b>70,7</b>	<b>30,0</b>	<b>25,0</b>	<b>350,0</b>

### 1.2.1 145 millions de dollars pour soutenir l'efficacité énergétique des PME

Les PME peuvent réduire significativement leurs émissions de GES et leurs coûts de production en utilisant des procédés ou des technologies plus efficaces au niveau énergétique.

Toutefois, la modernisation ou la conversion des équipements et des procédés peuvent occasionner des coûts importants pour les PME.

Ainsi, un montant de 145 millions de dollars, ciblé vers les PME, dont 77 millions de dollars d'ici le 31 mars 2016, servira à bonifier le soutien financier pour l'utilisation de technologies et de pratiques qui réduisent les émissions de GES.

De ce montant, 120 millions de dollars seront accordés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et 25 millions de dollars seront octroyés au ministère des Transports. Cinq programmes bénéficieront d'un soutien financier additionnel, dont :

- 85 millions de dollars pour l'efficacité énergétique et la conversion vers des énergies moins émettrices de GES (programme ÉcoPerformance);
- 10 millions de dollars pour la conversion vers des bioénergies (Programme de biomasse forestière résiduelle);
- 15 millions de dollars pour l'utilisation d'équipements et de technologies plus efficaces dans le transport des marchandises (programme Écocamionnage);
- 10 millions de dollars pour l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire);
- 25 millions de dollars pour l'acquisition de véhicules plus écoénergétiques par les PME (programme Roulez électrique).

TABLEAU C.9

#### **Appui financier additionnel pour soutenir l'efficacité énergétique des PME**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
ÉcoPerformance	25,0	30,0	25,0	5,0	<b>85,0</b>
Biomasse forestière résiduelle	—	3,0	4,0	3,0	<b>10,0</b>
Écocamionnage	—	5,0	5,0	5,0	<b>15,0</b>
Efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire	—	4,0	5,0	1,0	<b>10,0</b>
Roulez électrique	—	10,0	10,0	5,0	<b>25,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25,0</b>	<b>52,0</b>	<b>49,0</b>	<b>19,0</b>	<b>145,0</b>

## 1.2.2 198,3 millions de dollars pour développer l'électrification et les technologies vertes

Reconnu pour sa production d'électricité, le Québec, avec ses sources d'énergie abondantes, économiques et renouvelables, dispose d'un avantage concurrentiel important par rapport à d'autres juridictions.

De plus, le Québec détient un savoir-faire hors du commun en recherche et en innovation en matière d'électrification grâce à la présence d'entreprises bien positionnées dans le secteur des technologies vertes.

Pour maximiser ces avantages et ainsi réduire notre dépendance aux importations d'énergies combustibles, le gouvernement compte soutenir l'essor des technologies vertes visant la réduction des émissions de GES, ainsi que l'électrification par un appui financier de 198,3 millions de dollars, dont 39 millions de dollars d'ici le 31 mars 2016 :

- 50 millions de dollars pour l'acquisition, l'implantation et la commercialisation d'équipements et de technologies permettant aux PME de réduire leurs émissions de GES;
- 45 millions de dollars additionnels pour le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs en matière d'efficacité énergétique, d'énergies émergentes et de réduction des émissions de GES;
- 20 millions de dollars pour la réalisation de projets de recherche industrielle appliquée en collaboration avec les entreprises;
- 30 millions de dollars pour l'émergence et l'implantation de technologies d'électrification des transports dans des créneaux porteurs;
- 40 millions de dollars pour la réalisation de projets mobilisateurs et structurants en réduction des émissions de GES et en électrification;
- 13,3 millions de dollars pour des mesures supplémentaires en électrification des transports.

De ce montant, 110 millions de dollars seront accordés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, 45 millions de dollars seront accordés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et 43,3 millions de dollars seront octroyés au ministère des Transports.

Ces mesures seront dévoilées ultérieurement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en collaboration avec ses collègues responsables des ministères impliqués.

TABLEAU C.10

**Appui financier additionnel prévu pour développer l'électrification et les technologies vertes**

(en millions de dollars)

	<b>2014- 2015</b>	<b>2015- 2016</b>	<b>2016- 2017</b>	<b>2017- 2018</b>	<b>2018- 2019</b>	<b>2019- 2020</b>	<b>Total</b>
Acquisition, implantation et commercialisation d'équipements et de technologies	—	10,0	13,0	10,0	9,0	8,0	<b>50,0</b>
Développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs	—	9,0	13,0	13,0	6,0	4,0	<b>45,0</b>
Projets de recherche industrielle appliquée	—	4,0	5,0	5,0	3,0	3,0	<b>20,0</b>
Émergence et implantation de technologies d'électrification des transports	2,0	5,0	9,0	8,0	3,0	3,0	<b>30,0</b>
Projets mobilisateurs et structurants	—	7,0	10,0	10,0	7,0	6,0	<b>40,0</b>
Mesures supplémentaires en électrification des transports	—	2,0	4,3	4,0	2,0	1,0	<b>13,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,0</b>	<b>37,0</b>	<b>54,3</b>	<b>50,0</b>	<b>30,0</b>	<b>25,0</b>	<b>198,3</b>

### 1.2.3 6,7 millions de dollars pour sensibiliser la société et renforcer les partenariats dans la lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les changements climatiques représente un défi qui interpelle l'ensemble de la population. À cet égard, les mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatique, qui visent la mobilisation des acteurs de la société québécoise, bénéficieront d'un appui financier additionnel de 6,7 millions de dollars dont :

- 3,3 millions de dollars pour sensibiliser la société aux enjeux des changements climatiques et promouvoir des initiatives gouvernementales;
- 3,4 millions de dollars pour développer et maintenir des partenariats structurants dans la lutte contre les changements climatiques.

Les mesures seront dévoilées ultérieurement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

TABLEAU C.11

#### Appui financier additionnel pour sensibiliser la société et renforcer les partenariats dans la lutte contre les changements climatiques (en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	Total
Sensibiliser la société aux enjeux des changements climatiques et promouvoir des initiatives gouvernementales	—	1,2	1,2	0,9	—	—	3,3
Développer et maintenir des partenariats structurants dans la lutte contre les changements climatiques	—	1,3	1,3	0,8	—	—	3,4
<b>TOTAL</b>	—	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>1,7</b>	—	—	<b>6,7</b>

### 1.3 Encourager la relève agricole

Le transfert des biens agricoles à la relève constitue un enjeu de première importance dans les régions rurales du Québec et pour la sécurité alimentaire du Québec.

En effet, dans le contexte actuel du vieillissement de la population, où 40 % des exploitants agricoles sont âgés de 55 ans et plus, de nombreux agriculteurs songent à vendre ou à transférer leur ferme afin de prendre leur retraite.

Par ailleurs, il peut être difficile pour les futurs acheteurs, souvent les enfants des exploitants actuels, de réunir les capitaux nécessaires pour financer une transaction de cette envergure.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce deux gestes visant à encourager le transfert d'une entreprise agricole, soit :

- une hausse de l'exonération cumulative du gain en capital de 800 000 \$ à 1 million de dollars lors de la vente d'une entreprise agricole ou de pêche;
- l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec.

#### 1.3.1 **Hausse de l'exonération cumulative du gain en capital de 800 000 \$ à 1 million de dollars lors de la vente d'une entreprise agricole ou de pêche**

Le gouvernement annonce la hausse de l'exonération cumulative du gain en capital de 800 000 \$ à 1 million de dollars pour les propriétaires qui vendent leur entreprise agricole ou de pêche.

Pour de nombreux agriculteurs et pêcheurs, leur entreprise représente leur principal actif en vue de leur retraite. Ainsi, cette mesure rehaussera leur sécurité financière en leur permettant d'obtenir un revenu après impôt plus élevé lors de la vente de leur entreprise.

La mesure sera applicable à compter de l'année 2015.

## ❑ 400 agriculteurs et pêcheurs en bénéficieront chaque année

Environ 400 agriculteurs et pêcheurs bénéficieront de cette mesure chaque année. Cette initiative leur permettra de bénéficier d'une réduction de l'impôt à payer sur le gain en capital pouvant atteindre 25 750 \$.

L'impact financier annuel pour le gouvernement sera de 10 millions de dollars.

TABLEAU C.12

### Impact financier de la hausse de l'exonération cumulative du gain en capital (en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	Total
Hausse de l'exonération cumulative	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	<b>-40,0</b>

#### Illustration de la réduction de l'impôt à payer pour un agriculteur

Pour un agriculteur qui réalise un gain en capital de 1 million de dollars, la hausse de l'exonération cumulative du gain en capital lui permettra de réduire l'impôt à payer sur la transaction de 25 750 \$.

Auparavant, l'agriculteur aurait été imposé à un taux de 25,75 % sur un gain en capital imposable de 100 000 \$.

#### Effet de la hausse de l'exonération cumulative sur l'impôt à payer pour un particulier (en dollars)

	Avant 2015	À compter de 2015	Écart
Gain en capital	1 000 000	1 000 000	—
Exonération cumulative	800 000	1 000 000	200 000
<b>Gain en capital après application de l'exonération</b>	<b>200 000</b>	<b>—</b>	<b>-200 000</b>
Taux d'inclusion	50 %	50 %	—
<b>Gain en capital imposable</b>	<b>100 000</b>	<b>—</b>	<b>-100 000</b>
Taux d'imposition des particuliers	25,75 %	25,75 %	—
<b>Impôt à payer</b>	<b>25 750</b>	<b>—</b>	<b>-25 750</b>

### 1.3.2 Nouveau crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec offre différents outils pour appuyer la relève agricole, dont la formule vendeur-prêteur, qui permet un transfert graduel de l'exploitation agricole, notamment à un membre de sa famille.

Cette formule flexible permet de faciliter le transfert d'une ferme familiale en prévoyant un prêt et un taux d'intérêt garantis par La Financière agricole du Québec.

Afin d'appuyer la relève dans l'acquisition de propriétés agricoles et de favoriser le dynamisme des régions rurales du Québec, le gouvernement annonce une aide additionnelle dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec.

Ainsi, un crédit d'impôt remboursable de 40 % relatif aux intérêts payés par l'acheteur pour toutes les nouvelles transactions effectuées dans le cadre de cette formule avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera instauré. Le crédit d'impôt s'appliquera aux intérêts admissibles payés par l'acheteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et ce, pour une période maximale de 10 ans suivant la transaction.

Le nouveau crédit d'impôt permettra de soutenir plus de transferts d'exploitation agricole et d'inciter les agriculteurs à utiliser une formule avantageuse autant pour le vendeur que pour l'acheteur.

Le gouvernement espère ainsi porter le nombre de transferts effectués dans le cadre de cette formule à plus de 30 par année pour des montants moyens d'environ 700 000 \$, ce qui représente des transactions d'une valeur de plus de 20 millions de dollars annuellement.

TABLEAU C.13

#### Impact financier du crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec (en millions de dollars)

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	Total
Mise en place du nouveau crédit d'impôt	—	-0,1	-0,4	-0,6	-0,9	-2,0



## **2. POURSUITE DU PLAN POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU BUDGET 2014-2015**

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement a mis en œuvre des actions représentant 270 millions de dollars en moyenne par année pendant trois ans pour soutenir la relance économique du Québec.

Les nouvelles initiatives, prévues dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, s'inscrivent en continuité de celles prévues dans le budget de juin dernier et représentent en moyenne près de 140 millions de dollars additionnels par année d'ici 2016-2017.

L'intervention du gouvernement vise à améliorer la compétitivité du régime fiscal québécois et à mobiliser les investissements privés, qui sont sources de croissance de l'économie du Québec. Ces mesures s'appuient notamment sur des partenariats avec le secteur privé afin d'accroître les effets sur les investissements et l'emploi. Déjà plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours des derniers mois.

Le plan pour la relance économique comporte trois principaux piliers, dont les retombées profiteront à l'ensemble des Québécois, soit :

- la stratégie maritime;
- la relance du Plan Nord;
- le développement de l'industrie du gaz et du pétrole.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, le gouvernement effectue un bilan des premiers mois d'application du plan pour la relance économique du budget 2014-2015.

## 2.1 Les piliers du plan pour la relance économique du Québec

Avec la stratégie maritime, la relance du Plan Nord et le développement graduel et sécuritaire de l'industrie du gaz et du pétrole, le gouvernement vise à développer l'économie du Québec en se basant sur ses atouts :

- une position géographique avantageuse pour le développement du commerce;
- une voie maritime à très fort potentiel;
- des richesses naturelles abondantes;
- une main-d'œuvre qualifiée.

D'une part, la stratégie maritime mobilisera tous les acteurs liés directement ou indirectement au secteur maritime québécois. Le gouvernement propose d'exploiter de manière responsable le potentiel maritime du Québec, tout en développant une expertise environnementale unique au sein du gouvernement et des institutions d'enseignement et de recherche au Québec.

D'autre part, la relance du Plan Nord favorisera la mise en valeur d'un territoire offrant un potentiel de création de richesse important et des opportunités de croissance considérables. Les premiers jalons ont été posés notamment pour mieux encadrer le déploiement du Plan Nord et faciliter la mise en place d'infrastructures prioritaires, qui permettront un meilleur accès au territoire pour les investisseurs et les populations locales et autochtones.

Aussi, le gouvernement a posé des gestes pour diminuer sa dépendance envers le gaz naturel et le pétrole étrangers et favoriser l'accessibilité au gaz naturel pour les régions qui n'y ont actuellement pas accès.

Le déploiement de ces actions se fera :

- en collaboration avec les communautés locales;
- en favorisant les partenariats avec les entreprises pour que l'action gouvernementale bénéficie d'un maximum d'effet de levier.

### 2.1.1 La mise en valeur du potentiel maritime du Québec

Le territoire maritime du Québec représente une richesse importante. Avec la stratégie maritime, le gouvernement mettra en place les bases pour tirer profit de l'immense potentiel économique offert par cette richesse, et ce, autant au profit des régions côtières que du Québec dans son ensemble.

Le gouvernement souhaite s'assurer que cette stratégie rejoindra l'ensemble des intervenants du milieu maritime québécois. Pour ce faire, au cours des derniers mois, les différents intervenants et représentants des principaux ports, chantiers maritimes, institutions et municipalités côtières ont été consultés.

- Dans le but d'assurer la réussite de cette stratégie novatrice, une consultation a été réalisée auprès de 180 partenaires de l'industrie maritime et plus de 80 mémoires ont été reçus et analysés.

Il est déjà possible de cerner les principales préoccupations des intervenants. En effet, à la lumière des mémoires analysés, certaines priorités ont été identifiées, soit :

- mettre à niveau des infrastructures portuaires et leur entretien, notamment pour profiter pleinement des accords de commerce avec l'Europe;
- assurer le bon fonctionnement du transport intermodal pour faciliter l'utilisation du transport maritime;
- assurer une offre de main-d'œuvre qualifiée.

La stratégie maritime 2015-2030 sera dévoilée au cours des prochains mois. Néanmoins, des mesures concrètes ont déjà été mises en place dans le cadre du budget 2014-2015.

- Les investissements annoncés pour soutenir deux institutions québécoises reconnues dans le secteur des sciences de la mer et des biotechnologies marines permettront de poursuivre le développement de l'économie bleue.
- De plus, des incitatifs fiscaux ont été mis en place, dans le but de soutenir la modernisation et le renouvellement de la flotte de navires par l'entremise d'un chantier maritime québécois.

## ❑ Incitatifs pour favoriser la modernisation et le renouvellement de navires au Québec

Une flotte de navires modernes est essentielle pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie maritime et donner un nouvel élan au transport maritime.

Dans ce contexte, pour encourager la modernisation et le renouvellement de la flotte de navires par l'entremise d'un chantier maritime québécois, et ainsi soutenir la création d'emplois, le gouvernement a notamment instauré :

- une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires dans un chantier maritime québécois, qui seront réalisés pour le compte des armateurs québécois;
- une réserve libre d'impôt, destinée aux armateurs québécois pour financer leurs travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.

Ces mesures sont en vigueur depuis le 5 juin 2014.

### La stratégie maritime du Québec

En tenant compte des préoccupations soulevées par les différents intervenants, la stratégie maritime visera notamment :

- à s'assurer que le transport maritime se développera de façon écologique et sécuritaire pour la population et les écosystèmes côtiers et marins;
- à assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, notamment par le développement de nouveaux produits;
- à favoriser la recherche et le développement des technologies marines et environnementales;
- à dynamiser les chantiers maritimes et à assurer la formation d'une main-d'œuvre de qualité;
- à stimuler l'offre touristique maritime;
- à favoriser le transport intermodal, entre autres par la mise en place d'un pôle logistique en Montérégie.

Aussi, le gouvernement souhaite faire du Québec la plaque tournante du trafic transatlantique pour tirer profit d'occasions nouvelles pour le Québec, dont celles créées par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne annoncé en septembre 2014.

- Cet accord ouvrira de nouveaux marchés pour les exportateurs québécois et offrira des possibilités de croissance significatives pour le transport maritime et la chaîne logistique.

## 2.1.2 La relance du Plan Nord

Le plan pour la relance économique du Québec repose en partie sur la relance du Plan Nord, qui générera des investissements publics et privés importants. Ces investissements contribueront à l'essor économique du Québec et profiteront ainsi à l'ensemble des Québécois.

### Relance du Plan Nord – Des actions concrètes

#### Une nouvelle société d'État pour coordonner la relance du Plan Nord

Le 30 septembre 2014, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord a déposé le projet de loi n<sup>o</sup> 11, Loi sur la Société du Plan Nord, à l'Assemblée nationale.

La nouvelle société d'État aura notamment pour mandat de coordonner et de contribuer à la mise en œuvre des orientations définies par le gouvernement relativement au Plan Nord.

Elle intégrera également un bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises québécoises les besoins en biens et services des donneurs d'ordres œuvrant sur le territoire du Plan Nord.

#### Formation des populations autochtones

Le 15 octobre 2014, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé des investissements de près 29,5 millions de dollars pour la construction :

- d'une seconde école primaire dans le village de Wemindji, qui libérera de l'espace pour l'enseignement secondaire et l'éducation des adultes;
- de vingt logements destinés à recevoir le personnel enseignant, professionnel et administratif dans les villages de Wemindji, de Chisasibi, de Waswanipi, de Waskaganish et de Mistissini.

#### Un nouveau lien ferroviaire pour améliorer l'accès à la fosse du Labrador

Le gouvernement s'est associé, le 21 octobre 2014, aux Mines de fer Champion Limitée et à Exploitation minière Lac Otelnuk Ltée afin de réaliser une étude ayant pour objet de déterminer l'option ferroviaire optimale pour améliorer l'accès à la fosse du Labrador.

Les contributions de chacun des partenaires seront mises en commun au sein d'une société en commandite, la Société ferroviaire du Nord québécois.

- D'autres entreprises privées pourraient éventuellement se joindre à la société.

Ce partenariat fait suite à l'appel d'intérêt lancé par le Secrétariat au Plan Nord, le 21 juillet dernier, afin d'identifier des partenaires privés intéressés à contribuer à l'étude.

#### Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 3,2 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Depuis cette annonce, 14 nouveaux projets se sont vu accorder un soutien financier totalisant 2 millions de dollars, pour des investissements totaux de 13 millions de dollars.

### 2.1.3 Le développement de l'industrie du gaz et du pétrole

Les hydrocarbures sont encore aujourd'hui essentiels au développement économique. Tout en misant sur les énergies propres et renouvelables, il est primordial de trouver des moyens pour réduire notre dépendance face aux marchés extérieurs et d'assurer un approvisionnement à un coût compétitif, notamment en favorisant l'accès au gaz naturel pour toutes les régions.

#### **Réalisation d'évaluations environnementales stratégiques concernant les hydrocarbures**

Le potentiel en hydrocarbures du Québec évoque la possibilité d'un enrichissement collectif considérable.

Afin que la mise en valeur des hydrocarbures se fasse selon les meilleures pratiques, le gouvernement a mis en œuvre deux évaluations environnementales stratégiques, l'une étant globale à la filière des hydrocarbures et l'autre spécifique à l'île d'Anticosti.

D'ailleurs, des travaux d'exploration d'hydrocarbures sont en cours sur l'île d'Anticosti, afin de pouvoir déterminer le potentiel récupérable de ce territoire. La mise en valeur éventuelle de ce potentiel devra respecter les normes environnementales et techniques les plus strictes et être bénéfique à l'ensemble des Québécois.

Ces travaux permettront d'alimenter l'évaluation environnementale stratégique propre à l'île d'Anticosti.

#### **Des gestes concrets pour la protection de l'environnement**

Depuis le début des travaux à l'été 2014, cinq sondages stratigraphiques ont été complétés sur l'île d'Anticosti.

- Des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sont sur place en permanence afin d'assurer le suivi et le contrôle des travaux, d'informer la population et de répondre aux préoccupations des Anticostiens.
- Environ 350 inspections et visites ont été réalisées par les représentants du gouvernement.

Par ailleurs, afin de renforcer les règles en place pour la protection de l'environnement, le gouvernement a adopté le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

De plus, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a pris un arrêté ministériel qui détermine les conditions et obligations pour la réalisation sécuritaire de sondages stratigraphiques sur l'île d'Anticosti.

## ❑ Une évaluation des projets de gaz naturel liquéfié en cours

L'approvisionnement de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié fait partie intégrante du déploiement du Plan Nord, tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

- La distribution d'une ressource plus abordable, qui pourrait se substituer aux combustibles plus polluants tels le mazout, facilitera le développement durable des régions nordiques québécoises.

Ainsi, un comité interministériel a été mis sur pied afin de concilier les possibilités de distribution adaptées aux besoins des clients.

Sous la responsabilité du Secrétariat au Plan Nord, ce comité regroupe le ministère des Finances, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le comité a rencontré des représentants de l'industrie ainsi que des promoteurs intéressés à desservir en gaz naturel liquéfié les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

- Les projets de desserte de gaz naturel liquéfié sont en évaluation pour l'optimisation des infrastructures à être implantées.
- Ces nouvelles infrastructures offriront un avantage concurrentiel important aux entreprises qui choisiront de se convertir au gaz naturel grâce à des coûts de production plus faibles.

La distribution de gaz naturel liquéfié dans les régions du Nord québécois constituera un atout de taille et pourrait devenir un incitatif majeur pour attirer d'autres entreprises sur le territoire du Plan Nord.

### Un partenariat prometteur avec Gaz Métro

Le gouvernement a annoncé, le 30 septembre 2014, une prise de participation de 50 millions de dollars en capital-actions de Gaz Métro GNL, une filiale de Gaz Métro, spécialisée dans le marché du gaz naturel liquéfié.

Cela permettra à Gaz Métro GNL d'accroître la capacité de liquéfaction de son usine de l'Est de Montréal et d'approvisionner les entreprises du Nord québécois.

Ce projet met à la disposition de clients potentiels du secteur du transport et des mines une énergie à coût compétitif, tout en permettant aux entreprises de faire des gains énergétiques substantiels afin qu'elles deviennent plus concurrentielles et rentables.

- Diamants Stornoway sera la première entreprise minière du Québec à s'approvisionner en gaz naturel liquéfié. Cette option lui permettra de réduire jusqu'à 10 millions de dollars ses coûts d'exploitation annuels et ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 43 % par rapport à la solution initialement envisagée.

## 2.2 Un plan pour favoriser les investissements privés et la création d'emplois

En plus de miser sur des projets d'envergure, le gouvernement entend soutenir les entreprises dans leurs efforts pour innover, exporter et créer des emplois à haute valeur ajoutée.

### ❑ Des allègements fiscaux en vigueur depuis le 5 juin 2014

Le budget 2014-2015 a notamment été l'occasion d'annoncer des mesures fiscales d'application générale en faveur des PME. Ces mesures sont effectives depuis le 5 juin 2014.

Tout d'abord, le congé de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour l'embauche de nouveaux travailleurs spécialisés permet aux PME d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, tout en favorisant la création d'emplois bien rémunérés.

Le budget 2014-2015 a également été l'occasion d'annoncer la mise en place de mesures visant à rendre les PME plus compétitives sur les marchés extérieurs en réduisant leur coût de production.

- Une réduction du taux d'imposition sur le revenu des PME du secteur manufacturier a été annoncée. Le taux d'imposition a été réduit de 8 % à 6 % le 5 juin 2014.
- Une déduction additionnelle dans le calcul du revenu a été instaurée afin d'offrir aux PME manufacturières une compensation pour leurs coûts de transport plus élevés liés à l'éloignement des grands centres urbains.

### ❑ Une réduction additionnelle de l'impôt pour les PME manufacturières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, le taux d'imposition sur le revenu des PME du secteur manufacturier sera à nouveau réduit de 6 % à 4 %.

Avec un taux d'imposition sur le revenu à 4 %, les PME manufacturières du Québec bénéficieront d'un taux d'imposition concurrentiel à l'échelle canadienne.

De plus, les PME manufacturières québécoises bénéficieront d'un taux d'imposition inférieur à celui prélevé à l'égard des entreprises de l'Ontario, qui sont leurs principales concurrentes.

L'ensemble de ces gestes aidera les entreprises à se développer et à prendre de l'expansion sur les marchés d'exportation.

En plus de contribuer à rendre les PME du Québec plus innovantes et compétitives sur les marchés extérieurs, ces diverses mesures permettent également d'appuyer l'investissement puisqu'elles procurent aux entreprises une marge de manœuvre pour investir.

TABLEAU C.14

**Taux d'imposition sur le revenu des PME manufacturières pour le Québec et les autres provinces canadiennes<sup>(1)</sup>**  
(en dollars, sauf indication contraire)

	Taux d'imposition	Plafond de revenu admissible <sup>(2)</sup>
<b>Québec — Depuis le 5 juin 2014</b>	<b>6,0 %</b>	<b>500 000</b>
Nouveau-Brunswick	4,5 %	500 000
Île-du-Prince-Édouard	4,5 %	500 000
Ontario	4,5 %	500 000
Terre-Neuve-et-Labrador	4,0 %	500 000
<b>Québec — À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015</b>	<b>4,0 %</b>	<b>500 000</b>
Alberta	3,0 %	500 000
Nouvelle-Écosse	3,0 %	350 000
Colombie-Britannique	2,5 %	500 000
Saskatchewan	2,0 %	500 000
Manitoba	0,0 %	425 000

(1) Les informations présentées pour les provinces canadiennes représentent la fiscalité applicable au moment du discours sur le budget 2014-2015.

(2) Le revenu imposable excédant le plafond de revenu admissible au taux d'imposition réduit pour les PME est imposé au taux d'imposition général.

## ☐ Des initiatives majeures pour stimuler l'investissement et l'innovation

Depuis leurs annonces au budget 2014-2015, trois initiatives majeures ont vu le jour pour faciliter l'accès au financement à des entreprises prometteuses :

- la création de Teralys Capital Fonds d'Innovation, qui prévoit des engagements initiaux de 279 millions de dollars, afin d'investir dans des fonds de capital de risque technologiques;
- la recapitalisation du fonds Anges Québec Capital qui atteint 85 millions de dollars grâce à de nouvelles contributions provenant de partenaires financiers québécois afin de coinvestir avec les anges investisseurs dans des entreprises québécoises à fort potentiel;
- la mise en place du programme Créativité Québec doté d'une enveloppe d'intervention de 150 millions de dollars sur trois ans, afin d'offrir du financement aux entreprises pour les soutenir dans leurs projets d'innovation.

Par ailleurs, pour appuyer la relance de l'économie, le gouvernement a mis en place le crédit d'impôt LogiRénov pour soutenir la réalisation de travaux de rénovation résidentielle.

- Cette mesure permet aux particuliers qui réalisent des travaux de rénovation domiciliaire exécutés par un entrepreneur reconnu d'accéder à un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 2 500 \$.

## Initiatives majeures pour stimuler l'investissement et l'innovation

### LogiRénov

Afin de soutenir la rénovation domiciliaire des particuliers et favoriser la relance de l'économie québécoise, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la rénovation, soit LogiRénov, qui vise la plupart des travaux de rénovation domiciliaire.

#### *Principaux paramètres*

Le crédit d'impôt remboursable LogiRénov accorde aux particuliers une aide fiscale de 20 % des dépenses admissibles de rénovation excédant 3 000 \$, jusqu'à un montant maximum de 2 500 \$.

- L'aide fiscale maximale est donc atteinte lorsque les dépenses admissibles atteignent 15 500 \$, soit un taux de subvention maximal de 16,1 %.
- Les travaux de rénovation doivent être confiés à un entrepreneur reconnu. À cet égard, une entente de rénovation doit être conclue avec ce dernier au cours de la période allant du 25 avril 2014 au 30 juin 2015.

Les particuliers ont par ailleurs jusqu'au 31 décembre 2015 pour faire réaliser leurs travaux de rénovation et acquitter les dépenses engagées.

#### **Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable LogiRénov**

Type de travaux de rénovation visés	Rénovation résidentielle
Plancher de dépenses admissibles	3 000 \$
Taux du crédit d'impôt	20 %
Montant maximal	2 500 \$
Dépenses donnant droit au crédit d'impôt maximal	15 500 \$
Taux maximal de subvention <sup>(1)</sup>	16,1 %
Réalisation des travaux	Par un entrepreneur reconnu
Période pour conclure une entente avec un entrepreneur	Du 25 avril 2014 au 30 juin 2015
Date limite pour acquitter les dépenses de rénovation	31 décembre 2015
Habitations admissibles	Maison individuelle, usinée ou mobile, condominium, duplex, triplex

(1) Le taux maximal de subvention correspond au montant maximal du crédit d'impôt divisé par le montant de dépenses donnant droit à ce montant maximal.

#### *Retombées attendues*

Il est prévu que le crédit d'impôt remboursable LogiRénov profitera à plus de 220 000 ménages qui bénéficieront d'un allègement fiscal totalisant un peu plus de 333 millions de dollars. Cela correspond à une aide moyenne de 1 500 \$ par ménage.

Ce crédit d'impôt permettra de générer près de 3 milliards de dollars de dépenses en rénovation résidentielle et de soutenir plus de 20 000 emplois dans ce secteur.

## Initiatives majeures pour stimuler l'investissement et l'innovation (suite)

### **Teralys Capital Fonds d'Innovation**

Le 10 novembre 2014, le gouvernement du Québec a annoncé la première clôture de Teralys Capital Fonds d'Innovation, un fonds qui financera des fonds de capital de risque technologiques. Les engagements initiaux des commanditaires de ce fonds, financé par le Plan d'action en capital de risque du gouvernement fédéral, atteignent 279 millions de dollars, dont 186 millions de dollars proviennent d'investisseurs institutionnels et d'entreprises privées, le solde de 93 millions de dollars étant consentis, à parts égales, par les gouvernements du Québec et du Canada.

Comme annoncé au budget 2014-2015, la taille visée du fonds est de 375 millions de dollars. Les travaux se poursuivront afin d'identifier d'autres investisseurs potentiels qui pourraient se joindre à l'initiative et permettre d'atteindre cette cible. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral contribuent au fonds sous un principe d'appariement d'un dollar d'argent public pour deux dollars d'argent privé jusqu'à concurrence de 62,5 millions de dollars chacun.

En plus des partenaires de longue date du gouvernement du Québec, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et Fondation CSN, le fonds sera aussi financé en partenariat avec Knight Thérapeutique, la Société OpenText, la Banque Nationale et Desjardins.

Teralys Capital Fonds d'Innovation financera des fonds de capital de risque spécialisés dans les secteurs porteurs au Québec dont les technologies de l'information et des communications, les technologies vertes et les sciences de la vie.

### **Anges Québec Capital**

Dans le cadre du discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement s'était engagé à recapitaliser Anges Québec Capital, en collaboration avec Investissement Québec, pour une contribution additionnelle de 25 millions de dollars. Cette recapitalisation donne suite à un premier engagement du gouvernement de 20 millions de dollars, annoncé dans le cadre du discours sur le budget de mars 2011.

L'annonce du budget confirmait l'engagement de deux nouveaux partenaires, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, qui investissent respectivement 25 millions de dollars et 15 millions de dollars dans le fonds Anges Québec Capital. Leurs contributions permettent d'augmenter la taille du fonds à 85 millions de dollars, incluant les 20 millions de dollars investis par le gouvernement en 2012. Au cours de la prochaine année, Anges Québec Capital aura pour objectif d'augmenter la taille du fonds à 100 millions de dollars en identifiant d'autres partenaires potentiels.

La recapitalisation d'Anges Québec Capital permettra de soutenir l'entrepreneuriat québécois tout en s'assurant de tirer profit de l'expertise des anges investisseurs. Une initiative de la sorte favorise notamment la création d'emplois diversifiés dans les régions du Québec et le démarrage d'entreprises à fort potentiel de croissance. Le fonds financera au total près de cinquante projets d'entreprises québécoises. L'effet de levier généré par le fonds, en tenant compte de sa capitalisation totale, permettra l'injection d'un minimum de 150 millions de dollars dans les entreprises du Québec.

## **Initiatives majeures pour stimuler l'investissement et l'innovation (suite)**

### **Programme Créativité Québec**

Doté d'une enveloppe d'intervention de 150 millions de dollars sur trois ans, Créativité Québec permettra d'offrir du financement aux entreprises pour les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'innovation. À raison de 50 millions de dollars annuellement en moyenne, l'aide offerte prendra généralement la forme :

- de prêts;
- de garanties de prêt.

Dans certaines circonstances, le programme pourra offrir des contributions non remboursables ou des prises de participation.

Les activités visées par ce programme seront notamment l'acquisition de nouvelles technologies, l'amélioration de procédés de production et le développement de nouveaux produits.

Les besoins étant différents pour chaque type de projet, le programme Créativité Québec comprendra deux volets pour les projets de 500 000 \$ ou plus, soit :

- un volet pour l'acquisition de nouvelles technologies;
- un volet pour le développement de nouveaux procédés ou produits.

# Section D

## LES MESURES AFFECTANT LES DÉPENSES ET LES REVENUS

<b>Introduction .....</b>	<b>D.3</b>
<b>1. Mesures portant sur les programmes budgétaires .....</b>	<b>D.5</b>
1.1 Mesures portant sur la réduction du coût des services publics .....	D.6
1.1.1 Contrôle de la masse salariale.....	D.6
1.1.2 Réduction de 300 millions de dollars à 100 millions de dollars de la réserve pour besoins additionnels .....	D.7
1.2 Mesures portant sur la révision des programmes.....	D.8
1.2.1 Modifications à l'organisation et à la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux .....	D.8
1.2.2 Adoption des meilleures pratiques pour améliorer la pertinence des soins de santé et des services sociaux.....	D.9
1.2.3 Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 .....	D.10
1.2.4 Révision au financement des services de garde .....	D.12
1.2.5 Révision des exemptions tarifaires accordées aux étudiants universitaires internationaux .....	D.26
1.2.6 Révision de la contribution pénale liée à une amende.....	D.27
1.2.7 Financement des opérations liées à l'administration des biens non réclamés.....	D.28
1.2.8 Révision de l'aide fiscale visant à soutenir la procréation assistée .....	D.29

<b>2. Mesures portant sur le régime fiscal.....</b>	<b>D.33</b>
2.1 Mesures relatives au régime d'imposition des sociétés .....	D.35
2.1.1 Introduction de seuils de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt à la R-D et au crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation.....	D.37
2.1.2 Uniformisation des taux des crédits d'impôt à la R-D .....	D.39
2.1.3 Surtaxe temporaire pour les institutions financières .....	D.43
2.1.4 Abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes.....	D.44
2.2 Mesures relatives au régime d'imposition des particuliers .....	D.46
2.2.1 Réduction du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles .....	D.47
2.2.2 Harmonisation des critères d'admissibilité de la prime au travail à ceux de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du fédéral.....	D.49
2.2.3 Une réduction marginale de l'aide aux particuliers .....	D.50
2.3 Autres mesures .....	D.51
2.3.1 Abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance à l'égard de l'assurance automobile .....	D.51
2.3.2 Modifications relatives au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis de moteurs de forte cylindrée .....	D.54

## INTRODUCTION

Dans le budget 2014-2015, le gouvernement a présenté un plan pour assurer le redressement des finances publiques. Ce plan reposait notamment sur une révision de la fiscalité et des programmes existants.

- À ce moment, le gouvernement a identifié l'essentiel des mesures d'économies afin d'atteindre les objectifs budgétaires pour 2014-2015.
- De plus, il a identifié la moitié des mesures d'économies pour 2015-2016.

À la suite du discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement a poursuivi un exercice de révision des dépenses. À cette fin, deux commissions ont été mises sur pied, soit :

- la Commission de révision permanente des programmes dont le mandat est d'examiner et de proposer des pistes de solution à l'égard de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et du mode de financement des programmes ainsi que de la révision des structures existantes;
- la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise dont le mandat est de dresser un état de situation de la fiscalité au Québec et de proposer les réponses nécessaires pour que le régime fiscal finance adéquatement les services publics tout en favorisant la croissance économique.

La mise à jour de décembre 2014 est l'occasion pour le gouvernement de faire le point sur les mesures qui restaient à identifier au budget de juin dernier pour ramener le déficit budgétaire à 2 350 millions de dollars en 2014-2015 et à zéro en 2015-2016.

À cet égard, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* présente des mesures d'économies aux dépenses budgétaires et annonce les mesures de réduction de dépenses fiscales retenues par le gouvernement pour respecter les cibles fixées dans le budget 2014-2015.

- Des mesures d'économies relatives aux dépenses budgétaires totalisant 1 861 millions de dollars ont été identifiées pour 2015-2016.
- Le gouvernement annonce l'essentiel des mesures de réduction de dépenses fiscales à mettre en place pour respecter l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, soit une économie de 600 millions de dollars en 2015-2016.
- Le solde des mesures à réaliser dans la prochaine année financière, soit 1 187 millions de dollars, sera précisé d'ici le budget 2015-2016.

TABLEAU D.1

**Les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire**  
(en millions de dollars)

	<b>2015-2016</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT MESURES – BUDGET 2014-2015<sup>(1)</sup></b>	<b>-7 274</b>
<b>MESURES – BUDGET 2014-2015</b>	
Contrôle des dépenses du gouvernement	3 078
Réduction des dépenses fiscales	348
Utilisation de la provision pour éventualités	200
<b>Sous-total</b>	<b>3 626</b>
<b>MESURES IDENTIFIÉES – DÉCEMBRE 2014</b>	
<b>Contrôle des dépenses du gouvernement</b>	
Réduction du coût des services publics	1 125
Mesures portant sur la révision des programmes	736
<b>Sous-total</b>	<b>1 861</b>
Réduction des dépenses fiscales	600
<b>Total des mesures identifiées – Décembre 2014</b>	<b>2 461</b>
<b>SOLDE DES MESURES À IDENTIFIER D'ICI LE BUDGET 2015-2016</b>	<b>1 187</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – DÉCEMBRE 2014</b>	<b>—</b>

(1) En excluant l'impact de 49 M\$ des mesures sur les revenus et du plan de relance annoncées au budget de juin 2014, ainsi que la réévaluation à la baisse des coûts de reconduction de 285 M\$, le solde budgétaire avant mesures s'élève à -7 608 M\$ pour 2015-2016, soit le même solde que celui présenté au budget 2014-2015 (Plan budgétaire – Budget 2014-2015, p. A.21).

# 1. MESURES PORTANT SUR LES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

Pour atteindre l'équilibre budgétaire et respecter l'objectif de dépenses en 2015-2016, des mesures d'économies relatives aux programmes budgétaires de 1 861 millions de dollars sont présentées dans cette mise à jour économique et financière, soit 1 125 millions de dollars en réduction du coût des services publics et 736 millions de dollars en mesures portant sur la révision des programmes.

TABLEAU D.2

## Impact budgétaire des mesures annoncées au *Point* de décembre 2014 (en millions de dollars)

	2015-2016
<b>Réduction du coût des services publics</b>	
Limiter les facteurs liés aux dépenses de rémunération en 2015-2016	689
Étalement de la rémunération des médecins	194
Suspension des bonis au personnel de direction et d'encadrement des ministères et des organismes gouvernementaux	42
Réduction de 300 M\$ à 100 M\$ de la réserve pour besoins additionnels	200
<b>Sous-total – Réduction du coût des services publics</b>	<b>1 125</b>
<b>Mesures portant sur la révision des programmes</b>	
Modifications à l'organisation et à la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux	55
Adoption des meilleures pratiques pour améliorer la pertinence des soins de santé et des services sociaux	150
Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015	300
Révision au financement des services de garde	193
Révision des exemptions tarifaires accordées aux étudiants universitaires internationaux	12
Révision de la contribution pénale liée à une amende	21
Financement des opérations liées à l'administration des biens non réclamés	5
Révision de l'aide fiscale visant à soutenir la procréation assistée <sup>(1)</sup>	—
<b>Sous-total – Mesures portant sur la révision des programmes</b>	<b>736</b>
<b>TOTAL DES MESURES BUDGÉTAIRES ANNONCÉES DANS LE POINT</b>	<b>1 861</b>

(1) L'impact budgétaire a déjà été escompté au budget 2014-2015.

## 1.1 Mesures portant sur la réduction du coût des services publics

### 1.1.1 Contrôle de la masse salariale

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'économies, l'ensemble des personnes rémunérées par l'État sont appelées à fournir un effort pour le redressement des finances publiques. À cet égard, le gouvernement annonce des mesures de 925 millions de dollars liées au contrôle de la masse salariale.

TABLEAU D.3

#### Mesures liées au contrôle de la masse salariale (en millions de dollars)

	2015-2016
Limiter les facteurs liés aux dépenses de rémunération en 2015-2016	689
Étalement de la rémunération des médecins <sup>(1)</sup>	194
Suspension des bonis au personnel de direction et d'encadrement des ministères et des organismes gouvernementaux	42
<b>TOTAL</b>	<b>925</b>

(1) En tenant compte des économies déjà réalisées de 305 M\$ en 2014-2015 et prévues au budget 2014-2015, l'économie totale pour 2015-2016 est de 499 M\$.

#### Limiter les facteurs liés aux dépenses de rémunération en 2015-2016

En vertu des conventions collectives 2010-2015, le gouvernement devrait avoir à majorer de 1 % la rémunération des employés de l'État au 31 mars 2015. Afin notamment de réaliser cet engagement, le gouvernement limitera d'autres facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération de manière à dégager des économies de 689 millions de dollars.

En outre, à cette fin, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, qui prévoit un gel global des effectifs dans les secteurs public et parapublic du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016.

Dans le cadre des discussions entourant le renouvellement des conventions collectives, un terrain d'entente devra être trouvé pour concilier les demandes des employés de l'État et le respect de la capacité de payer des contribuables québécois.

## ❑ Étalement de la rémunération des médecins

Le 24 septembre 2014, une entente de principe a été conclue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec en ce qui concerne la rémunération de leurs membres.

Cette entente prévoit l'étalement sur huit ans du solde à verser des hausses tarifaires consenties aux médecins dans le cadre de l'entente de rémunération actuelle en vigueur jusqu'au 31 mars 2015, permettant d'économiser un montant de 194 millions de dollars en 2015-2016 par rapport aux prévisions budgétaires présentées lors du discours sur le budget 2014-2015.

## ❑ Suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères et des organismes gouvernementaux

Le gouvernement suspendra à nouveau en 2015-2016 le versement de primes, allocations, bonis, compensations ou de toute autre forme de rémunération additionnelle fondée sur le rendement personnel ou sur celui d'un organisme en 2014-2015.

Cette mesure, qui représente des économies de 42 millions de dollars, s'appliquera au personnel d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux, incluant ceux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et des cabinets ministériels. Des efforts au moins comparables seront demandés aux sociétés d'État.

### 1.1.2 Réduction de 300 millions de dollars à 100 millions de dollars de la réserve pour besoins additionnels

Les projections de dépenses du gouvernement au budget 2014-2015 incorporaient un montant de 300 millions de dollars pour financer les besoins additionnels ou en fonction des priorités gouvernementales. Sur la base de l'expérience de la présente année financière, le gouvernement fait le choix pour 2015-2016 de réduire du deux tiers l'enveloppe réservée à cette fin.

Cette mesure réduira cette enveloppe à 100 millions de dollars, laquelle sera réservée à des fins de développement économique. Cela libérera des économies d'environ 200 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.4

#### Impact budgétaire de la mesure

(en millions de dollars)

	2015-2016
Réduction de 300 M\$ à 100 M\$ de la réserve pour besoins additionnels	200

## 1.2 Mesures portant sur la révision des programmes

### 1.2.1 Modifications à l'organisation et à la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux

Le gouvernement a entrepris de revoir l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

L'objectif du projet de loi est notamment de :

- modifier l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux en ramenant la gouvernance à deux niveaux, soit en abolissant les agences;
- prévoir la création, pour les régions, de centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS);
- prévoir le mode de nomination et la composition des conseils d'administration des établissements;
- déterminer les fonctions des nouveaux établissements, notamment par le partage des fonctions antérieurement confiées à une agence.

Cette rationalisation des structures améliorera la gouvernance et les modes d'organisation du réseau de la santé et des services sociaux et générera des économies de 55 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.5

#### **Impact budgétaire de la mesure**

(en millions de dollars)

	<b>2015-2016</b>
Modifications à l'organisation et à la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux	55

## 1.2.2 Adoption des meilleures pratiques pour améliorer la pertinence des soins de santé et des services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux, amorce un chantier sur la pertinence des interventions dans le but d'évaluer le recours à certains services et technologies.

Prenant appui sur les meilleures pratiques reconnues, plusieurs programmes seront évalués afin d'assurer la qualité des soins et de favoriser une meilleure utilisation des ressources.

Ces travaux porteront notamment sur :

- la conception et l'application d'outils de pratiques et de lignes directrices basées sur des données probantes permettant d'orienter les choix des professionnels de la santé et des patients;
- l'élaboration d'indicateurs et de modalités permettant de suivre l'utilisation des technologies ou des pratiques ciblées.

Le potentiel de gains est en lien direct avec un usage judicieux des interventions dans des champs cliniques à haut volume et présentant de grandes variations dans les pratiques. Des économies sont envisageables par la réduction de l'utilisation d'équipements, l'optimisation des plateaux techniques et la gestion des ressources humaines.

- L'objectif est d'utiliser les ressources de la façon la plus appropriée sans affecter l'accès ou la qualité des services.

Le chantier sur la pertinence permettra de dégager des économies de 150 millions de dollars à compter de 2015-2016, ce qui représente 2 % des dépenses en santé physique des établissements.

L'amélioration de la pertinence des soins constitue en outre un des objectifs visés par le financement axé sur les patients. Diriger le financement vers les meilleures pratiques contribuera à améliorer la gestion budgétaire et la qualité des soins au bénéfice des patients.

TABLEAU D.6

### Impact budgétaire de la mesure (en millions de dollars)

	2015-2016
Adoption des meilleures pratiques pour améliorer la pertinence des soins de santé et des services sociaux	150

### 1.2.3 **Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015**

Dans le cadre de la démarche gouvernementale de redressement des finances publiques à laquelle tous les acteurs de la société sont appelés à contribuer, le gouvernement du Québec a procédé à un examen des programmes de transferts financiers aux organismes municipaux.

À la suite de cette analyse, le gouvernement a conclu le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale identifiant des réductions à apporter à certaines mesures d'aide gouvernementale à compter de l'exercice financier municipal 2015.

#### **□ Révision des transferts financiers aux organismes municipaux**

Avec cette entente, le gouvernement s'engage à poursuivre la révision du cadre législatif municipal de façon à redéfinir sa relation avec les municipalités. Il reconnaît ainsi l'importance de son partenariat avec le milieu municipal afin d'offrir des services essentiels à la qualité de vie des citoyens.

D'ici à ce que cet exercice soit complété, les transferts financiers aux organismes municipaux devraient être définis en prenant en considération la situation budgétaire du gouvernement et le fardeau des contribuables. Les municipalités sont donc appelées à participer à l'effort collectif de retour à l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte, les maires ont accepté que des réductions de 300 millions de dollars, représentant 1,2 % de leurs revenus, soient appliquées aux transferts financiers qui leur seront versés en 2015. L'importance de cette réduction reste modérée comparativement aux revenus des municipalités et aux transferts de 3,2 milliards de dollars qui continueront à leur être versés.

Le choix des mesures de réduction des transferts financiers a été guidé par certains principes, soit :

- de répartir équitablement les efforts entre les municipalités, en tenant compte de la situation financière des petites municipalités;
- de réduire ou d'abolir les programmes d'aide constituant des mesures de transition;
- de laisser le plus d'autonomie et de flexibilité aux municipalités dans le choix des moyens à prendre pour absorber la réduction de l'aide financière.

TABLEAU D.7

### Réduction des transferts financiers aux organismes municipaux (en millions de dollars)

	2015 <sup>(1)</sup>
Remboursement de la TVQ	98
Compensation pour la perte sur les droits de divertissements	32
Bonification des compensations tenant lieu de taxes – immeubles parapublics	72
Compensations tenant lieu de taxes – immeubles des gouvernements étrangers	2
Compensation pour les équipements antipollution	4
Aide financière pour les équipements métropolitains de la Communauté métropolitaine de Montréal	13
Aides financières pour le développement régional	67
Autres mesures de réductions	12
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>

(1) Exercice financier municipal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Source : Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale.

### ❑ Nouvelle gouvernance régionale et autres engagements gouvernementaux

Le gouvernement proposera, en concertation avec les représentants des municipalités, une nouvelle gouvernance du développement régional, de manière à alléger les structures et à rapprocher le processus décisionnel de la population.

Cette nouvelle gouvernance prévoit l'abolition des conférences régionales des élus (CRÉ) et l'exercice par les municipalités régionales de comté (MRC) des compétences en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat. Cette nouvelle gouvernance régionale permettra davantage de souplesse et de flexibilité aux acteurs locaux et optimisera l'appui du gouvernement au développement économique régional.

En plus de la révision du cadre législatif et de la reconnaissance des statuts particuliers des villes de Québec et de Montréal, tel qu'annoncé dans le cadre du budget 2014-2015, un processus de simplification des procédures de redditions de comptes faites par les organismes municipaux au gouvernement sera amorcé dans l'objectif de diminuer leurs coûts administratifs.

Par ailleurs, compte tenu des interventions majeures qui doivent être effectuées sur les routes locales, le gouvernement bonifiera le Programme d'aide à la voirie locale de 50 millions de dollars.

## 1.2.4 Révision au financement des services de garde

La mise en place du réseau de services de garde éducatifs à la petite enfance s'est effectuée progressivement au fil des années, ce qui a exigé des efforts financiers importants.

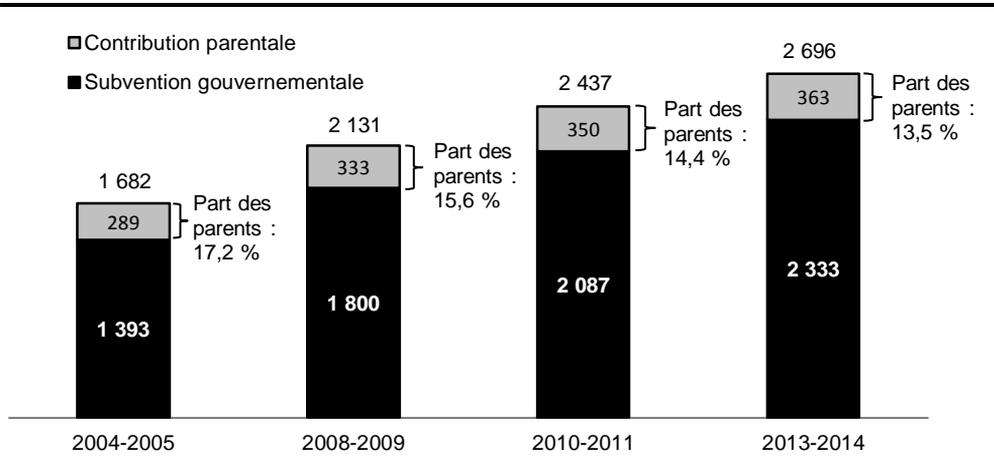
- Alors que les coûts s'élevaient à 1,7 milliard de dollars en 2004-2005, ils atteignent aujourd'hui 2,7 milliards de dollars.
- Cette hausse de plus de 1 milliard de dollars en neuf ans a été financée à plus de 92 % par le gouvernement.
- Ainsi, la subvention pour les services de garde éducatifs à l'enfance qui représentait 2,9 % des dépenses de programmes du gouvernement en 2004-2005 atteint 3,6 % des dépenses en 2013-2014.

Or, depuis la hausse des tarifs de garde annoncée en 2004, la part du financement attribuable à la contribution des parents n'a cessé de diminuer.

- La part de la contribution parentale est passée graduellement de 17,2 % en 2004-2005 à 13,5 % en 2013-2014 selon les dernières données disponibles.

GRAPHIQUE D.1

### Évolution du financement des services de garde à contribution réduite (en millions de dollars)



Source : Ministère de la Famille.

Afin d'assurer un financement adéquat et la pérennité des services de garde éducatifs à l'enfance, il est impératif qu'une part plus importante des coûts soit assurée par la contribution parentale.

Puisque certaines familles ont des capacités financières plus limitées, il devient d'autant plus pertinent de considérer la capacité de payer des ménages dans l'effort additionnel qui leur est demandé.

## La politique familiale au Québec

Trois mesures phares constituent les pièces majeures de la politique familiale, soit :

- le soutien aux enfants : 2,2 milliards de dollars pour plus de 860 000 familles;
- les services de garde à contribution réduite : 2,4 milliards de dollars pour 225 000 places;
- le Régime québécois d'assurance parentale : 1,4 milliard de dollars<sup>1</sup> pour 130 000 prestataires.

En tenant compte de ces trois mesures phares, c'est près de 6 milliards de dollars qui sont injectés annuellement au bénéfice des familles québécoises.

<sup>1</sup> Les prestations s'élèvent à 1,9 milliard de dollars en 2013. Toutefois, en tenant compte de la fiscalité, les prestations nettes versées aux parents sont de 1,4 milliard de dollars.

### Un tarif qui tient compte de la capacité de payer des parents

Dans ce contexte, *Le point* de décembre 2014 donne suite à l'annonce du 20 novembre dernier d'instaurer une tarification additionnelle selon le revenu des parents. Cette tarification payable lors de la production de la déclaration de revenus s'ajoutera au tarif de 7,30 \$ par jour payé au service de garde.

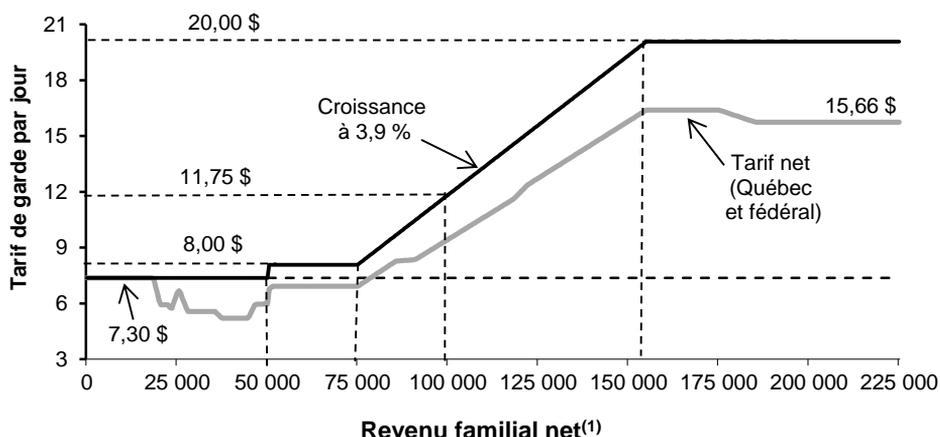
Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> avril 2015, le nouveau tarif quotidien correspondra à :

- 7,30 \$, jusqu'à un revenu de 50 000 \$;
- 8 \$, jusqu'à un revenu de 75 000 \$;
- 20 \$, atteint à un revenu de 155 000 \$.

### Un tarif moindre pour les familles nombreuses

Les familles nombreuses doivent composer avec des frais de garde plus importants. Afin d'accommoder les familles ayant trois enfants ou plus en services de garde subventionnés, aucun tarif additionnel ne sera chargé à l'égard du troisième enfant et des suivants.

**Illustration du tarif de garde pour un couple ayant un enfant et deux revenus égaux – 2015**  
(en dollars)



(1) Le revenu familial net correspond au revenu total du ménage moins certaines déductions telles que les cotisations à un Régime enregistré d'épargne-retraite ou un Régime de pension agréé.

Dans son ensemble, la hausse du tarif selon le revenu fera en sorte que :

- 30 % des familles ne subiront pas de hausse, puisqu'elles ont un revenu de moins de 50 000 \$;
- les familles ayant un revenu de 50 000 \$ à 75 000 \$ paieront un tarif limité à 8 \$ par jour;
- près de 60 % des familles paieront un tarif de moins de 9 \$;
- la contribution de l'ensemble des parents en 2015-2016 passera à 19,7 % du total des coûts des services de garde, soit un niveau comparable à celui qui prévalait lors de la mise en place du réseau de services de garde subventionnés en 1997.

TABLEAU D.8

**Tarif brut de garde quotidien<sup>(1)</sup> pour deux types de ménage – 2015**  
 (en dollars par jour)

Revenu de travail	Famille monoparentale ayant un enfant de 3 ans			Couple ayant un enfant de 3 ans et deux revenus égaux		
	Tarif de base	Tarif additionnel modulé	Tarif brut	Tarif de base	Tarif additionnel modulé	Tarif brut
25 000	7,30	—	7,30	7,30	—	7,30
50 000	7,30	—	7,30	7,30	—	7,30
75 000	7,30	0,70	8,00	7,30	0,70	8,00
85 000	7,30	2,03	9,33	7,30	1,86	9,16
100 000	7,30	4,28	11,58	7,30	4,11	11,41
120 000	7,30	7,28	14,58	7,30	7,11	14,41
140 000	7,30	10,28	17,58	7,30	10,11	17,41
200 000	7,30	12,70	20,00	7,30	12,70	20,00

(1) Le tarif pour les parents sera de 7,30 \$ par jour pour les trois premiers mois de 2015. Pour les neuf mois suivants, la hausse sera applicable selon le revenu. Pour des fins d'illustration, les tarifs de garde quotidiens sont estimés sur une pleine année.

Par ailleurs, en considérant la fiscalité fédérale, le tarif de garde réellement assumé par les parents sera moindre.

- Par exemple, un couple ayant deux revenus égaux totalisant 75 000 \$ verra son tarif quotidien net passer de 6,31 \$ à 6,84 \$, ce qui représente une hausse de 53 cents par jour.
- Avec deux revenus égaux totalisant 100 000 \$, un couple verra son tarif quotidien net passer de 5,88 \$ à 9,09 \$, ce qui représente une augmentation de 3,21 \$ par jour.

TABLEAU D.9

**Tarif de garde net quotidien<sup>(1)</sup> pour deux types de ménage – 2015**  
(en dollars par jour)

Revenu de travail	Famille monoparentale ayant un enfant de 3 ans			Couple ayant un enfant de 3 ans et deux revenus égaux		
	Actuel	Nouvelle tarification	Écart	Actuel	Nouvelle tarification	Écart
25 000	6,67	6,59	-0,08	6,54	6,48	-0,06
50 000	5,66	5,60	-0,06	6,09	6,02	-0,07
75 000	5,88	6,37	0,49	6,31	6,84	0,53
85 000	5,88	7,43	1,55	6,31	7,83	1,52
100 000	5,63	8,84	3,21	5,88	9,09	3,21
120 000	5,77	11,26	5,49	6,02	11,62	5,60
140 000	5,64	13,63	7,99	6,02	14,22	8,20
200 000	5,59	15,16	9,57	5,78	15,66	9,88

Note : Incluant l'effet de la déduction fédérale pour frais de garde d'enfants.

(1) Le tarif pour les parents sera de 7,30 \$ par jour pour les trois premiers mois de 2015. Pour les neuf mois suivants, la hausse sera applicable selon le revenu. Pour des fins d'illustration, les tarifs de garde quotidiens sont estimés sur une pleine année.

### Un calculateur de frais de garde déjà en ligne

À la suite des changements annoncés à la tarification des services de garde qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, le ministère des Finances a rendu disponible un calculateur pour aider les parents à évaluer le coût quotidien net des frais de garde selon leur situation.

Le calculateur tient notamment compte de la modulation du tarif en fonction du revenu familial et permet de considérer les dernières modifications annoncées par le gouvernement fédéral à l'égard des familles.

Signalons que le calculateur permet d'estimer les aides auxquelles les parents pourraient avoir droit sur la base de certaines hypothèses destinées à refléter les situations les plus courantes. Il permet aussi d'aider les parents à comparer les avantages financiers entre une place de garde subventionnée et une place non subventionnée.

Le calculateur du coût de garde quotidien est disponible sur le site Internet du ministère des Finances au [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

## Mécanisme de réclamation de la contribution additionnelle aux services de garde subventionnée à la déduction pour frais de garde d'enfants du fédéral

### Réclamation des frais de garde

Le contribuable paiera en cours d'année 7,30 \$ par jour à son service de garde. En fin d'année, il recevra du service de garde un relevé précisant le nombre de jours de garde admissibles ainsi que le total des frais payés au service de garde en 2015.

Au moment de remplir sa déclaration de revenus du Québec pour 2015, le contribuable remplira une nouvelle annexe qui servira à calculer la contribution additionnelle (modulation) aux services de garde en fonction :

- du nombre de jours inscrits au relevé;
- du revenu familial net de la déclaration de revenus de l'année 2014 (ligne 14 de l'annexe B).

Le contribuable demandera dans sa déclaration fédérale de revenus la somme des contributions payées à son service de garde et dans le cadre de sa déclaration de revenus du Québec.

- Le contribuable n'a pas à fournir de pièces justificatives de ses frais de garde lors de la production de sa déclaration fédérale de revenus.

Le montant additionnel sera versé à Revenu Québec pour préserver la confidentialité de la situation financière des ménages. Revenu Québec transmettra aux parents un reçu indiquant le montant de leur contribution additionnelle.

Les sommes perçues par Revenu Québec seront versées dans un fonds destiné exclusivement au financement des services de garde éducatifs subventionnés.

### Illustration du calcul

Un couple ayant un revenu net de 100 000 \$ en 2014 a fait garder un enfant dans un CPE pendant 150 jours durant l'année 2015 où un tarif additionnel est exigible.

Le CPE lui fournira un relevé sur lequel seront indiqués les 150 jours de garde à 7,30 \$, de même que les frais payés de 1 095 \$ (soit 150 X 7,30 \$).

Dans la déclaration de revenus du Québec, le couple calculera la contribution additionnelle (modulation) aux services de garde en fonction de son revenu familial net et du nombre de jours de fréquentation, soit le minimum de :

- $(20 \$ - 7,30 \$) \times 150 \text{ jours} = 1\,905 \$$ ;
- $(0,70 \$^1 + 3,75 \$^2) \times 150 \text{ jours} = 667,50 \$$ .

De manière générale, c'est le conjoint ayant le revenu le plus faible qui pourra réclamer dans sa déclaration de revenus fédérale une déduction pour le total des frais de garde payés de 1 762,50 \$ (1 095 \$ + 667,50 \$).

1 Soit l'écart entre le tarif de base de 7,30 \$ et le premier tarif additionnel de 8 \$ atteint à un revenu de 50 000 \$ ( $8 \$ - 7,30 \$ = 0,70 \$$ ).

2 Soit le tarif quotidien additionnel correspondant à 3,9 % du revenu familial net qui excède 75 000 \$ :  $(100\,000 \$ - 75\,000 \$) \times 3,9 \% / 260 \text{ jours} = 3,75 \$$ .

## □ Un tarif d'une place subventionnée comparable à celui d'une place non subventionnée

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants du Québec a été bonifié en 2009 à l'occasion des budgets 2008-2009 et 2009-2010 afin de rendre le coût des places non subventionnées comparable à celui des places subventionnées. L'objectif recherché était alors de rendre le choix des parents plus neutre entre une place subventionnée et une place non subventionnée, et ce, jusqu'à un revenu de 100 000 \$.

Or, depuis 2009, les tarifs des services de garde non subventionnés ont augmenté, ce qui est venu affecter cette neutralité. La hausse du tarif des places subventionnées viendra réduire l'écart de tarif présentement favorable aux services de garde subventionnés.

- Par exemple, à un revenu familial net de 100 000 \$, pour un couple ayant deux revenus égaux, un tarif net d'une place non subventionnée<sup>1</sup> de 35 \$ par jour s'établit après la prise en compte de la fiscalité, à 9,03 \$ par jour. La place non subventionnée est donc de 3,15 \$ par jour plus coûteuse que le tarif actuel d'un service de garde subventionné.
- Avec le nouveau tarif de garde, l'écart est réduit à 0,06 \$ par jour.

Dans les faits, la hausse permet de rétablir la neutralité entre les deux types de garde, laquelle avait été établie au moment de la mise à jour du crédit d'impôt en 2009.

---

<sup>1</sup> Soit le tarif qui considère la déduction pour frais de garde du fédéral et le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants du Québec.

TABLEAU D.10

**Comparaison du tarif net entre une place subventionnée<sup>(1)</sup> et une place non subventionnée pour un couple ayant un enfant et deux revenus égaux – 2015**

(en dollars par jour)

Revenu familial	Tarif net d'une place non subventionnée à 35 \$/jour <sup>(2)</sup>	Tarif net actuel pour une place subventionnée		Nouveau tarif net pour une place subventionnée	
		Valeur	Écart	Valeur	Écart
50 000	5,93	6,09	0,16	6,02	0,09
75 000	9,76	6,31	-3,45	6,84	-2,92
85 000	9,76	6,31	-3,45	7,83	-1,93
<b>100 000</b>	<b>9,03</b>	<b>5,88</b>	<b>-3,15</b>	<b>9,09</b>	<b>0,06</b>
125 000	9,52	6,02	-3,50	12,38	2,86
140 000	11,35	6,02	-5,33	14,22	2,87
150 000	16,89	6,02	-10,87	15,44	-1,45

Note : Incluant l'effet de la déduction fédérale pour frais de garde d'enfants.

(1) Le tarif pour les parents sera de 7,30 \$ par jour pour les trois premiers mois de 2015. Pour les neuf mois suivants, la hausse sera applicable selon le revenu. Pour des fins d'illustration, les tarifs de garde quotidiens sont estimés sur une pleine année.

(2) Incluant l'effet du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants du Québec.

## Un nouveau tarif qui demeure moindre qu'ailleurs au Canada

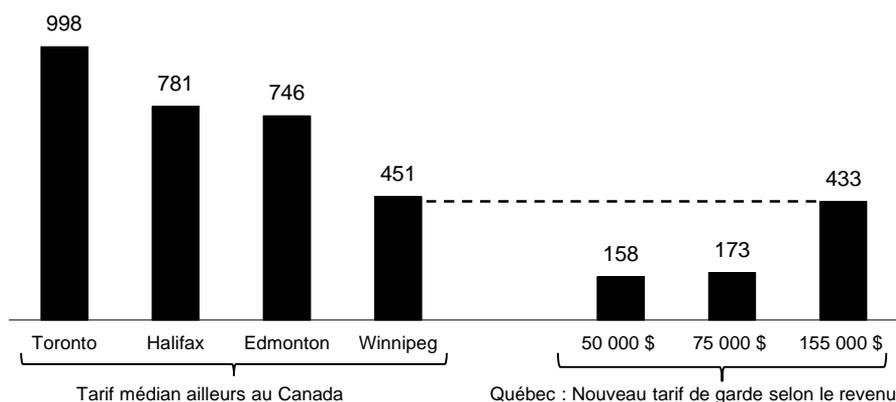
Le Centre canadien de politiques alternatives a publié une étude dans laquelle il compare le tarif de garde médian des grandes villes canadiennes payé par les parents<sup>1</sup>.

Les résultats démontrent que le tarif de garde à 7 \$ payé au Québec est largement avantageux comparativement au reste du Canada. Selon cette étude, c'est à Toronto que le tarif médian serait le plus élevé. Le tarif médian le plus faible, après le Québec, est observé à Winnipeg.

Or, même en considérant la hausse maximale selon le revenu, le tarif du Québec demeure en deçà de ceux en vigueur ailleurs au Canada.

### Tarif médian payé pour la garde à la petite enfance dans certaines villes canadiennes et comparaison avec le nouveau tarif de garde du Québec<sup>(1)</sup>

(en dollars par mois, pour un enfant)



(1) En considérant 21,7 jours de garde en moyenne par mois, soit 260 jours ouvrables divisés par 12 mois.  
Sources : Centre canadien de politiques alternatives, *The Parent Trap, Child Care Fees in Canada's Big Cities*, novembre 2014, et ministère des Finances.

1 Excluant la fiscalité provinciale et fédérale.

## Évolution du taux d'activité des femmes

Depuis 1997, le taux d'activité des femmes du Québec a connu une hausse importante rattrapant même celui des autres provinces canadiennes.

Une des raisons qui explique ce rattrapage est la mise en place de la politique familiale avec notamment les services de garde à contribution réduite.

– D'autres facteurs telle la hausse du niveau de scolarité des femmes ont aussi contribué à augmenter le taux d'activité des femmes au Québec.

### Taux d'activité des femmes au Québec et ailleurs au Canada

(en pourcentage)

	1997	2004	2008	2012	2013
Québec	54,2	60,1	61,3	60,9	61,0
Terre-Neuve-et-Labrador	46,7	54,2	54,9	57,5	57,2
Île-du-Prince-Édouard	60,0	64,1	65,1	64,8	65,7
Nouvelle-Écosse	53,2	58,8	59,9	61,0	60,8
Nouveau-Brunswick	53,1	59,5	60,3	59,4	59,3
Ontario	59,0	62,8	63,3	62,1	62,2
Manitoba	59,5	63,4	63,4	63,3	63,3
Saskatchewan	58,4	62,0	63,7	63,4	64,1
Alberta	64,9	67,1	67,6	67,0	66,8
Colombie-Britannique	59,2	60,4	61,1	61,3	60,6
<b>Ensemble du Canada</b>	<b>57,8</b>	<b>61,9</b>	<b>62,7</b>	<b>62,2</b>	<b>62,1</b>

Source : Statistique Canada, *Tableau 282-0002 – Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, annuel (personnes sauf indication contraire)*, CANSIM, 2014.

## ☐ Indexation de la nouvelle tarification

À compter de 2016, la contribution parentale sera indexée afin d'assurer le financement des services de garde par le maintien d'une juste part provenant de la contribution parentale.

TABLEAU D.11

### Indexation du tarif de garde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (en dollars par jour)

	Revenu maximum	Taux de croissance	Tarif de garde		
			2015	2016 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(1)</sup>
Actuel <sup>(2)</sup>	—	—	7,30	7,55	7,85
1 <sup>er</sup> tarif	50 000 <sup>(3)</sup>	—	7,30	7,55	7,85
2 <sup>e</sup> tarif	75 000 <sup>(3)</sup>	—	8,00	8,30	8,60
3 <sup>e</sup> tarif	155 000	3,9 %	20,00	20,75	21,45

(1) Tarif estimé sur la base des plus récentes prévisions.

(2) Tarif d'une place subventionnée exigé aux parents en janvier selon les règles actuelles.

(3) Ce seuil de revenu sera indexé annuellement au même titre que les autres paramètres indexés du régime d'imposition du Québec.

#### Détermination des taux d'indexation des tarifs des places subventionnées

Le taux d'indexation qui servira à hausser le tarif de garde au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, à compter de 2016, sera déterminé selon le plus élevé des taux suivants.

- Le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs, établi pour quatre exercices financiers, dont le plus récent se termine le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.
  - Pour l'année 2016, par exemple, le taux d'indexation sera égal à la croissance annuelle moyenne du coût des places subventionnées d'avril 2010 à mars 2014.
- Le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars.

Le tarif sera arrondi au 0,05 \$ le plus près.

Dans son ensemble, la hausse de la contribution parentale permettra au gouvernement de dégager des revenus additionnels de 162 millions de dollars en 2015-2016 pour le financement du réseau des services de garde éducatifs à la petite enfance.

Toutefois, puisque l'augmentation prévue est admissible à la déduction fédérale pour frais de garde, l'effet net pour les parents utilisateurs est réduit à 141 millions de dollars.

TABLEAU D.12

**Impact financier pour le gouvernement de la hausse de la contribution parentale à l'égard des services de garde éducatifs à la petite enfance et effet net sur les parents utilisateurs**

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Québec	—	162	168
Fédéral <sup>(1)</sup>	—	-21	-22
Parents utilisateurs	—	-141	-146

(1) Incluant les annonces du gouvernement fédéral faites le 30 octobre 2014, soit la réduction d'impôt additionnelle attribuable à la déduction fédérale pour frais de garde sur la portion fractionnée du revenu.

**Création d'un fonds spécial affecté au financement des services de garde**

La hausse des tarifs de garde servira uniquement à assurer le financement adéquat des services de garde à la petite enfance. Ainsi, la cotisation parentale additionnelle sera affectée à un fonds spécial et sera exclusivement consacrée au financement des services de garde.

Ce fonds assurera la transparence de l'utilisation des sommes additionnelles issues de la hausse de la contribution parentale. Ces sommes seront versées directement aux fournisseurs de services de garde.

## ☐ Services de garde en milieu scolaire

Depuis la mise en place des services de garde à contribution réduite, le tarif payable par les parents pour la garde en milieu scolaire a toujours suivi celui exigé pour les services de garde à la petite enfance.

- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la contribution réduite en milieu scolaire a été fixée à 7,30 \$ par jour, comme pour les services de garde à la petite enfance.
- Pour les années subséquentes, il a été prévu au budget de juin dernier que la contribution parentale serait déterminée de façon à maintenir une part minimale de la contribution des parents dans le financement total des services de garde.

Ainsi, *Le point* de décembre 2014 prévoit les deux modifications suivantes :

- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, la contribution réduite exigée par les services de garde en milieu scolaire sera haussée à 8 \$ par jour;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année subséquente, la contribution parentale sera déterminée de façon à maintenir une part minimale de la contribution des parents dans le financement total des services de garde.

TABLEAU D.13

### Illustration de la hausse et de l'indexation de la contribution parentale pour la garde en milieu scolaire (en dollars par jour de garde)

	Tarif actuel	Tarif	
		Au 1 <sup>er</sup> avril 2015 <sup>(1)</sup>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 <sup>(2)</sup>
Contribution parentale	7,30	8,00	8,15

(1) Tarif fixé.

(2) Tarif estimé.

La contribution additionnelle pour la garde en milieu scolaire permettra de dégager un montant de 31 millions de dollars à compter de 2015-2016 pour en assurer le financement.

TABLEAU D.14

### Impact financier de la hausse et de l'indexation de la contribution parentale pour la garde en milieu scolaire (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Impact financier	—	31	32

### Détermination des taux d'indexation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devra rendre publics le taux d'indexation au moins deux mois avant la date d'entrée en application de la hausse de tarif.

Le taux d'indexation sera déterminé de manière à maintenir une part minimale de la contribution des parents dans le financement total des services de garde.

Le calcul des taux d'indexation sera déterminé à partir des coûts réels observés.

### ❑ Impact financier

La hausse de la contribution parentale, à l'égard des services de garde éducatifs à la petite enfance et en milieu scolaire, permettra au gouvernement de dégager un rendement de 193 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.15

#### Impact financier pour le gouvernement de la hausse de la contribution parentale à l'égard des services de garde à la petite enfance et en milieu scolaire

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Services de garde à la petite enfance	—	162	168
Services de garde en milieu scolaire	—	31	32
<b>IMPACT FINANCIER</b>	<b>—</b>	<b>193</b>	<b>200</b>

### Prochaines étapes

Le gouvernement va procéder aux modifications législatives requises pour la mise en place des modifications annoncées au tarif des services de garde.

Une campagne d'information sera mise en place afin de sensibiliser les parents à modifier leurs retenues à la source pour éviter un solde à payer lors de la production de la déclaration de revenus. De plus, les fournisseurs de services de garde seront appelés à distribuer une documentation aux parents leur expliquant les changements apportés aux tarifs.

Revenu Québec produira un guide d'information destiné aux employeurs afin qu'ils soient en mesure d'accompagner les employés qui demanderont des modifications à leurs retenues à la source.

## 1.2.5 Révision des exemptions tarifaires accordées aux étudiants universitaires internationaux

Les universités québécoises accueillent de nombreux étudiants en provenance de l'extérieur du Québec, une clientèle qui a été en forte croissance au cours des dernières années.

— Entre 2001 et 2012, le nombre d'étudiants internationaux est passé de 17 376 à 30 677, une croissance de 5 % par année.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la contribution de ces étudiants au développement du Québec et contribue financièrement à leur formation, notamment en vue de favoriser les échanges internationaux et interprovinciaux, de valoriser la recherche et d'appuyer l'immigration.

Ainsi, une proportion significative d'étudiants étrangers bénéficient d'exemptions tarifaires, qui leur permettent d'acquitter les mêmes droits de scolarité qu'un étudiant du Québec.

— Le coût pour le gouvernement de ces exemptions était de 133 millions de dollars en 2012-2013.

Près des trois quarts de ces exemptions découlent d'ententes conclues entre le Québec et d'autres juridictions en matière d'exemption de droits de scolarité majorés.

Le gouvernement souhaite revoir la politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers qui sont présentement exemptés du paiement du montant forfaitaire en vertu d'ententes internationales. Les ententes actuelles, lorsqu'elles arriveront à échéance, seront revues afin de prévoir que les droits totaux exigés correspondront à ceux prévus pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec.

— Cependant, un certain nombre d'étudiants bénéficieront d'exemptions et continueront de payer le tarif québécois.

Les économies dégagées par cette mesure seront de l'ordre de 12 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.16

### Impact budgétaire de la mesure

(en millions de dollars)

	2015-2016
Révision des exemptions tarifaires accordées aux étudiants universitaires internationaux	12

### 1.2.6 Révision de la contribution pénale liée à une amende

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement a annoncé que des modifications au Code de procédure pénale seront apportées afin d'augmenter la contribution qui s'ajoute au montant total de l'amende et de frais réclamé sur un constat d'infraction pour toute infraction relative à une loi du Québec, sauf pour un constat délivré pour une infraction à un règlement municipal.

Actuellement, une contribution pénale de 14 \$ est perçue en application de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Les montants perçus servent à financer l'aide aux victimes d'actes criminels et aux mesures d'accès à la justice.

Afin de rapprocher le niveau de cette contribution de ceux observés dans les autres provinces, et ainsi assurer la consolidation de l'aide aux victimes d'actes criminels et favoriser un meilleur accès des citoyens aux services juridiques, la contribution pénale sera révisée selon la formule suivante :

- 20 \$, lorsque le montant d'amende n'excède pas 100 \$;
- 40 \$, lorsque le montant excède 100 \$ sans excéder 500 \$;
- 25 % du montant, lorsque ce dernier excède 500 \$.

La hausse de la contribution générera des revenus additionnels de 21 millions de dollars pour 2015-2016. Cette somme servira à financer les différents services offerts aux citoyens en matière de justice notamment des mesures d'accès à la justice.

TABLEAU D.17

#### **Impact budgétaire de la mesure**

(en millions de dollars)

	<b>2015-2016</b>
Révision de la contribution pénale liée à une amende	21

### 1.2.7 Financement des opérations liées à l'administration des biens non réclamés

Revenu Québec est l'organisme responsable de récupérer et administrer les biens non réclamés pour le compte de l'État.

Revenu Québec doit, dans la mesure du possible, tenter de faire connaître l'existence de ces biens à leur propriétaire. Dans l'attente qu'un propriétaire se manifeste, les biens non réclamés sont liquidés puis versés au Fonds des générations.

Pour la gestion des biens non réclamés, Revenu Québec exige des honoraires servant à couvrir les frais encourus. La structure tarifaire actuelle comporte un nombre important de tarifs et ne permet pas à Revenu Québec de récupérer la totalité de ces frais. Les coûts de gestion et d'administration des biens non réclamés sont donc assumés par l'ensemble des contribuables, alors que le produit de la liquidation de ces biens est réclamé par des ayants droit.

Afin de mieux refléter les frais de Revenu Québec et de faciliter l'administration des biens non réclamés, le gouvernement annonce une révision de la structure de la tarification pour l'administration de ces biens. La révision permettra à Revenu Québec d'augmenter ses revenus autonomes de 5 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.18

#### **Impact budgétaire de la mesure** (en millions de dollars)

	2015-2016
Financement des opérations liées à l'administration des biens non réclamés	5

## 1.2.8 Révision de l'aide fiscale visant à soutenir la procréation assistée

### ❑ Assurer la pérennité du soutien financier gouvernemental à l'égard de la procréation assistée

Le 6 juin 2014, le Commissaire à la santé et au bien-être publiait un avis sur les activités de procréation assistée au Québec, dans lequel il présentait douze recommandations visant à assurer un meilleur encadrement du programme québécois de procréation assistée, d'en améliorer les retombées et d'en arriver à une meilleure gestion des fonds publics à cet égard.

Dans le but d'améliorer les services publics offerts à la population du Québec, le gouvernement souhaite s'inspirer des recommandations du Commissaire et entend fiscaliser l'aide gouvernementale visant la procréation assistée, laquelle soutient les Québécois dans leur désir d'être parent.

#### Aide gouvernementale offerte pour soutenir la procréation assistée

##### Programme québécois de procréation assistée

Depuis 2010, le programme québécois de procréation assistée vise à aider les ménages qui souffrent d'infertilité à concevoir un enfant.

Ce programme, offert dans le cadre du Régime d'assurance maladie du Québec et accessible à toute femme en âge de procréer, vise à payer les frais liés aux traitements médicaux de procréation assistée et assure ainsi la gratuité pour toutes les activités médicales liées à l'insémination artificielle ainsi qu'à trois cycles de fécondation *in vitro* (FIV).

##### Crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité

Les couples québécois qui éprouvent des difficultés à concevoir un enfant peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité. Ce dernier a pour but de reconnaître les coûts supportés par une personne recevant des traitements de FIV qui ne sont pas couverts par un régime public.

Le crédit d'impôt correspond à 50 % des frais relatifs à des activités de FIV assistée payés par un ménage bénéficiaire. Le montant maximal des frais admissibles à ce crédit d'impôt s'élève à 20 000 \$. Ainsi, le montant du crédit d'impôt dont peut bénéficier un particulier qui emprunte la voie médicale pour devenir parent peut atteindre 10 000 \$ par année.

Le crédit d'impôt n'est pas applicable aux frais payés dans le cadre du programme québécois de procréation assistée.

La fiscalité fédérale des particuliers n'offre pas d'aide fiscale spécifique pour le traitement d'infertilité. Toutefois, elle permet à un contribuable d'inclure dans un crédit d'impôt pour frais médicaux, les frais qu'il a déboursés relativement à la procréation assistée notamment pour les procédures de FIV.

## ■ Révision au programme québécois de procréation assistée

Afin de donner suite aux recommandations formulées par le Commissaire à la santé et au bien-être quant au programme québécois de procréation assistée, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé récemment une série d'ajustements au programme. Entre autres, il est proposé que le programme québécois de procréation assistée ne couvre plus les dépenses engagées pour des traitements médicaux relatifs à la fécondation *in vitro* (FIV). L'aide aux futurs parents sera offerte au moyen de la fiscalité.

## ■ Restructuration du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité

Afin de tenir compte des modifications qui seront apportées au programme québécois de procréation assistée, *Le point* de décembre 2014 rappelle que le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité sera révisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, afin d'offrir une aide fiscale pour les dépenses engagées pour des traitements médicaux de FIV qui ne seront plus couverts par le Régime d'assurance maladie du Québec<sup>2</sup>.

Cette restructuration vise principalement à s'assurer que les traitements médicaux de FIV demeureront accessibles aux ménages québécois, en fonction de leurs revenus.

Dans cette optique, afin d'assurer la continuité de l'aide financière gouvernementale offert pour le traitement de l'infertilité, le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité sera modifié. Ce dernier correspondra dorénavant à un maximum de 80 % des dépenses admissibles relatives à la FIV.

Par ailleurs, dans le but de mieux refléter la progressivité du régime fiscal des particuliers québécois, le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité sera réductible en fonction du revenu.

Ainsi, le taux maximal de 80 % du crédit d'impôt sera maintenu jusqu'à un revenu familial net de 50 000 \$, après quoi il diminuera graduellement pour atteindre un minimum de 20 % à compter d'un revenu familial net de 120 000 \$<sup>3</sup>.

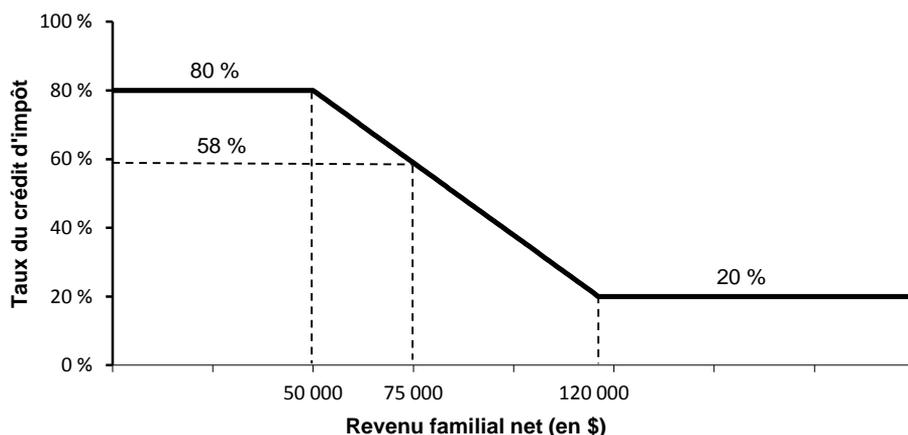
---

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations, se référer au Bulletin d'information fiscale 2014-10 du 28 novembre 2014.

<sup>3</sup> Pour une personne seule, le taux de 80 % sera appliqué jusqu'à un revenu net de 25 000 \$ alors que le taux minimum le sera à compter d'un revenu net de 60 000 \$.

GRAPHIQUE D.3

### Taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité – 2015 (couple sans enfants)



Les seuils de revenu servant à déterminer le crédit d'impôt feront par ailleurs l'objet d'une indexation annuelle automatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### ■ Versement par anticipation du crédit d'impôt

Afin de maintenir l'accessibilité des particuliers à faible ou moyen revenu, le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité pourra, sur demande d'un particulier admissible, être versé par anticipation.

#### ■ Nouvelles conditions d'admissibilité au crédit d'impôt

De nouvelles modalités d'application et conditions d'admissibilité ont été prévues pour le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, et ce, afin de mieux cibler l'aide fiscale aux ménages souffrant d'infertilité.

Ainsi, il est notamment prévu que :

- seuls les ménages sans enfants seront admissibles au crédit d'impôt;
- le nombre de traitements admissibles sera d'un seul pour les femmes âgées de moins de 37 ans et de deux pour celles âgées de 37 ans ou plus.

## Nouvelles dispositions aux crédits d'impôt pour frais médicaux

Pour tenir compte des modifications qui seront apportées au crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité, de nouvelles dispositions seront également mises en place quant aux dépenses admissibles aux crédits d'impôt pour frais médicaux.

Ainsi, ces dépenses ne comprendront plus les frais suivants, soit ceux :

- pour lesquelles le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité a été accordé;
- attribuables à une activité de fécondation *in vitro* (FIV) exercée chez une femme âgée de moins de 18 ans ou de plus de 42 ans;
- attribuables à une activité de FIV dans le cadre de laquelle plus d'un embryon a été transféré dans le cas d'une femme âgée de 36 ans ou moins, ou plus de deux embryons dans le cas d'une femme âgée de 37 ans ou plus;
- attribuables à une activité de FIV pratiquée dans un centre de procréation assistée qui n'est pas conforme aux exigences de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée.

Les coûts de 21 millions de dollars liés à l'introduction de ce crédit d'impôt sont pleinement compensés par les économies de 60 millions de dollars au ministère de la Santé et des Services sociaux résultant de la fin de la couverture d'assurance publique de ces services.

TABLEAU D.19

### Impact budgétaire de la mesure

(en millions de dollars)

	2015-2016
Crédit d'impôt	-21
Modification au programme budgétaire	60
<b>IMPACT BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>39</b>

(1) L'économie a déjà été escomptée au budget 2014-2015.

## 2. MESURES PORTANT SUR LE RÉGIME FISCAL

Dans le cadre du budget 2014-2015 de juin dernier, le gouvernement a présenté un plan pour rétablir l'équilibre budgétaire à partir de 2015-2016.

Ce plan repose notamment sur une révision de l'ensemble des dépenses fiscales et prévoit des cibles précises, soit de réaliser des économies de :

- 150 millions de dollars en 2014-2015;
- 650 millions de dollars par année à compter de 2015-2016.

Le gouvernement a créé la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, présidée par M. Luc Godbout, dont le mandat vise notamment à examiner l'ensemble des mesures fiscales eu égard à leur pertinence et à leur efficacité dans le but d'identifier des mesures de réduction des dépenses fiscales afin de respecter les cibles fixées dans le budget 2014-2015.

### □ **Recommandations de la commission**

Comme le prévoit son mandat, la commission a présenté au gouvernement ses recommandations, applicables à court terme, quant aux modifications à apporter aux dépenses fiscales. Les gestes posés dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* s'inspirent en partie de leurs propositions de resserrements aux dépenses fiscales.

Pour l'élaboration de celles-ci, la commission a tenu, au cours du mois d'octobre, des consultations publiques et privées qui lui ont permis d'entendre près de 90 intervenants venus présenter leur mémoire sur la révision de la fiscalité. Les audiences que la commission a tenues ainsi que les mémoires qu'elle a reçus ont alimenté la réflexion des commissaires.

Le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise sera transmis au ministre des Finances à la fin de la présente année. Le gouvernement s'appuiera sur ce rapport pour proposer une optimisation de la fiscalité dont l'objectif est notamment :

- d'offrir aux entreprises un environnement fiscal compétitif et des conditions favorisant l'investissement et l'innovation, pour accroître la création de richesse;
- d'encourager davantage le travail et l'épargne et d'optimiser la tarification des services, tout en assurant une redistribution équitable de la richesse collective par le maintien d'un soutien adéquat pour les plus démunis;
- d'effectuer un examen sur la fiscalité du Québec afin d'accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal tout en assurant le financement des services publics;
- d'examiner la possibilité de revoir l'équilibre entre les différents modes de taxation.

## □ Des gestes immédiats pour rétablir l'équilibre budgétaire

Pour donner suite aux orientations annoncées dans le dernier budget, le gouvernement annonce, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, des gestes immédiats portant sur les dépenses fiscales qui permettront des économies de :

- 122 millions de dollars en 2014-2015;
- 600 millions de dollars en 2015-2016;
- 701 millions de dollars en 2016-2017.

Les mesures annoncées permettront au gouvernement d'atteindre l'essentiel des cibles fixées au budget 2014-2015. À terme, ces nouveaux gestes auront un impact financier de :

- 424 millions de dollars pour les sociétés;
- 277 millions de dollars pour les particuliers.

TABLEAU D.20

### Impact financier des mesures portant sur le régime fiscal (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Mesures relatives aux sociétés	93	338	424
Mesures relatives aux particuliers <sup>(1)</sup>	29	262	277
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>600</b>	<b>701</b>

(1) Les mesures relatives aux particuliers n'ont aucune incidence sur les tables d'imposition du régime d'imposition des particuliers ainsi que sur la TVQ.

## 2.1 Mesures relatives au régime d'imposition des sociétés

Afin d'établir un niveau d'aide fiscale aux sociétés plus compatible avec les capacités financières de l'État, les gestes suivants sont prévus dans *Le point* de décembre 2014 :

- des mesures de réduction des dépenses fiscales relatives au régime d'imposition des sociétés, inspirées des propositions de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise;
- une surtaxe temporaire pour les institutions financières.

Au total, ces initiatives permettront au gouvernement de réaliser des économies de :

- 88 millions de dollars en 2014-2015;
- 316 millions de dollars en 2015-2016;
- 394 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU D.21

### Impact financier des mesures relatives au régime d'imposition des sociétés (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Mesures de réduction des dépenses fiscales</b>			
Introduction de seuils de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt à la R-D et au crédit d'impôt à l'investissement	4	58	120
Uniformisation des taux des crédits d'impôt à la R-D	—	5	15
Abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes	42	128	130
<b>Sous-total</b>	<b>46</b>	<b>191</b>	<b>265</b>
Surtaxe temporaire pour les institutions financières	42	125	129
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>316</b>	<b>394</b>

## □ Une réduction d'un tiers de l'aide fiscale aux entreprises en 2016-2017

Les initiatives annoncées dans le cadre du *Point* de décembre 2014 s'ajoutent aux mesures de réduction des dépenses fiscales relatives aux sociétés annoncées au budget 2014-2015.

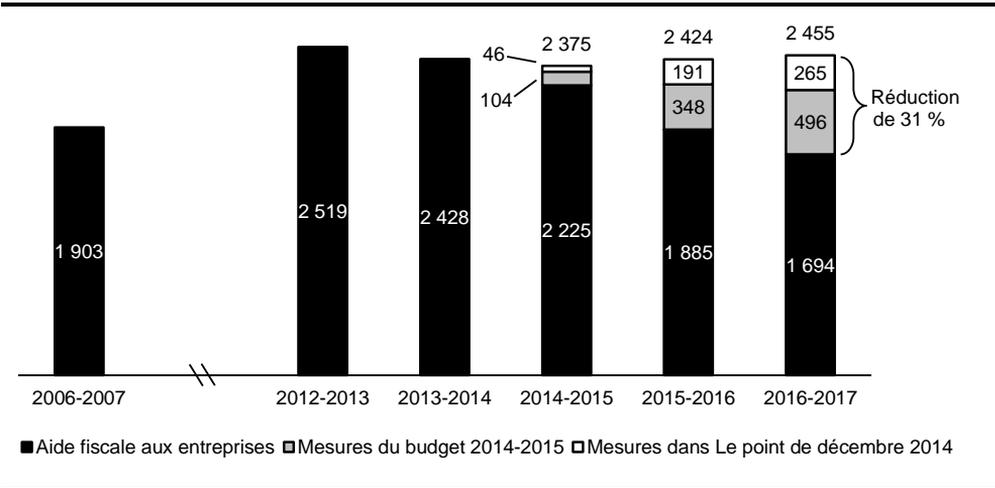
— Des économies totalisant environ 760 millions de dollars seront réalisées en 2016-2017, soit lorsque les mesures auront atteint leur plein effet.

Ainsi, en combinant ces gestes, l'aide fiscale aux entreprises devrait s'établir à 1,7 milliard de dollars en 2016-2017, soit une diminution de 31 % par rapport au niveau de 2,5 milliards de dollars en l'absence de ces mesures.

GRAPHIQUE D.4

### Illustration de l'impact des mesures de réduction de l'aide fiscale aux entreprises annoncées au budget 2014-2015 et dans *Le point* de décembre 2014

(en millions de dollars)



## ❑ **Maximiser l'activité économique, soutenir les secteurs stratégiques et assurer la prévisibilité de l'aide fiscale**

Les travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise se poursuivront afin d'identifier les pistes pour accroître l'efficacité des aides fiscales et du régime fiscal dans son ensemble.

- À la suite des mesures annoncées dans la présente mise à jour, le gouvernement s'engage dans la poursuite de ses travaux, à ne pas réduire davantage le soutien global accordé aux entreprises par l'entremise de l'aide fiscale et du régime fiscal dans son ensemble.
- Dans ce contexte, le gouvernement continuera à agir de manière à maximiser les retombées économiques de l'aide fiscale et à soutenir les secteurs d'excellence, notamment les secteurs émergents, culturels et innovants de l'économie du Québec.

### **2.1.1 Introduction de seuils de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt à la R-D et au crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation**

Actuellement, plusieurs entreprises réclament des crédits d'impôt sur de faibles montants de dépenses. Par exemple, en 2011 :

- 40 % des entreprises ayant réclamé des crédits d'impôt à la R-D avaient un niveau de dépenses admissibles inférieur à 50 000 \$, pour une dépense moyenne d'environ 25 000 \$ par entreprise;
- 40 % des entreprises ayant réclamé le crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation ont eu des dépenses admissibles inférieures à 12 500 \$, pour une dépense moyenne d'environ 4 500 \$ par entreprise.

Il s'agit d'activités ou d'investissements pour lesquels le crédit d'impôt n'apparaît pas être un facteur essentiel de décision quant à leur réalisation. De plus, l'administration de ces nombreuses demandes implique un coût administratif important pour le gouvernement et les entreprises. Dans certains cas, les frais administratifs reliés à la demande du crédit d'impôt peuvent être supérieurs à l'aide fiscale octroyée.

Afin de recentrer l'aide fiscale et de minimiser le fardeau administratif relatif à l'octroi de crédits d'impôt, le gouvernement annonce l'instauration de seuils de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt à la R-D et au crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation.

- Ainsi, à compter du 3 décembre 2014, les entreprises ne pourront bénéficier de ces crédits d'impôt que pour leurs dépenses admissibles excédant un certain seuil.

## ❑ Seuils applicables aux crédits d'impôt à la R-D

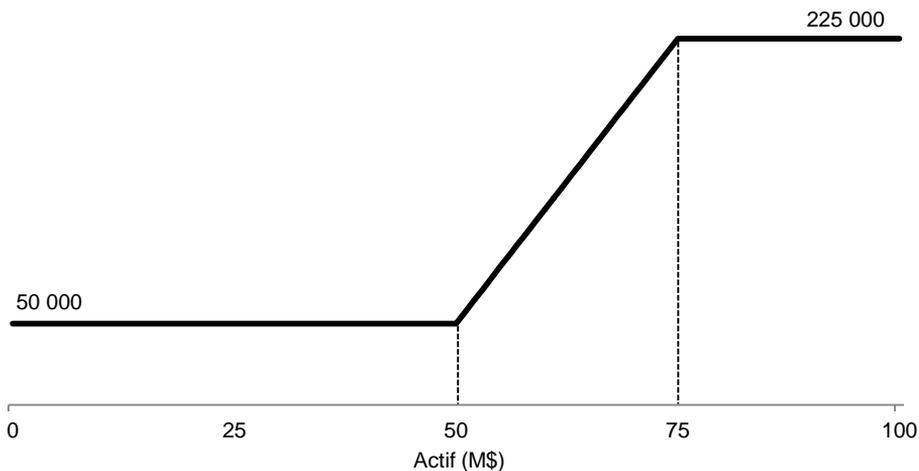
Les seuils de dépenses minimales admissibles pour l'ensemble des crédits d'impôt à la R-D seront :

- de 50 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est inférieur ou égal à 50 millions de dollars;
- de 225 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est de 75 millions de dollars et plus;
- d'un montant qui progresse linéairement entre 50 000 \$ et 225 000 \$ pour les sociétés dont l'actif se situe entre 50 millions de dollars et 75 millions de dollars.

GRAPHIQUE D.5

### Seuils de dépenses minimales admissibles applicables aux crédits d'impôt à la R-D

(en dollars, sauf indication contraire)



## ❑ Seuil applicable au crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation

Le seuil auquel seront assujetties les entreprises bénéficiant du crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation sera de 12 500 \$ pour un équipement de fabrication et de transformation admissible.

## □ Impact financier

L'instauration de ces seuils représentera des économies de 58 millions de dollars en 2015-2016 et de 120 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU D.22

### Impact financier de l'instauration de seuils de dépenses minimales

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Crédits d'impôt à la R-D	3	47	105
Crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation	1	11	15
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>58</b>	<b>120</b>

### 2.1.2 Uniformisation des taux des crédits d'impôt à la R-D

Le Québec offre aux sociétés effectuant des activités de R-D un régime d'aide composé de quatre crédits d'impôt remboursables :

- un crédit d'impôt sur les salaires des chercheurs;
- trois crédits d'impôt bonifiés pour des activités spécifiques :
  - le crédit d'impôt pour un contrat de recherche conclu avec une université, un centre de recherche public admissible ou un consortium de recherche;
  - le crédit d'impôt pour la recherche en partenariat privé;
  - le crédit d'impôt sur les droits ou les cotisations payées à un consortium de recherche.

Avec les crédits d'impôt bonifiés, une entreprise peut bénéficier :

- d'un taux de crédit d'impôt de 28 % comparativement à 14 % pour le régime applicable aux salaires des chercheurs pour une grande entreprise;
- de dépenses admissibles incluant non seulement les dépenses de salaires, mais aussi les dépenses en matériel.

Le Québec est l'une des seules provinces à offrir une bonification de l'aide fiscale à la R-D pour la recherche universitaire<sup>4</sup> et la seule à offrir des aides fiscales bonifiées en ce qui a trait à la recherche en partenariat privé ou au financement des centres privés de recherche ou consortiums de recherche.

<sup>4</sup> Seulement deux autres provinces canadiennes offrent une aide fiscale bonifiée pour la recherche universitaire. L'Ontario offre un taux de 20 % applicable uniquement aux PME et le Manitoba permet la pleine remboursabilité de son crédit d'impôt à la R-D au lieu d'une remboursabilité partielle.

Comme le régime sur les salaires des chercheurs en vigueur au Québec est compétitif, les taux des trois crédits d'impôt bonifiés seront uniformisés avec ceux du crédit d'impôt à la R-D versé sur les salaires des chercheurs.

Ainsi, à compter du 3 décembre 2014, les taux applicables passeront :

- de 28 % à 30 % pour les PME, soit une bonification de l'aide fiscale de 2 points de pourcentage;
- de 28 % à 14 % pour les grandes entreprises.

Malgré cette modification, ces crédits d'impôt continueront de s'appliquer sur un plus grand ensemble de dépenses incluant les dépenses en matériel.

TABLEAU D.23

### Synthèse des modifications aux crédits d'impôt à la R-D

Crédits d'impôt	Taille	Taux		Assiette fiscale
		Avant <i>Le point</i>	Après <sup>(1)</sup> <i>Le point</i>	
Salaires des chercheurs	PME	30 %	30 %	Salaire ou 50 % du montant du contrat de sous-traitance conclu avec un tiers non lié
	Grande entreprise	14 %	14 %	
Contrats de recherche universitaire	PME	28 %	30 %	80 % du montant du contrat de sous-traitance conclu avec une université, un centre de recherche public ou un consortium de recherche
	Grande entreprise	28 %	14 %	
Partenariat privé	PME	28 %	30 %	100 % des dépenses courantes relatives aux travaux de R-D en partenariat ou 80 % du montant du contrat de sous-traitance
	Grande entreprise	28 %	14 %	
Financement des consortiums de recherche	PME	28 %	30 %	100 % du montant des droits et cotisations admissibles
	Grande entreprise	28 %	14 %	

(1) Chacun des crédits d'impôt à la R-D comporte un taux bonifié de 30 % s'appliquant sur les premiers 3 M\$ de dépenses admissibles annuelles pour les sociétés sous contrôle canadien dont l'actif est de 50 M\$ ou moins. Une réduction linéaire du taux du crédit d'impôt de 30 % à 14 % s'applique pour de telles sociétés dont l'actif se situe entre 50 M\$ et 75 M\$. Lorsque l'actif est de 75 M\$ ou plus, le taux est de 14 %.

Ces modifications permettront au gouvernement d'économiser 5 millions de dollars en 2015-2016 et 15 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU D.24

### Impact financier de l'uniformisation des taux des crédits d'impôt à la R-D (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Uniformisation des taux des crédits d'impôt à la R-D	—	5	15

## Des mesures d'appui à l'innovation et à la recherche et développement

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement a mis en place deux nouvelles mesures ciblées sur les PME visant à soutenir les entreprises innovantes, soit :

- le programme Créativité Québec;
- un congé de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés.

### Le programme Créativité Québec

Le programme Créativité Québec, doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars, vise à favoriser l'acquisition de nouvelles technologies, l'amélioration de procédés de production et le développement de nouveaux produits pour les projets de 500 000 \$ ou plus.

### Congé de cotisation au FSS pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME pour des projets d'innovation

Le gouvernement a instauré un congé de cotisation au FSS, jusqu'à la fin de 2020, sur les salaires des nouveaux employés spécialisés.

Cette mesure vise à faciliter l'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée afin de mener à bien les projets d'innovation des PME québécoises.

Sur cinq ans, ce congé de cotisation au FSS représentera un allègement fiscal de près de 155 millions de dollars au bénéfice des PME québécoises.

## ❑ Compétitivité du régime fiscal à la R-D

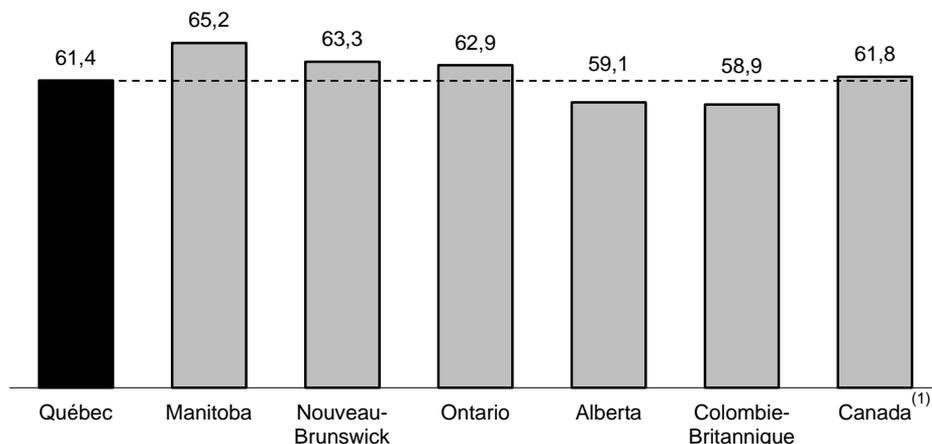
Malgré les modifications apportées aux crédits d'impôt à la R-D, le régime fiscal du Québec demeure compétitif au Canada pour les PME et les grandes entreprises. La part de l'aide fiscale pour une dépense type de R-D réalisée au Québec correspondra à :

- 61,4 % pour une PME, soit un niveau similaire à la moyenne canadienne (61,8 %);
- 44,4 % pour une grande entreprise, soit un niveau légèrement supérieur à celui de l'Ontario (42,1 %) et équivalant à la moyenne canadienne (44,0 %).

De plus, l'aide fiscale à la R-D du Québec conserve certains avantages importants pour les grandes entreprises, notamment :

- elle est remboursable en totalité, alors qu'elle est partiellement remboursable au Manitoba et en Colombie-Britannique et non remboursable en Ontario;
- elle n'est pas plafonnée, contrairement à celle de l'Alberta.

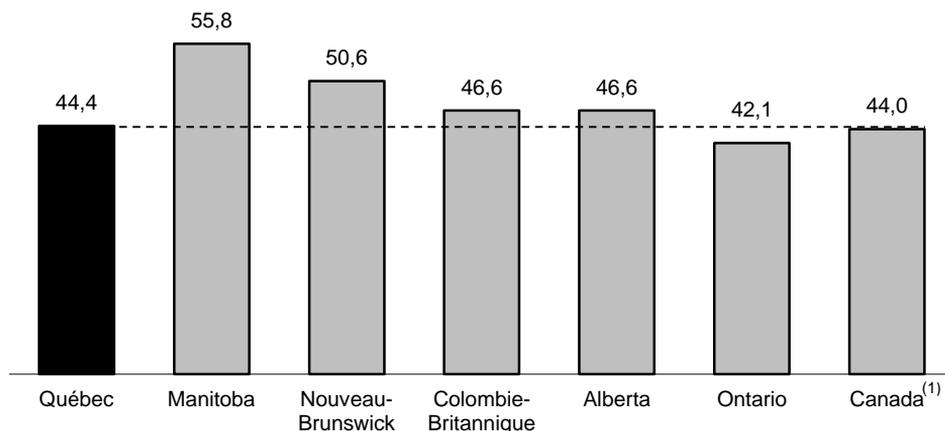
**Illustration de la part de l'aide fiscale provinciale et fédérale pour une dépense en R-D de 300 000 \$ d'une PME**  
(en pourcentage)



Hypothèses : R-D effectuée en entreprise. L'entreprise est rentable. L'aide fiscale inclut les crédits d'impôt à la R-D et la déduction permise dans le calcul du revenu imposable y compris la déduction pour amortissement (hypothèse : taux d'amortissement de 20 %). Investissement en R-D de 60 % en salaires, de 35 % en matériel et de 5 % en immobilisations. La méthode de remplacement a été utilisée pour le calcul du crédit d'impôt fédéral et celui de certaines provinces.

(1) La moyenne canadienne, excluant le Québec, est pondérée en fonction des dépenses de R-D dans chaque province canadienne.

**Illustration de la part de l'aide fiscale provinciale et fédérale pour une dépense en R-D de 3 millions de dollars d'une grande entreprise**  
(en pourcentage)



Hypothèses : R-D effectuée en entreprise. L'entreprise est rentable. L'aide fiscale inclut les crédits d'impôt à la R-D et la déduction permise dans le calcul du revenu imposable y compris la déduction pour amortissement (hypothèse : taux d'amortissement de 20 %). Investissement en R-D de 60 % en salaires, de 35 % en matériel et de 5 % en immobilisations. La méthode de remplacement a été utilisée pour le calcul du crédit d'impôt fédéral et celui de certaines provinces.

(1) La moyenne canadienne, excluant le Québec, est pondérée en fonction des dépenses de R-D dans chaque province canadienne.

### 2.1.3 Surtaxe temporaire pour les institutions financières

Afin d'atteindre les cibles prévues au budget 2014-2015, le gouvernement annonce la mise en place d'une surtaxe temporaire pour les institutions financières.

À l'instar des autres secteurs de l'économie qui voient leur aide fiscale diminuer, un effort sera demandé aux institutions financières jusqu'au 31 mars 2017.

La surtaxe temporaire prendra la forme d'une hausse des taux de la contribution temporaire des institutions financières et sera applicable à partir du 3 décembre 2014.

Les taux de la surtaxe s'établiront ainsi à :

- 1,68 % sur les salaires versés par les banques, les sociétés de prêts, les sociétés de fiducie et les sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières;
- 1,32 % sur les salaires versés par les caisses d'épargne et de crédit;
- 0,54 % sur les salaires versés par les autres institutions financières;
- 0,18 % sur les primes d'assurance et sur les sommes établies à l'égard des fonds d'assurance.

TABLEAU D.25

#### Taux de la surtaxe temporaire pour les institutions financières (en pourcentage)

Types d'institutions financières	Assiettes	Taux
Banques, sociétés de prêts, sociétés de fiducie et sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières	Salaires versés	1,68
Caisses d'épargne et de crédit	Salaires versés	1,32
Autres institutions financières	Salaires versés	0,54
Sociétés d'assurance et ordres professionnels	Primes d'assurance <sup>(1)</sup>	0,18

(1) Sont incluses les sommes établies à l'égard des fonds d'assurance.

Cette mesure représentera des revenus additionnels pour le gouvernement de 42 millions de dollars en 2014-2015, de 125 millions de dollars en 2015-2016 et de 129 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU D.26

#### Impact financier de la surtaxe temporaire pour les institutions financières (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Surtaxe temporaire pour les institutions financières	42	125	129

#### **2.1.4 Abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes**

Les sociétés d'assurance de personnes et d'assurance de dommages sont assujetties à une taxe sur le capital qui est applicable aux primes d'assurance qu'elles perçoivent.

- Le taux d'imposition de la taxe est de 2 % lorsque la prime se rapporte à une assurance qui porte sur la vie, la santé ou l'intégrité physique de l'assuré.
- Le taux de la taxe est de 3 % dans le cas des primes pour de l'assurance de dommages.

Le gouvernement annonce l'abolition du taux réduit de 2 % de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes ou des régimes d'avantages sociaux non assurés.

- Le taux de la taxe passera ainsi de 2 % à 3 % à compter du 3 décembre 2014, soit un taux équivalant à celui applicable aux primes d'assurance de dommages.

#### **□ Un taux qui demeure inférieur ou égal à plusieurs provinces canadiennes**

À 3 %, le taux de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes au Québec sera similaire à la moyenne canadienne, qui est de 2,7 %, mais demeure inférieur ou égal à celui en vigueur dans quatre autres provinces canadiennes.

TABLEAU D.27

**Taux applicables aux primes d'assurance des sociétés d'assurances,  
par province – 2014**  
(en pourcentage)

Province	Assurance de personnes	Assurance de dommages
Alberta	2,0	3,0
Manitoba	2,0	3,0
Nouveau-Brunswick	2,0	3,0
Ontario	2,0	3,5
Colombie-Britannique	2,0	4,4
<b>Québec<sup>(1)</sup></b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>
Nouvelle-Écosse	3,0	4,0
Saskatchewan	3,0	4,0
Île-du-Prince-Édouard	3,5	3,5
Terre-Neuve-et-Labrador	4,0	4,0
<b>MOYENNE</b>	<b>2,7</b>	<b>3,5</b>

(1) À compter du 3 décembre 2014.

L'abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes permettra de réduire les dépenses fiscales de 42 millions de dollars en 2014-2015, de 128 millions de dollars en 2015-2016 et de 130 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU D.28

**Impact financier de l'abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des  
sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes**  
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes	42	128	130

## 2.2 Mesures relatives au régime d'imposition des particuliers

Dans le cadre des mesures fiscales à identifier pour atteindre les objectifs de réduction des dépenses publiques, le gouvernement apporte des modifications au régime d'imposition des particuliers.

Le point de décembre 2014 prévoit :

- la réduction de 20 % à 10 % du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles;
- l'harmonisation des critères d'admissibilité de la prime au travail à ceux de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral.

Ces différentes actions dégageront des économies totalisant 141 millions de dollars pour l'année financière 2015-2016.

TABLEAU D.29

### Mesures liées au régime d'imposition des particuliers (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Réduction de 20 % à 10 % du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisation syndicales et professionnelles	—	112	112
Harmonisation des critères d'admissibilité de la prime au travail à ceux de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral	—	29	29
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>141</b>	<b>141</b>

## 2.2.1 Réduction du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles

Les particuliers qui versent des cotisations à un syndicat ou à une association professionnelle reconnue bénéficient actuellement de crédits d'impôt non remboursables correspondant à 20 % des sommes versées en cotisation.

Dans le cadre des efforts de réduction des dépenses fiscales, *Le point* de décembre 2014 prévoit la réduction du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles de 20 % à 10 % dès 2015.

Malgré cette réduction, l'aide fiscale accordée pour le versement de cotisations syndicales et professionnelles pour les travailleurs à faible revenu demeurera comparable à celle des autres provinces canadiennes.

### Traitement des cotisations syndicales et professionnelles

Dans les autres provinces et au fédéral, l'avantage fiscal lié aux cotisations syndicales et professionnelles se décline sous la forme d'une déduction dont le taux effectif correspond au taux marginal d'imposition du contribuable. Au Québec l'aide est accordée sous forme de crédits d'impôt non remboursables.

Avec la réduction de 20 % à 10 % du taux des crédits d'impôt pour les cotisations syndicales et professionnelles, l'aide fiscale demeurera comparable au taux applicable aux contribuables à faible revenu ailleurs au Canada. Par exemple :

- en Ontario, le taux effectif de la déduction est de 5,05 % pour les faibles revenus, ce qui correspond au taux marginal minimum;
- en Alberta, le taux effectif de la déduction est de 10 %, puisque l'ensemble des contribuables est imposé à ce taux.

#### Comparaison du taux des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles du Québec avec le taux marginal minimum applicable aux faibles revenus ailleurs au Canada – 2015 (en pourcentage)

	Taux des crédits d'impôt au Québec et taux marginal minimum ailleurs au Canada
Ontario	5,05
Colombie-Britannique	5,06
Terre-Neuve-et-Labrador	7,70
Nouvelle-Écosse	8,79
Nouveau-Brunswick	9,68
Île-du-Prince-Édouard	9,80
Alberta	10,00
<b>Québec<sup>(1)</sup></b>	<b>10,00</b>
Manitoba	10,80
Saskatchewan	11,00
Fédéral – Québec <sup>(2)</sup>	12,53

(1) Crédit d'impôt non remboursable.

(2) En considérant l'abattement du Québec de 16,5 % applicable sur l'impôt fédéral de base.

## □ Impact financier

Cette mesure dégagera une économie annuelle de 112 millions de dollars pour le gouvernement.

TABLEAU D.30

### **Impact de la réduction du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles** (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Réduction de 20 % à 10 % du taux de conversion	—	112	112

## 2.2.2 Harmonisation des critères d'admissibilité de la prime au travail à ceux de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du fédéral

Depuis 2005, les travailleurs québécois à faible revenu peuvent bénéficier d'une majoration de leurs revenus de travail en se prévalant de la prime au travail.

Cette aide financière poursuit essentiellement deux objectifs, soit :

- d'inciter les personnes à intégrer le marché du travail;
- de soutenir et de valoriser l'effort additionnel de travail des personnes dont l'activité principale est reliée à un emploi.

Le régime fiscal fédéral prévoit une mesure semblable à la prime au travail du Québec, soit la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) qui ne vise pas les mêmes clientèles que la prime au travail du Québec. Par exemple, les personnes dont la principale activité n'est pas reliée à un emploi ne sont pas admissibles à la PFRT, notamment les étudiants à temps plein, alors qu'elles peuvent bénéficier de la prime au travail du Québec.

### □ Une clientèle de la prime au travail mieux ciblée

Afin de mieux recentrer la prime au travail sur ses objectifs premiers, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2014, prévoit que l'admissibilité à la prime au travail se limitera dorénavant à la clientèle en processus d'intégration au marché du travail ou dont la principale activité est reliée à un emploi.

Cette harmonisation de la clientèle entre la prime au travail et la PFRT permettra au gouvernement du Québec de dégager des économies de près de 30 millions de dollars par année.

TABLEAU D.31

### Impact financier de la mesure d'harmonisation de la clientèle de la prime au travail à celle de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du fédéral (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Harmonisation de la clientèle de la prime au travail à celle de la PFRT	—	29	29

### 2.2.3 Une réduction marginale de l'aide aux particuliers

Les actions posées à l'occasion du *Point* de décembre 2014 auront peu d'impact à l'égard des particuliers.

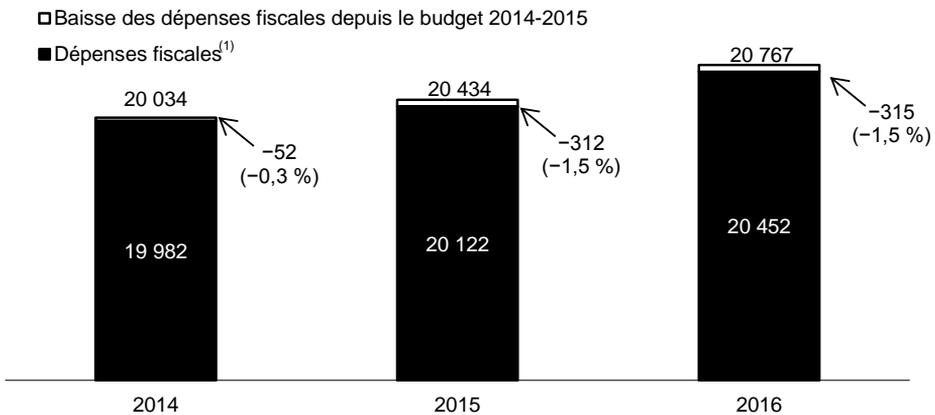
Ainsi, l'ensemble des initiatives annoncées incluant celles du budget 2014-2015 ne représentent que :

- 0,3 % des dépenses fiscales<sup>5</sup> en 2014;
- 1,5 % des dépenses fiscales en 2015;
- 1,5 % des dépenses fiscales en 2016.

Par ailleurs, les dépenses fiscales continueront d'augmenter annuellement, passant de 19 982 millions de dollars en 2014 à 20 452 millions de dollars en 2016.

GRAPHIQUE D.8

#### Variation du coût des dépenses fiscales avec les mesures mises en place à l'occasion du budget 2014-2015 et du *Point* de décembre 2014 (en millions de dollars)



(1) Incluant les dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers et celles liées au régime de la taxe de vente. Excluant les mesures présentées à titre informatif de même que les mesures de capitalisation des entreprises.

<sup>5</sup> Les dépenses fiscales sont des mesures qui visent à atteindre des objectifs stratégiques sur le plan économique, social, culturel ou autres, tels que le développement économique, le soutien des familles, l'incitation au travail, l'incitation à l'épargne et le soutien aux ménages à faible revenu. Pour plus de détails sur le concept de dépenses fiscales, voir la publication *Dépenses fiscales – Édition 2013* disponible sur le site internet du ministère des Finances ([www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)).

## 2.3 Autres mesures

### 2.3.1 Abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance à l'égard de l'assurance automobile

Les primes d'assurance sont assujetties à une taxe dont le taux général est de 9 %.

Toutefois, certains allègements s'appliquent, tels que le taux réduit de 5 % pour les primes payables en vertu d'une police d'assurance automobile applicable essentiellement aux dommages matériels (assurance de dommages sur les biens).

- Les contributions payables à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le financement du régime public d'assurance automobile applicable aux dommages corporels sont quant à elles assujetties au taux général de 9 %.

En 2013, le coût attribué à cette réduction de taux était de 133 millions de dollars.

#### **Contributions payables à la Société de l'assurance automobile du Québec**

Le renouvellement de l'immatriculation des véhicules de promenade et du permis de conduire se fait chaque année auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Lors du paiement de cette immatriculation ou du permis de conduire, une fraction du montant est versée à titre de contribution au régime public d'assurance automobile. Grâce à ce régime public, tout citoyen du Québec est couvert pour les blessures subies dans un accident d'automobile, et cela :

- qu'il soit responsable ou non de l'accident;
- que l'accident survienne au Québec ou ailleurs dans le monde.

L'objectif principal du régime public d'assurance automobile est de garantir à tous une indemnisation équitable, tout en réduisant les frais de l'assurance automobile.

Depuis 1985, le taux général de 9 % sur les primes d'assurance s'applique sur la contribution au régime public. Par exemple, la contribution versée lors de l'immatriculation d'un véhicule de promenade en 2015 totalisera 131,23 \$, incluant un montant de 10,84 \$ pour la taxe applicable.

#### **Réduction de 65 \$ du coût des contributions d'assurance**

Le 27 novembre 2014, la SAAQ a déposé le document d'information sur le projet de règlement sur les contributions d'assurance 2016-2018.

Ce document mentionne que grâce à un effort collectif sans précédent, la presque totalité des conducteurs et des propriétaires de véhicules constateront une baisse de leurs contributions pouvant aller jusqu'à 35 %, soit une économie annuelle de 394 millions de dollars au bénéfice des Québécois.

Concrètement, pour un conducteur propriétaire d'un véhicule de promenade, cela représente en moyenne une réduction totale de 65 \$, la contribution sur le permis passant de 64 \$ à 55 \$ et celle sur l'immatriculation de 120 \$ à 64 \$.

## ❑ Application du taux général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le point de décembre 2014 prévoit l'abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance à l'égard de l'assurance automobile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ainsi, à compter de cette date, le taux général de 9 % s'appliquera aux primes d'assurance automobile couvrant essentiellement les dommages matériels. Ce faisant, elles seront traitées au même titre que les contributions à la SAAQ pour couvrir les dommages corporels et que les primes payées pour les autres catégories d'assurance de dommages comme l'assurance habitation.

— Les primes d'assurance automobile s'appliquent également aux motocyclettes, aux motoneiges et aux véhicules tout terrain.

Les autres allègements, comme l'exemption pour les primes d'assurance individuelle de personnes, continueront de s'appliquer.

## ❑ Hausse moyenne par prime d'assurance automobile

L'impact moyen de l'abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance à l'égard de l'assurance automobile sera d'environ :

- 20 \$ par année pour les véhicules de promenade;
- 28 \$ par année pour les véhicules principalement utilisés à des fins professionnelles;
- 9 \$ pour les motocyclettes.

TABLEAU D.32

### Impact moyen de l'abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance à l'égard de l'assurance automobile selon le type de véhicules (en dollars)

	Promenade	Professionnel	Motocyclette
Prime moyenne (2013)	497,14	694,29	220,95
Taux à 5 %	24,86	34,71	11,05
Taux à 9 %	44,74	62,49	19,89
<b>IMPACT</b>	<b>19,88</b>	<b>27,78</b>	<b>8,84</b>

Sources : Groupement des assureurs automobiles et ministère des Finances du Québec.

L'impact financier provenant de l'abolition de la réduction du taux de la taxe sur les primes d'assurance à l'égard de l'assurance automobile sera de :

- 34 millions de dollars en 2014-2015;
- 135 millions de dollars en 2015-2016;
- 136 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU D.33

**Impact total de l'abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance à l'égard de l'assurance automobile selon le type de souscripteurs**

(en millions de dollars)

	2014-2015 <sup>(1)</sup>	2015-2016	2016-2017
Particuliers	29	116	117
Entreprises	5	19	19
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>135</b>	<b>136</b>

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 2.3.2 Modifications relatives au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis de moteurs de forte cylindrée

Afin de favoriser davantage la réduction des émissions polluantes, le gouvernement souhaite renforcer l'impact du droit d'immatriculation additionnel applicable, depuis 2005, aux véhicules munis d'un moteur d'une cylindrée de 4 litres et plus. Dans ce contexte, il est prévu :

- d'augmenter le nombre de paliers du droit d'immatriculation additionnel jusqu'à 7 litres au lieu de 5,2 litres;
  - le montant maximal du droit d'immatriculation additionnel s'appliquera donc à l'égard de tous les véhicules munis d'un moteur d'une cylindrée de 7 litres et plus;
- de majorer de 10 % chaque palier du droit d'immatriculation, chaque palier correspondant à chaque décilitre de cylindrée d'un moteur de 4 litres et plus.

TABLEAU D.34

#### Impact des modifications au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis de moteurs de forte cylindrée

Cylindrée (en litres)	Droit (en dollars)		Cylindrée (en litres)	Droit (en dollars)		Cylindrée (en litres)	Droit (en dollars)	
	Avant	Après		Avant	Après		Avant	Après
4,0	32,25	35,48	5,0	140,00	154,00	6,0	162,00	266,20
4,1	43,00	47,30	5,1	151,00	166,10	6,1	162,00	277,20
4,2	53,75	59,13	5,2	162,00	178,20	6,2	162,00	288,20
4,3	64,25	70,68	5,3	162,00	189,20	6,3	162,00	299,20
4,4	75,50	83,05	5,4	162,00	200,20	6,4	162,00	310,20
4,5	86,00	94,60	5,5	162,00	211,20	6,5	162,00	321,20
4,6	97,00	106,70	5,6	162,00	222,20	6,6	162,00	332,20
4,7	108,00	118,80	5,7	162,00	233,20	6,7	162,00	343,20
4,8	118,00	129,80	5,8	162,00	244,20	6,8	162,00	354,20
4,9	129,00	141,90	5,9	162,00	255,20	6,9	162,00	365,20
						≥7,0	162,00	376,20

Note : Les cylindrées de 3,95 à 3,99 litres sont considérées comme des cylindrées de 4 litres. De plus, la cylindrée d'un moteur est arrondie au décilitre le plus près et si elle est équidistante de 2 décilitres elle est arrondie au décilitre supérieur (ex. : une cylindrée de 4,05 litres est arrondie à 4,1 litres).

Sources : Société de l'assurance automobile du Québec et ministère des Finances du Québec.

De plus, pour influencer l'évolution du parc automobile québécois vers l'utilisation de véhicules moins énergivores, une prime à l'acquisition sera ajoutée au droit d'immatriculation additionnel lors de toute nouvelle immatriculation d'un véhicule visé par ce droit, soit :

- 50 \$ pour un véhicule muni d'un moteur d'une cylindrée de 4 litres à 4,9 litres;
- 100 \$ pour un véhicule muni d'un moteur d'une cylindrée de 5 litres à 5,9 litres;
- 200 \$ pour un véhicule muni d'un moteur d'une cylindrée de 6 litres et plus<sup>6</sup>.

L'ensemble de ces modifications s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les revenus attendus sont de 8 millions de dollars en 2015-2016 et de 30 millions de dollars à partir de 2016-2017.

Ces revenus additionnels seront versés au Fonds des réseaux de transport terrestre.

TABLEAU D.35

**Impact total des modifications relatives au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis de moteurs de forte cylindrée**  
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016 <sup>(1)</sup>	2016-2017
Particuliers	—	5	19
Entreprises	—	3	11
<b>TOTAL</b>	—	<b>8</b>	<b>30</b>

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>6</sup> Pour l'application de cette prime à l'acquisition, les cylindrées de 3,95 à 3,99 litres, de 4,95 à 4,99 litres et de 5,95 à 5,99 litres seront respectivement considérées comme des cylindrées de 4 litres, de 5 litres ou de 6 litres.



# Section E

## LE CADRE FINANCIER DÉTAILLÉ DU GOUVERNEMENT

<b>Introduction .....</b>	<b>E.3</b>
<b>1. L'évolution des revenus et des dépenses consolidés .....</b>	<b>E.5</b>
1.1 L'évolution du solde budgétaire .....	E.5
1.2 L'évolution des revenus consolidés .....	E.7
1.2.1 Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement .....	E.8
1.2.2 Les revenus des entreprises du gouvernement.....	E.13
1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux.....	E.14
1.3 L'évolution des dépenses consolidées.....	E.16
<b>2. Le cadre financier selon les secteurs .....</b>	<b>E.21</b>
2.1 Le fonds général .....	E.23
2.2 Les fonds spéciaux .....	E.25
2.3 Le Fonds des générations .....	E.27
2.4 Les organismes autres que budgétaires .....	E.29
2.5 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.....	E.32
2.6 Dépenses financées par le régime fiscal.....	E.34
<b>ANNEXE 1 : Affectation des revenus provenant des taxes à la                 consommation et des ressources naturelles .....</b>	<b>E.35</b>
<b>ANNEXE 2 : Cadre financier consolidé détaillé.....</b>	<b>E.41</b>
<b>ANNEXE 3 : Analyse de sensibilité aux variables économiques .....</b>	<b>E.49</b>
<b>ANNEXE 4 : Modifications à la présentation de l'information                 budgétaire .....</b>	<b>E.53</b>



## INTRODUCTION

Cette section du *Point sur la situation économique et financière du Québec* présente le cadre financier détaillé du gouvernement pour les années 2014-2015 à 2016-2017<sup>1</sup>.

Les informations présentées à cette fin portent sur :

- les opérations budgétaires consolidées pour la période de 2014-2015 à 2016-2017;
- l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés ainsi que les révisions depuis le budget 2014-2015;
- les résultats selon les composantes sectorielles du périmètre comptable, notamment le fonds général, les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Le cadre financier quinquennal, soit les prévisions financières du gouvernement jusqu'en 2018-2019, est présenté à la section A.

### **La présentation de l'information budgétaire sur une base consolidée**

*Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2014 est l'occasion pour le gouvernement de poursuivre l'amélioration de la présentation des documents budgétaires afin de donner suite à son engagement de présenter l'information budgétaire consolidée.

- En plus des revenus et des dépenses du fonds général, le détail des opérations des entités consolidées du gouvernement est ajouté aux données budgétaires.

Ainsi, l'ensemble des données faisant partie du périmètre comptable du gouvernement est présenté sur une base comparable, les données relatives aux entités du gouvernement étant pleinement intégrées dans chacune des composantes du cadre financier.

Note : Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe 4 de la présente section.

<sup>1</sup> Pour l'ensemble de cette section, les données budgétaires présentées sont des prévisions.



# 1. L'ÉVOLUTION DES REVENUS ET DES DÉPENSES CONSOLIDÉS

## 1.1 L'évolution du solde budgétaire

La mise à jour du cadre financier confirme le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

— Le déficit pour 2014-2015 est maintenu à 2 350 millions de dollars.

Les dépenses continueront de croître, mais à un taux inférieur à celui des revenus. Ainsi, pour les deux premières années, la croissance des dépenses consolidées s'établira à 2,2 % en 2014-2015 et à 1,2 % en 2015-2016. Celle des revenus s'établira respectivement à 2,9 % et à 4,0 % pour ces deux années.

Ces objectifs seront atteints alors que seront maintenus les versements au Fonds des générations, qui totaliseront 1 285 millions de dollars en 2014-2015 et 1 617 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU E.1

### Sommaire des opérations budgétaires consolidées de 2014-2015 à 2016-2017

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus autonomes	77 108	80 501	83 223
<i>Variation en %</i>	3,2	4,4	3,4
Transferts fédéraux	18 805	19 249	19 717
<i>Variation en %</i>	1,4	2,4	2,4
<b>Revenus consolidés</b>	<b>95 913</b>	<b>99 750</b>	<b>102 940</b>
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>2,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>
Dépenses	-86 332	-87 058	-88 658
<i>Variation en %</i>	2,4	0,8	1,8
Service de la dette	-10 646	-11 075	-11 594
<i>Variation en %</i>	0,5	4,0	4,7
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>-96 978</b>	<b>-98 133</b>	<b>-100 252</b>
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>
Provision pour éventualités	—	—	-400
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 065</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 285	-1 617	-2 288
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## □ Les révisions en 2014-2015

L'évolution de l'économie entraîne des révisions à la baisse aux revenus autonomes de 243 millions de dollars en 2014-2015, principalement à l'impôt des particuliers.

— Ces révisions sont toutefois compensées par une révision à la baisse du service de la dette de 153 millions de dollars et une révision à la hausse des transferts fédéraux de 121 millions de dollars.

Les autres révisions sont principalement liées aux revenus et aux dépenses moins élevés des entités consolidées, qui sont compatibles avec ceux constatés en 2013-2014.

— Les versements au Fonds des générations sont révisés à la baisse de 16 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu au budget 2014-2015.

Globalement, ces révisions permettent de maintenir l'objectif de déficit budgétaire à 2 350 millions de dollars pour 2014-2015.

TABLEAU E.2

### Révisions pour l'année 2014-2015 (en millions de dollars)

	2014-2015		Total
	Révisions liées à l'économie	Autres révisions	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – BUDGET 2014-2015</b>			<b>-2 350</b>
<b>Revenus consolidés</b>			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement			
Fonds général	-215	-26	-241
Entités consolidées	—	-413	-413
Entreprises du gouvernement	-28	—	-28
<b>Revenus autonomes</b>	<b>-243</b>	<b>-439</b>	<b>-682</b>
Transferts fédéraux	121	77	198
<b>Total des revenus consolidés</b>	<b>-122</b>	<b>-362<sup>(1)</sup></b>	<b>-484</b>
<b>Dépenses consolidées</b>			
Dépenses excluant le service de la dette			
Dépenses de programmes	—	—	—
Entités consolidées	—	283	283
Service de la dette	153	32	185
<b>Total des dépenses consolidées</b>	<b>153</b>	<b>315<sup>(1)</sup></b>	<b>468</b>
<b>Versements des revenus dédiés au Fonds des générations</b>	<b>—</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>-31</b>	<b>—</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE – DÉCEMBRE 2014</b>			<b>-2 350</b>

(1) Les révisions aux revenus autres que celles liées à l'économie s'accompagnent de diminution de dépenses équivalentes.

## 1.2 L'évolution des revenus consolidés

Cette section présente la mise à jour des revenus consolidés du gouvernement pour les années 2014-2015 à 2016-2017, ainsi que leur évolution.

Les revenus du gouvernement totaliseront 95,9 milliards de dollars en 2014-2015, soit 77,1 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 18,8 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux.

Les revenus croîtront de 2,9 % en 2014-2015, de 4,0 % en 2015-2016 et de 3,2 % en 2016-2017.

TABLEAU E.3

### Évolution des revenus consolidés (en millions de dollars)

	Budget 2014-2015		Décembre 2014		
	2014-2015	Révisions	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus autonomes</b>					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	72 685	-654	72 031	75 751	78 522
<i>Variation en %</i>	4,7		4,0	5,2	3,7
Entreprises du gouvernement	5 105	-28	5 077	4 750	4 701
<i>Variation en %</i>	-6,2		-6,5	-6,4	-1,0
<b>Sous-total</b>	<b>77 790</b>	<b>-682</b>	<b>77 108</b>	<b>80 501</b>	<b>83 223</b>
<i>Variation en %</i>	<b>3,9</b>		<b>3,2</b>	<b>4,4</b>	<b>3,4</b>
Transferts fédéraux	18 607	198	18 805	19 249	19 717
<i>Variation en %</i>	-1,1		1,4	2,4	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>96 397</b>	<b>-484</b>	<b>95 913</b>	<b>99 750</b>	<b>102 940</b>
<i>Variation en %</i>	<b>2,9</b>		<b>2,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>

## 1.2.1 Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire ainsi que des taxes à la consommation. Leur évolution est étroitement liée à l'activité économique de même qu'aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

De plus, les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement comprennent des revenus d'autres sources, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement est versée au fonds général pour le financement des missions de l'État. La part restante des revenus est versée notamment dans les fonds spéciaux (pour le financement de programmes spécifiques), au Fonds des générations (pour la réduction de la dette), aux organismes autres que budgétaires et aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

### □ Des révisions à la baisse en 2014-2015

Pour l'exercice financier 2014-2015, les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement s'élèvent à plus de 72,0 milliards de dollars, en hausse de 4,0 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2013-2014.

Par rapport à la prévision du budget du 4 juin 2014, les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 654 millions de dollars, dont plus de 230 millions de dollars pour les revenus fiscaux. Le solde de la révision est principalement observé aux revenus divers des entités consolidées, reflétant la récurrence des revenus réels moins élevés observés pour l'année 2013-2014<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Il est à noter que les révisions aux revenus autres que celles liées à l'économie s'accompagnent de diminutions de dépenses équivalentes.

## ■ Révisions des revenus autonomes selon la source

### ■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont révisés à la baisse de 197 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015 par rapport au budget 2014-2015. Cette révision s'explique par un niveau plus faible des salaires et traitements en 2014, se traduisant par des retenues à la source moins élevées qu'anticipé depuis le début de l'année financière.

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la baisse de 62 millions de dollars pour l'année 2014-2015, reflétant également une croissance plus faible que prévu des salaires et traitements en 2014 ainsi que la réduction du taux de la cotisation pour les entreprises des secteurs primaire et manufacturier.

TABLEAU E.4

### Évolution des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Budget 2014-2015		Décembre 2014		
	2014-2015	Révisions	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus fiscaux</b>					
Impôt des particuliers	27 349	-197	27 152	28 404	29 725
<i>Variation en %</i>	5,3		3,6	4,6	4,7
Cotisations pour les services de santé	6 482	-62	6 420	6 547	6 714
<i>Variation en %</i>	2,8		2,7	2,0	2,6
Impôts des sociétés	5 819	82	5 901	6 388	6 633
<i>Variation en %</i>	5,0		4,9	8,3	3,8
Impôt foncier scolaire	1 901	5	1 906	2 043	2 135
<i>Variation en %</i>	8,6		6,7	7,2	4,5
Taxes à la consommation	17 657	-60	17 597	18 463	18 436
<i>Variation en %</i>	2,9		2,7	4,9	-0,1
<b>Autres revenus</b>					
Droits et permis	2 506	22	2 528	2 663	2 714
<i>Variation en %</i>	15,6		15,0	5,3	1,9
Revenus divers	9 670	-428	9 242	9 626	9 877
<i>Variation en %</i>	2,8		3,5	4,2	2,6
Revenus du Fonds des générations	1 301	-16	1 285	1 617	2 288
<i>Variation en %</i>	16,1		14,6	25,8	41,5
<b>TOTAL</b>	<b>72 685</b>	<b>-654</b>	<b>72 031</b>	<b>75 751</b>	<b>78 522</b>
<i>Variation en %</i>	<b>4,7</b>		<b>4,0</b>	<b>5,2</b>	<b>3,7</b>

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont réévalués à la hausse de 82 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015, traduisant essentiellement la révision à la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2014 et en 2015. Ce niveau plus élevé reflète également la réduction des dépenses fiscales, notamment l'abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes.

La prévision des revenus de l'impôt foncier scolaire est conforme à celle incluse au budget 2014-2015.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la baisse de 60 millions de dollars en 2014-2015. Cette révision, essentiellement à la taxe de vente du Québec, découle notamment du niveau plus élevé que prévu du crédit d'impôt pour la solidarité de 65 millions de dollars.

#### ■ **Les autres revenus**

Les revenus provenant des droits et permis sont supérieurs de 22 millions de dollars par rapport au niveau prévu en juin 2014, en raison principalement d'une révision à la hausse de la valeur des bois récoltés dans les revenus forestiers.

Les revenus divers sont révisés à la baisse de 428 millions de dollars en 2014-2015, en raison de la récurrence du niveau inférieur des revenus constatés en 2013-2014.

Les revenus dédiés au Fonds des générations sont révisés à la baisse de 16 millions de dollars en 2014-2015.

### □ **Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement en 2015-2016 et en 2016-2017**

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement progresseront de 5,2 % en 2015-2016 et de 3,7 % en 2016-2017. La croissance plus élevée en 2015-2016 reflète notamment l'accélération de l'activité économique au Québec ainsi que les mesures mises en place pour atteindre l'équilibre budgétaire.

#### ■ **Évolution par source de revenus en 2015-2016 et en 2016-2017**

##### ■ **Les revenus fiscaux**

L'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, augmentera de 4,6 % en 2015-2016 et de 4,7 % en 2016-2017, pour s'établir respectivement à 28,4 milliards de dollars et à 29,7 milliards de dollars.

— Cette croissance reflète d'abord l'évolution attendue du revenu des ménages, qui représente l'essentiel de la base des revenus assujettis à l'impôt des particuliers.

— Elle reflète également un apport grandissant des revenus de pensions provenant des régimes de retraite privés, en raison de l'augmentation du nombre de personnes à la retraite.

— Depuis le début des années 2000, les revenus de pensions augmentent à un rythme annuel moyen de l'ordre de 7,0 %.

- Cette croissance est aussi influencée par les revenus additionnels découlant de la hausse, à partir de 2015, de la prestation universelle pour la garde d'enfants annoncée par le gouvernement fédéral le 30 octobre 2014. Cette prestation est imposable, tant au fédéral qu'au provincial.
- Enfin, à compter de 2015-2016, elle prend également en compte la réduction du taux de conversion des crédits d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles.

Les cotisations pour les services de santé progresseront de 2,0 % en 2015-2016 et de 2,6 % en 2016-2017, pour atteindre 6,5 milliards de dollars et 6,7 milliards de dollars respectivement. Cette évolution provient essentiellement de la hausse prévue des salaires et traitements de 3,5 % en 2015 et de 3,4 % en 2016 et de la croissance moyenne de 1,7 % des revenus au titre de la contribution santé. Par ailleurs, l'évolution des revenus est en partie atténuée par l'impact de la réduction du taux de la cotisation pour les entreprises des secteurs primaire et manufacturier.

Les revenus provenant des impôts des sociétés croîtront à un rythme de 8,3 % en 2015-2016 et de 3,8 % en 2016-2017, pour s'établir respectivement à 6,4 milliards de dollars et à 6,6 milliards de dollars.

- Cette évolution traduit essentiellement la progression de l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la croissance prévue pour 2015 et 2016 est de 6,4 % et de 4,4 %, ainsi que l'abolition du taux réduit de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance applicable aux primes d'assurance de personnes et la mise en place d'une surtaxe temporaire pour les institutions financières.

L'accroissement des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire, de 7,2 % en 2015-2016 et de 4,5 % en 2016-2017, est attribuable principalement à l'augmentation des valeurs foncières et aux modifications du programme de péréquation scolaire.

La croissance des revenus des taxes à la consommation sera de 4,9 % en 2015-2016 et de -0,1 % en 2016-2017, sous l'effet de la progression de la consommation, excluant les aliments et les loyers, de 3,6 % en 2015 et de 3,4 % en 2016.

- En 2015-2016, la croissance des revenus des taxes à la consommation tient compte de l'abolition du taux réduit de la taxe sur les primes d'assurance automobile ainsi que des modalités du pacte fiscal transitoire avec les municipalités annoncé le 5 novembre 2014.
- En 2016-2017, le versement annuel de 500 millions de dollars au Fonds des générations des revenus provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, soit 400 millions de dollars de plus qu'en 2015-2016, aura alors pour effet de ralentir la croissance des revenus des taxes à la consommation.

Les revenus provenant des droits et permis progresseront de 5,3 % en 2015-2016 et de 1,9 % en 2016-2017. En 2015-2016, cette progression s'explique principalement par des revenus supplémentaires au Fonds vert découlant de l'assujettissement des distributeurs de carburants et de combustibles au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La progression des revenus divers sera de 4,2 % en 2015-2016 et de 2,6 % en 2016-2017. Cette progression provient principalement des revenus des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des organismes autres que budgétaires.

Les revenus dédiés au Fonds des générations augmenteront de 332 millions de dollars en 2015-2016, pour s'établir à 1,6 milliard de dollars, en raison essentiellement du versement de la totalité des revenus miniers et de l'augmentation des revenus de placement de ce fonds. En 2016-2017, la hausse des revenus de 671 millions de dollars est principalement attribuable au versement additionnel de 400 millions de dollars au Fonds des générations provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques. Les revenus du fonds atteindront ainsi 2,3 milliards de dollars.

## 1.2.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

### ❑ Révisions 2014-2015

Pour l'année 2014-2015, les revenus des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 28 millions de dollars, en raison de revenus moins élevés qu'attendu de Loto-Québec. Cette révision s'explique principalement par des revenus moins importants que prévu dans le secteur des loteries.

### ❑ Perspectives 2015-2016 et 2016-2017

En 2015-2016 et en 2016-2017, les revenus des entreprises du gouvernement, avant affectation au Fonds des générations, s'établiront à 4,9 milliards de dollars.

- En 2015-2016, la décroissance de 5,7 % provient notamment :
  - des résultats d'Hydro-Québec de 2014-2015 qui traduiront, pour cette année, l'impact des conditions favorables des prix de vente d'électricité sur les marchés d'exportation;
  - des efforts demandés à Hydro-Québec dans le cadre du dernier budget, lesquels généreront des bénéfices plus élevés en 2014-2015 qu'en 2015-2016.
- Pour l'année 2016-2017, les revenus attendus croîtront de 0,9 %, en raison de la hausse du résultat prévu d'Hydro-Québec.

Par ailleurs, les revenus d'Hydro-Québec provenant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale seront affectés au Fonds des générations. Le montant versé correspondra à 105 millions de dollars en 2015-2016 et à 200 millions de dollars en 2016-2017, ce qui portera le total des revenus provenant des entreprises du gouvernement à 4,8 milliards de dollars en 2015-2016 et à 4,7 milliards de dollars en 2016-2017.

TABLEAU E.5

### Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Budget 2014-2015		Décembre 2014		
	2014-2015	Révisions	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Hydro-Québec	3 050	—	3 050	2 699	2 760
Loto-Québec	1 065	-28	1 037	1 075	1 075
Société des alcools du Québec	1 021	—	1 021	1 040	1 026
Autres	40	—	40	41	40
<b>Sous-total</b>	<b>5 176</b>	<b>-28</b>	<b>5 148</b>	<b>4 855</b>	<b>4 901</b>
<i>Variation en %</i>	<i>-4,9</i>		<i>-5,2</i>	<i>-5,7</i>	<i>0,9</i>
Revenus d'Hydro-Québec affectés au Fonds des générations <sup>(1)</sup>	-71	—	-71	-105	-200
<b>TOTAL</b>	<b>5 105</b>	<b>-28</b>	<b>5 077</b>	<b>4 750</b>	<b>4 701</b>
<i>Variation en %</i>	<i>-6,2</i>		<i>-6,5</i>	<i>-6,4</i>	<i>-1,0</i>

(1) Correspond aux sommes relatives à l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale.

### 1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux

En 2014-2015, les revenus de transferts fédéraux consolidés<sup>3</sup> atteindront 18,8 milliards de dollars et connaîtront une croissance de 1,4 %, ce qui représente 198 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu au budget 2014-2015.

Cette révision à la hausse s'explique principalement par une révision de 182 millions de dollars des revenus des autres programmes provenant notamment des revenus de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) en raison du niveau supérieur des travaux d'infrastructures qui seront réalisés en 2014-2015.

— Rappelons que la SOFIL a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux afin de contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures municipales et de transports en commun. Ses revenus proviennent notamment de la contribution fédérale découlant de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence.

En 2015-2016, les transferts fédéraux consolidés augmenteront de 2,4 % pour s'établir à 19,2 milliards de dollars, en raison principalement :

- d'une hausse des transferts pour la santé de 5,8 % qui découle notamment de la croissance annuelle de 6 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces;
- d'une augmentation des revenus de péréquation de 2,8 % qui s'explique principalement par la croissance de l'enveloppe de péréquation qui est plafonnée à celle du PIB nominal canadien. Cette augmentation s'explique également par la diminution relative de la part du Québec parmi les provinces bénéficiaires à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés. Rappelons que dans le cadre de la péréquation, une diminution relative de la capacité fiscale du Québec parmi les provinces bénéficiaires se traduit par une augmentation de son paiement de péréquation.

En 2016-2017, les transferts fédéraux consolidés atteindront plus de 19,7 milliards de dollars, représentant une augmentation de 2,4 % qui résulte entre autres de la hausse des transferts pour la santé provenant de la croissance annuelle de 6 % de l'enveloppe du TCS pour l'ensemble des provinces.

- Rappelons qu'à compter de 2017-2018, l'enveloppe du TCS augmentera au rythme de la croissance annuelle du PIB nominal canadien<sup>4</sup>, sous réserve d'un plancher de 3 %.
- En raison de ce plafonnement, le Québec subira un manque à gagner estimé à 158 millions de dollars en 2017-2018.

---

<sup>3</sup> Pour obtenir des explications relatives au passage des revenus de transferts fédéraux du fonds général à une base consolidée, voir l'encadré de la page E.55.

<sup>4</sup> À compter de 2017-2018, la croissance de l'enveloppe du TCS correspondra à la moyenne de la croissance annuelle du PIB nominal canadien au cours des trois dernières années civiles. À titre d'exemple, pour établir l'enveloppe du TCS en 2017-2018, la croissance annuelle du PIB nominal canadien de 2015, 2016 et 2017 sera utilisée.

Il est à noter que la prévision des revenus de transferts fédéraux consolidés prend en compte les mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral le 30 octobre 2014. Ces mesures ont amené une révision des revenus de transferts fédéraux, à la hausse de 69 millions de dollars en 2014-2015 et à la baisse d'environ 15 millions de dollars par année par la suite, en raison de l'impact de ces mesures sur la valeur de l'abattement spécial qui est notamment soustraite des transferts pour la santé et des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux.

TABLEAU E.6

### Évolution des revenus de transferts fédéraux consolidés (en millions de dollars)

	Budget 2014-2015		Décembre 2014		
	2014-2015	Révisions	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Péréquation	9 286	—	9 286	9 550	9 809
<i>Variation en %</i>	18,5		18,5	2,8	2,7
Transferts pour la santé	5 262	13	5 275	5 582	5 937
<i>Variation en %</i>	-0,5		-0,3	5,8	6,4
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 585	3	1 588	1 603	1 630
<i>Variation en %</i>	3,3		3,5	0,9	1,7
Autres programmes	2 474	182	2 656	2 514	2 341
<i>Variation en %</i>	-8,2		9,5	-5,3	-6,9
<b>TOTAL</b>	<b>18 607</b>	<b>198</b>	<b>18 805</b>	<b>19 249</b>	<b>19 717</b>
<i>Variation en %</i>	-1,1		1,4 <sup>(1)</sup>	2,4	2,4

(1) Les revenus de transferts fédéraux consolidés, qui incluaient le second et dernier versement de 1 467 M\$ pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS, s'établissaient à 18,6 G\$ en 2013-2014. La croissance des revenus de transferts fédéraux consolidés de 1,4 % en 2014-2015 s'explique notamment par la non-récurrence de ce dernier versement.

### 1.3 L'évolution des dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'établiront à 97,0 milliards de dollars en 2014-2015, à 98,1 milliards de dollars en 2015-2016 et à 100,3 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente des croissances de 2,2 %, de 1,2 % et de 2,2 % respectivement.

TABLEAU E.7

#### Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	Budget 2014-2015		Décembre 2014		
	2014-2015	Révisions	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Dépenses de programmes <sup>(1)</sup>	65 704	—	65 704	66 141	67 631
<i>Variation en %</i>	<i>1,8</i>		<i>2,1</i>	<i>0,7</i>	<i>2,3</i>
Autres dépenses consolidées <sup>(2)</sup>	20 911	-283	20 628	20 917	21 027
<i>Variation en %</i>	<i>1,9</i>		<i>3,1</i>	<i>1,4</i>	<i>0,5</i>
<b>Dépenses excluant le service de la dette</b>	<b>86 615</b>	<b>-283</b>	<b>86 332</b>	<b>87 058</b>	<b>88 658</b>
<i>Variation en %</i>	<i>1,9</i>		<i>2,4</i>	<i>0,8</i>	<i>1,8</i>
Service de la dette	10 831	-185	10 646	11 075	11 594
<i>Variation en %</i>	<i>2,1</i>		<i>0,5</i>	<i>4,0</i>	<i>4,7</i>
<b>TOTAL</b>	<b>97 446</b>	<b>-468</b>	<b>96 978</b>	<b>98 133</b>	<b>100 252</b>
<i>Variation en %</i>	<i>1,9</i>		<i>2,2</i>	<i>1,2</i>	<i>2,2</i>

(1) Les dépenses de programmes incluent les transferts destinés aux entités consolidées.

(2) Inclut notamment les ajustements de consolidation.

#### □ Dépenses consolidées excluant le service de la dette

Les dépenses consolidées excluant le service de la dette sont composées des dépenses de programmes ainsi que des autres dépenses consolidées qui comprennent notamment les dépenses attribuables aux autres entités consolidées et les dépenses financées par le régime fiscal.

Pour l'exercice financier 2014-2015, les dépenses consolidées excluant le service de la dette totalisent 86,3 milliards de dollars et sont révisées à la baisse de 283 millions de dollars. Plus précisément :

- pour 2014-2015, les dépenses de programmes totalisent 65,7 milliards de dollars, soit une croissance de 2,1 % comparativement à 2013-2014. Ces dépenses demeurent inchangées par rapport au budget 2014-2015;
- les autres dépenses consolidées totalisent 20,6 milliards de dollars et augmentent de 3,1 % comparativement à l'année précédente. Par ailleurs, ces dépenses sont révisées à la baisse de 283 millions de dollars, pour tenir compte notamment de la récurrence du niveau moins élevé des dépenses constatées en 2013-2014.

Pour les années 2015-2016 et 2016-2017, les dépenses consolidées excluant le service de la dette croîtront de 0,8 % et de 1,8 % respectivement.

- Le taux de croissance annuel des dépenses de programmes est maintenu à 0,7 % et à 2,3 % pour ces années, comme prévu au budget 2014-2015.
- Les autres dépenses consolidées croîtront de 1,4 % et de 0,5 % pour ces deux années.

## ☐ Le service de la dette

En 2014-2015, le service de la dette consolidé s'établira à 10,6 milliards de dollars, dont 7,5 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 3,2 milliards de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Par rapport au budget de juin 2014, le service de la dette a été révisé à la baisse de 185 millions de dollars en 2014-2015, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Le service de la dette augmentera de 4,0 % en 2015-2016 et de 4,7 % en 2016-2017, en raison principalement de l'augmentation prévue des taux d'intérêt et de la dette.

TABLEAU E.8

### Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Budget 2014-2015		Décembre 2014		
	2014-2015	Révisions	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Service de la dette directe	7 683	-205	7 478	8 163	8 842
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite <sup>(1)</sup>	3 136	20	3 156	2 907	2 749
Intérêts sur le passif au titre des avantages sociaux futurs <sup>(2)</sup>	12	—	12	5	3
<b>TOTAL</b>	<b>10 831</b>	<b>-185</b>	<b>10 646</b>	<b>11 075</b>	<b>11 594</b>
<i>Variation en %</i>	<i>2,1</i>		<i>0,5</i>	<i>4,0</i>	<i>4,7</i>

(1) Correspond aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

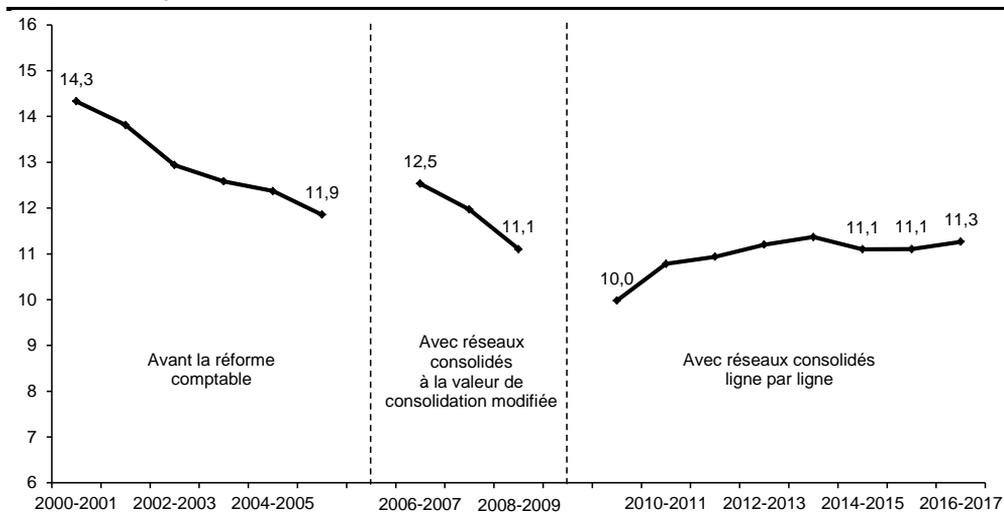
(2) Correspond aux intérêts sur l'obligation relative au Régime de rentes de survivants diminués des revenus de placement du Fonds du Régime de rentes de survivants et aux intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminués des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés.

## ■ Part des revenus consacrée au service de la dette consolidé

La part des revenus consacrée au service de la dette consolidé s'établira à 11,1 % en 2014-2015 et en 2015-2016, puis à 11,3 % en 2016-2017, comparativement à 14,3 % en 2000-2001.

GRAPHIQUE E.1

### Service de la dette consolidé (en pourcentage des revenus consolidés)





## **2. LE CADRE FINANCIER SELON LES SECTEURS**

Le cadre financier consolidé du gouvernement comporte plusieurs composantes sectorielles incluses au périmètre comptable du gouvernement reflétant l'organisation financière des activités des secteurs public et parapublic. Le tableau E.9 présente les revenus et les dépenses prévus de ces différentes composantes pour les années financières 2014-2015 à 2016-2017.

Plus précisément, les tableaux E.10 à E.15 présentent, pour les années 2014-2015 à 2016-2017, les transactions réalisées par le fonds général, les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires, les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal.

Finalement, pour établir les niveaux de revenus et de dépenses consolidés, les transactions financières effectuées entre les entités du périmètre comptable du gouvernement sont éliminées.

TABLEAU E.9

**Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs**  
 (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus</b>			
Fonds général	71 225	74 311	76 891
Fonds spéciaux	10 635	11 363	11 726
Fonds des générations	1 285	1 617	2 288
Organismes autres que budgétaires	19 603	20 626	21 461
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	39 052	39 492	40 092
Comptes à fin déterminée	1 144	1 023	965
Transferts financés par le régime fiscal <sup>(1)</sup>	6 654	6 303	6 083
Ajustements de consolidation <sup>(2)</sup>	-53 685	-54 985	-56 566
<b>Revenus consolidés</b>	<b>95 913</b>	<b>99 750</b>	<b>102 940</b>
<b>Dépenses</b>			
Fonds général (dépenses de programmes)	-65 704	-66 141	-67 631
Fonds spéciaux	-8 836	-9 289	-9 494
Organismes autres que budgétaires	-18 507	-19 503	-20 392
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-38 244	-38 501	-38 932
Comptes à fin déterminée	-1 144	-1 023	-965
Dépenses financées par le régime fiscal <sup>(1)</sup>	-6 654	-6 303	-6 083
Ajustements de consolidation <sup>(2)</sup>	52 757	53 702	54 839
<b>Dépenses consolidées excluant le service de la dette</b>	<b>-86 332</b>	<b>-87 058</b>	<b>-88 658</b>
<b>Service de la dette</b>			
Fonds général	-8 430	-8 671	-8 910
Entités consolidées <sup>(3)</sup>	-2 216	-2 404	-2 684
<b>Service de la dette consolidé</b>	<b>-10 646</b>	<b>-11 075</b>	<b>-11 594</b>
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>-96 978</b>	<b>-98 133</b>	<b>-100 252</b>
Provision pour éventualités	—	—	-400
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 065</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 285	-1 617	-2 288
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(4)</sup></b>	<b>-2 350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(4) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 2.1 Le fonds général

Le fonds général sert au financement de près des trois quarts des dépenses consolidées du gouvernement.

Les revenus du fonds général, comprenant les revenus autonomes et les transferts fédéraux, s'élèveront à 71,2 milliards de dollars en 2014-2015, puis progresseront de 4,3 % et de 3,5 % pour atteindre respectivement 74,3 milliards de dollars en 2015-2016 et 76,9 milliards de dollars en 2016-2017.

Les dépenses du fonds général, qui comprennent notamment les dépenses de programmes, s'établiront à 74,1 milliards de dollars en 2014-2015, puis croîtront de 0,9 % et de 2,3 % pour atteindre respectivement 74,8 milliards de dollars en 2015-2016 et 76,5 milliards de dollars en 2016-2017.

TABLEAU E.10

### Sommaire des opérations budgétaires du fonds général de 2014-2015 à 2016-2017

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus</b>			
Impôt sur le revenu et les biens	30 250	32 387	34 296
Taxes à la consommation	17 049	17 862	17 867
Droits et permis	452	349	366
Revenus divers	1 585	1 642	1 669
Entreprises du gouvernement	5 077	4 750	4 701
<b>Revenus autonomes</b>	<b>54 413</b>	<b>56 990</b>	<b>58 899</b>
<i>Variation en %</i>	<i>2,2</i>	<i>4,7</i>	<i>3,3</i>
Transferts fédéraux	16 812	17 321	17 992
<i>Variation en %</i>	<i>1,7</i>	<i>3,0</i>	<i>3,9</i>
<b>Total des revenus</b>	<b>71 225</b>	<b>74 311</b>	<b>76 891</b>
<i>Variation en %</i>	<i>2,1</i>	<i>4,3</i>	<i>3,5</i>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses de programmes	-65 704	-66 141	-67 631
<i>Variation en %</i>	<i>2,1</i>	<i>0,7</i>	<i>2,3</i>
Service de la dette	-8 430	-8 671	-8 910
<i>Variation en %</i>	<i>-0,0</i>	<i>2,9</i>	<i>2,8</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-74 134</b>	<b>-74 812</b>	<b>-76 541</b>
<i>Variation en %</i>	<i>1,9</i>	<i>0,9</i>	<i>2,3</i>
Provision pour éventualités	—	—	-400
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-2 909</b>	<b>-501</b>	<b>-50</b>

## Évolution des revenus du fonds général

Le tableau ci-dessous illustre les revenus du fonds général selon la structure de présentation du rapport mensuel des opérations financières.

### Revenus du fonds général (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	Variation en %
<b>Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement</b>			
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 399	19 844	2,3
Cotisations pour les services de santé	6 780	6 894	1,7
Impôts des sociétés	3 254	3 512	7,9
Taxes à la consommation	16 607	17 049	2,7
Autres sources de revenus	1 772	2 037	15,0
<b>Total des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement</b>	<b>47 812</b>	<b>49 336</b>	<b>3,2<sup>(1)</sup></b>
Entreprises du gouvernement	5 430	5 077	-6,5
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>53 242</b>	<b>54 413</b>	<b>2,2</b>
<b>Transferts fédéraux</b>			
Péréquation	7 833	9 286	18,5
Transferts pour la santé	5 290	4 845 <sup>(2)</sup>	-8,4
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 534	1 588	3,5
Autres programmes	834	1 093	31,1
<b>Sous-total</b>	<b>15 491</b>	<b>16 812</b>	<b>8,5</b>
Harmonisation de la TVQ à la TPS — Compensation	1 037 <sup>(3)</sup>	—	—
<b>Total des transferts fédéraux</b>	<b>16 528</b>	<b>16 812</b>	<b>1,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69 770</b>	<b>71 225</b>	<b>2,1</b>

(1) En comparaison, la hausse a été de 2,3 % en 2013-2014.

(2) Une somme de 430 M\$ provenant des transferts pour la santé est affectée en 2014-2015 au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel fait partie des entités consolidées. Cette affectation de 430 M\$ est déjà déduite des transferts pour la santé, qui auraient connu une variation de -0,3 % n'eût été de cette affectation.

(3) À ce montant s'ajoute une somme de 430 M\$ affectée au FINESSS, portant ainsi le total de la compensation à 1 467 M\$ en 2013-2014.

## 2.2 Les fonds spéciaux

Les fonds spéciaux regroupent 36 entités instituées par loi pour financer certaines activités au sein des ministères ou des organismes du gouvernement.

Les activités des fonds spéciaux peuvent être financées, notamment, par des dépenses de programmes, par des tarifs ou des revenus de taxes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les fonds spéciaux pour les années 2014-2015 à 2016-2017.

TABLEAU E.11

### Sommaire des opérations budgétaires des fonds spéciaux<sup>(1)</sup> (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus</b>			
Impôt sur le revenu et les biens	2 074	2 153	2 186
Taxes à la consommation	2 426	2 490	2 495
Droits et permis	1 720	1 942	1 948
Revenus divers	1 697	2 083	2 428
<b>Revenus autonomes</b>	<b>7 917</b>	<b>8 668</b>	<b>9 057</b>
Transferts du gouvernement du Québec	2 186	2 191	2 185
Transferts fédéraux	532	504	484
<b>Total des revenus</b>	<b>10 635</b>	<b>11 363</b>	<b>11 726</b>
<i>Variation en %</i>	<i>9,0</i>	<i>6,8</i>	<i>3,2</i>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses excluant le service de la dette	-8 836	-9 289	-9 494
<i>Variation en %</i>	<i>7,0</i>	<i>5,1</i>	<i>2,2</i>
Service de la dette	-1 415	-1 739	-2 080
<b>Total des dépenses</b>	<b>-10 251</b>	<b>-11 028</b>	<b>-11 574</b>
<i>Variation en %</i>	<i>8,4</i>	<i>7,6</i>	<i>5,0</i>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>384</b>	<b>335</b>	<b>152</b>

(1) Est exclu le Fonds des générations.

Les fonds spéciaux affichent des revenus de 10,6 milliards de dollars pour 2014-2015, de 11,4 milliards de dollars pour 2015-2016 et de 11,7 milliards de dollars pour 2016-2017, ce qui représente respectivement une croissance de 9,0 %, de 6,8 % et de 3,2 %.

Les dépenses excluant le service de la dette des fonds spéciaux s'établissent à 8,8 milliards de dollars en 2014-2015, à 9,3 milliards de dollars en 2015-2016 et à 9,5 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente respectivement une croissance de 7,0 %, de 5,1 % et de 2,2 %.

La croissance des revenus et des dépenses des fonds spéciaux provient principalement :

- du Fonds des réseaux de transport terrestre, pour le financement des infrastructures des réseaux routiers et de transport en commun;
- du Fonds vert, compte tenu du déploiement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020).

La croissance plus élevée des revenus et des dépenses pour l'année 2014-2015 est également attribuable :

- au transfert de la gestion financière des mandats relatifs au Dossier Santé Québec au Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux. Auparavant, ces mandats étaient sous la responsabilité de la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- aux investissements additionnels du Fonds des ressources naturelles dans les travaux sylvicoles.

## 2.3 Le Fonds des générations

Pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, les revenus dédiés au Fonds des générations atteindront respectivement 1,3 milliard de dollars, 1,6 milliard de dollars et 2,3 milliards de dollars.

TABLEAU E.12

### Revenus dédiés au Fonds des générations (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus dédiés</b>			
Redevances hydrauliques	754	770	784
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	71	105	200
Revenus miniers	—	146	186
Taxe sur les boissons alcooliques	100	100	500
Biens non réclamés	22	12	12
Revenus de placement	338	484	606
<b>TOTAL</b>	<b>1 285</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>

## Liste des fonds spéciaux

Fonds Accès Justice	Fonds des ressources naturelles
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	Fonds des services de police
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds d'information sur le territoire	Fonds du Bureau de décision et de révision
Fonds de développement du marché du travail	Fonds du centre financier de Montréal
Fonds de développement régional	Fonds du développement économique
Fonds de financement	Fonds du développement nordique
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux	Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds de gestion de l'équipement roulant	Fonds du Tribunal administratif du Québec
Fonds de la Commission des lésions professionnelles	Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds de la Commission des relations du travail	Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds de la sécurité routière	Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds de partenariat touristique	Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds de soutien aux proches aidants	Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds des biens et des services	Fonds relatif à certains sinistres
Fonds des générations	Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds des registres du ministère de la Justice	Fonds vert
Fonds des réseaux de transport terrestre	
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	

## 2.4 Les organismes autres que budgétaires

Les 59 organismes autres que budgétaires ont été créés afin d'offrir des services spécifiques à la population. Ces organismes incluent, par exemple :

- La Financière agricole du Québec, dans le secteur de l'agriculture;
- l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec, dans le secteur des transports;
- les musées d'État ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles, dans le secteur culturel.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les organismes autres que budgétaires pour les années 2014-2015 à 2016-2017.

TABLEAU E.13

### Sommaire des opérations des organismes autres que budgétaires (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus</b>			
Impôt sur le revenu et les biens	71	72	74
Taxes à la consommation	122	121	121
Droits et permis	414	428	456
Revenus divers	5 759	5 943	6 051
<b>Revenus autonomes</b>	<b>6 366</b>	<b>6 564</b>	<b>6 702</b>
Transferts du gouvernement du Québec	12 346	13 095	13 889
Transferts fédéraux	891	967	870
<b>Total des revenus</b>	<b>19 603</b>	<b>20 626</b>	<b>21 461</b>
<b>Variation en %</b>	<b>1,2</b>	<b>5,2</b>	<b>4,0</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses excluant le service de la dette	-18 507	-19 503	-20 392
<i>Variation en %</i>	<i>1,7</i>	<i>5,4</i>	<i>4,6</i>
Service de la dette	-923	-908	-928
<b>Total des dépenses</b>	<b>-19 430</b>	<b>-20 411</b>	<b>-21 320</b>
<b>Variation en %</b>	<b>0,8</b>	<b>5,0</b>	<b>4,5</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>173</b>	<b>215</b>	<b>141</b>

Les organismes autres que budgétaires affichent des revenus de 19,6 milliards de dollars pour 2014-2015, de 20,6 milliards de dollars pour 2015-2016 et de 21,5 milliards de dollars pour 2016-2017, ce qui représente respectivement une croissance de 1,2 %, de 5,2 % et de 4,0 %.

Les dépenses excluant le service de la dette des organismes autres que budgétaires s'établissent à 18,5 milliards de dollars en 2014-2015, à 19,5 milliards de dollars en 2015-2016 et à 20,4 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente respectivement une croissance de 1,7 %, de 5,4 % et de 4,6 %.

Les missions prioritaires de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du Fonds de l'assurance médicaments expliquent notamment la croissance plus élevée des revenus et des dépenses des organismes autres que budgétaires.

## Liste des organismes autres que budgétaires

Agence du revenu du Québec	Musée de la civilisation
Agence métropolitaine de transport	Musée national des beaux-arts du Québec
Autorité des marchés financiers	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crïs
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Office des professions du Québec
Centre de la francophonie des Amériques	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Centre de recherche industrielle du Québec	Office Québec-Monde pour la jeunesse
Centre de services partagés du Québec	Régie de l'assurance maladie du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec	Régie de l'énergie
Commission des normes du travail	Régie des installations olympiques
Commission des services juridiques	Régie du bâtiment du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec	Régie du cinéma
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	Société de développement de la Baie-James
Corporation d'urgences-santé	Société d'habitation du Québec
École nationale de police du Québec	Société de développement des entreprises culturelles
École nationale des pompiers du Québec	Société de financement des infrastructures locales du Québec
Financement-Québec	Société de l'assurance automobile du Québec
Fondation de la faune du Québec	Société de la Place des Arts de Montréal
Fonds d'aide aux recours collectifs	Société de télédiffusion du Québec
Fonds de l'assurance médicaments	Société des établissements de plein air du Québec
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Fonds de recherche du Québec – Santé	Société des traversiers du Québec
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	Société du Centre des congrès de Québec
Héma-Québec	Société du Grand Théâtre de Québec
Institut de la statistique du Québec	Société du Palais des congrès de Montréal
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	Société nationale de l'amiante
Institut national de la santé publique du Québec	Société québécoise d'information juridique
Institut national des mines	Société québécoise de récupération et de recyclage
La Financière agricole du Québec	Société québécoise des infrastructures
Musée d'art contemporain de Montréal	

## 2.5 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Le réseau de la santé et des services sociaux est composé de 197 entités. Il s'agit des 15 agences, d'une instance régionale de la santé et des services sociaux ainsi que des 181 établissements publics de santé et de services sociaux.

Pour sa part, les réseaux de l'éducation comprennent 132 entités, dont 72 commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 48 cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses 10 constituantes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pour les années 2014-2015 à 2016-2017.

TABLEAU E.14

### Sommaire des opérations budgétaires des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus</b>			
Impôt sur le revenu et les biens	1 906	2 043	2 135
Revenus divers	3 965	4 054	4 118
<b>Revenus autonomes</b>	<b>5 871</b>	<b>6 097</b>	<b>6 253</b>
Transferts du gouvernement du Québec	32 906	33 117	33 583
Transferts fédéraux	275	278	256
<b>Total des revenus</b>	<b>39 052</b>	<b>39 492</b>	<b>40 092</b>
<i>Variation en %</i>	<i>2,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,5</i>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses excluant le service de la dette	-38 244	-38 501	-38 932
<i>Variation en %</i>	<i>1,9</i>	<i>0,7</i>	<i>1,1</i>
Service de la dette	-888	-1 022	-1 160
<b>Total des dépenses</b>	<b>-39 132</b>	<b>-39 523</b>	<b>-40 092</b>
<i>Variation en %</i>	<i>2,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-80</b>	<b>-31</b>	<b>—</b>

Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation affichent des revenus de 39,1 milliards de dollars pour 2014-2015, de 39,5 milliards de dollars pour 2015-2016 et de 40,1 milliards de dollars pour 2016-2017, ce qui représente respectivement une croissance de 2,0 %, de 1,1 % et de 1,5 %.

Les dépenses excluant le service de la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation s'établissent à 38,2 milliards de dollars en 2014-2015, à 38,5 milliards de dollars en 2015-2016 et à 38,9 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente respectivement une croissance de 1,9 %, de 0,7 % et de 1,1 %.

- Cette évolution exclut les coûts de la rémunération des médecins et des médicaments, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Fonds de l'assurance médicaments.

## 2.6 Dépenses financées par le régime fiscal

Les crédits d'impôt remboursables accordés aux particuliers et aux sociétés, qui s'apparentent à une dépense de transfert liée au régime fiscal, sont inscrits dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus. À ceux-ci s'ajoutent les créances fiscales douteuses.

Pour l'exercice financier 2014-2015, les dépenses financées par le régime fiscal s'établiront à près de 6,7 milliards de dollars.

Pour les exercices financiers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, la croissance des dépenses financées par le régime fiscal sera respectivement de 5,3 %, de -5,3 % et de -3,5 %. Cette évolution s'explique par :

- la mise en place du crédit d'impôt LogiRénov, qui a un effet à la hausse sur les dépenses financées par le régime fiscal en 2014-2015;
- certaines mesures annoncées depuis le budget de juin 2014 afin de réduire les dépenses fiscales, notamment :
  - la réduction de 20 % des taux de crédits d'impôt accordés aux sociétés,
  - l'introduction de seuils de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt à la R-D et au crédit d'impôt à l'investissement,
  - l'harmonisation des critères d'admissibilité de la prime au travail à ceux de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du fédéral.

TABLEAU E.15

### Sommaire des opérations budgétaires des dépenses financées par le régime fiscal

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Revenus</b>			
Impôt des particuliers	4 337	4 244	4 187
Impôts des sociétés	2 116	1 852	1 683
Taxes à la consommation	201	207	213
<b>Total des revenus</b>	<b>6 654</b>	<b>6 303</b>	<b>6 083</b>
<i>Variation en %</i>	<b>5,3</b>	<b>-5,3</b>	<b>-3,5</b>
<b>Dépenses</b>	<b>-6 654</b>	<b>-6 303</b>	<b>-6 083</b>
<i>Variation en %</i>	<b>5,3</b>	<b>-5,3</b>	<b>-3,5</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## ANNEXE 1 : AFFECTATION DES REVENUS PROVENANT DES TAXES À LA CONSOMMATION ET DES RESSOURCES NATURELLES

### ☐ Taxes à la consommation

Les taxes à la consommation comprennent des taxes de vente et des taxes spécifiques. Les taxes de vente incluent notamment la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les primes d'assurance alors que des taxes spécifiques sont appliquées sur les carburants, les produits du tabac et les boissons alcooliques. Pour l'année 2014-2015, les revenus des taxes à la consommation s'élèveront à près de 17,7 milliards de dollars, dont 13,6 milliards de dollars provenant des taxes de vente et 4,1 milliards de dollars provenant des taxes spécifiques.

TABLEAU E.16

#### Revenus provenant des taxes à la consommation (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Taxes de vente <sup>(1)</sup>	13 264	13 638	14 423	14 829
Carburants	2 310	2 338	2 403	2 409
Produits du tabac	1 010	1 123	1 113	1 067
Boissons alcooliques <sup>(2)</sup>	551	598	624	631
<b>TOTAL</b>	<b>17 135</b>	<b>17 697</b>	<b>18 563</b>	<b>18 936</b>

(1) Incluant les revenus provenant du pari mutuel.

(2) Incluant un montant annuel de 100 M\$ en 2014-2015 et en 2015-2016 ainsi qu'un montant de 500 M\$ en 2016-2017 dédiés au Fonds des générations.

## ■ Taxes de vente

Au sens de la Loi sur la taxe de vente du Québec<sup>5</sup>, les taxes de vente regroupent la TVQ ainsi que la taxe sur les primes d'assurance, la taxe sur l'hébergement et le droit spécifique sur les pneus neufs. Pour l'année 2014-2015, les revenus des taxes de vente atteindront 13,6 milliards de dollars. Plus précisément :

- les revenus du fonds général provenant de la TVQ et de la taxe sur les primes d'assurance seront de 15,5 milliards de dollars;
- des revenus de 75 millions de dollars, provenant principalement de la taxe sur l'hébergement, sont attribués au Fonds de partenariat touristique pour la promotion et le développement du tourisme;
- des revenus de 20 millions de dollars, découlant notamment du droit spécifique sur les pneus neufs (3 dollars par pneu), sont dédiés à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) pour financer le recyclage des pneus hors d'usage.

Les revenus consolidés tiennent également compte du coût du crédit d'impôt pour la solidarité ainsi que d'ajustements de consolidation, tels que l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

TABLEAU E.17

### Affectation des revenus provenant des taxes de vente<sup>(1)</sup> (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Fonds général <sup>(2)</sup>	15 150	15 542	16 338	16 781
Fonds de partenariat touristique	71	75	75	75
RECYC-QUÉBEC	18	20	20	20
Crédit d'impôt pour la solidarité et autres <sup>(3)</sup>	-1 975	-1 999	-2 010	-2 047
<b>TOTAL</b>	<b>13 264</b>	<b>13 638</b>	<b>14 423</b>	<b>14 829</b>

(1) Incluant la taxe sur les primes d'assurance, la taxe sur l'hébergement et le droit spécifique sur les pneus neufs.

(2) Incluant les revenus provenant du pari mutuel.

(3) Comprend notamment le crédit d'impôt pour la solidarité de 1,8 G\$ en 2014-2015 et le remboursement partiel de la TVQ payée sur les biens et services acquis par les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

<sup>5</sup> RLRQ, chapitre T-0.1.

## ■ Taxes spécifiques

### ■ Taxe spécifique sur les carburants

Pour l'année 2014-2015, les revenus autonomes du gouvernement provenant de la taxe spécifique sur les carburants s'élèveront à 2,3 milliards de dollars. Ce montant inclut :

- les revenus de la taxe spécifique de 19,2 cents et de 20,2 cents le litre, respectivement sur l'essence et le diesel (mazout non coloré), dédiés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour le financement du réseau routier et des infrastructures de transport en commun (2,2 milliards de dollars) :
  - les revenus du FORT incluent également ceux qui proviennent de la taxe spécifique de 1 cent pour chaque litre d'essence vendu sur le territoire de la région administrative Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine pour l'amélioration des services de transport collectif de cette région (1 million de dollars);
- les revenus de la taxe spécifique de 3 cents le litre sur le carburant kérosène (domestique), l'essence d'aviation et le mazout pour les locomotives, versés au fonds général (17 millions de dollars);
- les revenus de la taxe spécifique de 3 cents pour chaque litre d'essence vendu sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dédiés à l'AMT, pour les services de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal (101 millions de dollars).

TABLEAU E.18

### Affectation des revenus provenant des taxes spécifiques sur les carburants (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
FORT	2 193	2 220	2 284	2 289
Fonds général	17	17	18	19
AMT	100	101	101	101
<b>TOTAL</b>	<b>2 310</b>	<b>2 338</b>	<b>2 403</b>	<b>2 409</b>

■ **Taxe spécifique sur les produits du tabac**

Les revenus de taxation provenant de la vente de produits du tabac s'élèvent à 1,1 milliard de dollars pour l'année 2014-2015, dont :

- 992 millions de dollars versés au fonds général;
- 131 millions de dollars affectés à divers fonds spéciaux.

TABLEAU E.19

**Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac**

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Fonds général</b>	<b>889</b>	<b>992</b>	<b>982</b>	<b>936</b>
<b>Fonds spéciaux</b>				
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	55	60	60	60
Fonds du patrimoine culturel québécois	16	16	16	16
Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie	20	20	20	20
Fonds pour le développement des jeunes enfants	15	15	15	15
Fonds de soutien aux proches aidants	15	15	15	15
Fonds Avenir Mécénat Culture <sup>(1)</sup>	—	5	5	5
<b>Sous-total</b>	<b>121</b>	<b>131</b>	<b>131</b>	<b>131</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 010</b>	<b>1 123</b>	<b>1 113</b>	<b>1 067</b>

(1) Ce fonds spécial sera créé dans le cadre du projet de loi omnibus du budget 2014-2015.

### ■ **Taxe spécifique sur les boissons alcooliques**

Les revenus de taxation provenant de la vente de boissons alcooliques s'élèvent à 598 millions de dollars en 2014-2015. Ces revenus atteindront 631 millions de dollars en 2016-2017.

- En 2013-2014, la totalité des revenus de la taxe a été versée au fonds général.
- En 2014-2015 et en 2015-2016, un montant annuel de 100 millions de dollars provenant de la taxe spécifique sera affecté au Fonds des générations.
- À compter de 2016-2017, un montant supplémentaire de 400 millions de dollars y sera versé, pour ainsi porter le versement total provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques au Fonds des générations à 500 millions de dollars annuellement.

TABLEAU E.20

#### **Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques**

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Fonds général	551	498	524	131
Fonds des générations	—	100	100	500
<b>TOTAL</b>	<b>551</b>	<b>598</b>	<b>624</b>	<b>631</b>

## ❑ Droits et permis provenant des ressources naturelles

Le gouvernement utilise différents moyens pour permettre aux Québécois de bénéficier de l'exploitation des ressources naturelles. L'État perçoit des revenus sur l'exploitation des ressources et des revenus sur l'attribution de permis.

- Un permis de recherche confère à son détenteur un droit exclusif de recherche et d'exploitation éventuelle de la ressource. Un bail (ou droit) d'exploitation permet à son détenteur d'exploiter la ressource en échange du paiement d'un loyer annuel.

Par ailleurs, afin de faire profiter les générations futures de l'exploitation des ressources naturelles et d'en assurer le développement durable, la loi prévoit actuellement consacrer une portion des revenus tirés des ressources naturelles :

- au Fonds des ressources naturelles notamment pour le financement :
  - d'activités favorisant le développement du potentiel minéral incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois (volet patrimoine minier),
  - de travaux d'aménagement forestier, afin d'assurer la pérennité des forêts québécoises (volet aménagement durable du territoire forestier);
- à la réduction de la dette par le versement au Fonds des générations de revenus provenant des ressources minières (100 % à compter de 2015-2016) et des redevances hydrauliques.

Les revenus totaux provenant des ressources naturelles s'établiront à 1,2 milliard de dollars en 2014-2015 et en 2015-2016.

TABLEAU E.21

### Revenus provenant des ressources naturelles

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Droits et redevances</b>				
Mines	44	127	157	197
Forêts	203	255	257	257
Hydrauliques	767	757	773	787
Pétrole et gaz naturel	—	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>1 014</b>	<b>1 139</b>	<b>1 187</b>	<b>1 241</b>
<b>Autres droits et permis</b>				
Mines	13	9	9	9
Forêts	23	28	33	39
Pétrole et gaz naturel	1	1	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 051</b>	<b>1 177</b>	<b>1 230</b>	<b>1 291</b>
<b>Affectation des revenus</b>				
Fonds général	47	163	54	60
Fonds spéciaux <sup>(1)</sup>	241	260	260	261
Fonds des générations	763	754	916	970

(1) Inclut notamment les revenus versés au Fonds des ressources naturelles à compter de 2014-2015 au volet aménagement durable du territoire forestier (239 M\$) et au volet patrimoine minier (20 M\$).

# **ANNEXE 2 : CADRE FINANCIER CONSOLIDÉ DÉTAILLÉ**

TABLEAU E.22

**Cadre financier consolidé détaillé**  
(en millions de dollars)

	2014-2015			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
<b>Revenus</b>				
Impôt des particuliers	19 844	1 155	—	—
Cotisations pour les services de santé	6 894	717	—	—
Impôts des sociétés	3 512	202	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	17 049	2 426	—	—
Droits et permis	452	1 720	—	—
Revenus divers	1 585	1 697	—	243
Entreprises du gouvernement	5 077	—	—	—
Revenus du Fonds des générations	—	—	1 285	—
<b>Revenus autonomes</b>	<b>54 413</b>	<b>7 917</b>	<b>1 285</b>	<b>243</b>
Transferts du gouvernement du Québec	—	2 186	—	—
Transferts fédéraux	16 812	532	—	901
<b>Total des revenus</b>	<b>71 225</b>	<b>10 635</b>	<b>1 285</b>	<b>1 144</b>
<b>Dépenses</b>				
Dépenses	-65 704	-8 836	—	-1 144
Service de la dette	-8 430	-1 415	—	—
<b>Total des dépenses</b>	<b>-74 134</b>	<b>-10 251</b>	<b>—</b>	<b>-1 144</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-2 909</b>	<b>384</b>	<b>1 285</b>	<b>—</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-1 285	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(3)</sup></b>				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassement des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2014-2015				
Dépenses financées par le régime fiscal <sup>(1)</sup>	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation <sup>(2)</sup>	Résultats consolidés
4 337	—	—	1 816	27 152
—	—	—	-1 191	6 420
2 116	71	—	—	5 901
—	—	1 906	—	1 906
201	122	—	-2 201	17 597
—	414	—	-58	2 528
—	5 759	3 965	-4 007	9 242
—	—	—	—	5 077
—	—	—	—	1 285
<b>6 654</b>	<b>6 366</b>	<b>5 871</b>	<b>-5 641</b>	<b>77 108</b>
—	12 346	32 906	-47 438	—
—	891	275	-606	18 805
<b>6 654</b>	<b>19 603</b>	<b>39 052</b>	<b>-53 685</b>	<b>95 913</b>
-6 654	-18 507	-38 244	52 757	-86 332
—	-923	-888	1 010	-10 646
<b>-6 654</b>	<b>-19 430</b>	<b>-39 132</b>	<b>53 767</b>	<b>-96 978</b>
—	173	-80	82	-1 065
				-1 285
				<b>-2 350</b>

TABLEAU E.23

**Cadre financier consolidé détaillé**  
(en millions de dollars)

	2015-2016			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
<b>Revenus</b>				
Impôt des particuliers	21 108	1 206	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 028	734	—	—
Impôts des sociétés	4 251	213	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	17 862	2 490	—	—
Droits et permis	349	1 942	—	—
Revenus divers	1 642	2 083	—	238
Entreprises du gouvernement	4 750	—	—	—
Revenus du Fonds des générations	—	—	1 617	—
<b>Revenus autonomes</b>	<b>56 990</b>	<b>8 668</b>	<b>1 617</b>	<b>238</b>
Transferts du gouvernement du Québec	—	2 191	—	—
Transferts fédéraux	17 321	504	—	785
<b>Total des revenus</b>	<b>74 311</b>	<b>11 363</b>	<b>1 617</b>	<b>1 023</b>
<b>Dépenses</b>				
Dépenses	-66 141	-9 289	—	-1 023
Service de la dette	-8 671	-1 739	—	—
<b>Total des dépenses</b>	<b>-74 812</b>	<b>-11 028</b>	<b>—</b>	<b>-1 023</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-501</b>	<b>335</b>	<b>1 617</b>	<b>—</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-1 617	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(3)</sup></b>				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassement des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2015-2016					
Dépenses financées par le régime fiscal <sup>(1)</sup>	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation <sup>(2)</sup>	Résultats consolidés	
4 244	—	—	1 846	28 404	
—	—	—	-1 215	6 547	
1 852	72	—	—	6 388	
—	—	2 043	—	2 043	
207	121	—	-2 217	18 463	
—	428	—	-56	2 663	
—	5 943	4 054	-4 334	9 626	
—	—	—	—	4 750	
—	—	—	—	1 617	
<b>6 303</b>	<b>6 564</b>	<b>6 097</b>	<b>-5 976</b>	<b>80 501</b>	
—	13 095	33 117	-48 403	—	
—	967	278	-606	19 249	
<b>6 303</b>	<b>20 626</b>	<b>39 492</b>	<b>-54 985</b>	<b>99 750</b>	
-6 303	-19 503	-38 501	53 702	-87 058	
—	-908	-1 022	1 265	-11 075	
<b>-6 303</b>	<b>-20 411</b>	<b>-39 523</b>	<b>54 967</b>	<b>-98 133</b>	
—	215	-31	-18	1 617	
				-1 617	
				—	

TABLEAU E.24

**Cadre financier consolidé détaillé**  
(en millions de dollars)

	2016-2017			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
<b>Revenus</b>				
Impôt des particuliers	22 414	1 229	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 220	743	—	—
Impôts des sociétés	4 662	214	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	17 867	2 495	—	—
Droits et permis	366	1 948	—	—
Revenus divers	1 669	2 428	—	221
Entreprises du gouvernement	4 701	—	—	—
Revenus du Fonds des générations	—	—	2 288	—
<b>Revenus autonomes</b>	<b>58 899</b>	<b>9 057</b>	<b>2 288</b>	<b>221</b>
Transferts du gouvernement du Québec	—	2 185	—	—
Transferts fédéraux	17 992	484	—	744
<b>Total des revenus</b>	<b>76 891</b>	<b>11 726</b>	<b>2 288</b>	<b>965</b>
<b>Dépenses</b>				
Dépenses	-67 631	-9 494	—	-965
Service de la dette	-8 910	-2 080	—	—
<b>Total des dépenses</b>	<b>-76 541</b>	<b>-11 574</b>	<b>—</b>	<b>-965</b>
Provision pour éventualités	-400	—	—	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-50</b>	<b>152</b>	<b>2 288</b>	<b>—</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-2 288	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(3)</sup></b>				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassement des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2016-2017				
Dépenses financées par le régime fiscal <sup>(1)</sup>	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation <sup>(2)</sup>	Résultats consolidés
4 187	—	—	1 895	29 725
—	—	—	-1 249	6 714
1 683	74	—	—	6 633
—	—	2 135	—	2 135
213	121	—	-2 260	18 436
—	456	—	-56	2 714
—	6 051	4 118	-4 610	9 877
—	—	—	—	4 701
—	—	—	—	2 288
<b>6 083</b>	<b>6 702</b>	<b>6 253</b>	<b>-6 280</b>	<b>83 223</b>
—	13 889	33 583	-49 657	—
—	870	256	-629	19 717
<b>6 083</b>	<b>21 461</b>	<b>40 092</b>	<b>-56 566</b>	<b>102 940</b>
-6 083	-20 392	-38 932	54 839	-88 658
—	-928	-1 160	1 484	-11 594
<b>-6 083</b>	<b>-21 320</b>	<b>-40 092</b>	<b>56 323</b>	<b>-100 252</b>
—	—	—	—	-400
—	141	—	-243	2 288
				-2 288
				—



## **ANNEXE 3 : ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIABLES ÉCONOMIQUES**

Les prévisions du cadre financier incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus.

### **☐ Sensibilité de l'économie québécoise aux chocs externes**

Les prévisions de l'économie québécoise s'appuient sur de nombreuses analyses. Celles-ci comprennent l'évaluation périodique des principales statistiques économiques et les résultats obtenus à partir de différents modèles économétriques.

Étant donné que l'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes. Parmi eux, les plus importants sont liés à l'activité des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et le reste du Canada.

## ■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Une analyse effectuée à l'aide d'un modèle VAR<sup>6</sup> structurel permet d'estimer, à partir des données historiques, la sensibilité des variables économiques québécoises à certaines variables externes d'importance.

— Les résultats montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,5 % du PIB réel du Québec.

Par ailleurs, le modèle suggère que le PIB réel du Québec est influencé par l'activité économique de l'Ontario.

— Ainsi, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,4 % du PIB réel du Québec.

— En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable. En 2010, les exportations vers l'Ontario représentaient environ 60 % des exportations interprovinciales du Québec.

TABLEAU E.25

### Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité <sup>(1)</sup> (trimestre)	Impact sur le PIB réel du Québec (en points de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,5
PIB réel ontarien	2	0,4

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant d'enregistrer l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Global Insight, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

<sup>6</sup> Vecteur autorégressif. Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les variations d'une variable économique en influencent une autre (*impulse response*). Les estimations ont été effectuées à partir des données trimestrielles du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) de Statistique Canada, sur la période 1981-2010.

## □ Sensibilité des revenus autonomes aux fluctuations économiques

La prévision du PIB nominal est en général un très bon indicateur de la croissance des revenus autonomes du fonds général, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

- Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du fonds général du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

- Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables.

Les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes du fonds général et la croissance du PIB nominal. Ainsi, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique sans pour autant perdre leur validité.

- En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des impacts différents sur les revenus compte tenu de changements de comportement des agents économiques.
- Dans ces situations, on peut observer une variation des revenus autonomes du fonds général plus marquée que celle du PIB nominal.

TABLEAU E.26

### Sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques

Variables	Prévisions de croissance pour 2014	Impacts pour l'année financière 2014-2015
PIB nominal	3,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes de l'ordre de 500 M\$.
– Salaires et traitements	2,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 260 M\$.
– Assurance-emploi	2,4 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 5 M\$.
– Revenus de pensions	7,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 40 M\$.
– Excédent d'exploitation net des sociétés	5,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés de près de 30 M\$.
– Consommation des ménages	3,4 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 150 M\$.
– Investissements résidentiels	0,7 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 20 M\$.

## ❑ **Sensibilité du service de la dette à une variation des taux d'intérêt et des taux de change**

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts consolidée d'environ 250 millions de dollars.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraînerait par ailleurs aucun impact sur le service de la dette, puisque la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

## ANNEXE 4 : MODIFICATIONS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

### □ La présentation de l'information budgétaire sur une base consolidée

*Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2014 est l'occasion pour le gouvernement de poursuivre l'amélioration de la présentation des documents budgétaires afin de donner suite à son engagement de présenter l'information budgétaire consolidée.

- En plus des revenus et des dépenses du fonds général, le détail des opérations des entités consolidées du gouvernement est ajouté aux données budgétaires.
- Ainsi, l'ensemble des données faisant partie du périmètre comptable du gouvernement est présenté sur une base comparable, les données relatives aux entités du gouvernement étant pleinement intégrées dans chacune des composantes du cadre financier.

### ■ Pourquoi modifier la présentation de l'information budgétaire?

Au fil des ans, le périmètre comptable du gouvernement a évolué. À cet égard, deux grandes réformes de la comptabilité ont été réalisées, soit celle de 1997-1998 et celle de 2006-2007.

- La réforme comptable de 2006-2007 visait notamment la consolidation des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Par ailleurs, depuis 2009-2010, conformément aux normes comptables en vigueur dans les administrations publiques, l'information budgétaire est consolidée selon une méthode dite « ligne par ligne ». Jusqu'à maintenant, même si cette information était pleinement consolidée, la présentation de celle-ci dans les documents budgétaires demeurait sommaire.

Dans un souci d'amélioration continue des pratiques gouvernementales et de transparence, l'information budgétaire prévisionnelle est maintenant présentée en détail de manière pleinement consolidée.

- La présentation du détail relativement à l'information budgétaire consolidée permet aux lecteurs de mieux apprécier l'étendue des revenus et des dépenses des différents fonds spéciaux et des organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement.
- Par ailleurs, cette transition a été amorcée dans le *Plan budgétaire 2014-2015* avec la présentation des dépenses consolidées par mission.

Enfin, cette présentation est pleinement comparable à celle utilisée pour les comptes publics publiés chaque année par le gouvernement.

## ❑ Les sources de revenus et de dépenses consolidés

Le Québec dispose de plusieurs sources de revenus pour assurer le financement des services publics de même que le service de la dette.

### ■ Les sources de revenus

Les différents services publics sont financés de façon simultanée par plusieurs sources de revenus provenant en majeure partie des impôts, des taxes ainsi que des transferts fédéraux et par les revenus de tarification perçus directement auprès des utilisateurs.

En 2014-2015, les revenus consolidés totalisent 95,9 milliards de dollars. Près de 75 % de ces revenus sont versés au fonds général et 25 % aux entités.

- Les revenus consolidés proviennent principalement de l'impôt sur le revenu et les biens (41,4 milliards de dollars), des taxes à la consommation (17,6 milliards de dollars) et des transferts fédéraux (18,8 milliards de dollars).
- Ces revenus comprennent également les revenus dédiés au Fonds des générations (1,3 milliard de dollars).

TABLEAU E.27

### Revenus consolidés par source en 2014-2015

(en millions de dollars)

	Revenus – fonds général	Autres revenus consolidés <sup>(1)</sup>	Revenus consolidés
<b>Revenus autonomes</b>			
Impôt sur le revenu et les biens	30 250	11 129	41 379
Taxes à la consommation	17 049	548	17 597
Droits et permis	452	2 076	2 528
Revenus divers	1 585	7 657	9 242
Entreprises du gouvernement	5 077	—	5 077
Revenus du Fonds des générations	—	1 285	1 285
<b>Sous-total – Revenus autonomes</b>	<b>54 413</b>	<b>22 695</b>	<b>77 108</b>
<b>Transferts fédéraux</b>	<b>16 812</b>	<b>1 993</b>	<b>18 805</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71 225</b>	<b>24 688</b>	<b>95 913</b>

(1) Inclut notamment les ajustements de consolidation.

## Nouvelle présentation des revenus de transferts fédéraux

Jusqu'à maintenant, la prévision des revenus de transferts fédéraux du fonds général était composée des revenus du programme de péréquation, des transferts pour la santé, des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des autres programmes. En 2014-2015, ces revenus s'élèveront à près de 16,8 milliards de dollars.

Afin d'obtenir les transferts fédéraux consolidés, d'autres revenus de transferts fédéraux de près de 2 milliards de dollars doivent être ajoutés aux autres programmes, permettant ainsi une présentation de l'ensemble des transferts fédéraux reçus par le Québec, qui atteindront plus de 18,8 milliards de dollars en 2014-2015. Ces autres revenus de transferts fédéraux comprennent ceux des fonds spéciaux, des comptes à fin déterminée, des organismes autres que budgétaires, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que des ajustements de consolidation.

### Revenus de transferts fédéraux consolidés (en millions de dollars)

	Budget 2014-2015		Décembre 2014
	2014-2015	Révisions	2014-2015
Péréquation	9 286	—	9 286
Transferts pour la santé	5 262	13	5 275
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 585	3	1 588
Autres programmes	988	105	1 093
<b>Sous-total</b>	<b>17 121</b>	<b>121</b>	<b>17 242</b>
Affectation au FINESSS d'une partie des transferts pour la santé	-430	—	-430
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL</b>	<b>16 691</b>	<b>121</b>	<b>16 812</b>
Ajout aux « Autres programmes »			
Fonds spéciaux <sup>(1)</sup>	525	7	532
Comptes à fin déterminée	901	—	901
Organismes autres que budgétaires	814	77	891
Réseau de la santé et des services sociaux et de l'éducation	282	-7	275
Ajustements de consolidation	-606	—	-606
<b>Sous-total</b>	<b>1 916</b>	<b>77</b>	<b>1 993</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 607</b>	<b>198</b>	<b>18 805</b>

(1) Incluant l'affectation au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) de 430 M\$ provenant des transferts pour la santé.

## ■ Les dépenses consolidées

En plus des dépenses de programmes des ministères, les dépenses consolidées incluent notamment celles des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que le service de la dette.

En 2014-2015, les dépenses consolidées représentent près de 97 milliards de dollars, soit 86,3 milliards de dollars pour le financement des services publics et 10,6 milliards de dollars au titre du service de la dette.

TABLEAU E.28

### Dépenses consolidées en 2014-2015

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Autres dépenses consolidées <sup>(1)</sup>	Dépenses consolidées
Dépenses	65 704	20 628	86 332
Service de la dette	8 430	2 216	10 646
<b>TOTAL</b>	<b>74 134</b>	<b>22 844</b>	<b>96 978</b>

(1) Inclut notamment les ajustements de consolidation.

## □ Les secteurs budgétaires

En plus de présenter les revenus et les dépenses selon les différentes sources, les informations budgétaires peuvent aussi être présentées selon les composantes sectorielles du périmètre comptable du gouvernement. Ces secteurs reflètent les structures d'organisation budgétaire dont se sont dotés les gouvernements à travers le temps.

TABLEAU E.29

### Revenus consolidés par secteur pour 2014-2015 (en millions de dollars)

	<b>Revenus consolidés</b>
Fonds général	71 225
Fonds spéciaux	10 635
Fonds des générations	1 285
Organismes autres que budgétaires	19 603
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	39 052
Comptes à fin déterminée	1 144
Transferts financés par le régime fiscal <sup>(1)</sup>	6 654
Ajustements de consolidation <sup>(2)</sup>	-53 685
<b>TOTAL</b>	<b>95 913</b>

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

TABLEAU E.30

### Dépenses consolidées par secteur pour 2014-2015 (en millions de dollars)

	<b>Dépenses consolidées</b>
Fonds général	65 704
Fonds spéciaux	8 836
Organismes autres que budgétaires	18 507
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	38 244
Comptes à fin déterminée	1 144
Dépenses financées par le régime fiscal <sup>(1)</sup>	6 654
Ajustements de consolidation <sup>(2)</sup>	-52 757
<b>Sous-total</b>	<b>86 332</b>
Service de la dette consolidée	<b>10 646</b>
<b>TOTAL</b>	<b>96 978</b>

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.



# Section F

## LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<b>1. La dette .....</b>	<b>F.3</b>
1.1 La dette brute .....	F.4
1.2 La dette nette .....	F.11
1.3 La dette représentant les déficits cumulés.....	F.12
1.4 Les objectifs de réduction de la dette.....	F.13
1.5 La dette du secteur public .....	F.15
1.6 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada.....	F.16
<b>2. Le financement et la gestion de la dette.....</b>	<b>F.19</b>
2.1 Le programme de financement .....	F.19
2.2 La stratégie de financement .....	F.21
2.2.1 Diversification selon les marchés .....	F.21
2.2.2 Diversification selon les instruments.....	F.22
2.2.3 Diversification selon les échéances.....	F.23
2.3 Les emprunts réalisés par anticipation.....	F.25
2.4 Les taux de rendement.....	F.26
2.5 La gestion de la dette .....	F.27
2.6 Les emprunts réalisés .....	F.29
<b>3. Informations sur les régimes de retraite et sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec .....</b>	<b>F.33</b>
3.1 Les régimes de retraite.....	F.33
3.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite.....	F.35
3.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite .....	F.38
3.2 Le Fonds des générations.....	F.43

3.3	Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances .....	F.44
3.3.1	Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite.....	F.44
3.3.2	Le Fonds des générations .....	F.46
3.3.3	Le Fonds des congés de maladie accumulés.....	F.47
3.4	Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite.....	F.49
<b>4.</b>	<b>Les cotes de crédit .....</b>	<b>F.51</b>
4.1	Les cotes de crédit du gouvernement du Québec .....	F.51
4.2	Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes .....	F.58

# 1. LA DETTE

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette du Québec selon trois concepts, soit la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU F.1

## Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars (en millions de dollars)

	2014	2015 <sup>P</sup>	2016 <sup>P</sup>	2017 <sup>P</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>
<b>DETTE BRUTE<sup>(1)</sup></b>	<b>197 098</b>	<b>206 131</b>	<b>211 225</b>	<b>214 478</b>	<b>216 756</b>	<b>217 945</b>
<i>En % du PIB</i>	54,3	55,1	54,4	53,3	52,1	50,7
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-15 837	-14 970	-17 513	-19 793	-22 305	-24 613
<b>DETTE NETTE</b>	<b>181 261</b>	<b>191 161</b>	<b>193 712</b>	<b>194 685</b>	<b>194 451</b>	<b>193 332</b>
<i>En % du PIB</i>	50,0	51,1	49,9	48,4	46,7	45,0
Moins : Actifs non financiers	-61 372	-66 407	-70 575	-73 836	-76 653	-79 034
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS</b>	<b>119 889</b>	<b>124 754</b>	<b>123 137</b>	<b>120 849</b>	<b>117 798</b>	<b>114 298</b>
<i>En % du PIB</i>	33,0	33,3	31,7	30,1	28,3	26,6

P : Prévisions.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

## 1.1 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2014, la dette brute s'est établie à 197 098 millions de dollars, ce qui équivaut à 54,3 % du PIB du Québec. Au 31 mars 2015, la dette brute devrait s'établir à 206 131 millions de dollars, soit 55,1 % du PIB. Le ratio de la dette brute au PIB devrait graduellement diminuer à compter de 2015-2016 pour s'établir à 50,7 % au 31 mars 2019.

TABLEAU F.2

### Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars)

	2014	2015 <sup>P</sup>	2016 <sup>P</sup>	2017 <sup>P</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>
Dette directe consolidée <sup>(1)</sup>	174 085	184 437	190 618	195 911	201 145	205 926
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	28 537	28 535	29 097	29 385	29 262	28 833
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	135	103	71	31	24	23
Moins : Fonds des générations	-5 659	-6 944	-8 561	-10 849	-13 675	-16 837
<b>DETTE BRUTE<sup>(1)</sup></b>	<b>197 098</b>	<b>206 131</b>	<b>211 225</b>	<b>214 478</b>	<b>216 756</b>	<b>217 945</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>54,3</b>	<b>55,1</b>	<b>54,4</b>	<b>53,3</b>	<b>52,1</b>	<b>50,7</b>

P : Prévisions.

(1) La dette directe consolidée et la dette brute excluent les emprunts effectués par anticipation.

## Le passif au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite, qui est inclus dans la dette brute, est calculé en soustrayant du passif au titre des régimes de retraite le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Le passif au titre des régimes de retraite représente la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Ce passif s'établissait à 79 870 millions de dollars au 31 mars 2014.

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Au 31 mars 2014, la valeur comptable du FARR s'élevait à 51 333 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite représentait ainsi 28 537 millions de dollars au 31 mars 2014.

### Passif net au titre des régimes de retraite au 31 mars 2014

(en millions de dollars)

<b>Passif au titre des régimes de retraite</b>	
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	49 130
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	11 404
Autres régimes <sup>(1)</sup>	19 336
<b>Sous-total</b>	<b>79 870</b>
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	-51 333
<b>PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>	<b>28 537</b>

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

## Le passif au titre des avantages sociaux futurs

Le gouvernement comptabilise dans la dette brute la valeur de ses engagements à l'égard des programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Au 31 mars 2014, le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissait à 1 422 millions de dollars.

Au 31 mars 2014, la valeur des sommes accumulées pour payer les programmes d'avantages sociaux futurs (Fonds des congés de maladie accumulés et Fonds du Régime de rentes de survivants) s'élevait à 1 287 millions de dollars.

Le passif net au titre des avantages sociaux futurs était ainsi de 135 millions de dollars au 31 mars 2014.

### Passif net au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2014

(en millions de dollars)

---

#### Passif au titre des avantages sociaux futurs

Congés de maladie accumulés	829
Régime de rentes de survivants	408
Programmes de l'Université du Québec	185

---

**Sous-total** **1 422**

Moins :

Fonds des congés de maladie accumulés	-854
Fonds du Régime de rentes de survivants	-433

---

**Sous-total** **-1 287**

---

**PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS** **135**

---

## Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par le gouvernement libéral, par l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les sommes accumulées dans le fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2014, la valeur comptable du Fonds des générations s'est établie à 5 659 millions de dollars.

Les sommes accumulées au Fonds des générations devraient atteindre 16 837 millions de dollars au 31 mars 2019.

### Fonds des générations

(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015 <sup>P</sup>	2015- 2016 <sup>P</sup>	2016- 2017 <sup>P</sup>	2017- 2018 <sup>P</sup>	2018- 2019 <sup>P</sup>
<b>Valeur comptable au début</b>	<b>5 238</b>	<b>5 659</b>	<b>6 944</b>	<b>8 561</b>	<b>10 849</b>	<b>13 675</b>
<b>Revenus dédiés</b>						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	670	661	677	690	706	723
Producteurs privés	93	93	93	94	96	98
	763	754	770	784	802	821
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	—	71	105	200	295	395
Revenus miniers	—	—	146	186	236	266
Taxe sur les boissons alcooliques	—	100	100	500	500	500
Économies liées à la fermeture de Gentilly-2	—	—	—	—	215	215
Biens non réclamés	19	22	12	12	12	12
Revenus de placement	339	338	484	606	766	953
<b>Total des revenus dédiés</b>	<b>1 121</b>	<b>1 285</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>	<b>2 826</b>	<b>3 162</b>
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	300	—	—	—	—	—
<b>Total des versements</b>	<b>1 421</b>	<b>1 285</b>	<b>1 617</b>	<b>2 288</b>	<b>2 826</b>	<b>3 162</b>
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	-1 000	—	—	—	—	—
<b>VALEUR COMPTABLE À LA FIN</b>	<b>5 659</b>	<b>6 944</b>	<b>8 561</b>	<b>10 849</b>	<b>13 675</b>	<b>16 837</b>

P : Prévisions.

## ❑ Les facteurs de croissance de la dette brute

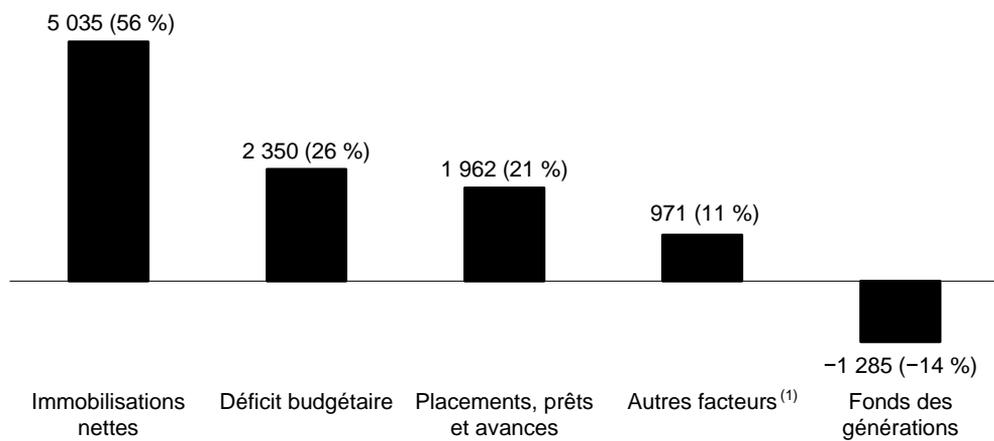
En 2014-2015, la dette brute devrait augmenter de 9 033 millions de dollars, en raison principalement des investissements en immobilisations (5 035 millions de dollars), du déficit budgétaire (2 350 millions de dollars) et de placements, prêts et avances (1 962 millions de dollars).

Les versements au Fonds des générations contribueront, quant à eux, à réduire la dette brute de 1 285 millions de dollars.

GRAPHIQUE F.1

### Facteurs de croissance de la dette brute en 2014-2015

(en millions de dollars)



(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à recevoir (comptes débiteurs) et les comptes à payer (comptes créditeurs).

Le tableau de la page suivante présente les facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement depuis le 31 mars 2000.

TABLEAU F.3

**Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec**  
(en millions de dollars)

	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Fermeture de Gentilly-2	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux <sup>(1)</sup>	Immobilisations nettes <sup>(2)</sup>	Autres facteurs <sup>(3)</sup>	Versements au Fonds des générations <sup>(4)</sup>	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
<b>Avec réseaux consolidés à la valeur de consolidation modifiée</b>											
2000-2001	116 761	-427		1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	52,3
2001-2002	120 562	-22		1 248	934	1 199	-9		3 350	123 912	52,0
2002-2003	123 912	728		1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	51,9
2003-2004	129 135	358		1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	51,3
2004-2005	133 231	664		1 303	1 486	1 006	-796		3 663	136 894	50,4
2005-2006	136 894	-37		1 488	1 013	1 179	-809		2 834	139 728	49,8
2006-2007	139 728	-109		2 213	1 002	1 177	1 078	-584	4 777	144 505	49,7
2007-2008	144 505	—		2 658	487	1 457	767	-649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—		966	622	2 448	-28	-719	3 289	152 514	48,6
<b>Avec réseaux consolidés ligne par ligne<sup>(5)</sup></b>											
2009-2010	157 630	3 174		1 746		4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	51,8
2010-2011	163 318	3 150		2 507		4 923	298	-760	10 118	173 436	52,6
2011-2012	173 436	2 628		1 861		5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,0
2012-2013	183 384	1 600	1 876	659		4 863	445	-961	8 482	191 866	53,7
2013-2014	191 866	2 824		1 349		3 977	-1 497	-1 421	5 232	197 098	54,3
2014-2015	197 098	2 350		1 962		5 035	971	-1 285	9 033	206 131	55,1
2015-2016	206 131	—		2 257		4 168	286	-1 617	5 094	211 225	54,4
2016-2017	211 225	—		2 113		3 261	167	-2 288	3 253	214 478	53,3
2017-2018	214 478	-225 <sup>(6)</sup>		1 839		2 817	673	-2 826	2 278	216 756	52,1
2018-2019	216 756	-338 <sup>(6)</sup>		1 993		2 381	315	-3 162	1 189	217 945	50,7

(1) L'investissement net dans les réseaux comprend principalement les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. À compter de 2009-2010, ces éléments font partie des immobilisations nettes.

(2) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à recevoir (comptes débiteurs) et les comptes à payer (comptes créditeurs).

(4) Les versements au Fonds des générations en 2013-2014 comprennent des revenus dédiés de 1 121 M\$ et un montant de 300 M\$ provenant du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire.

(5) La consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M\$ au 31 mars 2009. Ce montant représente la dette des réseaux contractée en leur nom propre. Les données antérieures à 2009-2010 n'ont pu être redressées et ne sont donc pas comparables.

(6) Correspond à la moitié du surplus budgétaire prévu, conformément à la politique gouvernementale qui consiste à allouer la moitié des surplus budgétaires à la réduction de la dette et l'autre moitié à l'allègement du fardeau fiscal, en privilégiant l'abolition graduelle de la contribution santé.

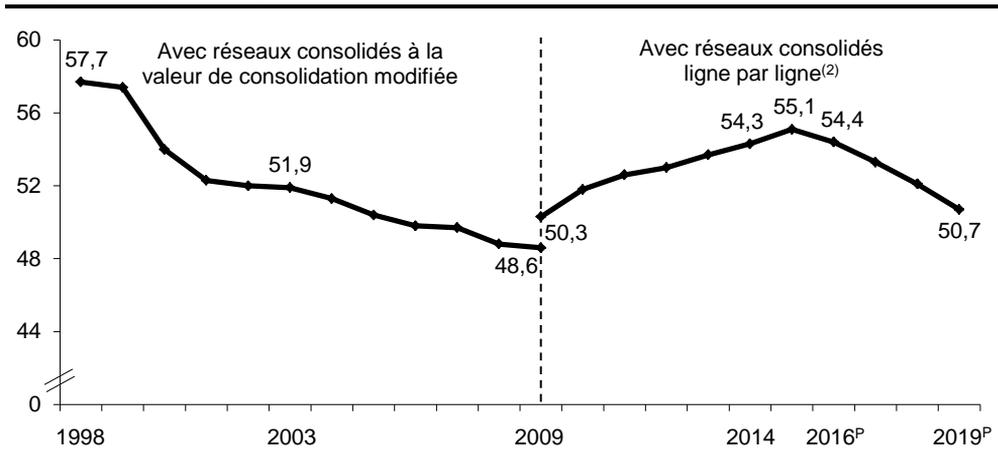
## ❑ Le poids de la dette brute

Entre 1998 et 2009, le ratio de la dette brute du gouvernement au PIB a diminué de façon importante. Alors que la dette brute équivalait à 57,7 % du PIB au 31 mars 1998, ce ratio s'établissait à 51,9 % au 31 mars 2003, puis à 48,6 % au 31 mars 2009. La consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à ceux du gouvernement a eu pour effet d'augmenter le ratio de la dette brute au PIB à 50,3 % au 31 mars 2009.

La hausse du ratio à compter de 2009 est due à l'augmentation des investissements en immobilisations et à la récession de 2008-2009. Une diminution du poids de la dette brute est prévue à compter de 2015-2016, soit lorsque l'équilibre budgétaire aura été atteint.

GRAPHIQUE F.2

### Dette brute au 31 mars<sup>(1)</sup> (en pourcentage du PIB)



P : Prévisions.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) La dette brute tient compte de la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre. Les données à compter de 2009 ne sont pas comparables à celles des années précédentes, puisqu'elles ne comprennent pas cette dette.

## 1.2 La dette nette

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la dette brute les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.

Au 31 mars 2014, la dette nette s'est établie à 181 261 millions de dollars, ce qui équivaut à 50,0 % du PIB. En proportion du PIB, la dette nette diminuera graduellement à compter de 2015-2016 pour atteindre 45,0 % au 31 mars 2019.

TABLEAU F.4

### Facteurs de croissance de la dette nette (en millions de dollars)

	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres <sup>(1)</sup>	Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
2013-2014	175 498	2 824	3 977	83	-1 121	5 763	181 261	50,0
2014-2015 <sup>P</sup>	181 261	2 350	5 035	3 800	-1 285	9 900	191 161	51,1
2015-2016 <sup>P</sup>	191 161	—	4 168	—	-1 617	2 551	193 712	49,9
2016-2017 <sup>P</sup>	193 712	—	3 261	—	-2 288	973	194 685	48,4
2017-2018 <sup>P</sup>	194 685	-225 <sup>(2)</sup>	2 817	—	-2 826	-234	194 451	46,7
2018-2019 <sup>P</sup>	194 451	-338 <sup>(2)</sup>	2 381	—	-3 162	-1 119	193 332	45,0

P : Prévisions.

(1) Pour 2013-2014, correspond aux autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement et à la variation due aux stocks et aux frais payés d'avance, qui sont des actifs non financiers. Pour 2014-2015, la prévision comprend une provision de 3,8 G\$ relativement à l'adoption de nouvelles normes comptables par une entreprise du gouvernement. Il en découlerait un impact sur la dette nette, mais aucun sur la dette brute.

(2) Correspond à la moitié du surplus budgétaire prévu, conformément à la politique gouvernementale qui consiste à allouer la moitié des surplus budgétaires à la réduction de la dette et l'autre moitié à l'allègement du fardeau fiscal, en privilégiant l'abolition graduelle de la contribution santé.

### 1.3 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers.

Au 31 mars 2014, la dette représentant les déficits cumulés s'est établie à 119 889 millions de dollars, ce qui équivaut à 33,0 % du PIB. En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés diminuera graduellement à compter de 2015-2016 pour atteindre 26,6 % au 31 mars 2019.

Le tableau suivant présente les facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés depuis le 31 mars 2009.

TABLEAU F.5

#### Facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Fermeture de Gentilly-2	Ajustements comptables <sup>(1)</sup>	Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2009-2010	103 433	3 174		3 243	-725	5 692	109 125	34,6
2010-2011	109 125	3 150		431	-760	2 821	111 946	34,0
2011-2012	111 946	2 628		1 486	-840	3 274	115 220	33,3
2012-2013	115 220	1 600	1 876	371	-961	2 886	118 106	33,0
2013-2014	118 106	2 824		80	-1 121	1 783	119 889	33,0
2014-2015 <sup>P</sup>	119 889	2 350		3 800	-1 285	4 865	124 754	33,3
2015-2016 <sup>P</sup>	124 754	—		—	-1 617	-1 617	123 137	31,7
2016-2017 <sup>P</sup>	123 137	—		—	-2 288	-2 288	120 849	30,1
2017-2018 <sup>P</sup>	120 849	-225 <sup>(2)</sup>		—	-2 826	-3 051	117 798	28,3
2018-2019 <sup>P</sup>	117 798	-338 <sup>(2)</sup>		—	-3 162	-3 500	114 298	26,6

P : Prévisions.

(1) La prévision pour 2014-2015 comprend une provision de 3,8 G\$ relativement à l'adoption de nouvelles normes comptables par une entreprise du gouvernement. Il en découlerait un impact sur la dette représentant les déficits cumulés, mais aucun sur la dette brute.

(2) Correspond à la moitié du surplus budgétaire prévu, conformément à la politique gouvernementale qui consiste à allouer la moitié des surplus budgétaires à la réduction de la dette et l'autre moitié à l'allègement du fardeau fiscal, en privilégiant l'abolition graduelle de la contribution santé.

## 1.4 Les objectifs de réduction de la dette

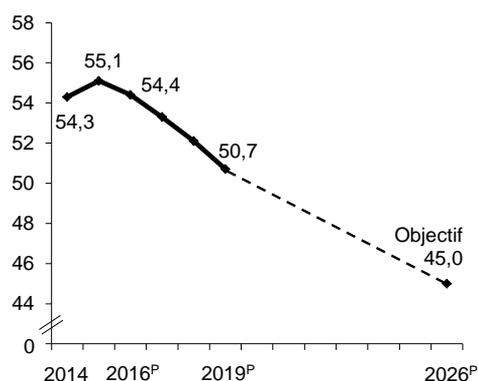
Le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs de réduction de la dette qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Pour l'année financière 2025-2026 :

- la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;
- la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

GRAPHIQUE F.3

### Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



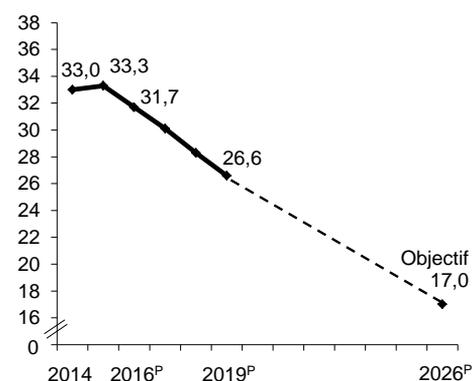
P : Prévisions pour 2015 à 2019 et projections pour les années subséquentes.

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE F.4

### Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



P : Prévisions pour 2015 à 2019 et projections pour les années subséquentes.

Pour atteindre les objectifs de réduction de la dette, le gouvernement dispose du Fonds des générations, mis en place en 2006. Outre les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité<sup>1</sup>, les sources de revenus suivantes sont dédiées au Fonds des générations :

- les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale. Cela représentera 71 millions de dollars en 2014-2015, 105 millions de dollars en 2015-2016, 200 millions de dollars en 2016-2017, 295 millions de dollars en 2017-2018 et 395 millions de dollars en 2018-2019;

<sup>1</sup> La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit également le versement au Fonds des générations des biens non réclamés administrés par Revenu Québec et des revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds.

- la totalité des revenus miniers à compter de 2015-2016. Cela représentera 146 millions de dollars en 2015-2016, 186 millions de dollars en 2016-2017, 236 millions de dollars en 2017-2018 et 266 millions de dollars en 2018-2019;
- les économies, à compter de 2017-2018, résultant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Cela représentera 215 millions de dollars par année;
- un montant de 100 millions de dollars par année, en 2014-2015 et en 2015-2016, provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, qui augmentera à 500 millions de dollars par année à compter de 2016-2017.

Par ailleurs, à compter de 2017-2018, les perspectives budgétaires permettront de dégager des surplus dont la moitié servira à réduire la dette et l'autre moitié à alléger le fardeau fiscal des Québécois, en privilégiant l'abolition graduelle de la contribution santé.

Le Fonds des générations devrait atteindre 16,8 milliards de dollars au 31 mars 2019.

## 1.5 La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2014, la dette du secteur public du Québec s'est établie à 262 833 millions de dollars, ce qui équivaut à 72,4 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

TABLEAU F.6

### Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014
Dette brute du gouvernement <sup>(1)</sup>	163 318	173 436	183 384	191 866	197 098
Hydro-Québec	36 385	37 723	38 514	39 631	40 361
Municipalités <sup>(2)</sup>	19 538	20 307	20 719	21 820	22 622
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes <sup>(3)</sup>	1 930	1 925	1 797	1 739	1 610
Autres entreprises du gouvernement <sup>(4)</sup>	697	1 363	1 363	1 479	1 142
<b>DETTE DU SECTEUR PUBLIC</b>	<b>221 868</b>	<b>234 754</b>	<b>245 777</b>	<b>256 535</b>	<b>262 833</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>70,3</b>	<b>71,2</b>	<b>71,1</b>	<b>71,8</b>	<b>72,4</b>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (4 144 M\$ au 31 mars 2014).

(3) Les montants correspondent à la dette contractée par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (91 M\$ au 31 mars 2014).

(4) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable.

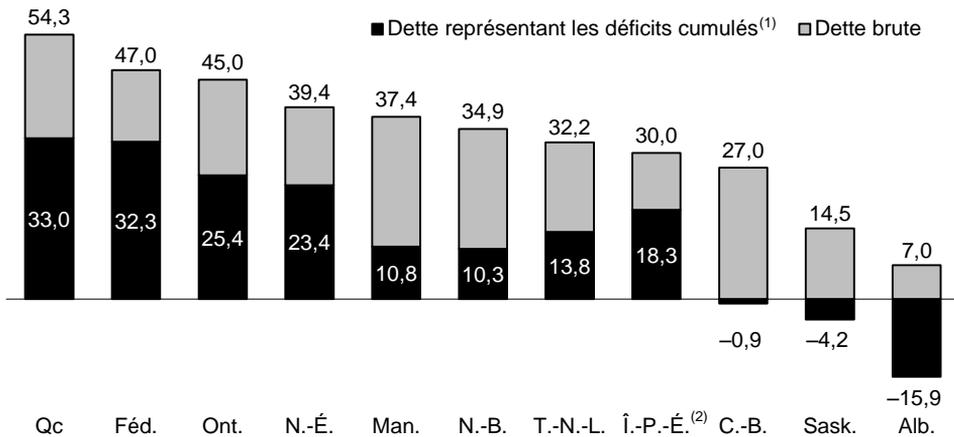
## 1.6 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada

Que ce soit sur la base de la dette brute ou sur celle de la dette représentant les déficits cumulés, en pourcentage du PIB, le Québec est la province la plus endettée.

Au 31 mars 2014, le ratio de la dette brute du Québec au PIB s'élevait à 54,3 %, alors qu'il était de 45,0 % en Ontario, deuxième parmi les provinces les plus endettées, et de 39,4 % en Nouvelle-Écosse, qui arrive au troisième rang.

GRAPHIQUE F.5

**Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2014**  
(en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.

(2) Données au 31 mars 2013 puisque, pour cette province, les comptes publics 2013-2014 n'avaient pas été publiés en date du 21 novembre 2014.

Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le tableau de la page suivante présente la dette du gouvernement fédéral et de chaque province au 31 mars 2014. Les chiffres encadrés indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement. Certains gouvernements utilisent plus d'un concept.

Contrairement à la dette nette et à la dette représentant les déficits cumulés, on ne peut observer la dette brute directement dans les comptes publics des autres provinces. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs, s'y retrouvent. Il est donc possible de calculer le niveau de la dette brute selon le même concept que celui utilisé par le Québec.

TABLEAU F.7

**Dettes des gouvernements au Canada au 31 mars 2014 selon les différents concepts**  
(en millions de dollars)

	Qc	Féd.	Ont.	N.-É.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	Î.-P.-É. <sup>(1)</sup>	C.-B.	Sask.	Alb.
<b>Dettes directes consolidées</b>	<b>174 085</b>	<b>664 872</b>	<b>308 667</b>	<b>12 991</b>	<b>20 435</b>	<b>10 768</b>	<b>5 066</b>	<b>1 688</b>	<b>59 967</b>	<b>4 986</b>	<b>11 983</b>
Passif net au titre des régimes de retraite	28 537	153 083	-6 610	581	2 038	-1	3 908	-86	214	7 085	11 600
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	135	71 409	10 747	1 855	458	353	2 554	52	1 870	—	—
Fonds des générations	-5 659										
<b>Dettes brutes</b>	<b>197 098</b>	<b>889 364</b>	<b>312 804</b>	<b>15 427</b>	<b>22 931</b>	<b>11 120</b>	<b>11 528</b>	<b>1 654</b>	<b>62 051</b>	<b>12 071</b>	<b>23 583</b>
<i>En % du PIB</i>	54,3	47,0	45,0	39,4	37,4	34,9	32,2	30,0	27,0	14,5	7,0
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-15 837	-207 050	-45 614	-665	-5 587	521	-2 443	386	-23 274	-7 456	-34 222
<b>Dettes nettes <sup>(2)</sup></b>	<b>181 261</b>	<b>682 314</b>	<b>267 190</b>	<b>14 762</b>	<b>17 344</b>	<b>11 641</b>	<b>9 085</b>	<b>2 040</b>	<b>38 777</b>	<b>4 615</b>	<b>-10 639</b>
<i>En % du PIB</i>	50,0	36,0	38,4	37,7	28,3	36,5	25,4	37,0	16,9	5,5	-3,1
Moins : Actifs non financiers	-61 372	-70 433	-90 556	-5 613	-10 719	-8 368	-4 148	-1 031	-40 912	-8 084	-43 232
<b>Dettes représentant les déficits cumulés <sup>(2)</sup></b>	<b>119 889</b>	<b>611 881</b>	<b>176 634</b>	<b>9 149</b>	<b>6 625</b>	<b>3 273</b>	<b>4 937</b>	<b>1 009</b>	<b>-2 135</b>	<b>-3 469</b>	<b>-53 871</b>
<i>En % du PIB</i>	33,0	32,3	25,4	23,4	10,8	10,3	13,8	18,3	-0,9	-4,2	-15,9

Note : Les chiffres encadrés indiquent le ou les concepts de dette utilisés dans les documents budgétaires des gouvernements.

(1) Données au 31 mars 2013 puisque, pour cette province, les comptes publics 2013-2014 n'avaient pas été publiés en date du 21 novembre 2014.

(2) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulés.

Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## 2. LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

### 2.1 Le programme de financement

Le programme de financement du gouvernement pour l'année 2014-2015 s'établit à 15 264 millions de dollars, soit 230 millions de dollars de plus que prévu au budget de juin 2014. La révision à la hausse du programme de financement s'explique notamment par un dépôt de 500 millions de dollars au Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

TABLEAU F.8

#### Programme de financement du gouvernement en 2014-2015<sup>P</sup> (en millions de dollars)

	Budget de juin 2014	Révisions	Programme révisé	Réalisé <sup>(1)</sup>	À réaliser
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>					
Besoins financiers nets <sup>(2),(3)</sup>	4 165	9	4 174		
Remboursements d'emprunts	7 701	274	7 975		
Variation de l'encaisse <sup>(4)</sup>	-5 610	-195	-5 805		
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite <sup>(5)</sup>	—	500	500		
Transactions en vertu de la politique de crédit <sup>(6)</sup>	-55	142	87		
Contributions additionnelles au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	300	—	300		
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>	<b>6 501</b>	<b>730</b>	<b>7 231</b>		
<b>FONDS DE FINANCEMENT</b>	<b>7 533</b>	<b>-500</b>	<b>7 033</b>		
<b>Sous-total – Fonds général et Fonds de financement</b>	<b>14 034</b>	<b>230</b>	<b>14 264</b>	<b>13 476</b>	<b>788</b>
<b>FINANCEMENT-QUÉBEC</b>	<b>1 000</b>	<b>—</b>	<b>1 000</b>	<b>—</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 034</b>	<b>230</b>	<b>15 264</b>	<b>13 476</b>	<b>1 788</b>
Dont : remboursements d'emprunts <sup>(7)</sup>	12 363	320	12 683		

P : Prévvisions.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Emprunts réalisés ou négociés en date du 21 novembre 2014.

(2) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement.

(3) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.

(4) Correspond aux emprunts réalisés par anticipation de l'année précédente.

(5) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(6) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(7) Les montants comprennent les remboursements d'emprunts du fonds général (7 975 M\$), du Fonds de financement (1 197 M\$) et de Financement-Québec (3 511 M\$).

Le programme de financement devrait s'élever à 18 781 millions de dollars en 2015-2016 et à 19 248 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU F.9

**Programme de financement du gouvernement en 2015-2016 et en 2016-2017**  
(en millions de dollars)

	2015-2016 <sup>P</sup>	2016-2017 <sup>P</sup>
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>		
Besoins financiers nets <sup>(1),(2)</sup>	1 996	717
Remboursements d'emprunts	7 082	10 533
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>	<b>9 078</b>	<b>11 250</b>
<b>FONDS DE FINANCEMENT</b>	<b>8 703</b>	<b>6 998</b>
<b>Sous-total – Fonds général et Fonds de financement</b>	<b>17 781</b>	<b>18 248</b>
<b>FINANCEMENT-QUÉBEC</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 781</b>	<b>19 248</b>
Dont : remboursements d'emprunts <sup>(3)</sup>	10 215	14 898

P : Prévisions.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement.

(2) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.

(3) Les montants comprennent les remboursements d'emprunts, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, du fonds général (7 082 M\$ et 10 533 M\$), du Fonds de financement (1 253 M\$ et 1 257 M\$) et de Financement-Québec (1 880 M\$ et 3 108 M\$).

## 2.2 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

### 2.2.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Australie et en Asie.

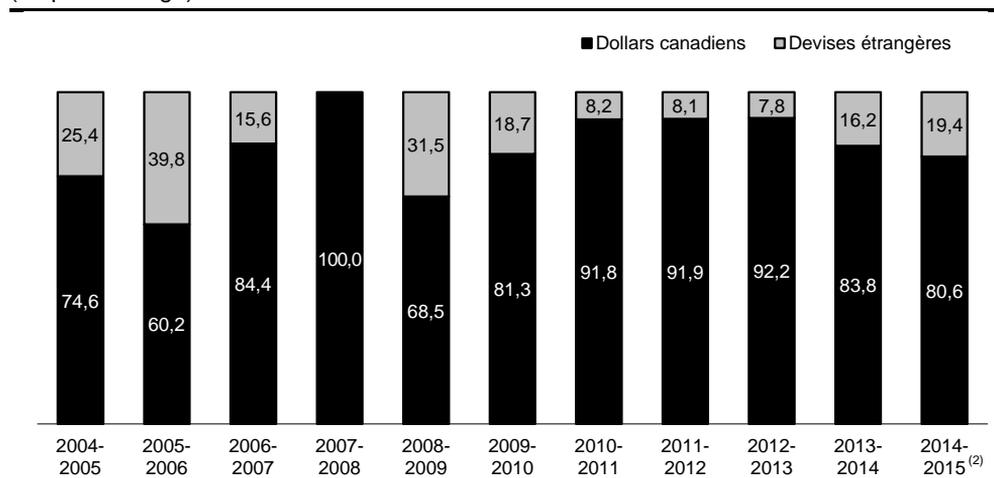
De 2004-2005 à 2013-2014, 16,7 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à ces devises (voir la section 2.5).

En 2014-2015, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 19,4 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, soit :

- trois émissions totalisant 400 millions de dollars australiens (387 millions de dollars canadiens) en septembre 2014;
- une émission de 1 600 millions de dollars américains (1 788 millions de dollars canadiens) en octobre 2014;
- une émission de 375 millions de francs suisses (433 millions de dollars canadiens) en novembre 2014.

GRAPHIQUE F.6

### Emprunts réalisés par devise<sup>(1)</sup> (en pourcentage)



(1) Emprunts du fonds général, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.

(2) Emprunts réalisés en date du 21 novembre 2014.

## 2.2.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

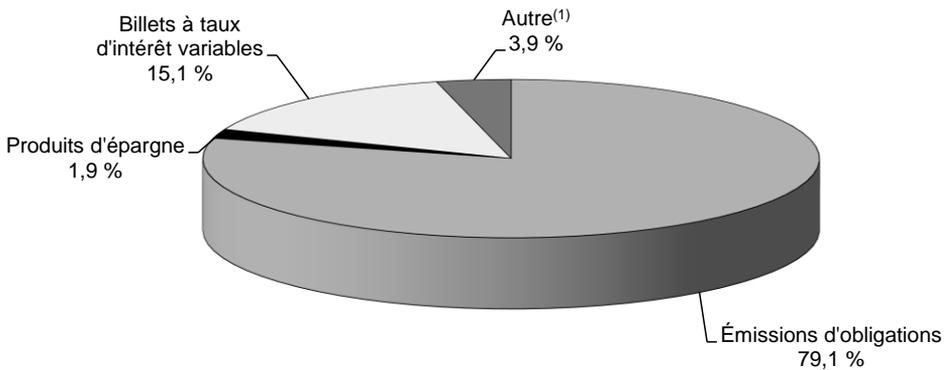
Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions d'obligations et de billets à taux d'intérêt variables.

En 2014-2015, les émissions d'obligations ont jusqu'à maintenant représenté 79,1 % des instruments utilisés.

GRAPHIQUE F.7

### Emprunts à long terme réalisés en 2014-2015 par instrument (en pourcentage)

---



---

Note : Emprunts réalisés en date du 21 novembre 2014.

(1) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

### 2.2.3 Diversification selon les échéances

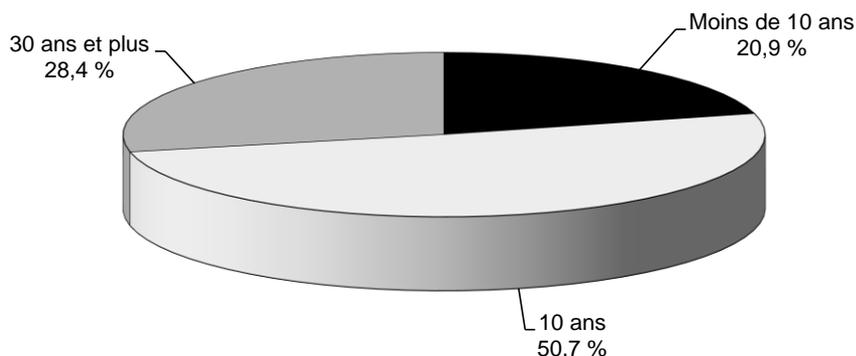
L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

Pour les emprunts réalisés jusqu'à maintenant en 2014-2015, 20,9 % avaient une échéance de moins de 10 ans, 50,7 % avaient une échéance de 10 ans et 28,4 % avaient une échéance de 30 ans et plus.

GRAPHIQUE F.8

#### **Emprunts à long terme réalisés en 2014-2015 par échéance** (en pourcentage)

---



---

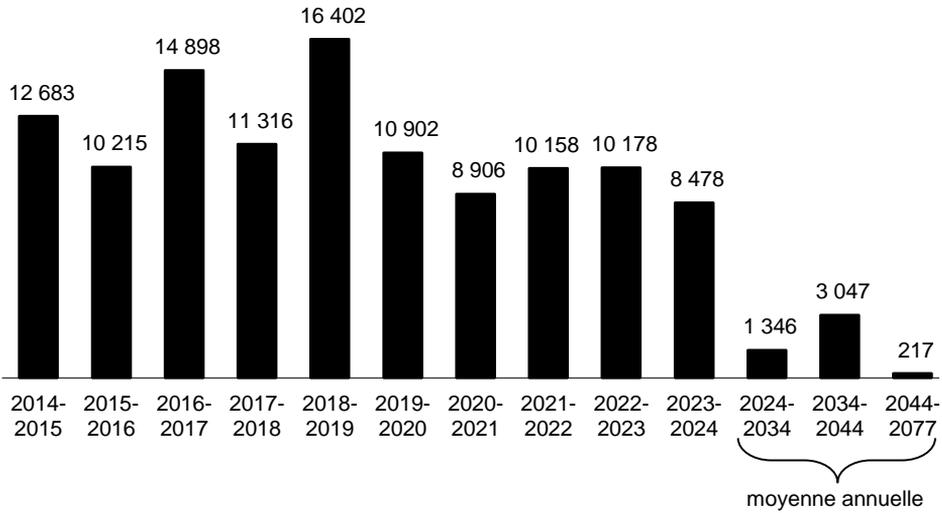
Note : Emprunts réalisés en date du 21 novembre 2014.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2014, l'échéance moyenne de la dette s'élevait à un peu plus de 11 ans.

GRAPHIQUE F.9

**Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2014**

(en millions de dollars)



Note : Dette directe du fonds général, dette émise pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

## 2.3 Les emprunts réalisés par anticipation

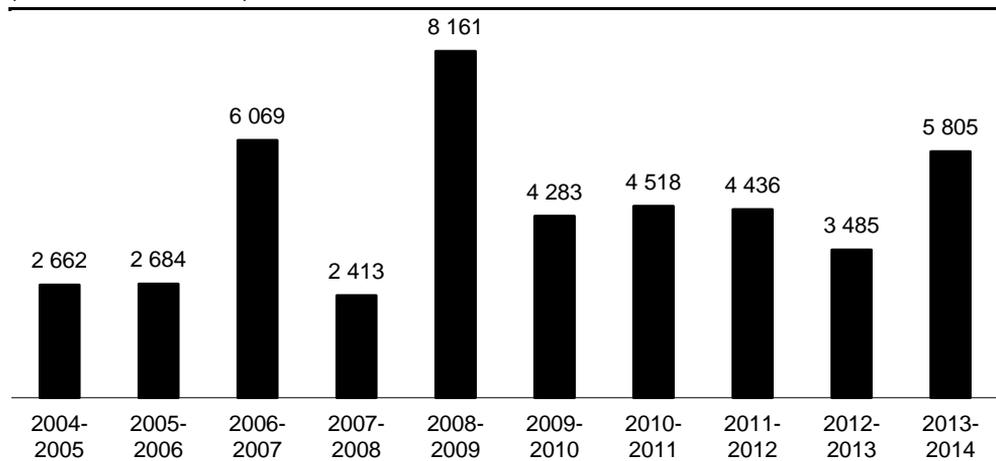
Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

En 2013-2014, le gouvernement a effectué des emprunts par anticipation de 5 805 millions de dollars. La moyenne des dix dernières années se situe à 4 452 millions de dollars par année.

GRAPHIQUE F.10

### Emprunts réalisés par anticipation

(en millions de dollars)

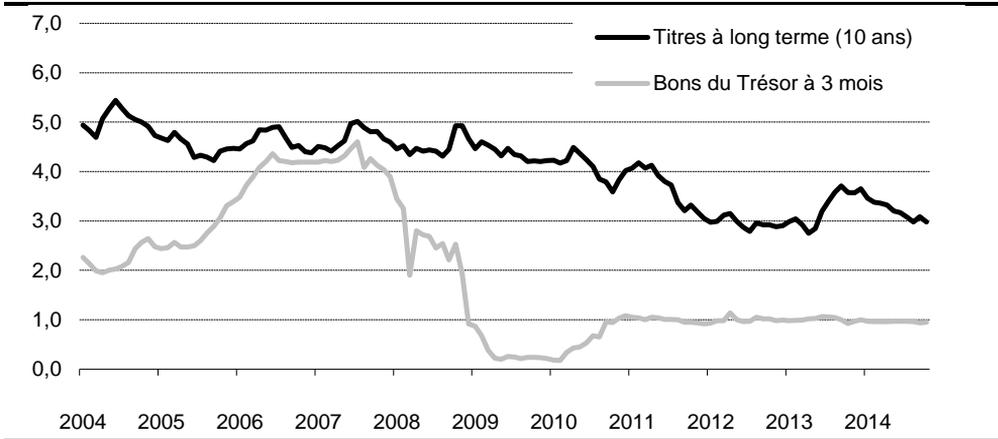


## 2.4 Les taux de rendement

Les taux de rendement sur les titres à long terme du gouvernement du Québec se situent actuellement aux environs de 3,0 %; ceux sur les titres à court terme, aux environs de 1,0 %.

GRAPHIQUE F.11

### Taux de rendement sur les titres du Québec (en pourcentage)

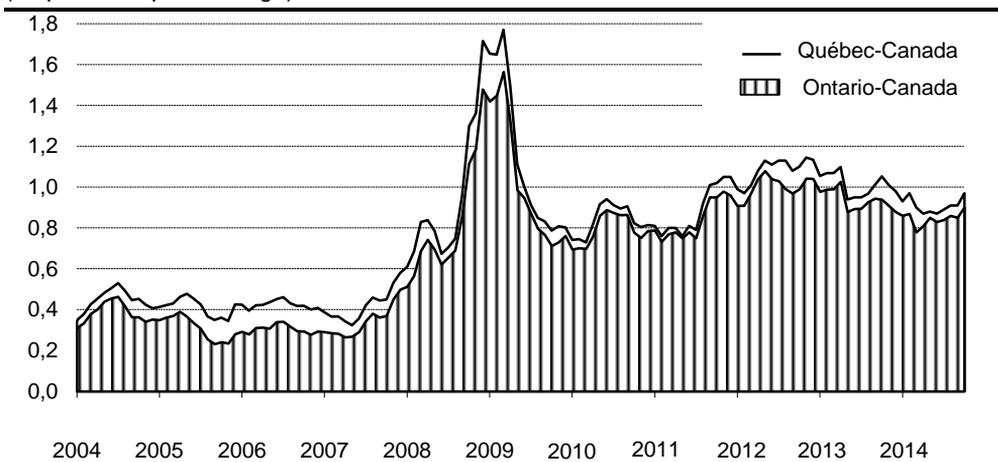


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, la hausse importante des écarts de rendement avec les titres du gouvernement fédéral, qui avait été observée à compter de l'été 2008, pendant la crise financière, s'est considérablement résorbée depuis. Le niveau des écarts n'a toutefois pas rejoint les niveaux observés avant 2008. Ce phénomène a aussi été observé dans le cas des autres provinces.

GRAPHIQUE F.12

### Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en points de pourcentage)



Source : PC-Bond.

## 2.5 La gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

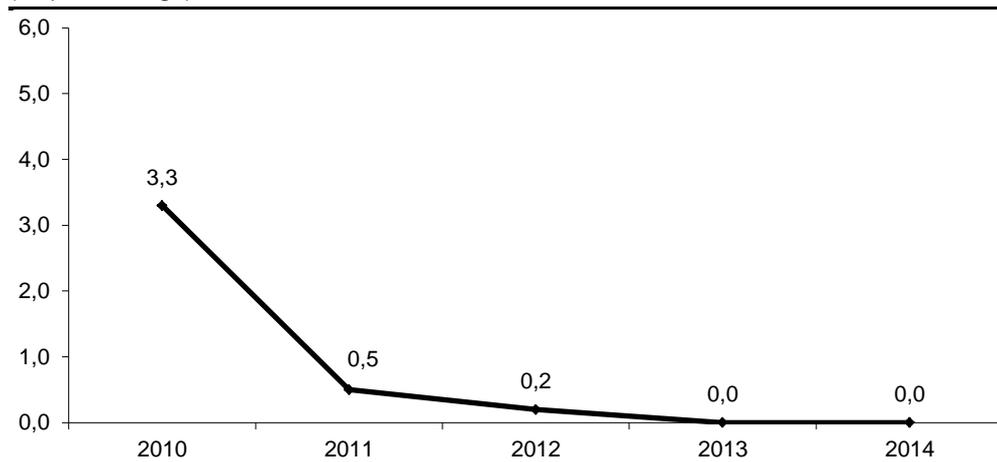
Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

### □ La part de la dette brute en devises étrangères

Au 31 mars 2014, la proportion de la dette brute du gouvernement en devises étrangères, après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, était nulle. Cette proportion était également nulle au 31 mars 2013.

GRAPHIQUE F.13

#### Part de la dette brute en devises étrangères au 31 mars (en pourcentage)



Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

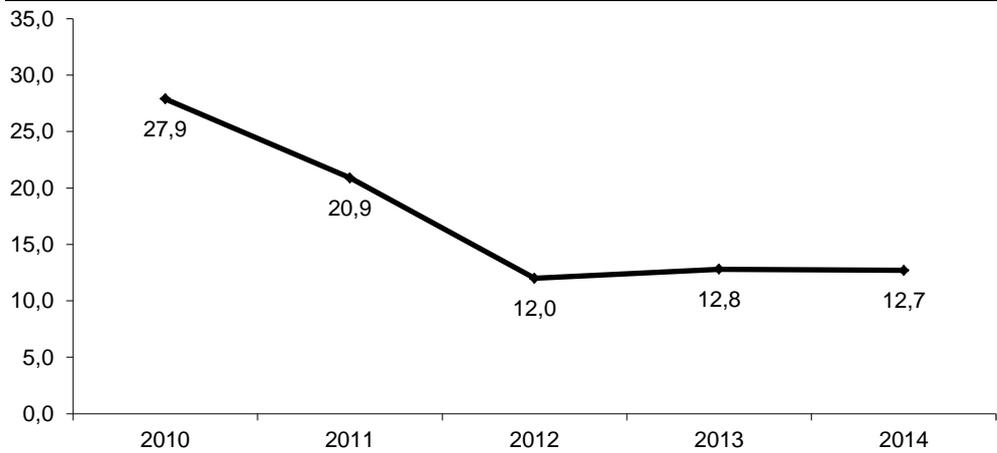
## ❑ La part de la dette brute à taux d'intérêt variables

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt variables et une partie à taux d'intérêt fixes.

Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt variables s'est établie à 12,7 % au 31 mars 2014. Depuis 2010, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt variables a diminué.

GRAPHIQUE F.14

### Part de la dette brute à taux d'intérêt variables<sup>(1)</sup> au 31 mars (en pourcentage)



Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

(1) La dette à taux d'intérêt variables comprend les instruments financiers à taux d'intérêt variables de même que les instruments financiers à taux d'intérêt fixes qui viennent à échéance dans un an et moins.

## 2.6 Les emprunts réalisés

TABLEAU F.10

### Gouvernement du Québec Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2014-2015<sup>(1)</sup>

Devises	En M\$	En %
<b>DOLLAR CANADIEN</b>		
Émissions d'obligations	8 055	59,7
Billets à taux d'intérêt variables	2 033	15,1
Produits d'épargne	254	1,9
Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises	526	3,9
<b>Sous-total</b>	<b>10 868</b>	<b>80,6</b>
<b>AUTRES DEVISES</b>		
Dollar américain	1 788	13,3
Franc suisse	433	3,2
Dollar australien	387	2,9
<b>Sous-total</b>	<b>2 608</b>	<b>19,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 476</b>	<b>100,0</b>

Note : Emprunts réalisés en date du 21 novembre 2014.

(1) Les montants comprennent les emprunts du fonds général, les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU F.11

**Gouvernement du Québec**  
**Emprunts réalisés en 2014-2015 pour le Fonds général et**  
**le Fonds de financement**

Montant encaissé en dollars canadiens <sup>(1)</sup>	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur <sup>(3)</sup>
(en millions)		(en %)			(en \$)	(en %)
518	—	3,75	7 mai	2024-09-01	103,683	3,325
461	—	3,50	13 mai	2045-12-01	92,160	3,936
521	—	3,75	16 mai	2024-09-01	104,154	3,271
2 033	—	Variable <sup>(4)</sup>	21 mai	2019-08-21	100,000	Variable <sup>(5)</sup>
467	—	3,50	30 mai	2045-12-01	93,470	3,860
527	—	3,75	3 juin	2024-09-01	105,323	3,138
525	—	3,75	23 juin	2024-09-01	104,951	3,177
473	—	3,50	30 juin	2045-12-01	94,645	3,793
532	—	3,75	18 août	2024-09-01	106,494	2,996
486	—	3,50	26 août	2045-12-01	97,140	3,654
100	100 AUS	4,20	10 septembre	2025-03-10	99,622	4,245
530	—	3,75	12 septembre	2024-09-01	105,907	3,058
482	—	3,50	16 septembre	2045-12-01	96,402	3,695
120	125 AUS	4,20	18 septembre	2025-03-10	97,372	4,518
167	175 AUS	4,20	24 septembre	2025-03-10	96,949	4,570
1 788	1 600 US	2,875	16 octobre	2024-10-16	99,192	2,969
534	—	3,75	28 octobre	2024-09-01	106,841	2,944
486	—	3,50	10 novembre	2045-12-01	97,207	3,651
485	—	3,50	18 novembre	2045-12-01	96,973	3,664
433	375 FS	0,75 <sup>(6)</sup>	21 novembre	2024-11-21	99,712	0,780 <sup>(7)</sup>
536	—	3,75	21 novembre	2024-09-01	107,152	2,904
492	—	3,50	24 novembre	2045-12-01	98,434	3,584
254 <sup>(8)</sup>	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
526 <sup>(9)</sup>	—	Zéro coupon	Diverses	Diverses	Divers	Divers

**13 476**

Note : Emprunts réalisés ou négociés en date du 21 novembre 2014.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(5) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables trimestriellement.

(6) Les intérêts sont payables annuellement.

(7) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables annuellement.

(8) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(9) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

TABLEAU F.12

**Emprunts réalisés en 2014 par Hydro-Québec**

Montant encaissé en dollars canadiens <sup>(1)</sup>	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur <sup>(3)</sup>
(en millions)		(en %)			(en \$)	(en %)
12	—	3,308	7 mars	2024-03-07	100,000	3,308
9	—	Zéro coupon	24 avril	2017-04-15	95,018	1,731
1 000	—	Variable <sup>(4)</sup>	28 août	2019-12-01	100,000	Variable <sup>(5)</sup>
540	—	4,000	4 novembre	2055-02-15	108,041	3,619

**1 561**

Note : Emprunts réalisés du 1<sup>er</sup> janvier au 21 novembre 2014.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(5) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables trimestriellement.



### 3. INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

#### 3.1 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Ces régimes comptaient 586 524 participants actifs et 339 228 prestataires au 31 décembre 2013.

TABLEAU F.13

#### Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2013

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	538 360	236 028
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	29 118	27 575
Autres régimes :		
— Régime de retraite des enseignants (RRE) <sup>(1)</sup> et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) <sup>(1)</sup>	81	44 344
— Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) <sup>(1)</sup>	24	19 857
— Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 800	4 990
— Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 650	1 753
— Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	291	361
— Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ) <sup>(2)</sup>	173	166
— Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	118	413
— Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 909	3 741
Total des autres régimes	19 046	75 625
<b>TOTAL</b>	<b>586 524</b>	<b>339 228</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Source : Comptes publics 2013-2014.

## ❑ Description sommaire des régimes de retraite

Les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic sont à prestations déterminées. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

Le RREGOP et le RRPE, qui représentent près de 97 % des participants actifs, sont des régimes à coûts partagés : le gouvernement est responsable du paiement de 50 % des prestations et les participants sont responsables de l'autre 50 %<sup>2</sup>.

Les autres régimes de retraite sont majoritairement des régimes à solde du coût. Pour ces régimes, le gouvernement assume le coût du régime, net des cotisations versées par les participants.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite<sup>3</sup>.

TABLEAU F.14

### Évolution du taux de cotisation des employés à certains régimes de retraite (en pourcentage)

	RREGOP <sup>(1)</sup>	RRPE <sup>(2)</sup>	RRMSQ <sup>(3)</sup>	RRAPSC <sup>(4)</sup>
2004	5,35	4,50	8 / 6,2 / 8	4,0
2005	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2006	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2007	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2008	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2009	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2010	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2011	8,69	11,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2012	8,94	12,30	8 / 6,2 / 8	4,0
2013	9,18	12,30	8 / 6,2 / 8	6,5
2014	9,84	14,38	8 / 6,2 / 8	8,3

(1) Pour 2004 à 2012, taux applicable sur l'excédent de 35 % du maximum des gains admissibles (MGA) qui est déterminé par la Régie des rentes du Québec (RRQ). À compter de 2012, la formule de cotisation a été modifiée à l'occasion du renouvellement des conventions collectives. Pour l'année 2012, le taux s'applique sur l'excédent de 33 % du MGA. Pour l'année 2013, le taux s'applique sur l'excédent de 31 % du MGA. Pour l'année 2014, le taux s'applique sur l'excédent de 29 % du MGA. En 2014, le MGA est de 52 500 \$.

(2) Taux applicable sur l'excédent de 35 % du MGA.

(3) Taux applicable jusqu'à l'exemption annuelle de base de la RRQ (3 500 \$) / taux applicable sur l'excédent jusqu'à concurrence du MGA / taux applicable sur l'excédent du MGA.

(4) Taux applicable sur l'excédent de 25 % du salaire ou de 25 % du MGA si inférieur.

<sup>2</sup> Ce partage de coût est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1982. Auparavant, le gouvernement était responsable du paiement de 7/12 des prestations (58,3 %).

<sup>3</sup> À l'exception du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

## ❑ Changements récents

En 2010, le gouvernement a modifié le RREGOP et le RRPE pour inclure la possibilité d'accumuler jusqu'à 38 années de service. Cette modification, convenue au moment du dernier renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, visait à faire en sorte que les employés en fin de carrière demeurent plus longtemps au travail, facilitant également le transfert d'expertise.

Le RRPE a également été modifié par l'adoption du projet de loi n° 58 par l'Assemblée nationale en 2012. Les modifications incluses dans le projet de loi étaient le fruit de consultations menées auprès des représentants des participants et comportaient plusieurs changements favorisant la santé financière du RRPE. Notamment, les critères d'admissibilité à une rente de retraite ont été resserrés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau participant doit compléter une période de participation additionnelle de cinq ans au régime pour que sa prestation de retraite puisse être établie conformément aux dispositions du RRPE. De plus, la réduction de la prestation pour une retraite anticipée a été augmentée.

### 3.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite. Elle ne tient pas compte des sommes accumulées pour payer les prestations de retraite, notamment le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), dont il sera question plus loin.

Les évaluations actuarielles des obligations des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA<sup>4</sup>, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic s'établissait à 79 870 millions de dollars au 31 mars 2014 (net des actifs des régimes). Ce montant est reconnu dans la dette brute du gouvernement.

---

<sup>4</sup> À l'exception de celle du RRUQ, qui est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé.

TABLEAU F.15

**Passif au titre des régimes de retraite**  
(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2014</b>
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	49 130
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	11 404
Autres régimes :	
— Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	11 288
— Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	3 691
— Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 776
— Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	3 180
— Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	755
— Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	556
— Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	189
— Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)	138
— Actifs des régimes <sup>(1)</sup>	-4 237
Total des autres régimes	19 336
<b>PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>	<b>79 870</b>

(1) Actifs des régimes, notamment du RREFGQ, du RRMSQ et du RRUQ.

## □ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise également chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette dépense comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, net des cotisations versées, soit 2 129 millions de dollars en 2013-2014;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement découlant des mises à jour antérieures des évaluations actuarielles, pour un coût de 793 millions de dollars en 2013-2014.

En 2013-2014, la dépense du gouvernement au titre des régimes de retraite s'est donc établie à 2 922 millions de dollars.

TABLEAU F.16

### Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	<b>2013-2014</b>
Coût net des prestations constituées	2 129
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	793
<b>DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>	<b>2 922</b>

### 3.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2014, la valeur comptable du FARR s'établissait à 51 333 millions de dollars.

TABLEAU F.17

#### Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) (en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placement imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	-5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 <sup>(1)</sup>	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 <sup>(1)</sup>	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009	31 749 <sup>(2)</sup>	2 100	2 176	36 025
2009-2010	36 025	—	2 175	38 200
2010-2011	38 200	2 000	2 065	42 265
2011-2012	42 265	1 000	2 087	45 352
2012-2013	45 352	1 000	1 992	48 344
2013-2014	48 344	1 000	1 989	51 333

(1) Ces montants tiennent compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.

(2) Ce montant tient compte d'un ajustement découlant de la prise en compte de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants au RRPE.

Les informations sur le FARR présentées dans le tableau qui précède sont établies sur la base des conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada.

La valeur comptable du FARR au 31 mars 2014 était plus élevée que sa valeur marchande. Toutefois, l'écart entre ces deux éléments a connu une forte baisse au cours des dernières années. Les conventions comptables font en sorte que cet écart sera entièrement amorti au cours des prochaines années. De plus, les impacts financiers découlant de l'amortissement graduel de cet écart sont pleinement intégrés dans le cadre financier du gouvernement, et ce, sur tout l'horizon de planification. La section 3.4 décrit plus en détail ces éléments.

Les conventions comptables du gouvernement s'appliquent autant lorsque les rendements réalisés au FARR sont meilleurs que prévu que lorsqu'ils sont moins bons.

TABLEAU F.18

**Valeur comptable et valeur marchande du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars**  
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
1994-1995	849	831	18
1995-1996	923	954	-31
1996-1997	1 014	1 095	-81
1997-1998	1 179	1 321	-142
1998-1999	2 209	2 356	-147
1999-2000	5 040	5 703	-663
2000-2001	7 059	7 052	7
2001-2002	10 199	9 522	677
2002-2003	11 840	9 240	2 600
2003-2004	14 204	12 886	1 318
2004-2005	18 333	17 362	971
2005-2006	22 563	23 042	-479
2006-2007	26 877	28 859	-1 982
2007-2008	31 764	32 024	-260
2008-2009	36 025	25 535	10 490
2009-2010	38 200	29 559	8 641
2010-2011	42 265	35 427	6 838
2011-2012	45 352	38 222	7 130
2012-2013	48 344	42 562	5 782
2013-2014	51 333	49 034	2 299

## ❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Malgré cela, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, bien que les emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmentent la dette directe, les dépôts au FARR ont pour conséquence de diminuer simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU F.19

### Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	174 085	175 085	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	79 870	79 870	—
Moins : Valeur comptable du FARR	-51 333	-52 333	-1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	28 537	27 537	-1 000
(C) Passif net au titre des avantages sociaux futurs	135	135	—
(D) Moins : Fonds des générations	-5 659	-5 659	—
<b>(E) DETTE BRUTE (E = A + B + C + D)</b>	<b>197 098</b>	<b>197 098</b>	<b>—</b>

(1) Illustration basée sur les résultats au 31 mars 2014.

## ❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. En effet, les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu par la Caisse a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 15 années sur 20.

TABLEAU F.20

### Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec (en pourcentage)

	Taux de rendement du FARR <sup>(1)</sup>	Coût des nouveaux emprunts <sup>(2)</sup>	Écart (en points de pourcentage)
1994-1995	-3,3 <sup>(3)</sup>	5,9	-9,2
1995-1996	17,0	5,3	11,7
1996-1997	16,1	6,3	9,8
1997-1998	13,4	5,7	7,7
1998-1999	10,4	5,8	4,6
1999-2000	15,3	7,2	8,1
2000-2001	7,2	6,2	1,0
2001-2002	-4,7	5,5	-10,2
2002-2003	-8,5	4,7	-13,2
2003-2004	14,9	4,6	10,3
2004-2005	11,4	4,4	7,0
2005-2006	13,5	4,4	9,1
2006-2007	13,5	4,4	9,1
2007-2008	5,2	4,8	0,4
2008-2009	-25,6	4,2	-29,8
2009-2010	10,7	4,6	6,1
2010-2011	13,4	4,4	9,0
2011-2012	3,5	4,0	-0,5
2012-2013	9,4	3,6	5,8
2013-2014	12,6	2,9	9,7

(1) Sur la base de l'année civile.

(2) Sur la base de l'année financière.

(3) De février à décembre 1994.

## ❑ Une politique de dépôts flexible

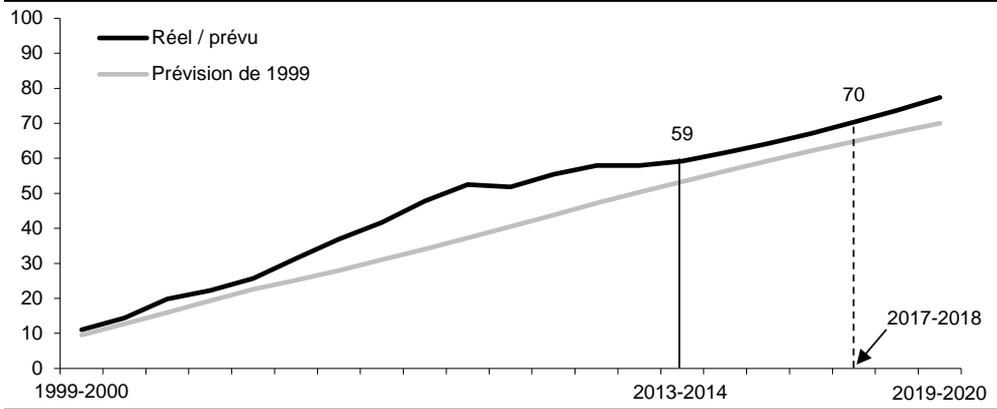
En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

Au 31 mars 2014, la valeur comptable du FARR représentait 59 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Dans l'hypothèse de dépôts au FARR de 1 milliard de dollars par année, l'objectif de 70 % devrait être atteint deux ans plus tôt que prévu, soit en 2017-2018.

GRAPHIQUE F.15

### FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic (en pourcentage)



### 3.2 Le Fonds des générations

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création. Au 31 mars 2014, la valeur marchande du Fonds des générations était plus élevée que sa valeur comptable.

TABLEAU F.21

#### Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007 <sup>(1)</sup>	584	576	8
2007-2008	1 233	1 147	86
2008-2009	1 952	1 598	354
2009-2010	2 677	2 556	121
2010-2011	3 437	3 524	-87
2011-2012	4 277	4 375	-98
2012-2013	5 238	5 550	-312
2013-2014	5 659	6 299	-640

(1) Le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé ou équivalent au coût des nouveaux emprunts du gouvernement six années sur sept.

TABLEAU F.22

#### Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage)

	Taux de rendement du Fonds des générations <sup>(1)</sup>	Coût des nouveaux emprunts <sup>(2)</sup>	Écart (en points de pourcentage)
2007-2008	5,6 <sup>(3)</sup>	4,8	0,8
2008-2009	-22,4	4,2	-26,6
2009-2010	11,3	4,6	6,7
2010-2011	12,3	4,4	7,9
2011-2012	4,0	4,0	—
2012-2013	8,4	3,6	4,8
2013-2014	12,0	2,9	9,1

(1) Sur la base de l'année civile.

(2) Sur la base de l'année financière.

(3) Taux de rendement de février à décembre 2007 puisque le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

### 3.3 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances

En 2013, le taux de rendement sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été de 12,61 % pour le FARR, de 11,99 % pour le Fonds des générations et de 12,50 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés. La politique de placement de ces fonds est présentée à l'encadré de la page F.48.

TABLEAU F.23

#### **Valeur marchande et rendement en 2013 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec**

	<b>Taux de rendement</b>	<b>Valeur marchande au 31 décembre 2013</b>
	(en %)	(en M\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	12,61	46 863
Fonds des générations	11,99	5 908
Fonds des congés de maladie accumulés	12,50	843

#### 3.3.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le FARR a affiché un rendement de 12,61 % en 2013. Sa valeur marchande s'établissait à 46 863 millions de dollars au 31 décembre 2013.

L'actif du FARR est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du FARR est composée à 35,75 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 16,0 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.) et à 48,25 % d'actions. Ces pondérations sont similaires à celles qui sont retenues en moyenne par l'ensemble des déposants de la Caisse.

TABLEAU F.24

**Politique de placement du FARR au 1<sup>er</sup> janvier 2014**  
(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants <sup>(1)</sup>
Titres à revenu fixe	35,75	34,6
Placements sensibles à l'inflation	16,00	16,9
Actions	48,25	46,5
Autres placements	—	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,0</b>

(1) Données au 31 décembre 2013. Rapport annuel 2013 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,45 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FARR aurait généré un rendement de 12,11 % en 2013.

### 3.3.2 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de 11,99 % en 2013. Sa valeur marchande s'établissait à 5 908 millions de dollars au 31 décembre 2013.

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 41,0 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 14,0 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.) et à 45,0 % d'actions.

TABLEAU F.25

#### Politique de placement du Fonds des générations au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants <sup>(1)</sup>
Titres à revenu fixe	41,0	34,6
Placements sensibles à l'inflation	14,0	16,9
Actions	45,0	46,5
Autres placements	—	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Données au 31 décembre 2013. Rapport annuel 2013 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La politique de placement du Fonds des générations vise un objectif de rendement annuel à long terme de 6,45 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du Fonds des générations est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du Fonds des générations par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du Fonds des générations aurait généré un rendement de 11,39 % en 2013.

### 3.3.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a affiché un rendement de 12,50 % en 2013. Sa valeur marchande s'établissait à 843 millions de dollars au 31 décembre 2013.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR, puisque la création de ce fonds découle d'un engagement à long terme du gouvernement au titre des avantages sociaux futurs qui est de nature similaire à l'engagement afférent aux régimes de retraite. Le portefeuille de référence du FCMA aurait généré un rendement de 12,11 % en 2013.

## Comparaison des politiques de placement

### Politiques de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants <sup>(1)</sup>
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Obligations	28,75	34,0	27,0
Obligations à long terme	0,0	0,0	1,0
Dettes immobilières	6,0	6,0	5,5
<b>Total – Revenu fixe</b>	<b>35,75</b>	<b>41,0</b>	<b>34,6</b>
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,6
Infrastructures	5,0	4,5	4,9
Immeubles	11,0	9,5	11,4
<b>Total – Placements sensibles à l'inflation</b>	<b>16,0</b>	<b>14,0</b>	<b>16,9</b>
Actions canadiennes	11,75	10,0	11,4
Actions mondiales	2,0	2,0	2,0
Actions Qualité mondiale	8,5	8,0	6,6
Actions américaines	4,5	5,0	5,5
Actions étrangères (EAEO)	4,5	5,0	5,3
Actions des marchés en émergence	5,0	5,0	5,0
Placements privés	12,0	10,0	10,7
<b>Total – Actions</b>	<b>48,25</b>	<b>45,0</b>	<b>46,5</b>
Fonds de couverture	—	—	2,0
<b>Total – Autres placements</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

EAEO : Europe, Australasie, Extrême-Orient.

(1) Données au 31 décembre 2013. Rapport annuel 2013 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

### 3.4 Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement inscrit une dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite. Ceci découle du fait qu'historiquement, il a décidé de gérer à l'interne ses contributions aux régimes de retraite de ses employés plutôt que d'en confier la gestion à une caisse externe. Cela a fait en sorte de réduire les emprunts effectués sur les marchés financiers et la croissance de la dette directe. En contrepartie, les engagements à l'égard des régimes de retraite des employés du gouvernement apparaissent à son passif et il doit inscrire une dépense d'intérêts calculée sur la valeur des obligations actuarielles à l'égard de ces régimes. Toutefois, les revenus de placement du FARR doivent être soustraits de ce montant. La dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite est incluse dans le service de la dette du gouvernement.

TABLEAU F.26

#### Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	<b>2013-2014</b>
Intérêts sur les obligations actuarielles des régimes de retraite <sup>(1)</sup>	5 353
Moins : Revenus de placement du FARR	-1 989
<b>INTÉRÊTS SUR LE PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>	<b>3 364</b>

(1) Nets des revenus des fonds particuliers des régimes.

Les rendements réalisés par la Caisse sur le FARR sont pris en compte au bilan et dans les résultats du gouvernement en appliquant la convention comptable adoptée au moment de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Pour déterminer le passif au titre des avantages de retraite et la charge connexe du gouvernement, les actifs du régime sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode, les actifs du régime sont inscrits à la valeur de marché ou à une valeur de marché redressée établie sur une période n'excédant pas cinq ans. L'utilisation de valeurs redressées par rapport au marché permet d'avoir une bonne approximation de la valeur économique actuelle tout en réduisant au minimum les fluctuations à court terme. Le recours à des valeurs liées au marché est justifié du fait que les valeurs obtenues sont objectives et vérifiables. Une fois qu'il a arrêté la méthode d'évaluation, le gouvernement l'applique de façon uniforme<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA, *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .035.

En vertu de la convention comptable, la « valeur de marché redressée » du FARR est ajustée chaque année en fonction des rendements réalisés. Lorsque, pour une année donnée, le rendement réalisé diffère du rendement de long terme prévu, l'écart entre les deux est étalé sur cinq ans. Cela signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que la valeur de marché redressée et la valeur au marché se rejoignent sur une période de cinq ans. Il est important de noter que cette méthode est appliquée tant lorsque les rendements sont meilleurs que prévu que lorsqu'ils sont moins bons<sup>6</sup>.

De plus, les écarts entre le rendement réalisé et le rendement prévu, qui sont étalés sur cinq ans, sont pris en compte dans les revenus du FARR au moyen d'un amortissement sur une période de l'ordre de quatorze ans, soit la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants aux régimes de retraite<sup>7</sup>. Ce mécanisme d'amortissement et la période utilisée sont prescrits par les PCGR<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Avant la réforme comptable de 2007, la valeur du FARR était ajustée seulement une fois tous les trois ans, c'est-à-dire au moment des évaluations actuarielles. Depuis la réforme, elle est ajustée chaque année.

<sup>7</sup> La méthode de comptabilisation du FARR distingue le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) des autres régimes, comme c'est le cas pour la comptabilisation du passif au titre des régimes de retraite. La DUMERCA du RRPE est de dix ans, alors que celle des autres régimes est de quinze ans.

<sup>8</sup> « [...] les gains et pertes actuariels doivent être portés progressivement au passif ou à l'actif et dans la charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné. » COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA, *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .062. Pour un actif de retraite, CPA Canada définit les gains (pertes) actuariels comme étant les variations de la valeur des actifs du régime qui sont causées notamment par les écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

## **4. LES COTES DE CRÉDIT**

### **4.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec**

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, l'état des finances publiques et l'endettement.

Les agences de notation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à long terme et une pour la dette à court terme.

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à long terme. Les cotes de crédit du Québec y sont indiquées en caractères gras.

TABLEAU F.27

**Échelles de cotes de crédit de la dette à long terme**

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch	Japan Credit Rating Agency
Capacité <b>extrêmement élevée</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Capacité <b>très élevée</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aa1 <b>Aa2</b> Aa3	AA+ AA AA-	AA (high) AA AA (low)	AA+ AA <b>AA-</b>	<b>AA+</b> AA AA-
Capacité <b>élevée</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1 A2 A3	<b>A+</b> A A-	<b>A (high)</b> A A (low)	A+ A A-	A+ A A-
Capacité <b>adéquate</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1 Baa2 Baa3	BBB+ BBB BBB-	BBB (high) BBB BBB (low)	BBB+ BBB BBB-	BBB+ BBB BBB-
Capacité <b>incertaine</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1 Ba2 Ba3	BB+ BB BB-	BB (high) BB BB (low)	BB+ BB BB-	BB+ BB BB-
Capacité <b>très incertaine</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1 B2 B3	B+ B B-	B (high) B B (low)	B+ B B-	B+ B B-

Les agences ajoutent à la cote de crédit une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative. Dans le cas du Québec, toutes les agences attribuent une perspective « stable » à sa cote de crédit, à l'exception de Fitch qui lui attribue une perspective « négative » depuis décembre 2013, à la suite du report de l'équilibre budgétaire à 2015-2016 annoncé en novembre 2013.

TABLEAU F.28

### **Cotes de crédit du gouvernement du Québec**

<b>Agence de notation</b>	<b>Cote de crédit</b>	<b>Perspective</b>
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Stable
DBRS	A (high)	Stable
Fitch	AA-	Négative
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à court terme. Les cotes de crédit du Québec y sont indiquées en caractères gras.

TABLEAU F.29

**Échelles de cotes de crédit de la dette à court terme<sup>(1)</sup>**

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch
Capacité <b>très élevée</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme.	<b>P-1</b>	<b>A-1+</b> A-1	R-1 (high) <b>R-1 (middle)</b> R-1 (low)	<b>F1+</b> F1
Capacité <b>très adéquate</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que le niveau supérieur.	P-2	A-2	R-2 (high)	F2
Capacité <b>adéquate</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	P-3	A-3	R-2 (middle) R-2 (low) R-3	F3
Capacité <b>incertaine</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme un titre spéculatif.	Not Prime <sup>(2)</sup>	B-1 B-2 B-3 C	R-4 R-5	B C
<b>Incapacité</b> de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme étant en défaut de paiement.	Not Prime <sup>(2)</sup>	D	D	D

(1) JCR n'attribue pas de cote de crédit à court terme au Québec.

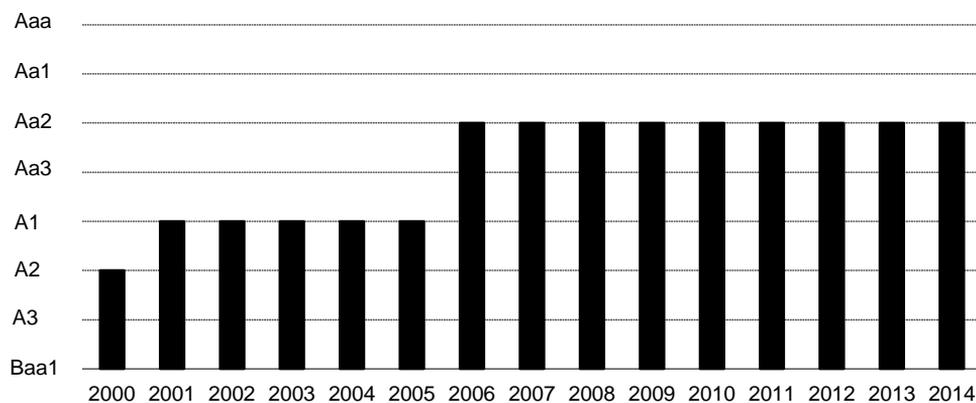
(2) Moody's utilise la catégorie « Not Prime » pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

## ❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution des cotes de crédit du gouvernement du Québec. Les cotes de crédit de 2014 sont celles en vigueur au 21 novembre 2014.

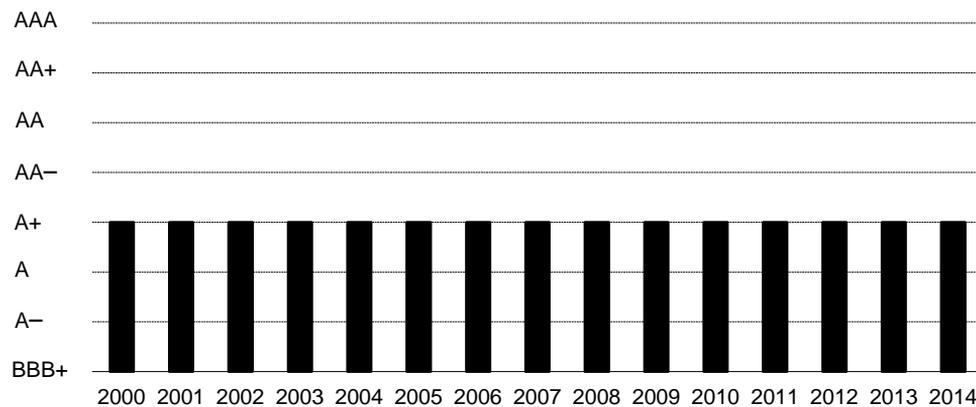
GRAPHIQUE F.16

### Cote de crédit du Québec attribuée par Moody's



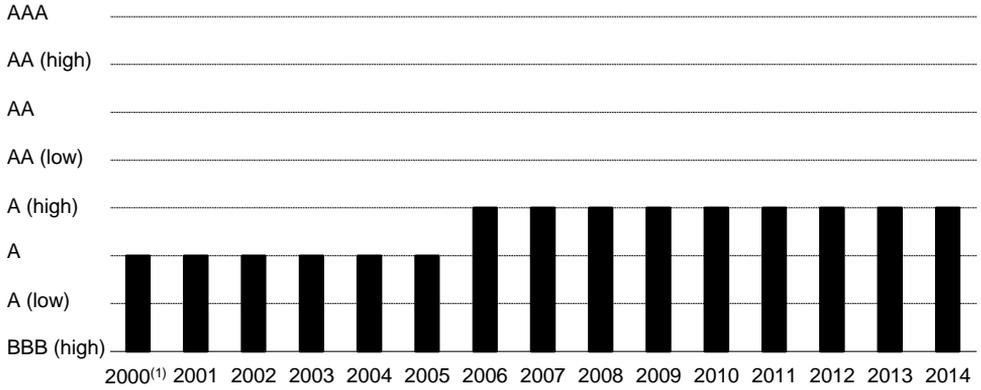
GRAPHIQUE F.17

### Cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's



GRAPHIQUE F.18

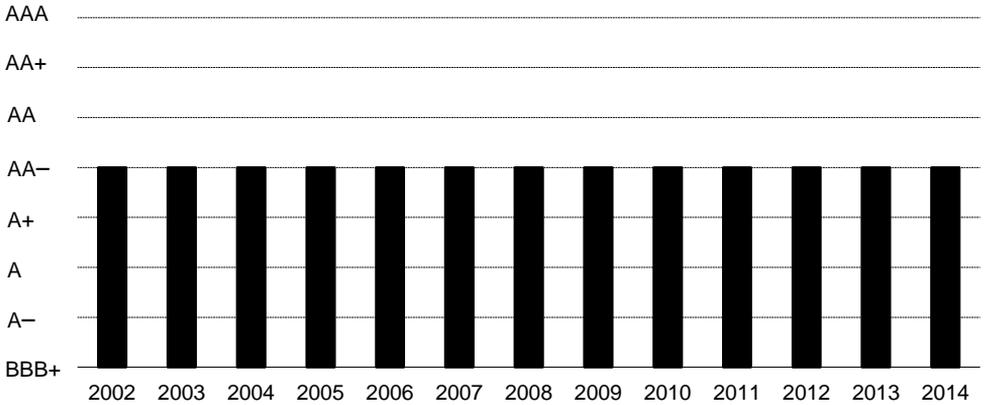
**Cote de crédit du Québec attribuée par DBRS**



(1) La cote de crédit a été augmentée de A (low) à A le 14 juin 2000.

GRAPHIQUE F.19

**Cote de crédit du Québec attribuée par Fitch**

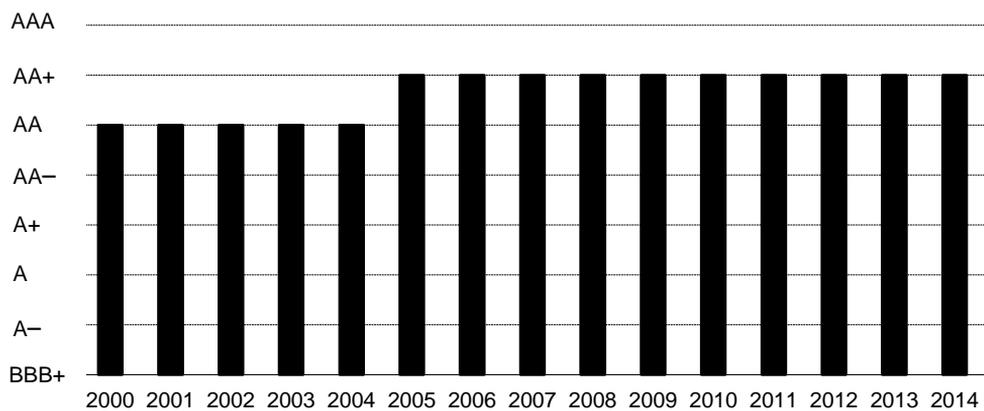


Note : L'agence de notation Fitch attribue une cote de crédit au Québec depuis 2002.

GRAPHIQUE F.20

**Cote de crédit du Québec attribuée par JCR**

---

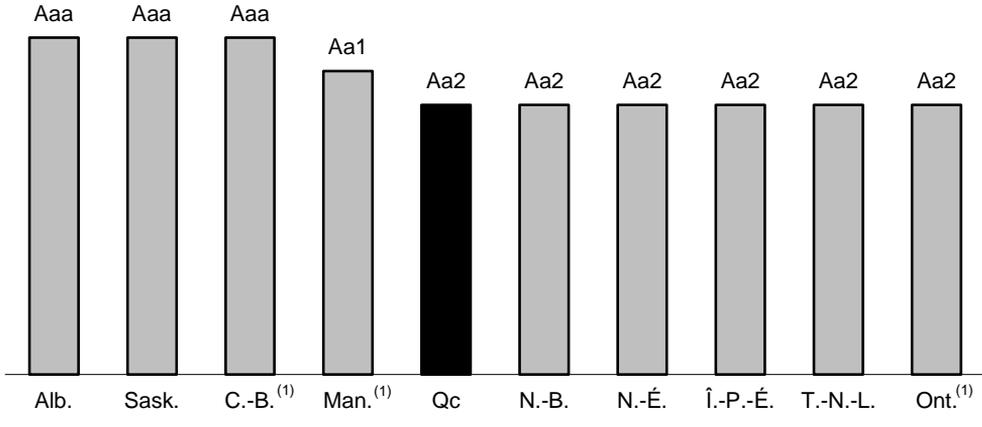


## 4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au 21 novembre 2014. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR, puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE F.21

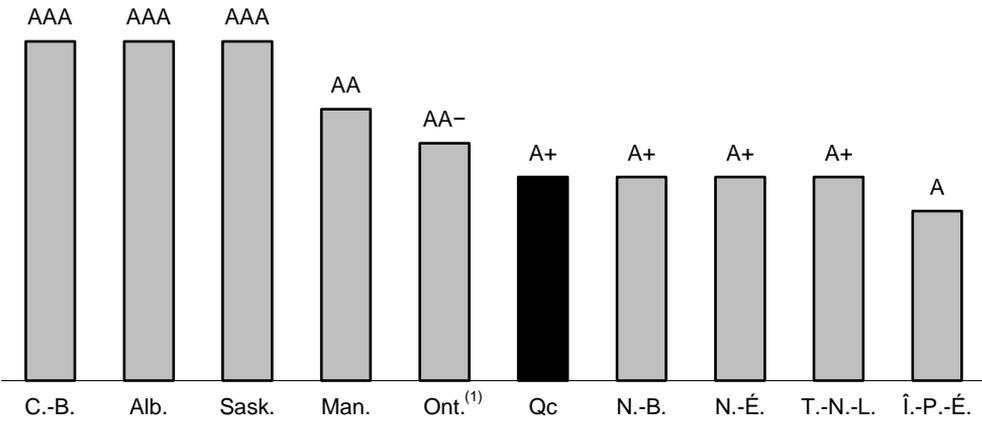
### Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Perspective négative.

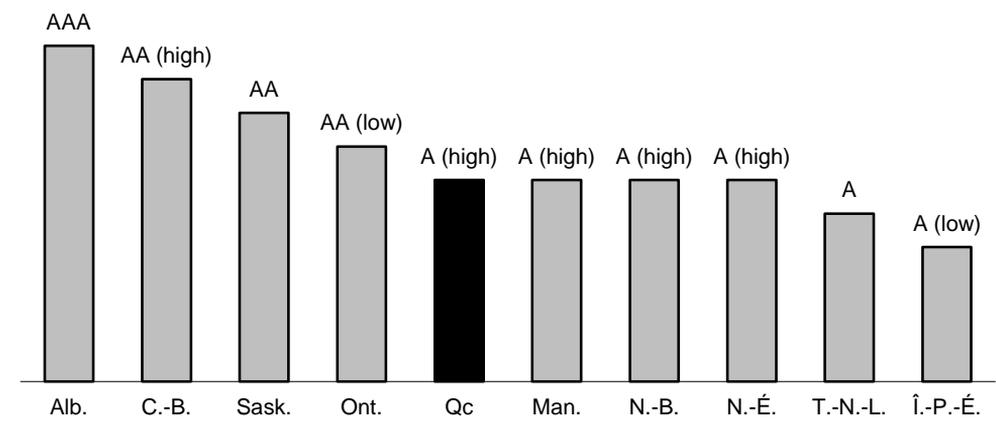
GRAPHIQUE F.22

### Cote de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's

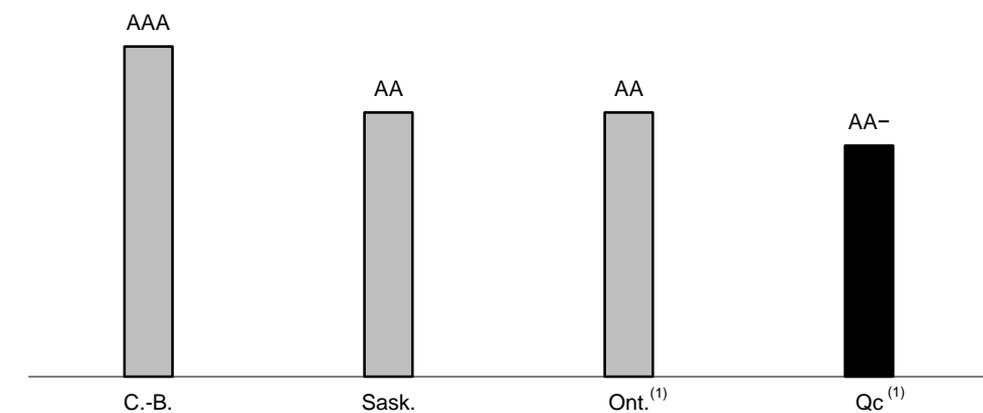


(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE F.23

**Cote de crédit des provinces canadiennes – DBRS**

GRAPHIQUE F.24

**Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch**

Note : La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de crédit de cette agence.

(1) Perspective négative.



# Section G

## **BULLETIN D'INFORMATION 2014-11 MESURES FISCALES ANNONCÉES À L'OCCASION DU POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC**

- 1. Mesures de relance économique ..... G.3**
  - 1.1 Réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour les PME des secteurs primaire et manufacturier ..... G.3
  - 1.2 Bonification de la déduction additionnelle pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées ..... G.6
  - 1.3 Bonification de 800 000 \$ à 1 million de dollars de l'exonération limitée des gains en capital sur les biens agricoles et les biens de pêche ..... G.11
  - 1.4 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire à l'égard des intérêts payables dans le cadre d'un financement obtenu en vertu de la Formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec ..... G.12
  - 1.5 Bonification temporaire du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise..... G.13
- 2. Mesures visant l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire..... G.15**
  - 2.1 Augmentation de la contribution temporaire relative à la taxe compensatoire des institutions financières ..... G.15
  - 2.2 Augmentation de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance ..... G.20
  - 2.3 Modifications aux crédits d'impôt remboursables pour la R-D et au crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation ..... G.21
    - 2.3.1 Uniformisation du taux des crédits d'impôt remboursables pour la R-D..... G.21
    - 2.3.2 Instauration d'un montant de dépenses exclues pour l'application des crédits d'impôt pour la R-D ..... G.23
    - 2.3.3 Instauration d'un montant de frais exclus relatif à un bien admissible pour l'application du crédit d'impôt pour investissement ..... G.25

2.4	Application du taux général de la taxe sur les primes d'assurance à l'ensemble des primes d'assurance automobile .....	G.29
2.5	Réduction du taux des crédits d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres .....	G.30
2.6	Resserrement des conditions d'admissibilité aux crédits d'impôt remboursables visant à accroître l'incitation au travail .....	G.30

# 1. MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

## 1.1 Réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour les PME des secteurs primaire et manufacturier

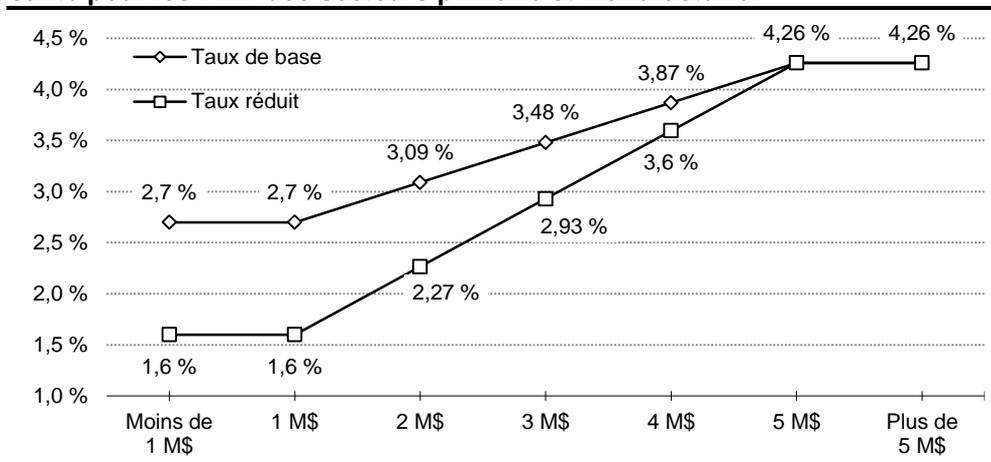
Dans le but de favoriser les petites et moyennes entreprises (PME) des secteurs les plus sensibles sur le plan de la concurrence, les PME des secteurs primaire et manufacturier pourront bénéficier, à compter de l'année 2015, d'un taux réduit de cotisation au Fonds des services de santé.

De façon sommaire, pour les employeurs admissibles dont la masse salariale totale sera égale ou inférieure à 1 million de dollars, le taux applicable passera de 2,7 % à 1,6 %. Quant aux employeurs admissibles dont la masse salariale totale variera entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars, ils deviendront assujettis à un taux allant de 1,6 % à 4,26 %.

Le graphique ci-dessous illustre la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé dont pourront bénéficier les PME des secteurs primaire et manufacturier.

GRAPHIQUE G.1

### Illustration de la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour les PME des secteurs primaire et manufacturier



Selon la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec<sup>1</sup>, un employeur doit payer une cotisation au Fonds des services de santé à l'égard du salaire qu'il verse à son employé qui se présente au travail à son établissement au Québec, qu'il est réputé lui verser ou qu'il verse à son égard, ou à son employé à qui ce salaire, si l'employé n'est pas requis de se présenter au travail à un établissement de son employeur, est versé, réputé versé ou versé à son égard d'un tel établissement au Québec.

Actuellement, la cotisation payable pour une année au Fonds des services de santé doit être calculée à l'aide d'un taux de 4,26 %, sauf si l'employeur est un employeur déterminé pour l'année et que sa masse salariale totale<sup>2</sup> est inférieure à 5 millions de dollars.

De façon sommaire, est considéré comme un employeur déterminé pour une année un employeur<sup>3</sup> qui a un établissement au Québec au cours de l'année et qui n'est ni l'État, le gouvernement d'une autre province ou le gouvernement du Canada ni un employeur qui, à un moment donné de l'année, est :

- soit un organisme mandataire de l'État, du gouvernement d'une autre province ou du gouvernement du Canada;
- soit une municipalité ou un organisme mandataire d'une municipalité;
- soit un organisme municipal ou public remplissant une fonction gouvernementale ou un organisme mandataire d'un tel organisme;
- soit une société, une commission ou une association exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts<sup>4</sup>.

Le taux applicable aux fins du calcul de la cotisation au Fonds des services de santé payable par un employeur déterminé est de 2,7 % si sa masse salariale totale pour l'année est d'au plus 1 million de dollars. Ce taux augmente de façon linéaire pour atteindre 4,26 % lorsque sa masse salariale totale se situe entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars.

La Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec sera modifiée pour prévoir qu'une nouvelle échelle de taux s'appliquera, à compter de l'année 2015, aux PME des secteurs primaire et manufacturier.

---

<sup>1</sup> RLRQ, chapitre R-5.

<sup>2</sup> L'expression « masse salariale totale » est définie au premier alinéa de l'article 33 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec. Essentiellement, la masse salariale totale d'un employeur pour une année correspond à l'ensemble des salaires versés ou réputés versés au cours de l'année par l'employeur et par tout autre employeur auquel l'employeur est associé à la fin de l'année et qui exploite à ce moment une entreprise dans laquelle il emploie ordinairement, pendant la totalité ou une partie de l'année, au moins un employé, que ce soit à plein temps ou à temps partiel.

<sup>3</sup> Pour l'application de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé, une société de personnes peut être considérée comme un employeur au même titre qu'une personne morale ou un particulier.

<sup>4</sup> RLRQ, chapitre I-3.

Cette nouvelle échelle de taux s'appliquera à tout employeur qui, pour une année donnée, est un employeur déterminé dont la masse salariale totale pour l'année est inférieure à 5 millions de dollars, à la condition que plus de 50 % de sa masse salariale totale pour l'année soit attribuable à des activités du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, du secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz ou du secteur de la fabrication qui sont regroupées sous les codes 11, 21 ou 31 à 33 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (codes SCIAN)<sup>5</sup>, un tel employeur étant ci-après appelé « employeur déterminé admissible ».

Plus précisément, aux fins du calcul de la cotisation au Fonds des services de santé payable pour une année donnée par un employeur déterminé admissible, le taux qui devra être appliqué sur le salaire assujéti pour l'année correspondra à l'un des taux suivants :

- 1,6 %, lorsque sa masse salariale totale pour l'année sera d'au plus 1 million de dollars;
- le taux en pourcentage établi selon la formule suivante, lorsque sa masse salariale totale pour l'année sera supérieure à 1 million de dollars, mais inférieure à 5 millions de dollars :

$$0,935 \% + \frac{(0,665 \% \times \text{masse salariale totale de l'employeur pour l'année})}{1\ 000\ 000 \$}$$

Lorsque le taux en pourcentage déterminé selon cette formule aura plus de deux décimales, seules les deux premières seront retenues et la deuxième sera augmentée d'une unité si la troisième est supérieure au chiffre 4.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des taux de cotisation au Fonds des services de santé qui seront applicables à compter de l'année 2015.

TABLEAU G.1

**Taux de cotisation au Fonds des services de santé**  
(en pourcentage)

Catégorie d'employeur	Taux
Employeur déterminé admissible dont la masse salariale totale est d'au plus 1 M\$	1,6
Employeur déterminé, autre qu'un employeur déterminé admissible, dont la masse salariale totale est d'au plus 1 M\$	2,7
Employeur déterminé admissible dont la masse salariale totale est supérieure à 1 M\$, mais inférieure à 5 M\$	de 1,6 à 4,26
Employeur déterminé, autre qu'un employeur déterminé admissible, dont la masse salariale totale est supérieure à 1 M\$, mais inférieure à 5 M\$	de 2,7 à 4,26
Tout autre employeur	4,26

<sup>5</sup> La description de ces codes est disponible sur le site Internet de Statistique Canada au [www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVDPPage1&db=imdb&dis=2&adm=8&TV D=118464](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVDPPage1&db=imdb&dis=2&adm=8&TV D=118464) (consulté le 28 novembre 2014).

Par ailleurs, afin de renforcer la capacité d'innovation des PME québécoises, tout en favorisant la création d'emplois spécialisés, une réduction temporaire de la cotisation au Fonds des services de santé a été mise en place, à la suite du discours sur le budget du 4 juin 2014, à l'égard des emplois à temps plein créés dans le secteur des sciences naturelles et appliquées<sup>6</sup>.

De façon sommaire, cette réduction, qui est applicable jusqu'en 2020, est accordée à l'égard de l'accroissement de la masse salariale attribuable à l'embauche d'employés spécialisés par un employeur dont la masse salariale totale est inférieure à 5 millions de dollars.

Actuellement, pour déterminer le montant de la réduction à laquelle un employeur peut avoir droit pour une année, le taux de réduction qui doit être utilisé est de 2,7 % dans le cas où la masse salariale totale de l'employeur pour l'année est d'au plus 1 million de dollars et, dans les autres cas, il correspond au taux déterminé selon une formule qui repose sur le taux de cotisation au Fonds des services de santé de l'employeur pour l'année.

Pour tenir compte du fait que le taux de cotisation au Fonds des services de santé d'un employeur déterminé admissible dont la masse salariale totale pour une année est d'au plus 1 million de dollars passera de 2,7 % à 1,6 % à compter de l'année 2015, la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec sera modifiée pour prévoir qu'aux fins du calcul, pour une année postérieure à l'année 2014, de la réduction temporaire de la cotisation au Fonds des services de santé d'un employeur dont la masse salariale est d'au plus 1 million de dollars le taux de réduction sera égal à :

- 1,6 % dans le cas d'un employeur déterminé admissible;
- 2,7 % dans les autres cas.

## 1.2 Bonification de la déduction additionnelle pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées

Dans le cadre du discours sur le budget du 4 juin 2014, une déduction additionnelle pour les frais de transport des petites et moyennes entreprises (PME)<sup>7</sup> manufacturières éloignées a été instaurée<sup>8</sup>.

Cette déduction additionnelle vise à améliorer la compétitivité des PME manufacturières éloignées. Ces sociétés peuvent bénéficier d'une déduction additionnelle dans le calcul de leur revenu net, et ce, afin de tenir compte des frais de transport plus élevés dus à l'éloignement de certaines régions par rapport aux grands centres urbains du Québec.

---

<sup>6</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Budget 2014-2015 – Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget*, 4 juin 2014, p. 9-15.

<sup>7</sup> Soit les sociétés privées dont le contrôle est canadien et dont le capital versé est inférieur à 15 M\$.

<sup>8</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Budget 2014-2015 – Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget*, 4 juin 2014, p. 4-8.

De façon sommaire, le montant de cette déduction additionnelle dont peut bénéficier une société, pour une année d'imposition, varie en fonction de plusieurs paramètres, soit la région où elle réalise ses activités manufacturières, le niveau de ses activités manufacturières, la taille de cette société, son revenu brut pour cette année d'imposition ainsi que le plafond régional qui lui est applicable.

Le montant de la déduction additionnelle, pour une année d'imposition, peut atteindre 6 % du revenu brut de cette année d'imposition.

Dans le but de fournir une aide additionnelle à l'ensemble des PME manufacturières, certains paramètres utilisés pour déterminer le montant de la déduction additionnelle dont peut bénéficier une société seront revus, alors que la déduction additionnelle s'appliquera à l'ensemble des régions du Québec.

Dans le contexte de cette bonification, une règle d'intégrité, visant le partage des plafonds régionaux, sera ajoutée.

### ❑ Détermination du taux de la déduction additionnelle

Le taux de la déduction additionnelle dont peut bénéficier une société pour une année d'imposition est déterminé, d'une part, par le taux associé à la région du Québec où elle réalise ses activités manufacturières (ci-après appelé « taux de base ») et, d'autre part, par le niveau de ses activités manufacturières.

Ainsi, le taux accordé au titre de la déduction additionnelle accordée est égal au taux déterminé selon la formule suivante :

$$\text{Taux accordé} = \text{Taux de base} \times \frac{(\text{PAFT} - 25\%)^9}{25\%}$$

Dans cette formule, le sigle PAFT désigne la proportion des activités attribuable à des activités de fabrication et de transformation<sup>10</sup>.

### ■ Bonification des taux applicables en fonction de la région et ajout d'une quatrième zone

Le taux de base dont peut bénéficier une société, pour une année d'imposition, est déterminé en fonction de la région où sont réalisées ses activités manufacturières.

<sup>9</sup> Ce ratio est limité à 1 de telle sorte que le taux accordé ne peut excéder le taux de base.

<sup>10</sup> La notion de « proportion des activités attribuable à des activités de fabrication et de transformation » est celle utilisée pour les fins de la réduction du taux d'imposition pour les PME manufacturières. Pour plus de détails à cet égard, voir MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Budget 2014-2015 – Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget*, 4 juin 2014, p. 1-3.

Actuellement, des taux de 2 %, de 4 % et de 6 % s'appliquent respectivement à la « zone intermédiaire »<sup>11</sup>, à la « zone éloignée »<sup>12</sup> et à la « zone éloignée particulière »<sup>13</sup>.

Le taux applicable aux autres régions, au Québec ou ailleurs, est nul.

De façon générale, le taux de la déduction additionnelle applicable à une société, pour une année d'imposition, est celui applicable à la zone dans laquelle le « coût en capital de fabrication et de transformation » (CCFT) est le plus important pour cette année d'imposition.

Aussi, les taux indiqués précédemment seront majorés d'un point de pourcentage de telle sorte que des taux de 3 %, de 5 % et de 7 % s'appliqueront respectivement à la « zone intermédiaire », à la « zone éloignée » et à la « zone éloignée particulière », alors qu'un taux de 1 % s'appliquera aux « zones centrales ».

### ■ Zones centrales

Les zones centrales seront constituées des territoires québécois qui ne sont pas compris dans les trois autres zones. Essentiellement, il s'agit de Gatineau et des régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec.

---

<sup>11</sup> La zone intermédiaire est constituée des territoires compris dans les régions administratives, municipalités régionales de comté (MRC), agglomérations ou municipalités suivantes : Capitale-Nationale, à l'exception des municipalités incluses dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et dans la MRC de Charlevoix-Est; Chaudière-Appalaches, à l'exception des municipalités incluses dans la RMR de Québec; Lanaudière, à l'exception des municipalités incluses dans la RMR de Montréal; Laurentides, à l'exception des municipalités incluses dans la RMR de Montréal; Montérégie, à l'exception des municipalités incluses dans la RMR de Montréal; Centre-du-Québec; partie ouest de l'Estrie, ce qui inclut la ville de Sherbrooke ainsi que les MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François, des Sources et de Coaticook; partie sud de la Mauricie, ce qui inclut les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux et de Maskinongé; MRC de Papineau (Outaouais).

La liste des municipalités composant les RMR du Québec se trouve dans : STATISTIQUE CANADA, *Classification géographique type* (CGT), volume 1, La classification, 2011, n° 12-571-X au catalogue, p. 110-131. Ce volume est disponible sur le site Internet de Statistique Canada au [www.statcan.gc.ca/pub/12-571-x/12-571-x2011001-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/12-571-x/12-571-x2011001-fra.pdf).

<sup>12</sup> La zone éloignée est constituée des territoires compris dans les régions administratives, MRC, agglomérations ou municipalités suivantes : Bas-Saint-Laurent; Saguenay-Lac-Saint-Jean; Abitibi-Témiscamingue; Côte-Nord, à l'exception de la municipalité de L'Île-d'Anticosti et de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent; Nord-du-Québec, en excluant l'Administration régionale Kativik; Gaspésie, ce qui inclut les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de la Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé; partie est de l'Estrie, ce qui inclut les MRC du Granit et du Haut-Saint-François; MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides); agglomération de La Tuque et MRC de Mékinac (Mauricie); MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau (Outaouais); MRC de Charlevoix-Est (Capitale-Nationale).

<sup>13</sup> La zone éloignée particulière est constituée des territoires compris dans les MRC, agglomérations, municipalités ou administration régionale suivantes : municipalité de L'Île-d'Anticosti (Côte-Nord); agglomération des Îles-de-la-Madeleine; MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (Côte-Nord); Administration régionale Kativik (Nord-du-Québec).

## ■ Règle de cumul

Lorsque le CCFT attribuable à une zone ayant un taux de base plus élevé ne permet pas à une PME manufacturière de se qualifier pour ce taux plus élevé, le CCFT attribuable à cette zone peut être cumulé à celui d'une autre zone ayant un taux de base moins élevé. Cette règle de cumul permet alors à la PME manufacturière de bénéficier d'un taux de base plus avantageux dans certains cas.

Ce principe ne sera pas modifié par l'ajout d'une quatrième zone.

Prenons l'exemple d'une PME manufacturière dont la répartition du CCFT entre les diverses zones serait de 30 % dans la zone éloignée particulière (taux de 7 %), de 15 % dans la zone éloignée (taux de 5 %), de 10 % dans la zone intermédiaire (taux de 3 %), de 35 % dans les zones centrales (taux de 1 %) et de 10 % à l'extérieur du Québec (taux nul).

La règle de cumul permet à cette PME manufacturière de bénéficier du taux de base de 5 % applicable à la zone éloignée, en ajoutant le pourcentage de la répartition du CCFT de 30 % de la zone éloignée particulière ayant le taux de 7 % à celui de 15 % de la zone éloignée ayant le taux de 5 %. En effet, en vertu de cette règle de cumul, la zone éloignée deviendra la zone dans laquelle le CCFT est le plus important pour cette année d'imposition, avec un pourcentage cumulé de 45 %.

## ■ Taux de la déduction additionnelle en fonction du niveau des activités manufacturières

Le taux de la déduction additionnelle dont peut bénéficier une PME manufacturière, pour une année d'imposition donnée, varie en fonction du niveau de ses activités manufacturières pour cette année d'imposition. Les règles applicables à cet égard demeureront inchangées.

## □ Détermination du plafond de la déduction additionnelle

Le montant de la déduction additionnelle dont peut bénéficier une société pour une année d'imposition est plafonné, d'une part, en fonction de son revenu brut pour cette année d'imposition et du plafond régional qui lui est applicable pour cette année d'imposition et, d'autre part, en fonction de la taille de cette société.

## ■ Limite basée sur le revenu brut et le plafond régional

La déduction additionnelle est actuellement limitée à un pourcentage du revenu brut de la PME manufacturière pour l'année d'imposition. Présentement, ce pourcentage est le taux accordé au titre de la déduction additionnelle à la PME manufacturière pour cette année d'imposition<sup>14</sup>.

La déduction additionnelle ainsi obtenue est toutefois limitée à un plafond régional pour les PME manufacturières bénéficiant d'un taux de déduction de base de 4 % et de 2 %, soit celles dont les activités manufacturières les plus importantes sont réalisées dans la zone éloignée ou la zone intermédiaire. Ces plafonds sont respectivement de 250 000 \$ et de 100 000 \$.

<sup>14</sup> En y appliquant la réduction relative à une année d'imposition comprenant le 4 juin 2014, le cas échéant.

La déduction additionnelle sera toujours limitée à un pourcentage du revenu brut de la PME manufacturière pour l'année d'imposition. Ce pourcentage sera le nouveau taux accordé au titre de la déduction additionnelle à la PME manufacturière pour cette année d'imposition, soit les nouveaux taux de 7 %, de 5 %, de 3 % et de 1 %.

La déduction additionnelle ainsi obtenue sera maintenant limitée à un nouveau plafond régional pour les PME manufacturières bénéficiant d'un taux de déduction de base de 5 %, de 3 % et de 1 %, soit celles dont les activités manufacturières les plus importantes sont réalisées dans la zone éloignée, la zone intermédiaire ou les zones centrales. Ces nouveaux plafonds seront respectivement de 350 000 \$, de 150 000 \$ et de 50 000 \$.

Lorsque l'année d'imposition d'une PME manufacturière sera de moins de 365 jours, les nouveaux plafonds de 350 000 \$, de 150 000 \$ et de 50 000 \$ seront réduits proportionnellement au nombre de jours de cette année d'imposition par rapport à 365.

Pour plus de précision, la règle prévoyant qu'aucun plafond régional n'est appliqué à l'égard des PME manufacturières dont les activités manufacturières les plus importantes sont réalisées dans la zone éloignée particulière sera maintenue.

#### ■ **Réduction du plafond en fonction de la taille de la société**

La déduction additionnelle calculée selon les règles indiquées précédemment est réduite en fonction de la taille de la société. Les règles applicables à cet égard demeureront inchangées.

#### ■ **Partage des plafonds régionaux entre sociétés associées**

En vertu des règles actuellement applicables, seule la taille d'un groupe de sociétés associées a un impact sur la déduction additionnelle dont peut bénéficier une société.

Une règle additionnelle prévoira que les sociétés membres d'un groupe de sociétés associées devront se partager, en pourcentage, l'utilisation du plafond régional.

Aussi, les sociétés membres d'un groupe de sociétés devront convenir d'un partage selon les mêmes règles que celles actuellement applicables au partage du plafond des affaires de 500 000 \$ permettant à une société de bénéficier d'un taux d'imposition réduit.

Puisque l'application, ou non, d'un plafond régional à une société est déterminée au niveau de la société, des sociétés associées peuvent avoir des plafonds régionaux différents.

Dans ce contexte, les sociétés membres d'un groupe de sociétés associées devront se partager, en pourcentage, les plafonds régionaux. Un taux de 0 % sera attribué par défaut à une société bénéficiant du taux applicable à la zone éloignée particulière puisqu'aucun plafond régional n'est applicable à une telle société.

## ❑ Date d'application

Ces modifications s'appliqueront à une année d'imposition d'une PME manufacturière qui débutera après le 31 décembre 2014.

### 1.3 **Bonification de 800 000 \$ à 1 million de dollars de l'exonération limitée des gains en capital sur les biens agricoles et les biens de pêche**

Une exonération à vie de 800 000 \$ des gains en capital est prévue à l'égard des gains provenant de l'aliénation de biens agricoles admissibles. Seuls les gains qui excèdent les pertes nettes cumulatives sur placements subies après 1987 donnent droit à l'exonération<sup>15</sup>.

En raison du taux d'inclusion de 50 % des gains en capital dans le calcul du revenu, il en résulte une exemption jusqu'à concurrence de 400 000 \$ de gains en capital imposables. Pour les années d'imposition postérieures à 2014, l'exonération doit être indexée en fonction de l'inflation.

Pour l'application de cette mesure, un bien agricole admissible peut être une action du capital-actions d'une société agricole familiale, un intérêt dans une société de personnes agricole familiale, ou encore un immeuble ou une immobilisation incorporelle utilisés principalement dans l'exploitation d'une entreprise agricole au Canada.

Cette mesure a pour objectif d'encourager la prise de risque et l'investissement dans les entreprises agricoles et de créer un climat plus propice à l'obtention de capitaux par ces entreprises. Elle vise également à favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et à aider les petites entreprises à prendre de l'expansion, tout en reconnaissant la situation particulière des agriculteurs.

Une exonération à vie de 800 000 \$ des gains en capital est également prévue à l'égard des gains provenant de l'aliénation de biens de pêche admissibles. Dans ce cas également, seuls les gains qui excèdent les pertes nettes cumulatives sur placements subies après 1987 donnent droit à l'exonération<sup>16</sup>.

Pour l'application de cette mesure, un bien de pêche admissible peut être une immobilisation incorporelle, tels un permis de pêche ou un quota, un immeuble ou un bateau de pêche utilisé principalement dans l'exploitation d'une entreprise de pêche au Canada, des actions du capital-actions d'une société de pêche familiale ou un intérêt dans une société de personnes de pêche familiale.

Cette mesure a pour objectif d'encourager la relève à choisir le secteur des pêcheries, tout en reconnaissant la situation particulière des pêcheurs.

---

<sup>15</sup> Le montant de 800 000 \$ d'exonération que peut demander un particulier se répartit entre l'ancienne exonération de 100 000 \$, l'exonération relative aux biens agricoles admissibles, l'exonération relative aux actions de petites entreprises et l'exonération relative aux biens de pêche admissibles, selon le cas.

<sup>16</sup> Voir la note précédente.

Depuis l'année 2014, l'exonération des gains en capital s'applique non seulement aux biens utilisés principalement dans l'exploitation d'une entreprise agricole ou de pêche, mais également aux biens utilisés principalement dans le cadre d'une combinaison d'activités agricoles et d'activités de pêche.

Une exonération à vie de 800 000 \$ des gains en capital est également prévue à l'égard des gains provenant de l'aliénation d'actions admissibles d'une société qui exploite une petite entreprise. Pour les années d'imposition postérieures à 2014, cette exonération doit également être indexée en fonction de l'inflation.

## □ **Bonification à 1 million de dollars**

Dans le but d'encourager davantage la prise de risque et l'investissement dans les entreprises agricoles ou de pêche et d'encourager davantage la relève à choisir ces secteurs, tout en reconnaissant la situation particulière de ces deux secteurs d'activité, l'exonération à vie de 800 000 \$ des gains en capital prévue à l'égard des gains provenant de l'aliénation de biens agricoles admissibles, de biens de pêche admissibles ou d'une combinaison de tels biens sera majorée à 1 million de dollars.

## ■ **Indexation de l'exonération en fonction de l'inflation**

L'indexation de l'exonération en fonction de l'inflation qui doit s'appliquer pour les années d'imposition postérieures à 2014 aux trois types de biens bénéficiant actuellement de l'exonération à vie de 800 000 \$ des gains en capital sera temporairement suspendue à l'égard des biens agricoles et de pêche.

Le montant de l'exonération à l'égard de tels biens sera maintenu à 1 million de dollars, tant et aussi longtemps que l'exonération à vie des gains en capital prévue à l'égard des gains provenant de l'aliénation d'actions admissibles d'une société qui exploite une petite entreprise ne dépassera pas ce montant de 1 million de dollars. À partir de ce moment, le maximum de l'exonération à vie des gains en capital redeviendra identique pour les trois types de biens.

## □ **Date d'application**

La bonification à 1 million de dollars s'appliquera aux aliénations postérieures au 31 décembre 2014. La bonification s'appliquera également à l'inclusion, dans une année d'imposition postérieure à 2014, d'une réserve pour gain en capital attribuable à l'aliénation de biens agricoles et de pêche après la date de la publication du présent bulletin d'information.

## **1.4 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire à l'égard des intérêts payables dans le cadre d'un financement obtenu en vertu de la Formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec**

La Financière agricole du Québec (FADQ) offre un programme appelé « Formule vendeur-prêteur » destiné à faciliter le transfert d'entreprise agricole.

En vertu de cette formule, un vendeur peut agir comme prêteur auprès de l'acheteur tout en bénéficiant d'une garantie offerte par la FADQ pour le prêt accordé, alors que l'acheteur bénéficie d'un taux d'intérêt avantageux.

Dans le but de faciliter davantage les transferts d'entreprise agricole pour une période temporaire, le crédit d'impôt remboursable Formule vendeur-prêteur sera instauré.

### **❑ Détermination du crédit d'impôt remboursable**

Le montant du crédit d'impôt remboursable dont pourra bénéficier un contribuable (société ou particulier), pour une année d'imposition, relativement à des intérêts correspondra à 40 % des intérêts payables par un acquéreur à un vendeur à l'égard d'un emprunt visé par la Formule vendeur-prêteur de la FADQ, ainsi qu'à 40 % de la part de ce contribuable à l'égard de tels intérêts payables par une société de personnes dont il est membre.

Finalement, les intérêts devront avoir été payés au moment de la demande du crédit d'impôt remboursable par le contribuable.

### **❑ Date d'application**

Le crédit d'impôt remboursable Formule vendeur-prêteur s'appliquera aux intérêts attribuables à une période débutant après le 31 décembre 2014 et se terminant dix ans après la date de la conclusion d'une entente de financement en vertu de la Formule vendeur-prêteur de la FADQ. De plus, les intérêts devront être payables relativement à une entente de financement initialement conclue en vertu de la Formule vendeur-prêteur de la FADQ après la date de la publication du présent bulletin d'information et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **1.5 Bonification temporaire du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise**

De façon générale, le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise (ci-après appelé « crédit d'impôt de base ») est égal à 36 % ou à 28 % de la dépense de main-d'œuvre admissible engagée par une société admissible pour produire un film québécois. Toutefois, la dépense de main-d'œuvre donnant droit au crédit d'impôt ne peut excéder 50 % des frais de production du film.

Ainsi, le taux de 36 % est applicable à l'égard de la dépense de main-d'œuvre admissible liée à la production de certains longs, moyens ou courts métrages, de certaines émissions destinées à la jeunesse et de certains documentaires, lorsqu'ils sont de langue française; il en est de même dans le cas de films en format géant, peu importe la langue.

Par ailleurs, le taux de 28 % s'applique dans le cas des autres catégories de films admissibles.

Enfin, une société admissible peut bénéficier de certaines bonifications qui sont calculées soit sur la dépense admissible liée à la réalisation d'effets spéciaux ou d'animation informatiques, soit sur la dépense admissible liée à des services rendus au Québec, à l'extérieur de la région de Montréal, soit sur la dépense de main-d'œuvre admissible à l'égard d'une production qui ne fait l'objet d'aucune aide financière accordée par un organisme public.

Or, dans l'attente du versement d'un montant d'aide fiscale, une société admissible obtient généralement un financement intérimaire auprès de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou auprès d'une institution financière et elle doit alors assumer des coûts additionnels.

En conséquence, la législation fiscale sera modifiée afin de prendre en considération ces coûts additionnels dans le calcul du crédit d'impôt de base.

Ainsi, le crédit d'impôt de base, au taux de 36 % ou de 28 %, sera calculé sur une « dépense majorée » égale au total du montant de la dépense de main-d'œuvre admissible et d'un montant égal à 2 % du montant de la dépense de main-d'œuvre admissible.

### **☐ Date d'application**

Cette modification s'appliquera à l'égard d'une production cinématographique ou télévisuelle pour laquelle une demande de décision préalable, ou une demande de certificat si aucune demande de décision préalable n'a antérieurement été présentée relativement à cette production, sera présentée à la SODEC après le jour de la publication du présent bulletin d'information et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 2. MESURES VISANT L'ATTEINTE ET LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

### 2.1 Augmentation de la contribution temporaire relative à la taxe compensatoire des institutions financières

À l'origine, la taxe compensatoire des institutions financières était établie en fonction de trois assiettes d'imposition, soit le capital versé, les salaires versés et les primes d'assurance payables ou taxables, selon le cas (incluant les sommes établies à l'égard des fonds d'assurance).

Jusqu'au 31 décembre 2012, les taux de la taxe compensatoire applicables aux différentes assiettes d'imposition se composaient, d'une part, de taux de base reflétant le coût pour le gouvernement d'accorder des remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) aux fournisseurs de services financiers dans le régime de la taxe de vente du Québec (TVQ) et, d'autre part, d'une contribution temporaire annoncée à l'occasion du discours sur le budget du 30 mars 2010 et applicable à deux des trois composantes de cette taxe<sup>17</sup>.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, compte tenu de l'exonération des services financiers dans le régime de la TVQ, la partie de la taxe compensatoire des institutions financières qui était attribuable à l'impact sur les finances publiques du fait d'accorder des RTI aux fournisseurs de services financiers a été éliminée<sup>18</sup>.

Plus précisément, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la taxe compensatoire des institutions financières ne s'applique plus sur le capital versé et comporte uniquement la contribution temporaire applicable sur les salaires versés et les primes d'assurance payables ou taxables.

Ainsi, pour la période s'étendant du 31 mars 2010 au 31 décembre 2012, les taux applicables à chacune des assiettes d'imposition de la taxe compensatoire des institutions financières étaient :

- pour le capital versé, un taux de 0,25 %;
- pour les salaires versés :
  - dans le cas d'une banque, d'une société de prêts, d'une société de fiducie ou d'une société faisant le commerce de valeurs mobilières, un taux de 3,9 %, lequel était composé d'un taux de base de 2 % et de la contribution temporaire d'un taux de 1,9 %,
  - dans le cas d'une caisse d'épargne et de crédit, un taux de 3,8 %, lequel était composé d'un taux de base de 2,5 % et de la contribution temporaire d'un taux de 1,3 %,

<sup>17</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Budget 2010-2011 – Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, 30 mars 2010, p. A.112-A.114.

<sup>18</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Bulletin d'information 2012-4*, 31 mai 2012, p. 12-14.

- dans le cas de toute autre personne<sup>19</sup>, un taux de 1,5 %, lequel était composé d'un taux de base de 1 % et de la contribution temporaire d'un taux de 0,5 %;
- pour les primes d'assurance et les sommes établies à l'égard d'un fonds d'assurance, un taux de 0,55 %, lequel était composé d'un taux de base de 0,35 % et de la contribution temporaire d'un taux de 0,2 %.

Par ailleurs, à l'occasion du discours sur le budget du 20 novembre 2012, il a été annoncé que les taux de la contribution temporaire de 1,9 %, de 1,3 %, de 0,5 % et de 0,2 % seraient augmentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et que la période d'application devant initialement se terminer le 31 mars 2014 était étendue jusqu'au 31 mars 2019<sup>20</sup>. Conséquemment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les taux de la contribution temporaire des institutions financières sont :

- pour les salaires versés :
  - dans le cas d'une banque, d'une société de prêts, d'une société de fiducie ou d'une société faisant le commerce de valeurs mobilières, un taux de 2,8 %,
  - dans le cas d'une caisse d'épargne et de crédit, un taux de 2,2 %,
  - dans le cas de toute autre personne, un taux de 0,9 %;
- pour les primes d'assurance et les sommes établies à l'égard d'un fonds d'assurance, un taux de 0,3 %.

## **□ Hausse des taux de la contribution temporaire**

Afin d'assurer l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire, les taux de la contribution temporaire seront augmentés pour la période s'étendant du jour qui suit le jour de la publication du présent bulletin d'information au 31 mars 2017.

Plus précisément, les taux de la contribution temporaire pour cette période seront :

- pour les salaires versés :
  - dans le cas d'une banque, d'une société de prêts, d'une société de fiducie ou d'une société faisant le commerce de valeurs mobilières, un taux de 4,48 %,
  - dans le cas d'une caisse d'épargne et de crédit, un taux de 3,52 %,

<sup>19</sup> Pour l'application de la présente mesure, l'expression « toute autre personne » exclut une société d'assurance et un ordre professionnel qui a créé un fonds d'assurance en vertu de l'article 86.1 du Code des professions (RLRQ, chapitre C-26).

De plus, une institution financière qui n'a pas fait le choix conjoint prévu à l'article 150 de la Loi sur la taxe d'accise (L.R.C. 1985, c. E-15) n'est plus assujettie à la contribution temporaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, *Bulletin d'information* 2013-7, 11 juillet 2013, p. 13-15).

<sup>20</sup> MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, *Budget 2013-2014 – Plan budgétaire*, 20 novembre 2012, p. H.45-H.48.

- dans le cas de toute autre personne, un taux de 1,44 %;
- pour les primes d'assurance et les sommes établies à l'égard d'un fonds d'assurance, un taux de 0,48 %.

Il est entendu que les taux actuels de la contribution temporaire qui sont de 2,8 %, de 2,2 %, de 0,9 % et de 0,3 % recommenceront à s'appliquer sur leur assiette d'imposition respective pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019.

Le tableau ci-dessous présente les différents taux de la taxe compensatoire des institutions financières applicables selon la période visée, laquelle taxe n'est composée que de la contribution temporaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

TABLEAU G.2

### Taux de la taxe compensatoire des institutions financières (en pourcentage)

	Du 31 mars 2010 au 31 décembre 2012 <sup>(1)</sup>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au jour de la publication du présent bulletin d'information	Du jour qui suit la publication du présent bulletin d'information au 31 mars 2017	Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019
Capital versé	0,25	s.o.	s.o.	s.o.
Salaires versés				
– Banque, société de prêts, société de fiducie ou société faisant le commerce de valeurs mobilières	3,90	2,80	4,48	2,80
– Caisse d'épargne et de crédit	3,80	2,20	3,52	2,20
– Toute autre personne <sup>(2)</sup>	1,50	0,90	1,44	0,90
Primes d'assurance et sommes établies à l'égard d'un fonds d'assurance	0,55	0,30	0,48	0,30

(1) La taxe payable à l'égard du capital versé ne comportait qu'un taux de base, alors que les taux de la contribution temporaire de 1,9 %, de 1,3 %, de 0,5 % et de 0,2 % s'ajoutaient dans les autres cas aux taux de base de 2 %, de 2,5 %, de 1 % et de 0,35 %.

(2) À l'exclusion d'une société d'assurance et d'un ordre professionnel qui a créé un fonds d'assurance en vertu de l'article 86.1 du Code des professions. De plus, une institution financière qui n'a pas fait le choix conjoint prévu à l'article 150 de la Loi sur la taxe d'accise n'est plus assujettie à la contribution temporaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### ☐ Dates d'application

Sous réserve des précisions qui suivent :

- les hausses de taux de la contribution temporaire s'appliqueront à l'égard d'une année d'imposition qui se terminera après le jour de la publication du présent bulletin d'information et qui commencera avant le 1<sup>er</sup> avril 2017;

— les taux actuels de la contribution temporaire s'appliqueront de nouveau à l'égard d'une année d'imposition qui se terminera après le 31 mars 2017 et qui commencera avant le 1<sup>er</sup> avril 2019.

■ **Période s'étendant du jour qui suit le jour de la publication du présent bulletin d'information au 31 mars 2017**

Lorsque l'année d'imposition d'une personne qui est une institution financière à un moment quelconque de l'année chevauchera le jour de la publication du présent bulletin d'information, les règles suivantes s'appliqueront :

- les taux applicables sur les salaires versés seront :
  - dans le cas d'une banque, d'une société de prêts, d'une société de fiducie ou d'une société faisant le commerce de valeurs mobilières, un taux de 2,8 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne précédant le jour qui suit le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquelles elle est une institution financière, et un taux de 4,48 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne suivant le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquelles elle est une institution financière,
  - dans le cas d'une caisse d'épargne et de crédit, un taux de 2,2 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne précédant le jour qui suit le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquelles elle est une institution financière, et un taux de 3,52 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne suivant le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquelles elle est une institution financière,
  - dans le cas de toute autre personne, un taux de 0,9 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne précédant le jour qui suit le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquelles elle est une institution financière, et un taux de 1,44 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne suivant le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquelles elle est une institution financière;
- le taux applicable sur les primes d'assurance et les sommes établies à l'égard des fonds d'assurance correspondra au total du taux de 0,3 %, multiplié par le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition de la personne précédant le jour qui suit le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquels elle est une institution financière et le nombre de jours de son année d'imposition pendant lesquels elle est une institution financière, et du taux de 0,48 %, multiplié par le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition de la personne suivant le jour de la publication du présent bulletin d'information pendant lesquels elle est une institution financière et le nombre de jours de son année d'imposition pendant lesquels elle est une institution financière.

**■ Période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019**

Lorsque l'année d'imposition d'une personne qui est une institution financière à un moment quelconque de l'année chevauchera le 31 mars 2017, les règles suivantes s'appliqueront :

- les taux applicables sur les salaires versés seront :
  - dans le cas d'une banque, d'une société de prêts, d'une société de fiducie ou d'une société faisant le commerce de valeurs mobilières, un taux de 4,48 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne précédant le 1<sup>er</sup> avril 2017 pendant lesquelles elle est une institution financière, et un taux de 2,8 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne suivant le 31 mars 2017 pendant lesquelles elle est une institution financière,
  - dans le cas d'une caisse d'épargne et de crédit, un taux de 3,52 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne précédant le 1<sup>er</sup> avril 2017 pendant lesquelles elle est une institution financière, et un taux de 2,2 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne suivant le 31 mars 2017 pendant lesquelles elle est une institution financière,
  - dans le cas de toute autre personne, un taux de 1,44 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne précédant le 1<sup>er</sup> avril 2017 pendant lesquelles elle est une institution financière, et un taux de 0,9 % à l'égard des salaires versés au cours de la partie ou des parties de l'année d'imposition de la personne suivant le 31 mars 2017 pendant lesquelles elle est une institution financière;
- le taux applicable sur les primes d'assurance et les sommes établies à l'égard des fonds d'assurance correspondra au total du taux de 0,48 %, multiplié par le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition de la personne précédant le 1<sup>er</sup> avril 2017 pendant lesquels elle est une institution financière et le nombre de jours de son année d'imposition pendant lesquels elle est une institution financière, et du taux de 0,3 %, multiplié par le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition de la personne suivant le 31 mars 2017 pendant lesquels elle est une institution financière et le nombre de jours de son année d'imposition pendant lesquels elle est une institution financière.

Ces règles s'appliqueront, avec les adaptations nécessaires, pour le calcul de la contribution temporaire lorsque l'année d'imposition d'une personne qui est une institution financière à un moment quelconque de l'année chevauchera le 1<sup>er</sup> avril 2019.

## ☐ **Acomptes provisionnels**

Les acomptes provisionnels d'une société ainsi que les montants à payer à l'égard de chaque mois par une institution financière qui n'est pas une société devront, le cas échéant, être ajustés, selon les règles usuelles, afin de prendre en considération les modifications apportées aux taux de la contribution temporaire.

### **2.2 Augmentation de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance**

De façon générale, une société d'assurance<sup>21</sup> qui exerce son entreprise au Québec doit payer, à titre de taxe sur le capital, pour chaque période de douze mois, sur toute prime payable à la société ou à son agent et se rapportant à des affaires au Québec autres qu'un contrat de rente, une taxe égale :

- dans le cas de l'assurance qui porte sur la vie, la santé ou l'intégrité physique de l'assuré, à 2 % de la prime payable;
- dans tous les autres cas, à 3 % de la prime payable.

Par ailleurs, une société d'assurance qui exerce son entreprise au Québec doit payer, à titre de taxe sur le capital, pour chaque année d'imposition, une taxe égale à 2 % de toute prime taxable qui lui est versée ou est versée à son agent dans l'année, dans le cadre d'un régime d'avantages sociaux non assurés (RASNA) à l'égard d'une personne qui réside au Québec au moment du versement.

Un RASNA désigne un régime qui accorde à l'égard d'un risque une protection qui pourrait autrement être obtenue en souscrivant une assurance de personnes, que les avantages soient partiellement assurés ou non.

Afin d'assurer l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire, le taux de 2 % de la taxe sur le capital qu'une société d'assurance doit payer sur une prime qui lui est payable ou est payable à son agent et qui se rapporte à une assurance qui porte sur la vie, la santé ou l'intégrité physique de l'assuré ou que la société d'assurance doit payer sur une prime taxable qui lui est versée ou est versée à son agent dans le cadre d'un RASNA sera augmenté à 3 %.

Le taux de 3 % s'appliquera à l'égard d'une période de douze mois ou d'une année d'imposition, selon le cas, qui se terminera après le jour de la publication du présent bulletin d'information, et lorsque la période de douze mois ou l'année d'imposition chevauchera ce jour, le nouveau taux s'appliquera proportionnellement au nombre de jours de cette période de douze mois ou de cette année d'imposition qui suivent ce jour.

---

<sup>21</sup> Une société d'assurance signifie un assureur, au sens que donne à cette expression la Loi sur les assurances (RLRQ, chapitre A-32), et comprend toute personne, fiduciaire ou association ou tout groupe de personnes qui administre un régime d'avantages sociaux non assurés (RASNA) ou verse un montant dans un fonds d'un RASNA.

## ❑ Acomptes provisionnels

Les acomptes provisionnels devront, le cas échéant, être ajustés, selon les règles usuelles, afin de prendre en considération l'augmentation du taux de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance.

## 2.3 Modifications aux crédits d'impôt remboursables pour la R-D et au crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation

Les crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental (R-D) sont les mesures fiscales incitatives s'adressant aux entreprises qui représentent la dépense fiscale la plus importante pour le gouvernement.

Aussi, dans le contexte actuel de restriction budgétaire, des modifications seront apportées à la législation de façon à réduire le niveau de l'aide fiscale concernant les dépenses reliées à des activités de R-D.

En outre, des modifications seront apportées à la législation fiscale de façon que le montant de l'aide fiscale dont pourra bénéficier une société admissible en application du crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation (ci-après appelé « crédit d'impôt pour investissement ») soit réduit.

### 2.3.1 Uniformisation du taux des crédits d'impôt remboursables pour la R-D

Une personne qui exploite une entreprise au Canada et qui effectue de la R-D au Québec, ou en fait effectuer pour son compte au Québec dans le cadre d'un contrat de recherche, peut bénéficier de différents crédits d'impôt remboursables.

Un premier crédit d'impôt remboursable, communément appelé « R-D salaire », porte, entre autres, sur le salaire qu'une personne verse à ses employés lorsqu'elle effectue elle-même ses travaux de R-D au Québec, ou sur la moitié du montant du contrat de recherche lorsque les travaux de R-D sont confiés à un sous-traitant qui n'a pas de lien de dépendance avec cette personne. Le taux de ce crédit d'impôt remboursable est de 14 %, mais il peut varier de 14 % à 30 % dans le cas d'une société sous contrôle canadien<sup>22</sup>.

Un deuxième crédit d'impôt remboursable, communément appelé « R-D universitaire », porte, entre autres, sur 80 % du montant d'un contrat de recherche lorsque les travaux de R-D sont confiés en sous-traitance à une entité universitaire admissible, à un centre de recherche public admissible ou à un consortium de recherche admissible avec lequel la personne qui confie ces travaux de R-D n'est pas liée. Le taux de ce crédit d'impôt est de 28 %.

<sup>22</sup> Sommairement, il s'agit d'une société sous contrôle canadien dont l'actif, en tenant compte de l'actif des sociétés associées, est inférieur à 75 M\$ pour l'exercice financier précédent. Plus particulièrement, lorsque cet actif est de 50 M\$ ou moins, le taux est de 30 %, lequel est réduit de façon linéaire jusqu'à 14 % lorsque l'actif varie de 50 M\$ à 75 M\$. Le taux majoré porte uniquement sur les premiers 3 M\$ de dépenses de R-D admissibles.

Un troisième crédit d'impôt remboursable concerne la recherche précompétitive réalisée en partenariat privé. Ce crédit d'impôt remboursable porte sur les travaux de R-D que plusieurs personnes s'entendent pour effectuer en collaboration au Québec ou faire effectuer pour leur bénéfice au Québec dans le cadre d'un contrat de recherche. Le taux de ce crédit d'impôt est de 28 %.

Un quatrième crédit d'impôt remboursable concerne les cotisations versées à un consortium de recherche admissible. Essentiellement, ce crédit d'impôt remboursable porte sur les cotisations qu'une personne verse à un consortium de recherche admissible et que l'on peut raisonnablement considérer comme se rapportant aux travaux de R-D effectués par le consortium relativement à une entreprise de cette personne. Le taux de ce crédit d'impôt est de 28 %.

La législation fiscale sera modifiée de façon à uniformiser les taux qui sont applicables aux crédits d'impôt remboursables pour la R-D. Plus précisément, les taux applicables au crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire seront dorénavant les seuls applicables et remplaceront ceux des autres crédits d'impôt remboursables pour la R-D.

Pour plus de précision, seulement les taux seront modifiés, la limite de 3 millions de dollars applicables au taux majoré pour une société sous contrôle canadien s'appliquera séparément pour chacun des crédits d'impôt remboursables pour la R-D et l'ensemble des conditions par ailleurs applicables à ces crédits d'impôt demeureront inchangées.

Cette modification s'appliquera, en ce qui a trait au crédit d'impôt remboursable pour la R-D universitaire, aux dépenses de R-D engagées après le jour de la publication du présent bulletin d'information relativement à un contrat de recherche conclu après ce jour.

En ce qui a trait au crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive réalisée en partenariat privé, elle s'appliquera aux dépenses de R-D engagées après le jour de la publication du présent bulletin d'information relativement à une entente de partenariat conclue après ce jour ainsi qu'au renouvellement ou à la prolongation d'une entente de partenariat, après ce jour.

Finalement, en ce qui a trait au crédit d'impôt remboursable concernant les cotisations versées à un consortium de recherche admissible, cette modification s'appliquera aux dépenses de R-D engagées par un contribuable<sup>23</sup> ou une société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice financier, selon le cas, qui débutera après le jour de la publication du présent bulletin d'information.

---

<sup>23</sup> L'expression « contribuable » s'entend d'une personne physique, d'une fiducie ou d'une société, selon les circonstances, qui serait par ailleurs admissible pour l'application d'un crédit d'impôt pour la R-D.

### 2.3.2 Instauration d'un montant de dépenses exclues pour l'application des crédits d'impôt pour la R-D

Compte tenu du contexte budgétaire actuel, des modifications seront apportées à la législation afin d'exclure de l'aide fiscale provenant des crédits d'impôt pour la R-D les premiers dollars qu'un contribuable dépensera annuellement en deçà d'un seuil d'exclusion.

#### ❑ Soustraction du montant des dépenses comprises en deçà d'un seuil d'exclusion

Un contribuable ou une société de personnes devra, pour son année d'imposition ou son exercice financier, selon le cas, soustraire le montant des dépenses exclues de ses dépenses qui se qualifient de salaire ou de contrepartie pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D salaire<sup>24</sup>, de dépense admissible pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D universitaire<sup>25</sup>, de cotisation admissible pour l'application du crédit d'impôt concernant les cotisations versées à un consortium de recherche admissible<sup>26</sup> ou de dépense admissible pour l'application du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive réalisée en partenariat privé<sup>27</sup> pour cette année ou cet exercice.

Le montant des dépenses exclues d'une société sous contrôle canadien pour une année d'imposition réduira, en premier lieu, la partie de ses dépenses qui donneront droit à un crédit d'impôt pour la R-D à un taux majoré en tenant compte des modifications qui seront apportées à la législation fiscale concernant les taux qui seront applicables aux différents crédits d'impôt pour la R-D, comme mentionné précédemment.

#### ■ Dépenses exclues

Les dépenses exclues d'un contribuable ou d'une société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice financier, selon le cas, désigneront celles qui seront engagées dans cette année ou cet exercice et qui se qualifient de salaire ou de contrepartie pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D salaire, de dépense admissible pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D universitaire, de cotisation admissible pour l'application du crédit d'impôt concernant les cotisations versées à un consortium de recherche admissible ou de dépense admissible pour l'application du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive réalisée en partenariat privé.

Ces dépenses seront ci-après appelées collectivement « dépenses exclues ».

Toutefois, les dépenses exclues ne comprendront pas les dépenses engagées après le jour de la publication du présent bulletin d'information relativement à un contrat de recherche ou à une entente de partenariat conclu au plus tard ce jour.

<sup>24</sup> Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), art. 1029.7, al. 3 et art. 1029.8, al. 3.

<sup>25</sup> Loi sur les impôts, art. 1029.8.1, par. d.1.

<sup>26</sup> Loi sur les impôts, art. 1029.8.9.0.2, al. 1, définitions des expressions « cotisation admissible » et « solde de cotisation admissible ». Seront aussi visées les dépenses qui représentent un solde de cotisation admissible pour l'application de ce crédit d'impôt.

<sup>27</sup> Loi sur les impôts, art. 1029.8.16.1.1, al. 1, définition de l'expression « dépense admissible ».

## ■ Détermination du montant des dépenses exclues

Le montant des dépenses exclues d'un contribuable ou d'une société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice financier, selon le cas, correspondra au moindre du montant du seuil d'exclusion qui lui sera applicable pour cette année d'imposition ou cet exercice financier et du total de ses dépenses exclues qui auront été engagées dans cette année ou cet exercice.

Pour plus de précision, la totalité ou une partie, selon le cas, du montant des dépenses exclues d'un contribuable ou d'une société de personnes ne sera considérée qu'une seule fois à l'égard des dépenses par ailleurs admissibles pour l'application d'un crédit d'impôt pour la R-D du contribuable ou de la société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice financier.

Par ailleurs, lorsque le total des dépenses exclues d'un contribuable ou d'une société de personnes sera supérieur au montant du seuil d'exclusion pour une année d'imposition ou un exercice financier, selon le cas, la partie du montant du seuil d'exclusion qui sera applicable à un crédit d'impôt pour la R-D donné correspondra à la fraction obtenue en divisant les dépenses par ailleurs admissibles au crédit d'impôt pour la R-D donné par le total des dépenses exclues.

## ■ Détermination du montant du seuil d'exclusion

Le montant du seuil d'exclusion d'un contribuable ou d'une société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice financier, selon le cas, correspondra à un montant de 50 000 \$ annuellement déterminé selon les règles usuelles.

Toutefois, le montant du seuil d'exclusion d'un contribuable ou d'une société de personnes pourra atteindre 225 000 \$, sur une base annuelle, lorsque l'actif du contribuable ou de la société de personnes montré à ses états financiers pour son année d'imposition précédente ou son exercice financier précédent, selon le cas, sera supérieur à 50 millions de dollars.

Plus précisément, le montant du seuil d'exclusion augmentera de façon linéaire jusqu'à 225 000 \$ lorsque l'actif variera entre 50 et 75 millions de dollars, et il sera de 225 000 \$ lorsque l'actif sera de 75 millions de dollars ou plus<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Le calcul de l'actif d'un contribuable ou d'une société de personnes sera effectué selon des règles similaires à celles actuellement prévues concernant la majoration du taux du crédit d'impôt pour la R-D salaire en faveur d'une société sous contrôle canadien, sans tenir compte toutefois de l'actif de sociétés associées, le cas échéant (Loi sur les impôts, art. 1029.7.2).

Le tableau qui suit illustre la variation du montant du seuil d'exclusion selon différents montants d'actif.

TABLEAU G.3

### Variation du montant du seuil d'exclusion

Actif (en millions de dollars)	Montant du seuil d'exclusion <sup>(1)</sup> (en dollars)
50,0 ou moins	50 000
55,0	85 000
60,0	120 000
62,5	137 500
65,0	155 000
70,0	190 000
75,0 ou plus	225 000

(1)  $\text{Seuil} = 50\,000 \$ + [175\,000 \$ \times (\text{actif} - 50 \text{ M}\$) / 25 \text{ M}\$]$ . Dans cette formule, le quotient  $(\text{actif} - 50 \text{ M}\$) / 25 \text{ M}\$$  ne peut être inférieur à 0 ni supérieur à 1.

#### Date d'application

Ces modifications s'appliqueront aux dépenses exclues engagées par un contribuable ou une société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice financier, selon le cas, qui débutera après le jour de la publication du présent bulletin d'information relativement à des travaux de R-D effectués après ce jour.

### 2.3.3 Instauration d'un montant de frais exclus relatif à un bien admissible pour l'application du crédit d'impôt pour investissement

De façon sommaire, une société admissible, pour une année d'imposition, qui acquiert un bien admissible peut bénéficier, à l'égard des frais admissibles qu'elle a engagés, du crédit d'impôt pour investissement<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> Une société admissible membre d'une société de personnes admissible qui acquiert un bien admissible peut bénéficier du crédit d'impôt pour investissement en proportion de sa part du revenu ou de la perte de la société de personnes.

Le taux de base du crédit d'impôt pour investissement est de 4 %. Ce taux peut être majoré pour atteindre 32 % lorsque le bien admissible est acquis pour être utilisé principalement dans une zone éloignée<sup>30</sup>, 24 % lorsque le bien admissible est acquis pour être utilisé principalement dans la partie est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent<sup>31</sup> et 16 % lorsque le bien admissible est acquis pour être utilisé principalement dans une zone intermédiaire<sup>32</sup>. Il peut être majoré pour atteindre 8 % dans les autres cas.

Le crédit d'impôt pour investissement auquel a droit la société admissible, pour une année d'imposition, peut être déduit de ses impôts totaux<sup>33</sup> pour cette année d'imposition. La partie du crédit d'impôt pour investissement relatif à une année d'imposition qui ne peut être utilisée pour réduire ses impôts totaux pour cette année d'imposition peut être remboursée, en totalité ou en partie, ou être reportée.

Pour qu'une société admissible puisse bénéficier pleinement d'un taux majoré et du caractère remboursable du crédit d'impôt pour investissement pour une année d'imposition, son capital versé<sup>34</sup>, pour l'année d'imposition précédente, ne doit pas excéder 250 millions de dollars. La majoration du taux du crédit d'impôt et la partie remboursable du crédit d'impôt diminuent linéairement entre 250 millions de dollars et 500 millions de dollars de capital versé. Une société dont le capital versé atteint 500 millions de dollars ne peut bénéficier que du taux de base de 4 %, et aucune partie du crédit d'impôt n'est remboursable.

De plus, une société admissible ne peut bénéficier d'un taux majoré et du caractère remboursable du crédit d'impôt pour investissement, pour une année d'imposition, qu'à l'égard des frais admissibles qu'elle a engagés qui n'excèdent pas un plafond cumulatif de 75 millions de dollars<sup>35</sup>.

---

<sup>30</sup> Les zones éloignées sont composées des régions administratives suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

<sup>31</sup> La partie est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent est composée des municipalités régionales de comté (MRC) suivantes : La Matapédia, La Mitis et La Matanie.

<sup>32</sup> Les zones intermédiaires sont composées des régions administratives et des MRC suivantes : la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la région administrative de la Mauricie, la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC de Kamouraska, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, la MRC des Basques, la MRC de Pontiac, la MRC de Rimouski-Neigette, la MRC de Rivière-du-Loup et la MRC de Témiscouata.

<sup>33</sup> Loi sur les impôts, art. 1029.8.36.166.40.

<sup>34</sup> Lorsque la société admissible est membre d'un groupe associé dans l'année d'imposition, le taux du crédit d'impôt et son caractère remboursable sont déterminés en tenant compte de son capital versé et de celui de chaque membre du groupe associé, selon les règles usuelles (Loi sur les impôts, art. 737.18.24 et 1029.8.36.166.41).

<sup>35</sup> Un plafond cumulatif de 75 M\$ s'applique également à l'égard des frais admissibles d'une société de personnes admissible permettant à une société admissible membre de la société de personnes de bénéficier d'un taux majoré et du caractère remboursable du crédit d'impôt pour investissement (Loi sur les impôts, art. 1029.8.36.166.40.1, 1029.8.36.166.40.3 et 1029.8.36.166.40.4).

Un bien admissible, pour l'application du crédit d'impôt pour investissement, est un bien compris dans la catégorie 29 de l'annexe B du Règlement sur les impôts<sup>36</sup>, un bien compris dans la catégorie 43 de cette annexe, un bien compris dans la catégorie 50 ou dans la catégorie 52 de cette annexe qui est utilisé principalement pour la fabrication ou la transformation d'articles destinés à la vente ou à la location ou un bien acquis après le 20 mars 2012 pour être utilisé principalement dans le cadre d'activités de fonte, d'affinage ou d'hydrométallurgie de minerais, autres que les minerais provenant d'une mine d'or ou d'argent, extraits d'une ressource minérale située au Canada. Il doit, notamment, avoir été acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et ne doit, avant son acquisition, avoir été utilisé à aucune fin ni avoir été acquis pour être utilisé ou loué à quelque fin que ce soit.

À l'instar des crédits d'impôt remboursables pour la R-D, la législation fiscale sera modifiée de façon que les premiers dollars de frais admissibles au crédit d'impôt pour investissement engagés par une société admissible ou par une société de personnes admissible à l'égard d'un bien admissible ne puissent donner droit à ce crédit d'impôt.

### **❑ Soustraction du montant de frais exclus relatif à un bien admissible pour la détermination du crédit d'impôt pour investissement**

Pour la détermination de son crédit d'impôt pour investissement relativement à un bien admissible, pour une année d'imposition, une société admissible devra soustraire de ses frais admissibles à l'égard de ce bien, pour l'année d'imposition, son montant de frais exclus relatif à ce bien pour cette année d'imposition.

Le montant de frais exclus relatif à un bien admissible de la société pour une année d'imposition réduira, en premier lieu, la partie de ses frais admissibles à l'égard de ce bien pour lesquels la société peut bénéficier du taux majoré du crédit d'impôt pour investissement pour l'année d'imposition. Le solde du montant de frais exclus relatif à ce bien, pour l'année d'imposition, réduira la partie des frais admissibles de la société à l'égard de ce bien, pour l'année d'imposition, pour lesquels elle peut bénéficier du taux de base de 4 %.

De même, une société admissible membre d'une société de personnes admissible à la fin d'un exercice financier de la société de personnes qui se termine dans une année d'imposition devra, pour la détermination de son crédit d'impôt pour investissement pour cette année d'imposition relativement à un bien admissible de la société de personnes, soustraire de sa part des frais admissibles de la société de personnes à l'égard de ce bien, pour l'exercice financier, sa part du montant de frais exclus relatif à ce bien de la société de personnes pour cet exercice financier.

---

<sup>36</sup> RLRQ, chapitre I-3, r.1.

La part de la société du montant de frais exclus relatif à un bien admissible de la société de personnes pour un exercice financier réduira, en premier lieu, la part de la société de la partie des frais admissibles à l'égard de ce bien, pour l'exercice financier, pour lesquels la société pourra bénéficier du taux majoré du crédit d'impôt pour investissement pour l'année d'imposition dans laquelle se termine l'exercice financier. Le solde de sa part du montant de frais exclus relatif au bien, pour cet exercice financier, réduira sa part de la partie des frais admissibles à l'égard de ce bien, pour l'exercice financier, pour lesquels la société pourra bénéficier du taux de base de 4 % pour l'année d'imposition dans laquelle se termine l'exercice financier.

### ■ **Détermination du montant de frais exclus relatif à un bien admissible**

Le montant de frais exclus relatif à un bien admissible d'une société admissible, pour une année d'imposition, sera égal au moindre des montants suivants :

- un montant correspondant aux frais admissibles de la société à l'égard de ce bien pour l'année d'imposition;
- un montant correspondant à l'excédent du seuil d'exclusion à l'égard du bien admissible sur le total du montant de frais exclus relatif au bien de la société pour chaque année d'imposition antérieure.

Le montant de frais exclus relatif à un bien admissible d'une société de personnes admissible, pour un exercice financier, sera égal au moindre des montants suivants :

- un montant correspondant aux frais admissibles de la société de personnes à l'égard de ce bien pour l'exercice financier;
- un montant correspondant à l'excédent du seuil d'exclusion à l'égard du bien admissible sur le total du montant de frais exclus relatif à ce bien de la société de personnes pour chaque exercice financier antérieur.

### ■ **Seuil d'exclusion à l'égard d'un bien admissible**

Le seuil d'exclusion à l'égard d'un bien admissible sera de 12 500 \$.

Toutefois, dans le cas où un bien admissible est acquis dans le cadre d'une entreprise conjointe, le seuil d'exclusion à l'égard du bien admissible qui s'appliquera à une société ou à une société de personnes qui détient une part du bien admissible dans le cadre de l'entreprise conjointe correspondra au montant obtenu en multipliant 12 500 \$ par la proportion que représente cette part de la société ou de la société de personnes, selon le cas, dans le bien admissible.

## ■ Incidence du montant de frais exclus relatif à un bien admissible pour le calcul du solde du plafond cumulatif de frais admissibles

La soustraction d'un montant de frais exclus relatif à un bien admissible pour le calcul du crédit d'impôt pour investissement d'une société admissible ou d'une société admissible membre d'une société de personnes admissible relativement à ce bien n'aura pas d'incidence sur le calcul du solde du plafond cumulatif de frais admissibles de la société, de la société de personnes ou d'une entreprise conjointe à laquelle est partie la société ou la société de personnes.

## □ Date d'application

Ces modifications s'appliqueront à l'égard d'un bien admissible acquis après le jour de la publication du présent bulletin d'information.

Toutefois, ces modifications ne s'appliqueront pas à l'égard d'un bien admissible acquis après ce jour dans le cas où :

- le bien admissible est acquis conformément à une obligation écrite contractée au plus tard le jour de la publication du présent bulletin d'information;
- le bien admissible est un bien dont la construction par la société admissible ou la société de personnes admissible, ou pour son compte, était commencée le jour de la publication du présent bulletin d'information.

## 2.4 Application du taux général de la taxe sur les primes d'assurance à l'ensemble des primes d'assurance automobile

La taxe sur les primes d'assurance, dont le taux général est de 9 %, s'applique à la plupart des montants payables afin d'obtenir pour soi ou pour autrui une prestation en cas de réalisation d'un risque, y compris aux contributions payables à la Société de l'assurance automobile du Québec pour le financement du régime public d'assurance automobile applicable aux dommages corporels. Toutefois, le taux de 9 % est exceptionnellement réduit à 5 % pour les primes payables en vertu d'une police d'assurance automobile applicable essentiellement aux dommages matériels.

Dans le cadre de la démarche gouvernementale de redressement des finances publiques visant à atteindre et à maintenir l'équilibre budgétaire, cette réduction du taux de la taxe sur les primes d'assurance sera abolie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ainsi, le taux général de 9 % s'appliquera à l'ensemble des primes d'assurance automobile qui seront payées après le 31 décembre 2014.

De façon à faciliter la transition pour les personnes tenues de percevoir la taxe qui ont une période de déclaration mensuelle, celles-ci auront jusqu'au 31 mars 2015 pour verser à Revenu Québec les montants de taxe devant être perçus sur les primes d'assurance automobile qui seront payées au cours du mois de janvier 2015. Les personnes qui ont une période de déclaration trimestrielle se terminant le 31 janvier 2015 auront également jusqu'au 31 mars 2015 pour verser les montants de taxe devant être perçus sur les primes d'assurance automobile payées au cours de cette période de déclaration.

## **2.5 Réduction du taux des crédits d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres**

Selon qu'il soit salarié ou travailleur autonome, un particulier qui verse une cotisation ou une contribution admissible à une association professionnelle reconnue, à un syndicat ou à un regroupement semblable peut généralement bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable égal à 20 % du total des montants ainsi versés qui se rapportent, selon le cas, à la charge ou à l'emploi qu'il occupe ou à l'entreprise qu'il exerce.

Compte tenu du contexte budgétaire actuel, le taux applicable à la conversion en crédit d'impôt des cotisations ou contributions admissibles passera de 20 % à 10 % à compter de l'année d'imposition 2015.

## **2.6 Resserrement des conditions d'admissibilité aux crédits d'impôt remboursables visant à accroître l'incitation au travail**

Pour soutenir et valoriser l'effort de travail et inciter les personnes à quitter l'aide financière de dernier recours pour intégrer le marché du travail, le régime d'imposition accorde une aide fiscale aux ménages à faible revenu.

Cette aide fiscale, qui prend la forme d'une prime au travail, est modulée différemment selon que le ménage présente ou non des contraintes sévères à l'emploi. Un supplément, destiné aux prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours ou le programme Alternative jeunesse, peut également s'y greffer.

De façon générale, la prime au travail s'adresse à tout particulier qui réside au Québec à la fin d'une année pourvu que, à ce moment, il détienne un statut reconnu (tel le statut de citoyen canadien ou de résident permanent) et qu'il soit une personne majeure, un mineur émancipé au sens du Code civil du Québec, le conjoint d'un autre particulier ou encore le père ou la mère d'un enfant avec lequel il réside.

Toutefois, si un particulier est, à la fin d'une année, détenu dans une prison ou un établissement semblable depuis une ou des périodes totalisant plus de six mois au cours de l'année, il ne peut bénéficier d'une prime au travail. Il en va de même de tout particulier à l'égard duquel une autre personne a bénéficié, pour l'année, de certains allègements fiscaux, tel le transfert de la contribution parentale reconnue.

Le montant maximal de la prime au travail est obtenu en appliquant, selon la composition du ménage, le taux déterminé à l'excédent, sur le revenu de travail exclu, du moindre du revenu de travail du ménage et du seuil de réduction. Cependant, afin que la prime au travail cible uniquement les ménages à faible revenu, elle est réduite lorsque le revenu total du ménage dépasse un certain seuil.

Pour encourager l'effort de travail des ménages à faible revenu et atténuer les effets du piège de l'aide sociale, le régime d'imposition fédéral accorde également une prestation, ci-après appelée « prestation fiscale pour le revenu de travail ». Pour les résidents du Québec, cette prestation a été restructurée pour s'harmoniser avec la prime au travail en vue de renforcer l'incitation au travail des Québécois.

Bien que les modalités d'application de la prime au travail et de la prestation fiscale pour le revenu de travail soient à plusieurs égards identiques, il existe, outre le critère d'âge<sup>37</sup>, une différence importante en ce qui a trait à l'admissibilité à ces mesures des personnes poursuivant des études.

En effet, depuis son instauration, la prestation fiscale pour le revenu de travail n'est pas accordée aux étudiants inscrits à plein temps à un établissement d'enseignement agréé pendant une période de plus de treize semaines, sauf s'ils ont un enfant mineur avec lequel ils résident à la fin de l'année.

En vue de recentrer la prime au travail sur ses objectifs premiers, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que ne sera plus considéré comme un particulier admissible pour l'application des crédits d'impôt remboursables visant à accroître l'incitation au travail le particulier qui, pour une année d'imposition donnée, est un étudiant à temps plein, sauf si, à la fin du 31 décembre de l'année ou, le cas échéant, à la date de son décès, il est le père ou la mère d'un enfant avec lequel il réside.

Sera considéré comme un étudiant à temps plein pour une année d'imposition donnée un particulier qui aura commencé et complété dans l'année une session d'études durant laquelle il poursuivait à plein temps des études dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science pour l'application du Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle à temps plein et pour les études postsecondaires à temps plein, institué en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études<sup>38</sup>, où il était inscrit à un programme d'enseignement reconnu.

À cette fin, un élève sera réputé poursuivre à plein temps des études au cours d'une année d'imposition s'il est atteint d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études<sup>39</sup> et qu'il poursuit au cours de cette année d'imposition, pour ce motif, des études à temps partiel.

De plus, sera un programme d'enseignement reconnu le programme d'enseignement en vertu duquel l'élève qui y participe doit consacrer hebdomadairement au moins neuf heures à des cours ou à des travaux prévus à ce programme ou, si l'élève est réputé poursuivre à plein temps des études, en vertu duquel il reçoit un minimum de 20 heures d'enseignement par mois, pour autant que ce programme consiste :

- lorsque l'établissement d'enseignement est situé au Québec, en un programme d'enseignement reconnu par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science pour l'application du Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle à temps plein et pour les études postsecondaires à temps plein, institué en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études;

<sup>37</sup> En règle générale, la prestation fiscale pour le revenu de travail n'est pas accordée à une personne âgée de moins de 19 ans, alors que la prime au travail peut être accordée à une personne ayant atteint l'âge de 18 ans.

<sup>38</sup> RLRQ, chapitre A-13.3.

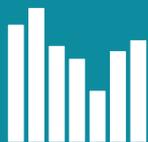
<sup>39</sup> RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1.

- lorsque l'établissement d'enseignement est situé à l'extérieur du Québec, en un programme d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ou de niveau équivalent.

Ces modifications s'appliqueront à compter de l'année d'imposition 2015.







**UNE MISE À JOUR QUI S'INSCRIT  
DANS LE PROLONGEMENT DES  
ORIENTATIONS DU BUDGET 2014-2015 :  
LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE  
ET LE REDRESSEMENT DES FINANCES  
PUBLIQUES DU QUÉBEC**

[www.finances.gouv.qc.ca/lepoint](http://www.finances.gouv.qc.ca/lepoint)

*Finances*

Québec 